

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE*Direction du secrétariat corporatif*

Montréal, le 21 mai 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0972

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 21 avril 2026.

En réponse à votre demande, nous ne détenons pas de document qui compile l'ensemble des contrats octroyés en matière de technologies de l'information et, par conséquent, nous ne pouvons y donner suite conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi »). De plus, une telle compilation nécessiterait de procéder à des calculs et comparaison de renseignements, ce qui n'est pas prévu par l'article 15 de la Loi.

Par ailleurs, vous trouverez ci-après les montants versés en vertu de contrats conclus avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les années 2021-2022 à 2025-2026 :

2021-2022	1 253 194 \$
2022-2023	1 193 457 \$
2023-2024	777 781 \$
2024-2025	97 694 \$
2025-2026	631 568 \$

Ces montants représentent les sommes payées pour des mandats confiés à cette entreprise, qui a été retenue à la suite de trois appels de propositions pour la qualification de firmes spécialisées en technologies de l'information dans des domaines tels que l'architecture, la sécurité et le développement Web. À noter qu'une même firme peut avoir été qualifiée dans plus d'un domaine. Des appels de candidatures sont ensuite faits auprès des firmes qualifiées dans le domaine concerné lorsqu'un besoin est identifié afin d'octroyer les mandats. Vous trouverez ci-joint les appels de propositions en vertu desquels ces services ont été rendus à Loto-Québec.

En ce qui concerne tout autre document, nous ne pouvons vous y donner accès puisqu'ils sont confidentiels, conformément aux articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la Loi.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec



APPEL DE PROPOSITIONS NO 13-564

**QUALIFICATION DE FIRMES SPÉCIALISÉES
EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE PARUTION	1
------------------------	---

SECTION A – RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS

1.	Contenu du document d'appel de propositions	3
2.	Définitions	3
3.	Admissibilité des proposants	4
4.	Intermédiaire, agent, mandataire	5
5.	Développement durable	6
6.	Confidentialité.....	6
7.	Informations supplémentaires.....	7
8.	Proposition partielle	7
9.	Préparation de la proposition.....	7
10.	Informations relatives aux proposants	8
11.	Attestation de Revenu Québec.....	8
12.	Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête	9
13.	Signature de la proposition	9
14.	Changement ou retrait de la proposition	10
15.	Remise de la proposition par domaine.....	10
16.	Clôture de l'appel de propositions.....	11
17.	Procédure de sélection.....	11
18.	Échéancier des simulations d'appels de candidatures.....	12
19.	Remise des candidatures par domaine pour les simulations	13
20.	Clôture des simulations d'appels de candidatures	13
21.	Décisions relatives aux propositions	13
22.	Pratiques anticoncurrentielles.....	14
23.	Portée de l'adjudication	14

SECTION B – CLAUSES SPÉCIFIQUES

1.	Objet de l'appel de propositions.....	16
2.	Durée du contrat.....	16
3.	Prolongation du contrat	16
4.	Attribution des mandats.....	16
4.1	Mandats ad hoc	16
5.	Sécurité de l'information	18
6.	Conseillers	19
7.	Exécution des services.....	19
8.	Remplacement d'un conseiller.....	20
9.	Conseiller en cours de mandat	20
10.	Documents	20
11.	Conformité des services	20
12.	Rémunération.....	21
13.	Demande de majoration du tarif horaire.....	21
14.	Responsabilité unique	22
15.	Changement d'envergure	22
16.	Administrateurs du contrat.....	22
17.	Recrutement.....	22
18.	Facturation	23
19.	Paieement	23

SECTION C – CLAUSES GÉNÉRALES

1.	Adjudication.....	24
2.	Assurances	24

3.	Collaboration	24
4.	Langue de travail	24
5.	Sous-traitants	25
6.	Indemnisation	25
7.	Propriété intellectuelle	26
7.1	Propriété de Loto-Québec	26
7.2	Contrefaçon	26
8.	Confidentialité	27
9.	Conflit d'intérêts	28
10.	Défaut de l'adjudicataire	29
11.	Suspension des services	29
12.	Résiliation du contrat	29
13.	Cession de contrat	30
14.	Législation	31
15.	Non-exclusivité	31

SECTION D – DESCRIPTION DES SERVICES

1.	Description des domaines	32
2.	Technologies et types de mandats	32
3.	Description des profils	35
3.1	Domaine : Développement Tandem	35
3.2	Domaine /: Développement JAVA, WEB, MOBILE	36
3.3	Domaine : Développement Microsoft.Net et autres	38
3.4	Domaine : Bases de données et intelligence d'affaires	40
3.5	Domaine : Infrastructure	43
3.6	Domaine : Exploitation	46
3.7	Domaine : Gouvernance opérationnelle / Gestion des actifs	50
3.8	Domaine : Progiciels d'entreprise et applications spécialisées	52
3.9	Domaine : Gestion de projet	53
3.10	Domaine : Architecture d'entreprise	55
3.11	Domaine : Sécurité de l'information.	56

SECTION E – FORMULAIRE DE PROPOSITION

Déclaration et engagement	60
Identification des détenteurs d'actions ou autres participations	61
Liste des sous-traitants	62
Renseignements généraux	63
Expérience en technologie de l'information	66
Mandats similaires	68
Bassin des conseillers par domaine	69
Méthodologie de sélection des conseillers	71
Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête	72
Consentement criminel Canada	74
déclaration de casier judiciaire	75
criminal consent Canada	76
declaration of criminal record	77
Absence d'établissement au Québec	78

ANNEXE 1 - PRÉSENTATION DES DIRECTIONS DE LA VICE-PRÉSIDENCE CORPORATIVE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME DE LA VICE-PRÉSIDENCE CORPORATIVE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

AVIS DE PARUTION



APPEL DE PROPOSITIONS NO 13-564

Qualification de firmes spécialisées en technologies de l'information

CLÔTURE LE : 17 JANVIER 2014, à 11 h, HEURE LOCALE

Loto-Québec désire qualifier plusieurs firmes pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conseillers en technologies de l'information. Les services offerts par ces conseillers seront rendus dans les différents domaines technologiques de Loto-Québec et de ses filiales, notamment :

- Domaine 1 : Développement Tandem;
- Domaine 2 : Développement Java, Web et mobile;
- Domaine 3 : Développement Microsoft.Net et autres;
- Domaine 4 : Bases de données et intelligence d'affaires;
- Domaine 5 : Infrastructure;
- Domaine 6 : Exploitation;
- Domaine 7 : Gouvernance opérationnelle / qualité de service / gestion des actifs;
- Domaine 8 : Progiciels d'entreprise et applications spécialisées;
- Domaine 9 : Gestion de projet;
- Domaine 10 : Architecture d'entreprise;
- Domaine 11 : Sécurité de l'information.

Les demandes de services professionnels se feront sous forme d'appel de candidatures pour la réalisation de divers projets, et ce, selon les besoins de Loto-Québec et de ses filiales.

Toutes les conditions de cet appel de propositions sont contenues dans le document qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de 50 \$. Pour commander ce document, veuillez consulter le site web de Loto-Québec à l'adresse suivante : <http://lotoquebec.com/cms/corporatif/fr/loto-quebec-et-vous/fournisseurs>.

Aucune proposition reçue après les délais ne sera acceptée.

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- avoir obtenu le document d'appel de propositions directement de la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec et avoir acquitté les frais de prise de possession;
- détenir une expérience de fourniture de conseillers en technologies de l'information au cours de chacune des trois (3) dernières années pour chacun des domaines faisant l'objet d'une proposition;

- avoir un chiffre d'affaires dans l'un des barèmes établis au tableau ci-dessous, lors du dernier exercice financier complété et vérifié par un vérificateur externe ou lors de l'émission d'un rapport de mission d'examen des états financiers, par un vérificateur externe :

Chiffre d'affaires du proposant lors du dernier exercice financier complété et vérifié	Nombre de domaines où le proposant peut déposer une proposition
1 000 000 \$ et plus	Le domaine no 11 « Sécurité de l'information »
3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	Un (1) domaine au choix (domaines nos 1 à 10)
5 000 000 \$ à 6 999 999 \$	Deux (2) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
7 000 000 \$ à 8 999 999 \$	Trois (3) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
9 000 000 \$ à 10 999 999 \$	Quatre (4) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
11 000 000 \$ à 12 999 999 \$	Cinq (5) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
13 000 000 \$ à 14 999 999 \$	Six (6) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
15 000 000 \$ à 16 999 999 \$	Sept (7) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
17 000 000 \$ à 18 999 999 \$	Huit (8) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
19 000 000 \$ à 21 999 999 \$	Neuf (9) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
22 000 000 \$ à 24 999 999 \$	Dix (10) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
25 000 000 \$ et plus	Tous les domaines

- détenir une Attestation de Revenu Québec, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et heure de clôture du présent appel de propositions, ni après cette date et heure. À défaut de détenir une telle attestation, le proposant doit fournir le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à la section E – « Formulaire de proposition » du présent document, et ce, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
- ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Loto-Québec ne s'engage à accepter quelconque proposition reçue et le cas échéant, retiendra la proposition qui répondra le plus adéquatement à ses besoins.

Toute information peut être obtenue auprès d'Éric Desroches au numéro 514 499-5177 ou à l'adresse électronique suivante : eric.desroches@loto-quebec.com.



Michelle Lizotte
Directrice corporative
Approvisionnement

Émis le 13 décembre 2013

ED/amb

13-564

SECTION A

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS

1. Contenu du document d'appel de propositions

Les sections énumérées ci-dessous constituent le document complet du présent appel de propositions :

Section A :	Renseignements et instructions aux proposants
Section B :	Clauses spécifiques
Section C :	Clauses générales
Section D :	Description des domaines
Section E :	Formulaire de proposition
Annexe 1 :	Présentation des directions de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information
Annexe 2 :	Organigramme de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information

2. Définitions

Aux fins du présent document, les termes suivants signifient :

Adjudicataire :	Proposant dont la proposition est retenue par Loto-Québec.
AE :	Architecture d'entreprise.
Appel de propositions :	Ensemble des documents remis aux proposants par Loto-Québec avant la date et l'heure de clôture.
Attestation de Revenu Québec :	Document qui confirme qu'une entreprise a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'elle n'a pas de compte payable en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec. Si elle a un compte en souffrance, le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu ou elle a conclu une entente de paiement en vertu de laquelle elle n'est pas en défaut. Le proposant doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne Clic Revenu – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/amr/
Contrat :	Ensemble formé du document d'appel de propositions, de la proposition, de la lettre d'adjudication et du bon de commande, de même que, le cas échéant, de tout document contractuel qui pourrait intervenir entre Loto-Québec et l'adjudicataire.

Conseiller :	Ressource externe affectée au contrat.
DCSI :	Direction corporative de la sécurité de l'information.
Loto-Québec :	Loto-Québec et ses filiales.
NTER :	NTER, filiale de Loto-Québec.
Personne :	Toute personne physique, société ou personne morale.
Proposant :	Personne qui remet une proposition à Loto-Québec.
Proposition :	Ensemble des documents déposés par le proposant avant la date et l'heure de clôture.
Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) :	Registre adopté en vertu de <i>la Loi sur les contrats des organismes publics</i> et qui consigne notamment les renseignements sur les entreprises inadmissibles aux contrats publics. Son objectif est de s'assurer de la probité des entreprises faisant ou voulant faire affaire avec l'État.
SBQ :	Société des bingos du Québec inc., filiale de Loto-Québec.
SCQ :	Société des casinos du Québec inc., filiale de Loto-Québec.
SLVQ :	La Société des loteries vidéo du Québec inc., filiale de Loto-Québec.
Sous-traitant :	Personne à qui l'adjudicataire confie une partie de l'exécution du contrat.
TI :	Technologies de l'information.
VPCTI :	Vice-présidence corporative aux technologies de l'information.

3. Admissibilité des proposants

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- avoir obtenu le document d'appel de propositions directement de la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec et avoir acquitté les frais de prise de possession;

- détenir une expérience de fourniture de conseillers en technologies de l'information au cours de chacune des trois (3) dernières années pour chacun des domaines faisant l'objet d'une proposition;
- avoir un chiffre d'affaires dans l'un des barèmes établis au tableau ci-dessous, lors du dernier exercice financier complété et vérifié par un vérificateur externe ou lors de l'émission d'un rapport de mission d'examen des états financiers, par un vérificateur externe :

Chiffre d'affaires du proposant lors du dernier exercice financier complété et vérifié	Nombre de domaines où le proposant peut déposer une proposition
1 000 000 \$ et plus	Le domaine no 11 « Sécurité de l'information »
3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	Un (1) domaine au choix (domaines nos 1 à 10)
5 000 000 \$ à 6 999 999 \$	Deux (2) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
7 000 000 \$ à 8 999 999 \$	Trois (3) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
9 000 000 \$ à 10 999 999 \$	Quatre (4) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
11 000 000 \$ à 12 999 999 \$	Cinq (5) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
13 000 000 \$ à 14 999 999 \$	Six (6) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
15 000 000 \$ à 16 999 999 \$	Sept (7) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
17 000 000 \$ à 18 999 999 \$	Huit (8) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
19 000 000 \$ à 21 999 999 \$	Neuf (9) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
22 000 000 \$ à 24 999 999 \$	Dix (10) domaines au choix (domaines nos 1 à 11)
25 000 000 \$ et plus	Tous les domaines

- détenir une Attestation de Revenu Québec, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et heure de clôture du présent appel de propositions, ni après cette date et heure. À défaut de détenir une telle attestation, le proposant doit fournir le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à la section E – « Formulaire de proposition » du présent document, et ce, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
- ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

4. Intermédiaire, agent, mandataire

Nul n'est autorisé par Loto-Québec à agir en son nom ou pour son compte comme intermédiaire, agent ou mandataire, à quelque titre que ce soit, aux fins du présent appel de propositions.

5. Développement durable

Loto-Québec est engagée dans une démarche de développement durable qui englobe les dimensions économique, sociale et environnementale de ses activités, incluant son processus d'approvisionnement. À ce titre, Loto-Québec souhaite contribuer, aux côtés des autres acteurs du Québec et en synergie avec eux, au développement durable de la collectivité québécoise.

Dans cette optique, Loto-Québec souhaite que les proposants adhèrent à ces objectifs et qu'ils intègrent dans leurs activités des actions visant à réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à la production des biens et services visés par le présent appel de propositions et du contrat à intervenir.

6. Confidentialité

Les informations obtenues par les proposants et leurs préposés doivent être gardées confidentiellement et ne doivent être, sous aucune considération, dévoilées à une tierce partie, que ce soit à des fins publicitaires, commerciales, scientifiques ou autres, sans le consentement écrit de Loto-Québec. L'adjudicataire s'engage à ne pas dévoiler ni informer quiconque du contenu du contrat ni d'aucune de ses modalités sans l'approbation préalable explicite de Loto-Québec. Si une telle autorisation est accordée, la divulgation devra alors être strictement conforme à celle-ci.

Le proposant s'engage à faire toutes choses nécessaires ou utiles pour les garder confidentielles et à voir à ce que son personnel les garde confidentielles. À cette fin, le proposant exercera le même soin et la même discrétion qu'en ce qui concerne ses propres informations qu'il considère confidentielles. Les informations suivantes sont exclues de l'engagement ci-dessus :

- a) toute information ou technologie qui deviendra du domaine public autrement qu'à la suite d'un défaut de la part du proposant;
- b) toute information ou technologie qui appartient déjà au proposant;
- c) toute information ou technologie que le proposant ou son personnel pourra obtenir d'une tierce partie dans le cadre des activités reliées à la présente proposition et à l'exécution du contrat qui pourrait en découler;
- d) toute technologie que le proposant ou son personnel pourra développer indépendamment des activités reliées à la présente proposition et à l'exécution du contrat qui pourrait en découler.

Sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), Loto-Québec s'engage à conserver le caractère confidentiel des documents qu'elle reçoit des proposants.

7. Informations supplémentaires

Le proposant a la responsabilité de vérifier tous les documents inclus au présent appel de propositions et de recueillir toute information dont il peut avoir besoin pour préparer sa proposition.

Toute demande d'information doit être faite de telle sorte que Loto-Québec dispose d'un délai raisonnable pour y répondre avant la date de clôture.

Toute demande d'information doit être adressée à :

Éric Desroches

Direction corporative de l'approvisionnement

500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage

Montréal (Québec) H3A 3G6

Téléphone : 514 499-5177

Télécopieur : 514 873-9934

Courriel : eric.desroches@loto-quebec.com

Toute instruction supplémentaire qui pourrait être transmise à un proposant sera émise sous forme d'addenda signé par le gestionnaire désigné de l'Approvisionnement. Cet addenda sera considéré comme faisant partie intégrante du présent document. Une copie de l'addenda sera transmise à chacun des proposants déjà en possession d'un exemplaire du présent document soit par la poste, soit autrement.

Aucune communication verbale ou téléphonique ne sera retenue comme engageant la responsabilité de Loto-Québec à moins que cette communication n'ait été confirmée par un addenda distribué à tous les proposants.

Advenant le cas où Loto-Québec devait émettre un addenda, il y aura un délai minimum de trois (3) jours ouvrables entre la date d'émission de cet addenda et la date de clôture. Cependant, si ce délai ne peut être respecté, la date et l'heure de clôture seront reportées et les proposants en seront informés.

Aucun proposant ne pourra, après l'heure de clôture, invoquer un manque d'information pour excuser la non-conformité ou le manque de précision de sa proposition face aux exigences du présent document.

8. Proposition partielle

La proposition peut porter sur l'un, plusieurs ou l'ensemble des domaines du présent appel de propositions.

9. Préparation de la proposition

La proposition doit être présentée sur le formulaire officiel de Loto-Québec. Toute rature ou correction apportée à la proposition doit être parafée.

Le formulaire officiel de Loto-Québec comprend par ordre de présentation, les documents suivants :

- Déclaration et engagement;
- Identification des détenteurs d'actions ou autres participations;
- Liste des sous-traitants;
- Renseignements généraux;
- Expérience en technologie de l'information;
- Mandats similaires;
- Bassin des conseillers par domaine;
- Encadrement des conseillers;
- Méthodologie de sélection des conseillers;
- Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête.

De plus, le proposant qui a plus de 50 employés au Québec (ou celui qui en a moins de 50, mais qui a été désigné en vertu de l'article 151 de la Charte de la langue française), doit joindre à sa proposition :

- un certificat de francisation ou une attestation d'application de programme délivré par l'Office de la langue française, ou à défaut;
- une attestation d'inscription délivrée par l'Office de la langue française moins de 30 mois auparavant, laquelle doit être accompagnée d'un document délivré par l'Office attestant que l'entreprise lui a remis l'analyse de sa situation linguistique si l'attestation a été délivrée plus d'un an auparavant.

Aucun proposant ne peut prétendre à quelque compensation que ce soit pour des frais encourus lors de la préparation de sa proposition.

10. Informations relatives aux proposants

Le proposant doit fournir le dernier état financier complété et vérifié tel que mentionné à l'article 3 « Admissibilité des proposants » de la section A – « Renseignements et instructions aux proposants » du présent document. Il peut joindre toute autre information qu'il juge pertinente.

11. Attestation de Revenu Québec

Le proposant doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne Clic Revenu – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/amr/> et en fournir copie avec sa proposition. L'attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et heure de clôture du présent appel de propositions, ni après cette date et heure.

L'obtention d'une Attestation de Revenu Québec est soumise à l'application du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1).

Un proposant (ou un sous-traitant) ne peut transmettre une Attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise. Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du règlement ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

Toute violation est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$, laquelle peut être doublée en cas de récidive.

12. Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête

La formule intitulée « Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête » de la section E - « Formulaire de proposition » doit être remplie et signée par un responsable autorisé du proposant ainsi que par chaque administrateur de la firme. L'enquête de sécurité sera effectuée seulement pour le proposant (et ses administrateurs) dont Loto-Québec aura retenu la proposition.

En cas de résultat négatif, Loto-Québec se réserve le droit de ne pas octroyer le contrat au proposant.

Aucune poursuite ou autre recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre quelque personne que ce soit en raison de ces enquêtes.

13. Signature de la proposition

Toute proposition doit être signée par le proposant ou par une personne autorisée par lui. Tous les documents faisant partie de la proposition, y compris les bordereaux, doivent être signés par la même personne. À défaut de respecter ces exigences, la proposition sera rejetée.

Une autorisation de signer la proposition doit accompagner la proposition, sauf si le proposant est une personne physique signant elle-même la proposition.

L'autorisation de signature doit être :

Pour une personne physique :

Une procuration signée par le proposant si la personne qui signe n'est pas elle-même le proposant;

Pour une société :	Une procuration signée par un associé gestionnaire de la société autorisant le signataire (lui-même également associé de la société) à signer la proposition à moins que la proposition ne soit signée par tous les associés;
Pour une personne morale :	Un extrait certifié d'une résolution de son conseil d'administration.

14. Changement ou retrait de la proposition

La proposition peut, aux conditions ci-après mentionnées, être retirée ou modifiée par lettre ou télécopie reçue par la Direction corporative de l'approvisionnement au plus tard une heure avant la date et l'heure de clôture.

Le retrait d'une proposition n'empêche pas un proposant d'en présenter une nouvelle dans les délais prescrits.

Une autorisation de signature conforme aux exigences de la clause « Signature de la proposition » de la présente section doit accompagner la demande de retrait ou de modification.

15. Remise de la proposition par domaine

Le proposant doit, avant l'heure et la date de clôture, remettre sa proposition pour chacun des domaines technologiques, **imprimée recto verso**, avec un (1) original papier et cinq (5) copies en PDF sur CD clairement identifié, dans une enveloppe scellée et identifiée de la façon suivante :

Loto-Québec
Direction corporative de l'approvisionnement
 500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
 Montréal (Québec) H3A 3G6
Appel de propositions no 13-564

Prendre note que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le proposant qui désire fournir des explications supplémentaires quant à sa proposition peut joindre à celle-ci un document en six (6) copies destiné à cette fin.

Le proposant est seul responsable de la livraison en bonne et due forme de sa proposition à l'adresse et l'étage mentionnés ci-dessus. Seul le reçu émis par la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec sera accepté comme preuve de la date et de l'heure du dépôt de la proposition. **Aucun autre reçu ne sera admissible.**

Le proposant qui dépose une proposition pour plus d'un domaine devra séparer ses domaines dans des enveloppes distinctes.

16. Clôture de l'appel de propositions

La date de clôture du présent appel de propositions est le 17 janvier 2014 à 11 h, heure locale.

Aucune proposition reçue après ces délais ne sera considérée.

L'ouverture des propositions se fera immédiatement après la clôture de l'appel de propositions. Le proposant qui le désire peut assister à la séance d'ouverture.

Aux fins d'ouverture des propositions, seul le nom des proposants par domaine sera divulgué.

17. Procédure de sélection

Les propositions conformes seront évaluées, **pour chacun des domaines technologiques**, selon les critères et les facteurs d'appréciation suivants ainsi que la pondération attribuée à chacun :

Critères et facteurs		Pondération
Critères	Facteurs	
La firme	- Bassin des conseillers par domaine; - Encadrement des conseillers; - Évolution de la firme depuis les trois (3) dernières années et vision pour le futur; - Expérience en TI; - Mandats similaires (dix (10)); - Méthodologie de sélection des conseillers; - Qualifications dans un contrat cadre; - Etc.	60
L'appel de candidatures	- Clarté et précision; - Mandats similaires; - Etc.	40
Proposition acceptable (70 % et +, soit 70/100)		100

L'évaluation de la firme se fera en relation avec le ou les domaines technologiques pour lequel(s) le proposant remet une proposition. Le proposant doit donc fournir l'information demandée (ex. : mandats similaires, bassin de conseillers, évolution de la firme, etc.) pour chacun des domaines technologiques pour lequel(s) il propose ses services.

L'évaluation du processus d'appel de candidatures se fera par des simulations d'appel de candidatures par lesquelles Loto-Québec transmettra, durant le processus de sélection, des mandats fictifs pour lesquels les proposants devront soumettre des candidatures. Loto-Québec évaluera alors la qualité des réponses reçues en relation avec les mandats soumis. Au minimum un (1) et au maximum trois (3) appels de candidatures seront émis par domaine technologique durant ces simulations. Pour cet exercice, il n'est pas requis de faire signer le curriculum vitae par les conseillers proposés. Toutefois, les conseillers proposés pourraient être rencontrés en entrevue. De même, il sera permis qu'un conseiller soit présenté par plus d'une firme dans le cadre de ces simulations d'appels de candidatures.

Dans le cadre de ces simulations, Loto-Québec demandera un sous-ensemble des informations normalement requises dans le cadre d'un appel de candidatures. Ces informations seront minimalement composées de la grille de candidature et du curriculum vitae.

Le comité de sélection recommandera les propositions par domaine technologique, ayant obtenu la note de passage de 70 % et plus. Toutefois, le nombre maximal de firmes retenues pour la qualification sera limité à douze (12) par domaine, soit celles qui auront obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'évaluation.

Loto-Québec se réserve le droit d'ajouter ou de retrancher certains critères et d'en modifier la pondération en informant les proposants par l'émission d'un addenda à cet effet.

Cependant, Loto-Québec peut, sans émettre un addenda, modifier, retrancher ou ajouter des facteurs à l'intérieur des critères, en autant que ceci n'affecte ni les critères ni la pondération.

18. Échéancier des simulations d'appels de candidatures

Les mandats servant à la simulation d'un appel de candidatures vous seront envoyés selon l'échéancier suivant :

Envoi par courriel des appels de candidatures des domaines 2, 4, 5 et 11 :	Le 28 janvier 2014
Réception des candidatures des domaines 2, 4, 5 et 11 :	Le 4 février 2014, 11 h, heure locale
Envoi par courriel des appels de candidatures des domaines 3, 6, 9 et 10 :	Le 5 février 2014
Réception des candidatures des domaines 3, 6, 9 et 10 :	Le 12 février 2014, 11 h, heure locale
Envoi par courriel des appels de candidatures des domaines 1, 7 et 8 :	Le 13 février 2014
Réception des candidatures des domaines 1, 7 et 8 :	Le 20 février 2014, 11 h, heure locale

19. Remise des candidatures par domaine pour les simulations

Le proposant doit, avant l'heure et la date de clôture, remettre ses candidatures pour chacun des domaines technologiques, **imprimée recto verso**, avec un (1) original papier et cinq (5) copies en PDF sur CD clairement identifié, dans une enveloppe scellée et identifiée de la façon suivante :

Loto-Québec
Direction corporative de l'approvisionnement
500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6

Appel de propositions no 13-564

Prendre note que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le proposant est seul responsable de la livraison en bonne et due forme des candidatures à l'adresse et l'étage mentionnés ci-dessus. Seul le reçu émis par la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec sera accepté comme preuve de la date et de l'heure du dépôt des appels de candidatures. **Aucun autre reçu ne sera admissible.**

Le proposant qui dépose un appel de candidatures pour plus d'un domaine devra séparer ses domaines dans des enveloppes distinctes.

20. Clôture des simulations d'appels de candidatures

Les dates de clôture des appels de candidatures sont les suivantes :

- Domaines 2, 4, 5 et 11 : le 4 février 2014 à 11 h, heure locale;
- Domaines 3, 6, 9 et 10 : le 12 février 2014 à 11 h, heure locale;
- Domaines 1, 7 et 8 : le 20 février 2014 à 11 h, heure locale.

Aucune candidature reçue après ces délais ne sera considérée.

21. Décisions relatives aux propositions

Loto-Québec se réserve le droit de rejeter d'office toute proposition reçue, notamment les propositions incomplètes, non accompagnées des documents requis, non conformes aux présentes instructions ou s'il y a lieu, aux addenda et ce, même si cette sanction n'est pas expressément prévue aux clauses décrivant les exigences que doit respecter le proposant.

Loto-Québec se réserve aussi le droit d'annuler le présent appel de propositions ou de rejeter toute proposition contenant de faux renseignements ou ne contenant pas tous les renseignements requis pour en faire l'analyse. Loto-Québec peut également rejeter la proposition d'un proposant dont le contrat a déjà été résilié en raison d'une inexécution d'une obligation contractuelle. Elle peut en faire de même si elle a mis en demeure un fournisseur d'exécuter une obligation du contrat et que ce dernier n'y a pas donné suite à la satisfaction de Loto-Québec. Elle peut de plus, rejeter toute proposition d'un fournisseur si un de ses principaux administrateurs, actionnaires ou dirigeants a été partie à une situation litigieuse avec Loto-Québec.

De plus, le versement par un proposant d'une commission, d'un pot-de-vin ou de tout autre avantage de quelque nature que ce soit à un employé ou représentant de Loto-Québec autorisera celle-ci à rejeter sa proposition et dans le cas de l'adjudicataire, à refuser de conclure le contrat ou à le résilier sur simple avis, selon le cas. La présente clause continuera à s'appliquer après l'adjudication du contrat, en ce qui a trait à l'adjudicataire.

Loto-Québec n'est pas tenue de justifier sa décision d'accepter, de rejeter ou de refuser une proposition et telle décision est définitive. Loto-Québec ne s'engage à accepter toute proposition reçue et, le cas échéant, retiendra la proposition qui répondra le plus adéquatement à ses besoins.

Loto-Québec n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les proposants. Ceux-ci reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront, en aucune façon, contester la décision de Loto-Québec d'annuler le présent appel de propositions ou d'accepter, de rejeter ou de refuser quelque proposition que ce soit, ni lui réclamer du fait de leur proposition aucune compensation ni indemnité.

22. Pratiques anticoncurrentielles

Loto-Québec pourra également rejeter toute proposition qui fait l'objet d'un accord ou d'un arrangement entre plusieurs proposants, relativement à la décision de déposer ou non une proposition ou à la présentation d'une proposition qui n'est pas conforme aux spécifications du présent appel de propositions.

Outre le rejet de la proposition, les proposants contrevenant aux dispositions du présent paragraphe et de la *Loi sur la concurrence* (L.R. 1985, ch. C-34), s'exposent aux sanctions criminelles qui y sont prévues en cas de pratique illégale.

23. Portée de l'adjudication

Loto-Québec se réserve le droit d'accepter une proposition, pour un, plusieurs ou l'ensemble des domaines technologiques sur lesquels elle porte, et le cas échéant, d'adjuger un contrat à un ou plusieurs proposants pour chacun des domaines technologiques faisant l'objet du présent appel de propositions. Le nombre maximal de proposants qualifiés sera limité à douze (12) par domaine.

Toutefois, malgré qu'un proposant soit qualifié dans un domaine ou un autre, rien ne lui garantit qu'il se verra octroyer des mandats durant la période de contrat, mais plutôt qu'il sera invité à présenter des candidatures dans le cadre des appels de candidatures qui découleront de la présente qualification.

SECTION B

CLAUSES SPÉCIFIQUES

1. Objet de l'appel de propositions

L'objet du présent appel de propositions consiste à qualifier plusieurs firmes pour la fourniture sur demande, de services professionnels de conseillers en technologies de l'information. Les services offerts par ces conseillers seront rendus dans les différents domaines technologiques de Loto-Québec et de ses filiales, notamment :

Domaine 1 :	Développement Tandem;
Domaine 2 :	Développement Java, Web et mobile;
Domaine 3 :	Développement Microsoft.Net et autres;
Domaine 4 :	Bases de données et intelligence d'affaires;
Domaine 5 :	Infrastructure;
Domaine 6 :	Exploitation;
Domaine 7 :	Gouvernance opérationnelle / qualité de service / gestion des actifs;
Domaine 8 :	Progiciels d'entreprise et applications spécialisées;
Domaine 9 :	Gestion de projet;
Domaine 10 :	Architecture d'entreprise;
Domaine 11 :	Sécurité de l'information.

Les demandes de services professionnels se feront sous forme d'appel de candidatures pour la réalisation de divers projets et ce, selon les besoins de Loto-Québec et de ses filiales.

2. Durée du contrat

Le contrat débutera le ou vers le 21 mars 2014 et se terminera le 30 juin 2016.

3. Prolongation du contrat

À l'expiration du contrat, Loto-Québec pourra, à sa seule discrétion, prolonger le contrat pour trois (3) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat original.

Dans une telle éventualité, Loto-Québec avisera l'adjudicataire de son intention de prolonger le contrat au moins 30 jours avant la fin du terme.

L'ensemble des articles suivants feront partie des appels de candidatures une fois le contrat de qualification octroyé.

4. Attribution des mandats

4.1 Mandats ad hoc

Au besoin, Loto-Québec transmettra, via courriel, aux firmes qualifiées dans le domaine concerné, un appel de candidatures. Cet appel de candidatures comprendra au minimum les informations suivantes :

- Le nom du projet;
- Les modalités du mandat requis;
- La durée du mandat et l'horaire de travail;
- La grille d'évaluation qui servira au choix du candidat;
- Le profil recherché;
- Le nombre de ressources requises;
- Le formulaire de consentement d'enquête de sécurité;
- Le bordereau de proposition; et
- La date de remise de la candidature.

Chaque firme invitée soumettra à Loto-Québec le nom du ou des conseillers proposés, leur curriculum vitae, une confirmation écrite du conseiller proposé qui autorise le proposant à présenter exclusivement sa candidature dans le cadre de cet appel de candidatures ainsi que toute autre information exigée au document d'appel de candidatures; les curriculum vitae des candidats devront être présentés sous format papier et PDF sur CD.

Les firmes devront s'assurer que les curriculum vitae déposés ont été validés par les conseillers et signés par ces derniers.

Loto-Québec procédera à l'analyse des candidatures reçues selon la grille d'évaluation fournie à l'appel de candidatures.

Loto-Québec pourra, après évaluation des candidatures, demander de rencontrer un ou des conseillers dont le nom a été proposé, et ce, pour chacune des firmes retenues.

Loto-Québec choisira le ou les conseillers les plus aptes à réaliser le mandat.

Loto-Québec procédera à des enquêtes de sécurité pour le ou les conseillers retenus.

Loto-Québec confirmera par écrit, à chacune des firmes ayant présenté des candidatures, si son ou ses candidats proposés ont été ou n'ont pas été retenus.

Il est important de mentionner que les gestionnaires de Loto-Québec ou d'une de ses filiales, ne fourniront aucune référence sur un éventuel candidat ayant déjà réalisé un mandat pour Loto-Québec ou l'une de ses filiales.

Loto-Québec ne pourra être tenue responsable de la non-réception d'une candidature par courriel. Il sera de la responsabilité de la firme qualifiée de s'assurer que l'adresse électronique fournie est toujours fonctionnelle.

5. Sécurité de l'information

- 5.1. L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un programme de gestion de la sécurité de l'information afin de préserver la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des informations de Loto-Québec. Ce programme devra être basé sur une approche généralement reconnue dans le domaine de la sécurité de l'information telles que, notamment, les normes ISO/IEC 27000.
- 5.2. L'adjudicataire devra également se conformer aux principes et exigences des documents du cadre normatif provenant du système de management de sécurité de l'information (SMSI) de Loto-Québec lesquels lui seront fournis au début du contrat.

L'adjudicataire pourra se conformer à un cadre normatif équivalent s'il peut faire la démonstration de cette équivalence, à la satisfaction de Loto-Québec. Une telle équivalence devra faire l'objet d'une confirmation écrite de Loto-Québec.

Loto-Québec se réserve le droit de modifier le cadre normatif du SMSI, auquel cas il en avisera l'adjudicataire, qui devra s'y conformer dans un délai raisonnable.

Par ailleurs, tout changement au cadre normatif de l'adjudicataire devra être communiqué à Loto-Québec, avant sa date d'entrée en vigueur et doit assurer le maintien du niveau de sécurité à la satisfaction de Loto-Québec.

Si l'adjudicataire est informé d'une non-conformité au cadre normatif auquel il se conforme, il devra aviser Loto-Québec dans les plus brefs délais et dispose de dix (10) jours pour soumettre un plan d'action pour corriger la situation, lequel plan d'action devra être approuvé par écrit par Loto-Québec.

- 5.3. L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un processus de gestion des incidents de sécurité couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations de Loto-Québec dans le cadre du contrat.

L'adjudicataire devra informer Loto-Québec dans les plus brefs délais de tout événement pouvant affecter la sécurité de l'information de Loto-Québec, comme par exemple, une tentative d'accès non autorisée à l'égard de cette information.

- 5.4. Les présentes mesures en matière de sécurité de l'information s'appliqueront aussi à tout partenaire ou sous-traitant avec qui l'adjudicataire pourra avoir été autorisé préalablement à échanger des informations de Loto-Québec pour les fins du contrat. L'adjudicataire sera responsable de s'assurer que ces personnes respectent les exigences prévues aux présentes.

Toute personne qui aura accès à un système contenant des informations de Loto-Québec, devra s'engager par écrit à respecter la directive intitulée Usages acceptables des systèmes d'information de Loto-Québec (SMSI 002), qui sera remis à l'adjudicataire au début du contrat.

- 5.5. À compter de l'adjudication et au maximum une fois l'an durant toute la durée du contrat, Loto-Québec se réserve le droit de se rendre dans les locaux de l'adjudicataire afin de procéder à la vérification de l'application des exigences de sécurité prévues aux présentes. Cette vérification pourra être effectuée par Loto-Québec, par un tiers, ou au moyen d'un questionnaire d'évaluation complété par l'adjudicataire. Tous les frais encourus par l'adjudicataire ou ses partenaires et sous-traitants pour répondre à ces besoins de vérification seront à la charge de l'adjudicataire. L'adjudicataire s'engagera également à permettre de telles vérifications dans le cadre de vérifications externes, notamment par le Vérificateur Général du Québec ou par les vérificateurs responsables des normes ISO applicables.

6. Conseillers

Le ou les conseillers choisis devront être liés au proposant par un contrat ou être à l'emploi de ce dernier.

L'adjudicataire sera entièrement responsable envers Loto-Québec de la bonne exécution, selon les règles de l'art, des services qu'il fournira en vertu de futurs mandats et il devra en assumer la responsabilité professionnelle.

Il devra s'assurer que les conseillers qui seront affectés à l'exécution des services visés aux mandats s'acquittent de leurs devoirs professionnels avec tout le soin, la diligence et la compétence requis, en assurant une étroite collaboration avec Loto-Québec ou ses représentants et les autres conseillers dont Loto-Québec pourra retenir les services.

7. Exécution des services

L'adjudicataire sera entièrement responsable de la bonne exécution, selon les règles de l'art reconnues dans le domaine, des services qu'il doit rendre et il s'engage à en compléter l'exécution dans les délais convenus entre les parties.

L'adjudicataire s'engage en outre à respecter les lois et règlements régissant son secteur d'activités ainsi que toutes les politiques et procédés administratifs que Loto-Québec juge bon et raisonnable d'édicter de temps à autre et dont elle fera part à l'adjudicataire pour la bonne administration du contrat.

L'adjudicataire s'engage à fournir à Loto-Québec les services requis, conformément aux spécifications et aux standards de qualité et de sécurité établis au présent document, à sa proposition ou à toutes autres modifications de ceux-ci demandées ou approuvées par Loto-Québec.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'adjudicataire s'engage en outre à se conformer aux spécifications du devis de la section D - « Description des services ».

8. Remplacement d'un conseiller

Si en cours de contrat, un conseiller doit s'absenter temporairement ou de façon permanente et que Loto-Québec accepte le remplacement de ce dernier par un autre en cours d'exécution de contrat, l'adjudicataire ne pourra en aucun temps facturer à Loto-Québec un tarif supérieur à celui du conseiller remplacé. Le délai alloué pour le remplacement sera de cinq (5) jours ouvrables. Des modalités de remplacement pourraient être exigées :

- Réception d'un ou de plusieurs curriculum vitae;
- Entrevues;
- Etc.

De plus, s'il y a lieu, les coûts de formation du nouveau conseiller seront à la charge de l'adjudicataire qui devra garantir le transfert de l'information et assurer la qualité des services fournis. Ce mode de fonctionnement s'appliquera aussi lorsque Loto-Québec exigera le remplacement d'un conseiller.

9. Conseiller en cours de mandat

Les conseillers qui seront toujours en mandat le 30 juin 2016, ou après la première, la deuxième ou la troisième année de prolongation, pourront continuer leur mandat sur approbation de Loto-Québec même si la firme qui les avait proposés ne se qualifie pas au futur appel de propositions.

10. Documents

Loto-Québec fournira à l'adjudicataire les documents pertinents à l'exécution des services requis par les conseillers et si nécessaire, émettra des procédures.

11. Conformité des services

Loto-Québec se réserve le droit de refuser tout service ou travail qui ne sera pas en tous points conforme aux spécifications énoncées à la section D - « Description des domaines » et d'exiger de l'adjudicataire qu'il reprenne à ses frais les services refusés.

12. Rémunération

Loto-Québec paiera à l'adjudicataire les services rendus par les conseillers en fonction des tarifs horaires proposés dans le cadre d'un appel de candidatures. Les tarifs horaires demeureront en vigueur en tout temps pendant la durée du mandat, que le travail soit exécuté pendant les heures normales de travail, les soirs, les fins de semaine ou les jours fériés.

Les services rendus par les conseillers seront payés en fonction du nombre d'heures réelles d'exécution à la demi-heure près, en fonction des feuilles de temps dont un format standard sera précisé par Loto-Québec.

Le temps de déplacement entre Loto-Québec et le domicile des conseillers ne sera pas rémunéré. Si dans le cadre de ses fonctions, le conseiller doit se déplacer dans l'un des établissements de la société, et ce, à la demande de l'administrateur du contrat, les dépenses encourues personnellement avant et pendant les déplacements, qui sont requises afin de permettre la réalisation du mandat, pourront être remboursées selon la politique de Loto-Québec et sur présentation de pièces justificatives.

Le temps supplémentaire sera payé au tarif horaire simple, sur approbation de Loto-Québec.

Dans certains mandats, les conseillers seront en disponibilité. Pour chaque huit (8) heures de disponibilité, Loto-Québec paiera une heure au tarif horaire simple.

13. Demande de majoration du tarif horaire

En cours de mandat, une demande de majoration du tarif horaire pourra être présentée à Loto-Québec dans l'éventualité où le mandat, incluant toute période de prolongation, excède une durée de deux (2) ans.

À cette fin, l'adjudicataire devra soumettre à la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec un avis écrit accompagné des pièces justificatives. Seules seront acceptées les majorations justifiées, à la satisfaction de Loto-Québec, par des pièces justificatives détaillées.

Le taux de pourcentage d'augmentation ne pourra en aucun cas excéder celui de la moyenne des taux de variation des douze derniers mois précédant la date de début du mandat tel que montré au tableau 5 intitulé « L'indice des prix à la consommation pour le Canada (non désaisonnalisé) » publié par Statistique Canada sous la rubrique « Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente ».

À défaut d'entente sur le tarif pour la période de prolongation, le mandat se terminera à la date de fin de la période initiale du mandat.

14. Responsabilité unique

Pendant toute la durée du contrat, l'adjudicataire demeurera le seul responsable des services rendus et de tous dommages reliés à une mauvaise exécution des services. Il reconnaît que les exigences décrites au présent document sont essentielles à la bonne exécution des services.

15. Changement d'envergure

Loto-Québec se réserve le droit, en tout temps, de demander une modification, en plus ou en moins de l'envergure des services requis au présent document. Un tel changement sera communiqué par écrit à l'adjudicataire et fera l'objet de négociations quant aux impacts d'un tel changement sur les coûts. L'adjudicataire devra alors se conformer aux changements demandés par Loto-Québec.

Si les changements demandés résultent en une augmentation des coûts de l'adjudicataire, ce dernier devra soumettre à Loto-Québec les pièces justificatives démontrant ladite augmentation des coûts. Le cas échéant, les coûts prévus à la proposition devront, d'un commun accord, être ajustés pour refléter ce changement de coûts.

Si les changements demandés résultent en une diminution des coûts de l'adjudicataire, ce dernier devra soumettre les coûts révisés à Loto-Québec. Dans l'éventualité où Loto-Québec juge que la diminution des coûts n'est pas proportionnelle aux changements négociés, cette dernière se réserve le droit d'exiger une révision à la baisse des nouveaux coûts présentés.

16. Administrateurs du contrat

Loto-Québec et l'adjudicataire désigneront, dès le début du contrat, les personnes pleinement autorisées à les représenter aux fins de l'administration du contrat, de la négociation et du règlement à l'amiable de toutes les questions relatives à l'exécution du contrat.

L'administrateur du contrat, pour chacune des parties, aura l'autorité et la responsabilité d'administrer l'exécution du contrat et pourra, à cette fin, désigner une ou plusieurs autres personnes pour les représenter.

Tout changement d'administrateur ou de représentant devra faire l'objet d'un avis écrit.

17. Recrutement

Loto-Québec ne devra, en aucun cas pendant la durée du mandat d'un conseiller et pour une période de trois (3) mois suivant l'expiration du mandat, recruter ce conseiller à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'adjudicataire.

L'adjudicataire ne devra, en aucun cas pendant la durée du mandat et pour une période de trois (3) mois suivant l'expiration du mandat, recruter du personnel travaillant pour Loto-Québec à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière.

18. Facturation

L'adjudicataire devra établir une facture mensuelle détaillée par conseiller en un original et une copie. Il devra joindre à cette facture une copie des feuilles de temps **(dont le format sera précisé par Loto-Québec)** qui devront être dûment approuvées par l'administrateur du contrat de Loto-Québec.

Toutes les factures devront porter le numéro de commande de Loto-Québec et devront être envoyées en duplicata à l'adresse suivante :

Loto-Québec **(ou une de ses filiales)**
Comptes fournisseurs, 18^e étage
500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G6

19. Paiement

Les factures seront tout d'abord approuvées par l'administrateur du contrat. Dans les 30 jours suivant la réception d'une facture en bonne et due forme, Loto-Québec versera à l'adjudicataire la somme due selon sa facture. Toutefois, Loto-Québec se réserve le droit de déduire ou de retenir le paiement de tout montant qui n'a pas été approuvé selon les règles, qui n'a pas été facturé selon les dispositions du présent appel de propositions ou qui ne lui apparaît pas dû. Loto-Québec pourra aussi faire parvenir à l'adjudicataire un relevé des points en litige sur toute facture de l'adjudicataire. Si celui-ci néglige de corriger la situation dans les 30 jours, Loto-Québec déduira ou retiendra ce montant du prochain versement dû à l'adjudicataire.

SECTION C

CLAUSES GÉNÉRALES

1. Adjudication

Loto-Québec, pour chaque domaine technologique, avisera les proposants dont la proposition a été qualifiée.

Loto-Québec n'assume aucune obligation envers l'adjudicataire tant qu'elle n'aura pas émis un bon de commande en faveur de l'adjudicataire.

L'adjudicataire sera lié par les dispositions contenues dans le présent appel de propositions et s'engage à les respecter.

En cas de contradiction entre les conditions inscrites au verso du bon de commande et celles contenues dans le présent appel de propositions, les dispositions du présent appel de propositions prévaudront.

2. Assurances

- 2.1 L'adjudicataire devra contracter pour la durée du contrat, une police d'assurance responsabilité civile - formule générale, avec une limite de garantie minimum de 2 000 000 \$ par événement et la garder en vigueur pour toute la durée du contrat;
- 2.2 Loto-Québec et ses filiales devront être nommées assurées additionnelles sur le contrat d'assurance responsabilité civile;
- 2.3 L'adjudicataire devra contracter une police d'assurance responsabilité professionnelle, avec une limite de garantie minimale de 500 000 \$ par réclamation et la garder en vigueur pour toute la durée du contrat et au-delà de la fin du contrat pour une période de douze (12) mois;
- 2.4 Les polices d'assurance ne pourront être annulées, résiliées ou modifiées de façon à affecter les garanties ici fournies, sans un préavis de 30 jours à la Direction corporative de l'approvisionnement, par courrier recommandé;
- 2.5 Un ou des certificats constatant l'obtention des polices d'assurance décrites ci-dessus devront être remis à la Direction corporative de l'approvisionnement avant le début du contrat.

3. Collaboration

L'adjudicataire s'engage à collaborer étroitement avec Loto-Québec pour assurer la bonne exécution du contrat.

4. Langue de travail

La langue de travail pour l'exécution du contrat sera le français. Tous les documents à fournir dans le cadre de l'exécution du présent contrat, devront être rédigés en français.

5. Sous-traitants

L'adjudicataire sera responsable de la compétence et de la solvabilité de chacun des sous-traitants. Il sera le seul responsable vis-à-vis de Loto-Québec de l'exécution et de la coordination des activités des sous-traitants. Il devra informer ces derniers des obligations qu'il entend leur imposer. Loto-Québec pourra, en tout temps, avant ou après l'adjudication, exiger le remplacement d'un sous-traitant.

De plus, tout changement de sous-traitants par l'adjudicataire après l'adjudication devra être approuvé au préalable, par écrit, par Loto-Québec.

L'adjudicataire devra, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Il devra transmettre à Loto-Québec, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste indiquant, le cas échéant, pour chaque sous-contrat, les informations suivantes :

- le nom du sous-traitant, son numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et son adresse;
- le montant et la date du contrat de sous-traitance.

Si, pendant l'exécution du contrat, un sous-contrat relié directement au contrat visé par les présentes est conclu, l'adjudicataire devra fournir une liste indiquant les modifications.

L'adjudicataire devra également s'assurer, lorsqu'applicable, que tous ses sous-traitants détiennent l'Attestation de Revenu Québec et que celle-ci a été émise dans les délais prévus par la loi.

L'adjudicataire qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, selon la loi, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq (5) premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

6. Indemnisation

L'adjudicataire s'engage à tenir Loto-Québec à couvert et à l'indemniser de tout dommage, réclamation, recours ou poursuite, de quelque nature que ce soit, intenté contre elle relativement aux biens et services visés au présent appel de propositions et dus à la faute ou à la négligence de l'adjudicataire, ses employés, ses préposés, ses sous-traitants ou agents et mandataires dans l'exécution de leurs obligations en vertu du contrat.

Toutefois, pour chacun des mandats confiés, la responsabilité de l'adjudicataire sera limitée à un montant maximal établi par Loto-Québec dans le cadre de chaque appel de candidature. Ce montant sera établi à cinq (5) fois la valeur du mandat visé, laquelle sera calculée par Loto-Québec en considérant le taux horaire du conseiller et la durée estimée du mandat, incluant les périodes de prolongation possibles.

Toutefois, cette limite quant à la responsabilité de l'adjudicataire ne sera pas applicable à toute réclamation relative à un décès ou à des préjudices corporels, à tout dommage causé par la faute lourde ou la négligence grossière de l'adjudicataire, à tout dommage résultant d'un défaut de l'adjudicataire à ses obligations de confidentialité ou à toute réclamation relative à une contrefaçon, réelle ou présumée, d'un droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

7. Propriété intellectuelle

7.1 Propriété de Loto-Québec

Loto-Québec conservera en entier tout droit de propriété qu'elle a sur toute chose, et notamment sur tout écrit, plan, dessin, photographie, matériel informatique, échantillon, modèle, maquette, concept, méthode et procédé, qu'elle communiquera à l'adjudicataire ou qu'elle mettra à sa disposition. Ce dernier ne devra, sans l'autorisation de Loto-Québec, se servir de ces choses à des fins autres que l'exécution du contrat.

Sous réserve des droits antérieurs d'autrui, Loto-Québec deviendra seule propriétaire, au fur et à mesure de leur production, de toute chose, et notamment de tout écrit, plan, dessin, photographie, matériel informatique, échantillon, modèle, maquette, concept, méthode et procédé que l'adjudicataire produit pour l'exécution du contrat. De plus, l'adjudicataire devra renoncer à tous droits moraux sur ces choses et devra obtenir de ses sous-traitants, le cas échéant, toute cession de droits et renonciation de droits moraux requises pour donner effet à la présente clause.

L'adjudicataire ne devra, sans l'autorisation expresse de Loto-Québec, se servir de ces choses à des fins autres que l'exécution du contrat.

De plus, l'adjudicataire garantit à Loto-Québec et ses filiales que toutes les personnes physiques ayant participé au travail effectué, au développement de tout chose ou à la création de toute œuvre renoncent ou ont renoncé, au bénéfice de Loto-Québec, successeurs et ayants droit, à l'exercice des droits moraux que ces personnes pourraient détenir sur tout travail effectué, toute chose développée ou toute œuvre créée dans le cadre de l'exécution du contrat.

7.2 Contrefaçon

L'adjudicataire garantit expressément que les biens et services fournis en vertu du présent document, n'empiètent ni ne constituent, d'une manière quelconque, une contrefaçon d'un brevet, d'un dessin industriel, d'une marque de commerce, d'un droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété intellectuelle.

L'adjudicataire s'engage à tenir Loto-Québec indemne de toute réclamation ou action en justice exercée contre Loto-Québec par suite d'un empiètement ou d'une contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle. L'adjudicataire s'engage également à tenir indemnes Loto-Québec, ses successeurs et cessionnaires, et ses clients et utilisateurs, et assumer seul la responsabilité pour tous frais, dommages et pertes résultant d'un tel empiètement ou contrefaçon présumé ou réel, de tout droit de propriété intellectuelle.

En ce qui concerne tout droit d'auteur, brevet, licence, modèle, marque ou autre droit que l'adjudicataire détient ou détiendra, l'adjudicataire garantit que Loto-Québec peut utiliser à volonté sans autres paiements que ceux faits en vertu du présent contrat toutes les choses qu'elle produit ou fournit pour l'exécution du contrat.

8. Confidentialité

- 8.1 L'adjudicataire reconnaît que dans le cadre de l'exécution du contrat à intervenir, il aura accès à des informations appartenant à Loto-Québec, lesquelles peuvent également être de nature confidentielle.
- 8.2 Les informations de nature confidentielle incluent notamment les renseignements personnels auxquels pourrait avoir accès l'adjudicataire, « renseignements personnels » référant aux informations concernant des individus, incluant, mais non limitativement, les employés, les clients ou potentiels clients, les fournisseurs, les mandataires ou les partenaires de Loto-Québec et de ses filiales.
- 8.3 L'adjudicataire s'engage à respecter la confidentialité de toute information reçue ou transmise dans le cadre du contrat et à s'assurer que ses préposés, agents ou mandataires, de même que ses sous-traitants, qui pourraient avoir accès à ces informations, en respectent le caractère confidentiel. Il s'engage, de plus, à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues au présent contrat et à n'en divulguer aucune partie à qui que ce soit, sauf après avoir obtenu le consentement écrit de Loto-Québec et alors seulement dans la mesure autorisée. Toute personne qui sera appelée à recevoir des informations confidentielles devra signer un engagement de confidentialité et de non-divulgence.
- 8.4 L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir des mesures de sécurité adéquates pour protéger la confidentialité des informations confidentielles, dont, notamment, les mesures suivantes :
- Des mécanismes de suivi des accès et des tentatives d'accès aux informations confidentielles doivent être mis en place.
 - Toute information confidentielle considérée sensible (numéro d'assurance sociale, numéro de carte de crédit, numéro de compte bancaire, etc.) doit être protégée par chiffrement.
 - Les personnes ayant accès aux informations confidentielles doivent être clairement identifiées, et leurs profils d'accès, formellement documentés.
 - Une protection physique doit assurer que les personnes non autorisées ne puissent avoir accès aux informations confidentielles, dont notamment, par le biais des affichages ou des imprimés des environnements informatiques.

- 8.5 L'adjudicataire devra s'assurer que tous les membres de son personnel (incluant le personnel de ses sous-traitants) respectent les directives émises par Loto-Québec concernant les règles de conduite à suivre en matière de sécurité à l'égard des informations de Loto-Québec auxquelles pourrait avoir accès l'adjudicataire.
- 8.6 L'adjudicataire reconnaît que Loto-Québec est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et s'engage à traiter les informations confidentielles conformément aux termes et conditions des présentes et dans le respect des exigences prévues par la loi.
- 8.7 À compter de l'adjudication et au maximum une fois l'an durant toute la durée du contrat, Loto-Québec se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'application des exigences de confidentialité prévues aux présentes, incluant se rendre dans les locaux de l'adjudicataire pour ce faire.
- 8.8 L'adjudicataire doit informer Loto-Québec dans les plus brefs délais de toute violation ou tentative de violation des exigences de confidentialité prévues aux présentes, comme par exemple, une tentative d'accès non autorisé à l'égard des informations de Loto-Québec.
- 8.9 L'adjudicataire sera responsable de tout dommage résultant d'un accès non autorisé aux informations appartenant à Loto-Québec, dû à un manquement de sa part de respecter les dispositions du présent article. Dans un tel cas, l'adjudicataire devra prendre fait et cause pour Loto-Québec et, notamment, prendre les actions nécessaires à la satisfaction de Loto-Québec afin de limiter les dommages et toute atteinte à la vie privée, le cas échéant.
- 8.10 L'adjudicataire s'engage à respecter les instructions de Loto-Québec quant aux délais de conservation des informations de Loto-Québec.

À la fin du contrat ou advenant sa résiliation, l'adjudicataire devra retourner une copie des informations de Loto-Québec à celle-ci, dans un format mutuellement convenu puis détruire ses copies desdites informations (y compris toute copie de sécurité ou archivée).

Toute destruction d'information devra être réalisée selon une méthode jugée acceptable par Loto-Québec et faire l'objet d'une confirmation écrite à Loto-Québec.

9. Conflit d'intérêts

Le proposant et, le cas échéant, l'adjudicataire devront éviter de se placer dans une situation susceptible de créer un conflit d'intérêts, soit pour leurs intérêts propres ou ceux notamment, d'une de leurs ressources, d'une de leurs filiales ou d'une personne liée.

Si une telle situation se présente en cours de l'analyse des propositions ou en cours de contrat, le proposant ou l'adjudicataire devra immédiatement en aviser Loto-Québec qui pourra, à sa seule discrétion, rejeter la proposition ou mettre fin au contrat, le cas échéant.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'adjudicataire ne devra pas utiliser les informations obtenues en cours d'exécution du contrat à son avantage ou de façon à procurer un avantage à toute autre personne.

10. Défaut de l'adjudicataire

Dans le cas d'un défaut de l'adjudicataire en regard de l'une ou plusieurs des obligations liées à l'exécution des services prévus aux présentes, Loto-Québec se réserve le droit d'en aviser l'adjudicataire qui devra entreprendre dans un délai de cinq (5) jours ouvrables dudit avis, ou dans tout autre délai déterminé par Loto-Québec, les démarches nécessaires afin de remédier audit défaut, le tout à la satisfaction de Loto-Québec.

Advenant un manquement de l'adjudicataire à remédier audit défaut à la satisfaction de Loto-Québec, cette dernière pourra exercer tout recours qu'elle jugera approprié, notamment mettre fin au contrat ou faire exécuter par un tiers les correctifs nécessaires aux frais de l'adjudicataire.

11. Suspension des services

Loto-Québec pourra en tout temps suspendre, en totalité ou en partie, l'exécution des services prévus au présent contrat en cas de force majeure. Dans cette éventualité, Loto-Québec notifiera l'adjudicataire par écrit en précisant l'étendue, la date où la suspension entre en vigueur et sa durée, si connue. En l'absence d'une telle notification, nulle circonstance ou situation pouvant se présenter pendant la durée du contrat ne pourra être considérée comme une suspension.

En cas de suspension de l'exécution des services, Loto-Québec n'aura d'autre obligation que de payer à l'adjudicataire la partie de la rémunération gagnée à la date de suspension, pour les services rendus. L'adjudicataire n'aura droit à aucune indemnité ou dommages et intérêts en raison de cette suspension.

À la suite d'une suspension, Loto-Québec pourra, si elle le désire, réactiver le dossier et l'adjudicataire devra alors reprendre l'exécution des services, et ce, aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au moment de ladite suspension.

12. Résiliation du contrat

- 12.1 Loto-Québec pourra, à sa discrétion et en tout temps, résilier tout ou partie du contrat en donnant un avis écrit à l'adjudicataire en précisant l'étendue et la date effective de la résiliation. L'adjudicataire devra alors cesser l'exécution du contrat à la date et dans les limites indiquées à l'avis.

Loto-Québec n'aura d'autre obligation que de payer à l'adjudicataire les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation, soit pour les services rendus de même que pour les matériaux livrés au moment de la réception de l'avis de résiliation.

12.2 Si l'adjudicataire n'a pas remédié dans les dix (10) jours suivant un avis transmis par Loto-Québec à un défaut aux termes du contrat, Loto-Québec pourra :

- (a) Déclarer le contrat résilié;
- (b) Continuer le contrat à la place de l'adjudicataire selon la méthode que Loto-Québec choisira;
- (c) Prendre possession des matériaux, équipements et autres biens afin que Loto-Québec puisse continuer le contrat;
- (d) Retenir tout paiement qui pourrait être dû à l'adjudicataire jusqu'à temps que le contrat ait été complété;
- (e) Si un cautionnement d'exécution n'a pas été fourni par l'adjudicataire, exiger de l'adjudicataire le paiement de tout montant encouru par Loto-Québec pour le parachèvement du contrat.

Également, sous réserve de toute disposition d'une loi à cet effet, dans l'éventualité que l'adjudicataire devienne insolvable, qu'il fasse l'objet de procédures en faillite, qu'il fasse cession de ses biens ou qu'un syndic soit nommé pour administrer ses biens, Loto-Québec pourra prendre les mesures prévues aux paragraphes (a) à (e).

12.3 Peu importe les circonstances menant à la résiliation du contrat :

- (a) Loto-Québec conservera tous ses droits et recours en dommages et intérêts contre l'adjudicataire, le cas échéant;
- (b) L'adjudicataire n'aura droit à aucun montant pour perte de profit, indemnité, ou dommages et intérêts en raison de la résiliation et ne pourra exercer aucun recours contre Loto-Québec en raison de cette résiliation.

13. Cession de contrat

L'adjudicataire ne pourra céder, transporter ou donner en garantie, en tout ou en partie, en faveur d'un tiers, les droits et obligations lui résultant du contrat ni les créances qu'il pourrait avoir en vertu de ce contrat, à moins que Loto-Québec n'y consente préalablement par écrit.

Dans le cas où Loto-Québec l'autorise, le cessionnaire devra renoncer aux dispositions de l'article 1680 du Code civil du Québec en faveur de Loto-Québec. Sauf s'il s'agit d'une cession en garantie ou d'une cession de créances, l'entente de cession à intervenir entre l'adjudicataire, le cessionnaire et Loto-Québec prévoit que l'adjudicataire continue d'être lié par le contrat jusqu'à l'expiration de sa durée y compris toute prolongation, solidairement avec le cessionnaire.

Dans le cas de cession en garantie ou de cession de créances, l'adjudicataire devra, à titre de condition préalable, obtenir au moyen d'une lettre du cessionnaire, une renonciation aux dispositions de l'article 1680 du Code civil du Québec.

De plus, l'adjudicataire ne peut procéder à tout changement d'actionnaires sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Loto-Québec.

Le non-respect du présent article par l'adjudicataire ou toute requête, jugement ou ordonnance, ou saisie ayant l'effet d'une cession, d'un transport, ou d'une donation en garantie rendra automatiquement le contrat nul et non avenue, sans avis ni mise en demeure.

14. Législation

Le contrat sera régi et interprété par les lois et règlements en vigueur dans la province de Québec. Ceci inclut tout amendement à ces lois ou règlements et toutes nouvelles lois ou nouveaux règlements qui pourraient être mis en vigueur pendant la durée du contrat. De plus, toute action en justice concernant toute violation et interprétation du contrat devra être soumise aux tribunaux de la province de Québec ayant juridiction dans le district judiciaire de Montréal, à l'exclusion de tout autre district.

15. Non-exclusivité

Rien dans le présent document ne peut être interprété comme conférant à l'adjudicataire la moindre forme d'exclusivité que ce soit.

SECTION D

DESCRIPTION DES DOMAINES

Description des domaines Loto-Québec Appel de propositions no 13-564

1. Description des domaines

Les domaines technologiques pour lesquels Loto-Québec pourrait recourir aux services de conseillers sont notamment :

- Domaine 1 : Développement Tandem;
- Domaine 2 : Développement Java, Web et mobile;
- Domaine 3 : Développement Microsoft.Net et autres;
- Domaine 4 : Bases de données et intelligence d'affaires;
- Domaine 5 : Infrastructure;
- Domaine 6 : Exploitation;
- Domaine 7 : Gouvernance opérationnelle / qualité de service / gestion des actifs;
- Domaine 8 : Progiciels d'entreprise et applications spécialisées;
- Domaine 9 : Gestion de projet;
- Domaine 10 : Architecture d'entreprise;
- Domaine 11 : Sécurité de l'information.

2. Technologies et types de mandats

À titre indicatif, voici la liste des logiciels, des technologies et des types de mandats utilisés dans chacun de ces domaines. Les mandats des domaines technologiques nos 7, 9 et 10 peuvent s'appliquer à l'ensemble des technologies citées ci-dessous. Par contre la nature des mandats de ces domaines sera axée sur les processus. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra varier en cours de contrat.

Domaines Technologies	Énumération des technologies et types de mandats
Développement Tandem	
Tandem	Développement (TAL,TACL, SCOBOL, C++, Java). Bases de données (SQL-MX, SQL-MP), Enscribe, Enable, Enform, COBOL, NSJSP, Multithread, non-stop, NSK 32 bit, OSS 32 bit, TCP-IP v6, FTP, Pathway,
Développement JAVA/WEB/MOBILE	
Développement Java, JEE, Web et Mobile	JEE, WEBSphere (WAS, MQ SERIES, PORTAL), JBoss/Linux, HIBERNATE, STRUTS, JSP, SERVLET, XML, Flash, Javascript, HTML, RFT, JSF, EJB, PL/SQL, SQL, Eclipse, RCP, Ajax, ASP.Net, PHP, Sharepoint, Jasper, PERL, SWT, XML-FLOP, XSLT, Percussion (Rythmix), Magnolia CMS, Enterprise Toolkit (ETK), CrossCompiler C++, Visual Inspect, Visual Studio 2005, Xml Spy Razor SQL., ireport, HornetQ, selenium, framework bluephoenix, Spring, API media sociaux(facebook, linkedin, Twitter), HTML 5, Javascript, iOS, Android.

Domaines Technologies	Énumération des technologies et types de mandats
Développement Microsoft .Net / autres	
Développement .Net et terminal	C#, Visual Basic, ASP, Visual Studio, Framework, REST, Sharepoint, Windows XP Embedded, XML, XSLT, Flash, HTML, XML SPY, HTML 5
Développement autres	C++, Power Builder, MS-Visual Basic, Crystal Report, Active Report, Impromptu, Oracle Discoverer, MS-Access, Portail Oracle, Sharepoint., SVN (Subversion), Microsoft Team Foundation, AMC Power Designer, TestTrack Pro, TestTrack TCM, Quest TOAD
Volet fonctionnel	Architecte fonctionnel et technologique, Analyste fonctionnel, Analyste de tests, Analyste d'affaires, UML et use case, etc.
Gestion de projet	
Directeur de projet, chargé de projet, chef équipe, PCO et PMO	MS project, MS Project Enterprise, feuille de temps, ABAKSoftware ABAK, AGILE / SCRUM, RUP
Infrastructures technologiques et exploitation	
HP NonStop (Tandem)	HP Integrity NB50000c, HP NonStop J06.15, TACL, OSS, SQL/MP, SQL/MX, Webserver, NSJSP, DSMSCM, OSM et BackBox
Stockage / Sauvegarde	HP EVA 4X00/6X00/8X00, HP LeftHand, HP XP24000/P9500, HP ESL (LTO), Symantec NetBackup 7.X, HP Storage Essential, EMC Networker Legato, Quest Vrange, CA Arcserve
Windows / Virtualisation	Windows Server 2003, 2008, 2012 (Ms Cluster, DFS, IPSec, DHCP, DNS), Exchange 2010, SharePoint 2010, IBM BigFix, WSUS, SCCM, PowerShell, VBScript, WSH, PERL, Javascript EMC vSphere 5.1 et 4.x, Microsoft Hyper-V VMware Thinapp
Unix/Linux	RHEL 5/6, Intégration Active Directory/LDAP, IPSec, Puppet, CIFS/NFS, Bash, SSH, Kickstart, Perl, Python
Réseau et autres technologies	Protocole IP, équipements CISCO, VPN, coupe-feu, outils de diagnostic et surveillance, système UNIX, téléphonie sur IP, Technologies sans-fil
Gestion	Pratique ITIL, gestion des processus assurance qualité logiciel
Intergiciel (Middleware) et outils de collaboration	Microsoft Project Server, Microsoft SMS/SCCM, Microsoft Exchange, Microsoft Share point, Microsoft Office Communication Server (Lync), Microsoft Active Directory, Wise, IBM RAD, IBM Websphere, IBM Websphere Integrator (MQ Series), Oracle, Tivoli Identity Manager/Tivoli Access Manager, Arcsight. Jboss EAP, Icinga, CA Unicenter, Informix, MS-SQL, My/SQL
Bureautique	Windows 7, Microsoft Office 2010, Microsoft Outlook
Mobilité	BlackBerry, IOS, Android, Black Berry Enterprise Server, BlackBerry Enterprise Service 10, MDM (Mobile Device Management)
Développement Bases de données et intelligence d'affaires	
Gestion des données	Oracle9i/10g/11g, MS-SQL 2000/2005/2008 ESSBASE, Power AMC 15.3, PL/SQL Developer, Oracle (RAC, VPD, TDE, OEM), My/SQL, Informix et Progress.

Domaines Technologies	Énumération des technologies et types de mandats
Intelligence d'affaires	Business Object (i.e. BO Suite, Infoview Deski, Webi, Dashboard), Oracle Discoverer Web, Datastage/IBM infosphere, Crystal Report 8.5, Visual Basic, Xcelsius, Siebel CRM, Microsoft Reporting Services, PL/SQL
Progiciels d'entreprise et applications spécialisées	
Paie	VIP (DLGL)
RH	Remphor (Logibec) Taleo, Shift-Logic, OrgPlus (Human concept), SIGAL (Technomedia), ABAKSoftware ABAK
Corporatif	Financiers d'Oracle (Grand-livre, Trésorerie, Comptes fournisseurs, Comptes clients, Approvisionnement, Hyperion, BMC Remedy), Siebel d'Oracle, C2 Innovations C2 Enterprise, Marval OpenMSM, Cogep GuideTi, Planet Press, StreetPerfect
Langages	PL/SQL, Java, Html, CalcScript, Batch file
Outils	Oracle Forms, Oracle Reports, Essbase Console, Oracle Data Integrator, Toad. Bonne connaissance de World et Excel. Bonne connaissance de l'outil MS Project.
Jeux	Konami Casino Management System (KCMS), Server Base Gaming (IGT, WMS Gaming, etc.), Atronics GALAXIS, Tangam Table Yield Management, IGT EZPay, Bluberi Mirador, Pokertek, Multiplay, Spielo/Gtech Intelligen, Back Office NRT, etc.
Restauration	Micros 9700, Harton Flexibar, Azbar Plus Azbar
Multimédia	MomentFactory X-Agora, Scala
Sécurité de l'information	
Gestion et gouvernance de la sécurité	Planification stratégique et plan directeur. Politiques et directives. Architecture de sécurité. Conformité et certification. Continuité des affaires. Programme de sensibilisation et de formation à la sécurité.
Architecture et orientation technologique	Analyse préliminaire, orientation, modèle, balisage. Preuve de concept, prototype. Sélection de technologies.
Administration et opération de la sécurité	Configuration et administration de mécanismes de sécurité (code et règles d'accès, audit et surveillance). Développement d'outils et de procédures.
Cryptographie	Sélection, développement, validation, certification d'algorithmes et produits. Algorithmes et produits maison, standards reconnus et produits commerciaux (incluant les générateurs aléatoires).
Évaluation des risques	Classification, risques d'affaires, risques technologiques, vulnérabilités, certification et audits. Dans le cadre de projet de développement ou de déploiement, dans l'un ou l'autre des autres domaines de l'appel de propositions. Méthodologie et approches propriétaires et reconnues dans l'industrie Méhari, ISO. etc. Outils standards d'analyse (NESSUS, NMAP, etc.)

3. Description des profils

3.1 Domaine : Développement Tandem

3.1.1 Profil : Analyste fonctionnel

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, l'analyste fonctionnel sera responsable d'établir des solutions et des recommandations fonctionnelles dans le domaine des loteries suite à l'expression des besoins d'affaires. Il documentera les spécifications fonctionnelles. Il les transmettra afin de permettre la conception et la réalisation technique. Dans certains cas, il effectuera la conception et la réalisation lui-même. Il sera également responsable de concevoir les stratégies de tests, d'élaborer les scénarios et jeux d'essais, d'exécuter les tests et d'en vérifier les résultats. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui seront imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilités :

- Analyser et comprendre les besoins d'affaires des utilisateurs;
- Concevoir, évaluer et présenter les alternatives de solutions fonctionnelles en fonction de différentes contraintes et/ou considérations techniques;
- Faire des recommandations de solutions;
- Estimer les coûts de développement des solutions;
- Identifier et décrire ou faire évoluer, de façon détaillée, les cas d'utilisation supportant la solution fonctionnelle retenue;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de Loto-Québec;
- Transmettre les spécifications afin de permettre la conception et la réalisation technique;
- Supporter l'équipe de réalisation technique;
- Concevoir les stratégies de tests, élaborer les cas de tests, les scénarios et jeux d'essais;
- Réaliser les tests et analyser les résultats. Faire la gestion des anomalies;
- Préparer des dossiers de mise en production et soutenir la mise en place (intégration) de la solution;
- Effectuer le support fonctionnel à la production.

3.1.2 Profil : Concepteur / développeur

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, le concepteur / développeur sera responsable d'établir des solutions et des recommandations techniques. Il effectuera la conception et la réalisation techniques. Il effectuera le support technique lors de l'exécution des tests. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui sont imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilités :

- Supporter les analystes fonctionnels dans l'élaboration de solutions pour répondre aux besoins d'affaires en respectant les standards d'intégrité, de disponibilité, de sécurité et de performance de Loto-Québec ainsi que des orientations de l'architecture d'entreprise;
- Produire les dossiers de conception détaillée des solutions retenues et en faire la réalisation technique ainsi que les tests unitaires;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de Loto-Québec;
- Effectuer le support technique lors des tests. Faire les correctifs d'anomalies;
- Préparer des dossiers de mise en production et assurer une intégration sans impact dans l'environnement de production;
- Effectuer le support technique à la production.

3.2 Domaine /: Développement JAVA, WEB, MOBILE

3.2.1 Profil : Analyste fonctionnel

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, l'analyste fonctionnel sera responsable d'établir des solutions et des recommandations fonctionnelles dans le domaine des loteries suite à l'expression des besoins d'affaires. Il documentera les spécifications fonctionnelles. Il les transmettra afin de permettre la conception et la réalisation technique. Dans certains cas, il effectuera la conception et la réalisation lui-même. Il sera également responsable de concevoir les stratégies de tests, d'élaborer les scénarios et jeux d'essais, d'exécuter les tests et d'en vérifier les résultats. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui sont imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilités :

- Analyser et comprendre les besoins d'affaires des utilisateurs;
- Concevoir, évaluer et présenter les alternatives de solutions fonctionnelles en fonction de différentes contraintes et/ou considérations techniques;
- Faire des recommandations de solutions;
- Estimer les coûts de développement des solutions;
- Identifier et décrire ou faire évoluer, de façon détaillée, les cas d'utilisation supportant la solution fonctionnelle retenue;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de Loto-Québec;

- Transmettre les spécifications afin de permettre la conception et la réalisation technique;
- Supporter l'équipe de réalisation technique;
- Concevoir les stratégies de tests, élaborer les cas de tests, les scénarios et jeux d'essais;
- Réaliser les tests et analyser les résultats. Faire la gestion des anomalies;
- Préparer des dossiers de mise en production et soutenir la mise en place (intégration) de la solution;
- Effectuer le support fonctionnel à la production.

3.2.2 Profil : Concepteur / développeur

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, le concepteur / développeur sera responsable d'établir des solutions et des recommandations techniques. Il effectuera la conception et la réalisation techniques. Il effectuera le support technique lors de l'exécution des tests. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui sont imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilités :

- Supporter les analystes fonctionnels dans l'élaboration de solutions pour répondre aux besoins d'affaires en respectant les standards d'intégrité, de disponibilité, de sécurité et de performance de Loto-Québec ainsi que des orientations de l'architecture d'entreprise.
- Produire les dossiers de conception détaillée des solutions retenues et en faire la réalisation technique ainsi que les tests unitaires;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de Loto-Québec;
- Effectuer le support technique lors des tests. Faire les correctifs d'anomalies;
- Préparer des dossiers de mise en production et assurer une intégration sans impact dans l'environnement de production;
- Effectuer le support technique à la production.

3.2.3 Profil - Architecte de solution

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera appelé à intervenir en architecture de solution avec une emphase sur la conception et l'implémentation d'applications spécifiques pour un (1) ou plusieurs projets à la fois. Ceci dans des contextes d'entretien, de nouveaux développements ou de mise en place de progiciels commerciaux.

Le conseiller recevra les besoins des lignes d'affaires et mettra en œuvre des patrons d'Architecture pour créer des solutions d'affaires (et/ou leur intégration) appropriées aux besoins et contribuera au succès des projets et leur alignement avec les stratégies d'entreprise.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- D'établir les stratégies de développement et/ou d'intégration dans des projets donnés, ainsi que les stratégies de migration et de réutilisation;
- De conceptualiser l'architecture de solution en choisissant le patron d'intégration approprié au projet tout en respectant les orientations de l'architecture d'entreprise;
- De contribuer à définir les standards de développement et/ou d'intégration des systèmes;
- De modéliser les composantes fonctionnelles et guider la mise en place de solution dans le cadre d'entretiens ou de nouveau développement;
- De participer au design des fonctions les plus complexes des systèmes en négociant, avec les équipes à l'interne et les fournisseurs le cas échéant, les choix à adopter;
- D'agir en tant que coach envers les ressources les moins expérimentées;
- De contribuer aux analyses préliminaires des projets et recommander des solutions en collaboration avec les fournisseurs des produits le cas échéant;
- De contribuer au choix et aux recommandations d'orientations technologiques appropriés afin de développer des architectures ou d'améliorer les architectures en place.

3.3 Domaine : Développement Microsoft.Net et autres

3.3.1 Profil : Analyste fonctionnel

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, l'analyste fonctionnel sera responsable d'établir des solutions et des recommandations fonctionnelles dans le domaine des loteries suite à l'expression des besoins d'affaires. Il documentera les spécifications fonctionnelles. Il les transmettra afin de permettre la conception et la réalisation technique. Dans certains cas, il effectuera la conception et la réalisation lui-même. Il sera également responsable de concevoir les stratégies de tests, d'élaborer les scénarios et jeux d'essais, d'exécuter les tests et d'en vérifier les résultats. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui sont imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilités :

- Analyser et comprendre les besoins d'affaires des utilisateurs;
- Concevoir, évaluer et présenter les alternatives de solutions fonctionnelles en fonction de différentes contraintes et/ou considérations techniques;
- Faire des recommandations de solutions;
- Estimer les coûts de développement des solutions;
- Identifier et décrire ou faire évoluer, de façon détaillée, les cas d'utilisation supportant la solution fonctionnelle retenue;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de Loto-Québec;
- Transmettre les spécifications afin de permettre la conception et la réalisation technique;
- Supporter l'équipe de réalisation technique;
- Concevoir les stratégies de tests, élaborer les cas de tests, les scénarios et jeux d'essais;
- Réaliser les tests et analyser les résultats. Faire la gestion des anomalies;
- Préparer des dossiers de mise en production et soutenir la mise en place (intégration) de la solution;
- Effectuer le support fonctionnel à la production.

3.3.2 Profil : Concepteur / développeur

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, le concepteur / développeur sera responsable d'établir des solutions et des recommandations techniques. Il effectuera la conception et la réalisation techniques. Il effectuera le support technique lors de l'exécution des tests. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui sont imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilités :

- Supporter les analystes fonctionnels dans l'élaboration de solutions pour répondre aux besoins d'affaires en respectant les standards d'intégrité, de disponibilité, de sécurité et de performance de Loto-Québec ainsi que des orientations de l'architecture d'entreprise;
- Produire les dossiers de conception détaillée des solutions retenues et en faire la réalisation technique ainsi que les tests unitaires;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de LQ;
- Effectuer le support technique lors des tests. Faire les correctifs d'anomalies;

- Préparer des dossiers de mise en production et assurer une intégration sans impact dans l'environnement de production;
- Effectuer le support technique à la production.

3.3.3 Profil - Architecte de solution

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera appelé à intervenir en architecture de solution avec une emphase sur la conception et l'implémentation d'applications spécifiques pour un (1) ou plusieurs projets à la fois. Ceci dans des contextes d'entretien, de nouveaux développements ou de mise en place de progiciels commerciaux.

Le conseiller recevra les besoins des lignes d'affaires et mettra en œuvre des patrons d'Architecture pour créer des solutions d'affaires (et/ou leur intégration) appropriées aux besoins et contribuera au succès des projets et leur alignement avec les stratégies d'entreprise.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- D'établir les stratégies de développement et/ou d'intégration dans des projets donnés, ainsi que les stratégies de migration et de réutilisation;
- De conceptualiser l'architecture de solution en choisissant le patron d'intégration approprié au projet tout en respectant les orientations de l'architecture d'entreprise;
- De contribuer à définir les standards de développement et/ou d'intégration des systèmes;
- De modéliser les composantes fonctionnelles et guider la mise en place de solution dans le cadre d'entretiens ou de nouveau développement;
- De participer au design des fonctions les plus complexes des systèmes en négociant, avec les équipes à l'interne et les fournisseurs le cas échéant, les choix à adopter;
- D'agir en tant que coach envers les ressources les moins expérimentées;
- De contribuer aux analyses préliminaires des projets et recommander des solutions en collaboration avec les fournisseurs des produits le cas échéant;
- De contribuer au choix et recommandations d'orientations technologiques appropriées afin de développer des architectures ou d'améliorer les architectures en place.

3.4 **Domaine : Bases de données et intelligence d'affaires**

La base de données privilégiée pour le développement d'application et pour les environnements d'intelligence d'affaires est Oracle.

3.4.1 Profil : Administrateur de base de données – Applicatif

Gestion des données	
Principaux domaines technologiques	Connaissance des outils de la section Développement Bases de données et intelligence d'affaires

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera responsable d'assurer le support et la maintenance des systèmes en collaboration avec les équipes de développement. Il devra également travailler sur plusieurs projets de développement et d'entretien et faire preuve d'une grande autonomie dans le but de livrer les projets dans les délais prévus. La personne devra notamment :

- Réaliser le modèle de données avec l'outil de modélisation PowerAMC;
- Réaliser les analyses d'impact sur les bases de données;
- Rédiger des analyses fonctionnelles et techniques requises pour le développement de solutions;
- Implémenter les modèles physiques de bases de données en tenant compte du volume et de la capacité;
- Aider les équipes de développement lors de l'élaboration de requête complexe (fonction analytique, plan d'exécution, performance);
- Participer à la mise en place et assurer la sécurité de la base de données (créer et maintenir les comptes utilisateurs, les rôles et attribuer les accès et privilèges);
- Assurer le respect et le suivi des normes et procédures;
- Respecter les exigences concernant, les politiques de collecte et d'administration des données, les règles d'accès et la sécurité;
- Utiliser Oracle Entreprise Manager (OEM) comme outils de diagnostic et d'analyse de requête;
- Participer à la mise en place des environnements de développement, de tests et de production.

3.4.2 Profil : Architecte de données

Gestion des données	
Principaux domaines technologiques	Connaissance des outils de la section Développement Bases de données et intelligence d'affaires

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera responsable d'élaborer l'architecture de données de l'entreprise dans le cadre de l'Évolution de ses applications (Architecture globale de données et architecture de solution pour un projet donné). Il sera également responsable de définir les normes et standards d'utilisation des bases de données. La personne devra notamment :

- Participer aux analyses préliminaires afin de définir l'architecture des données en collaboration avec tous les membres de l'équipe (Architecte technique, concepteurs, etc.);
- Modéliser et concevoir la structure de données, le stockage et l'intégration des données de l'application;
- Diriger les analyses, la conception et le travail de réalisation de la base de données;
- S'assurer que la conception de la base de données respecte les exigences, notamment le volume des données, la fréquence et la croissance des données à long terme;
- Aider à déterminer les normes de données inter-applications, les normes de distribution des données et les stratégies de mise au point.

3.4.3 Profil : Administrateur de base de données - Exploitation

Gestion des données	
Principaux domaines technologiques	Connaissance des outils de la section Développement Bases de données et intelligence d'affaires

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller devra administrer et exploiter des bases de données (Oracle, DB2, SQL, Informix). Il devra diagnostiquer et résoudre les problèmes rencontrés avec les bases de données et participer à des projets de développement et d'intégration. Il sera responsable de la mise en production et du support d'un nouvel environnement des bases de données. La personne devra notamment :

- Procéder, en mode projet et implantation, à l'administration courante des bases de données;
- Réaliser les tâches d'exploitation des bases de données;
- Mettre en place et faire évoluer les outils de sauvegarde et de restauration;
- Assurer le respect des standards;
- Élaborer la sécurité des accès critiques aux données client;
- Fournir les indicateurs de performance des systèmes;
- Assister et approuver l'implantation des bases de données et leurs composantes d'exploitation;
- Effectuer le suivi de performance, de capacité et de productivité des bases de données;
- Assurer le support et la disponibilité à l'exploitation des bases de données ainsi que la résolution et le suivi des incidents;
- Produire des normes, standards et procédures.

3.4.4 Profil : Analyse ETL

Intelligence d'affaires	
Principaux domaines technologiques	Connaissance des outils de la section Développement Bases de données et intelligence d'affaires

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller devra effectuer des activités de conception, de réalisation, de tests des programmes d'acquisition de données requis pour extraire, transformer, nettoyer et intégrer les données et les méta-données afin d'alimenter, à partir des systèmes opérationnels, l'entrepôt de données et ses composantes. La personne devra notamment :

- Effectuer l'analyse détaillée des modules supportant les processus d'ETL;
- Réaliser la programmation au moyen des outils en place;
- Élaborer les dossiers et scénarios de tests;
- Assurer une bonne documentation des fonctions développées et changements effectués;
- Participer à la mise en production et au support post-implantation;
- Assurer une intégration sans impact dans l'environnement d'exploitation en respectant les standards d'intégrité, de disponibilité, de sécurité et de performance de Technologies Nter;
- Effectuer des travaux de soutien, d'entretien et d'évolution sur les comptoirs déjà en production.

3.5 Domaine : Infrastructure

Note importante : Les responsabilités décrites pour chacun des profils ci-dessous sont génériques et peuvent s'appliquer à une ou un ensemble des technologies identifiés à l'article 2 « Technologies et types de mandats » de la présente section. Lors de l'émission d'un mandat dans ce domaine, il ne s'appliquera typiquement qu'à une seule des technologies (ex. : administrateur de système Unix, analyste en stockage, architecte de réseau, architecte technologique)

3.5.1 Profil : Architecte technologique

Architecte technologique	
Principaux domaines technologiques	Architecture et orientations technologiques et la grande majorité des technologies décrites au niveau de l'infrastructure et exploitation

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera responsable de recommander des technologies qui seront utilisées dans le cadre de la mise en place des infrastructures des différents environnements opérationnels. Il devra s'assurer que les technologies sélectionnées soient évolutives, s'arriment facilement entre elles et qu'elles pourront supporter des fonctionnalités variées avec des configurations optimales. De plus, il devra s'assurer que les technologies retenues puissent répondre aux normes de sécurité et d'intégrité tout en étant, fiables, performantes et flexibles. La personne devra notamment :

- Travailler en collaboration avec les architectes d'entreprise afin d'aligner les solutions technologiques avec la vision de l'entreprise;
- Participer activement à la définition et mise à jour de l'architecture technologique cible;
- Valider et enrichir les architectures technologiques développées à ce jour;
- Agir à titre de personne-ressource pour les groupes d'exploitation des systèmes et s'impliquer dans les projets de développements et d'intégration lorsque requis;
- S'assurer du respect des orientations technologiques dans le cadre des activités de développement et d'exploitation des systèmes;
- Assurer la diffusion et l'application des directives d'architecture vers les équipes concernées;
- Évaluer les solutions proposées par les fournisseurs de logiciel et de matériel et émettre des recommandations;
- Rédiger les devis techniques et participer aux processus d'appels d'offres;
- Définir une stratégie d'essais pour confirmer la performance d'un système;
- Développer des pratiques pour s'assurer de la robustesse, la fiabilité, la performance et la sécurité des systèmes en voie d'intégration dans l'environnement d'exploitation;
- Coordonner les différents volets de l'architecture technologique;
- Participer activement à la veille technologique propre à son secteur.

3.5.2 Profil : Administrateur de systèmes/conseiller

Administrateur de systèmes / conseiller	
Principaux domaines technologiques	Stockage/Sauvegarde Windows/Virtualisation Unix/Linux Réseau et autres technologies

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera responsable d'administrer et d'exploiter les différents systèmes sous sa charge. Dans un environnement de haute disponibilité, il devra assurer la disponibilité, la performance et l'intégrité des systèmes en place. Épaulée par l'équipe d'administrateurs de systèmes déjà en place, la personne devra notamment :

- Gérer les systèmes corporatifs dans des environnements Linux, Windows,
- Gérer les divers SAN en fonctions dans les établissements;
- De concert avec les architectes, élaborer des solutions dans son domaine d'expertise;
- Définir, documenter et mettre en place des procédures de systèmes et de sécurité en respectant les normes SMSI de la Société;
- Effectuer des suivis de capacité et de performance, soumettre des recommandations et les mettre en place;
- Effectuer des tests de recouvrement, d'intégrité et de performance des systèmes sous sa responsabilité;
- Effectuer le suivi et la résolution des problèmes d'exploitation en consignait les interventions dans un outil de suivi;
- Assurer la confidentialité et l'intégrité des données ainsi que des copies de sécurité;
- Assurer le support technique aux usagers et participer à la formation donnée aux techniciens;
- Participer activement aux différents projets, avec les équipes de développement et de Loto-Québec, touchant les systèmes sous sa responsabilité;
- Participer à l'installation des équipements informatiques, périphériques et logiciels;
- Participer à la gestion du réseau interne, conjointement avec Loto-Québec;
- Participer à la chaîne d'escalade en cas d'incidents en dehors des heures normales travaillées;
- Tenir à jour l'inventaire du matériel et des logiciels du parc informatique;
- Assurer l'exploitation optimale des environnements informatiques en respectant les standards d'intégrité, de disponibilité, de sécurité et de performance de l'entreprise.

3.5.3 Profil : Coordonnateur / Chargé de projet d'infrastructure

Chargé de projet	
Principaux domaines technologiques	Gestion de projet (MS Project, Agile)

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller devra planifier, contrôler, et diriger les projets d'infrastructure. Il pourra également faire de la coordination des activités de production (évolution des environnements technologiques et soutien de la production) ainsi que les ressources humaines imputées aux environnements. La personne devra notamment :

- Préciser les besoins des requérants et planifier la réalisation des projets et/ou des maintenances évolutives des environnements technologiques;
- Contrôler l'avancement, les coûts et la qualité de la réalisation des mandats/projets;
- Diriger la réalisation des mandats/projets et assurer le leadership de l'équipe;
- Participer à des synergies avec des équipes multidisciplinaires afin de définir/préciser/traduire les nouveaux besoins en des solutions technologiques robustes et fiables tout en respectant les standards et normes de l'entreprise;
- Réaliser des analyses préliminaires, de faisabilité, d'études d'impacts et de coûts/bénéfices;
- Participer à la planification et aux orientations technologiques globales des projets et systèmes des différentes équipes de développement;
- Assurer une intégration sans impact des infrastructures dans l'environnement de production en respectant les standards d'intégrité, de disponibilité, de sécurité et de performance;
- Assurer un suivi rigoureux des dossiers afin d'atteindre les niveaux de services établis;
- Participer aux achats des infrastructures technologiques (équipements de toutes sortes, dont les serveurs, les SAND, les micro-ordinateurs, les logiciels, etc.) tant pour les clients internes que pour Nter;
- Participer à la préparation des budgets pour toutes les infrastructures technologiques tant pour nos clients internes, Loto-Québec et ses filiales.

3.6 **Domaine : Exploitation**

3.6.1 **Profil : Analyste production**

Analyste production	
Principaux domaines technologiques	Grande majorité des technologies décrites au niveau de l'infrastructure et exploitation

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller assumera principalement les tâches suivantes. Plus particulièrement il devra :

Assurer le support fonctionnel aux utilisateurs

- Assumer le support de niveau 2 (24/7);
- Créer de nouvelles configurations de sécurité;
- Coordonner au besoin la reprise de services;
- Analyser les divers messages d'erreurs issus des applications, poser un diagnostic et prendre action;
- Escalader les demandes non résolues à l'équipe de développement et assurer un suivi;
- Analyser, développer et exécuter des requêtes SQL diverses.

Gérer les mises en production

- Analyser et valider les packages des nouvelles versions de composantes à déployer;
- Organiser les interventions (mettre à jour les divers calendriers, trouver des intervenants, convoquer les interventions, envoyer des avis avant et après les interventions);
- Organiser et diriger les rencontres de révisions des fiches d'intervention;
- Coordonner les mises en production;
- Diriger le comité DMEP (déploiements et mises en production).

Gérer les cédules de production

- Analyser les besoins en termes de séquences de tâches à exécuter (liste de tâches, contraintes, prédécesseurs, temps d'exécution, fréquences, gestion des erreurs, etc.);
- Effectuer des analyses d'impact sur les cédules;
- Créer les cédules, les tester, les mettre en œuvre;
- Optimiser les cédules, les surveiller, mettre en place de l'alertage;
- Conseiller les équipes de projet lors de la mise en place de nouvelles cédules;
- Supporter les cédules 24/7.

Participer à la gestion des incidents

- Analyser l'incident, participer au diagnostic, et contribuer à sa résolution;
- Documenter les actions prises lors des incidents dans les outils appropriés;
- Contribuer, le cas échéant, à la rédaction des post-mortem;
- Coordonner la prise en charge des incidents, pendant une période transitoire, lors de l'intégration opérationnelle de nouveaux projets en exploitation.

Gérer les accès

- Recevoir et traiter les demandes d'accès;
- Gérer les listes de départ et effectuer la gestion annuelle des comptes utilisateurs;

- Générer et traiter les listes de désactivations 60 jours selon les normes de sécurité en vigueur;
- Maintenir à jour la liste des pilotes applicatifs;
- Gérer les accès VPN (accès à distance des fournisseurs externes);
- Assister les utilisateurs lors des changements de mot de passe;
- Compiler et transmettre les informations demandées pour les divers paliers de vérification.

Analyser les besoins, en tant qu'utilisateur pilote, pour des projets d'infra et d'exploitation

- Analyser les besoins;
- Documenter les besoins;
- Participer au comité de projet;
- Tester et valider les résultats.

3.6.2 Profil : Support bureautique et multimédia

Support bureautique et multimédia	
Principaux domaines technologiques	Windows 7, Microsoft Office 2010, Microsoft Outlook, Systèmes de vidéoconférence et multimédia

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller installera, configurera, supportera, déplacera, retirera des logiciels et des équipements pour l'ensemble du parc informatique incluant les micro-ordinateurs, portables, ordinateurs de poche, équipements multimédias et vidéoconférences, périphériques et imprimantes et appareils multimédia. Il devra notamment :

- Poser un diagnostic rapide et fiable pour les problèmes et pannes rapportés et apporter une solution adaptée dans les plus brefs délais à la satisfaction de l'utilisateur;
- Participer à l'analyse des besoins des requêtes des utilisateurs par une validation technique;
- Tenir à jour les bases de données et registres informatiques dans le cadre des activités mentionnées ci-dessus;
- Assurer le suivi de la réception et de la sortie des équipements et composantes du parc micro-informatique et multimédia;
- Participer à des activités de tests de produits ou de configuration, au besoin.

3.6.3 Profil : Préposé Centre de services

Préposé Centre de services	
Principaux domaines technologiques	Centre d'appel / Help desk, Bureautique

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera responsable de la gestion des demandes et des incidents provenant des clients, tant internes qu'externes. Il s'assurera de donner un excellent service à la clientèle et de bien répondre aux besoins et attentes des clients. Plus particulièrement il devra :

Effectuer le support de 1^{er} niveau auprès des détaillants, joueurs, techniciens et utilisateurs qu'il dessert

- Diagnostiquer et effectuer les interventions permettant de résoudre les incidents au 1^{er} niveau;
- Valider et traiter les demandes ou les acheminer au bon intervenant;
- Saisir et prioriser les incidents et les demandes dans les systèmes de gestion des incidents et demandes;
- Transférer les incidents et les demandes aux équipes de support de niveau 2 et aux fournisseurs externes;
- Travailler en étroite collaboration avec les équipes de support et les fournisseurs externes;
- Assurer le suivi constant et la fermeture des incidents et des demandes.

Offrir un excellent service à la clientèle et répondre adéquatement aux besoins et attentes des clients

- Maîtriser et appliquer les normes de qualité du service à la clientèle;
- S'assurer de traiter chaque appel avec confidentialité, transparence et respect, selon ce qui est préconisé dans le jeu responsable;
- Établir une relation professionnelle, accueillante et de confiance avec les clients;
- Être attentif à chacun des appels et manifester de la compréhension et la sensibilité attendue par les clients;
- Informer les clients de l'état et de l'avancement des incidents et des demandes, lorsque requis;
- Rédiger et préparer les envois de communiqué aux utilisateurs internes.

Respecter les normes, procédures et protocoles en vigueur

- Maîtriser et appliquer les procédures de traitement des incidents et des demandes dans les systèmes de gestion;
- Maîtriser et appliquer les procédures selon les ententes de services avec les clients et les fournisseurs;
- Participer à la mise à jour des procédures;
- Contribuer à l'atteinte et au respect des objectifs de performance du Centre de services;
- Maîtriser et contribuer à promouvoir les mesures favorisant le jeu responsable auprès des joueurs.

3.7 Domaine : Gouvernance opérationnelle / Gestion des actifs

3.7.1 Profil : Analyste gestion des actifs

Analyste finances et contrats	
Principaux domaines technologiques	Connaissances générales des logiciels et outils de la section Infrastructures technologiques et exploitation

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller sera principalement responsable de la gestion des actifs informatiques. Dans le cadre de ses fonctions, la personne devra notamment :

- Agir à titre de responsable et contact principal tout au long des processus d'acquisition de solutions informatiques de concert avec le groupe d'approvisionnement de Loto-Québec le cas échéant;
- Participer aux négociations des contrats et des ententes de service (SLA) avec les fournisseurs et les équipes de projets;
- Gérer les contrats d'entretien pour les logiciels et le matériel informatique et en assurer le suivi budgétaire;
- Tenir à jour l'inventaire matériel et logiciel conjointement avec les différents secteurs et gérer les contrats de service corporatifs qui y est associé;
- Assurer la tenue à jour de la configuration (CMDB) des systèmes tant au niveau logiciel, matériel que contractuel;
- Élaborer et produire des rapports dans le cadre de la gestion des actifs informatiques;
- Mettre en place les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des actifs informatiques;
- Participer à l'élaboration et au suivi du processus budgétaire du secteur Infrastructure & Exploitation.

3.7.2 Profil : Analyste en processus - conformité

Analyste processus	
Principaux domaines technologiques	Gestion (ITIL, etc.)

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller participera à la mise en place et au respect des lignes directrices émises selon le SMSI et ISO 27001 et du respect des politiques de la direction Infrastructure et exploitation. Il assistera le responsable en place pour répondre adéquatement aux différents paliers de vérification et doit s'assurer du respect des plans d'action émis pour les différents mandats de vérification.

Le titulaire participera également à l'amélioration continue des processus, procédure et politiques en place au sein du groupe Infrastructure et exploitation.

Le titulaire devra entre autres :

- Colliger toutes les informations demandées par les différents vérificateurs;
- Assurer un suivi quant à la mise en place des plans d'action émis pour les différents mandats de vérification et s'assurer du respect des dans d'échéance;
- Participer activement à la définition ou à la mise à jour de processus et procédures dans une optique de conformité aux SMSI;
- Participer à la définition ou à la mise à jour des processus et procédures opérationnels;
- Assurer la diffusion et l'application des directives, processus et procédures vers les équipes concernées;
- Assister les clients pour la mise à jour du registre des actifs et la classification des systèmes d'information;
- Assister les membres de la direction Infrastructure et exploitation dans la mise à jour de leurs procédures opérationnelles;
- Participer à la mise en place d'un système de gestion de la documentation;
- Gérer et diriger des ateliers de travail dans le cadre de la définition ou la mise à jour de processus ou de procédures.

3.7.3 Profil : Analyste en processus des services TI

Conseiller ITIL	
Principaux domaines technologiques	Pratique ITIL V3, gestion des services TI et des processus d'assurance qualité logiciel

Principales tâches et responsabilités

Sous la direction du gestionnaire requérant, le conseiller participera à la définition, la révision et la mise en place de services TI en utilisant ITIL comme base de référence. Le conseiller devra entre autres :

- Participer à la définition ou à la mise à jour des processus et procédures opérationnels;
- Évaluer les processus des services TI en place et recommander des améliorations s'il y a lieu;
- Implanter les processus des services TI dans l'outil sélectionné par l'entreprise;
- Former les ressources de la VPCTI sur le ou les processus révisés ou déployés;
- Participer à l'évolution de différents outils ITSM pour l'exploitation.

3.8 Domaine : Progiciels d'entreprise et applications spécialisées

3.8.1 Profil : Analyste fonctionnel

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, l'analyste fonctionnel sera responsable d'établir des solutions et des recommandations fonctionnelles pour tous les besoins financiers Oracle et autres de l'entreprise suite à l'expression des besoins d'affaires. Il documentera les spécifications fonctionnelles. Il les transmettra afin de permettre la conception et la réalisation technique. Dans certains cas, il effectuera la conception et la réalisation lui-même. Il sera également responsable de concevoir les stratégies de tests, d'élaborer les scénarios et jeux d'essais, d'exécuter les tests et d'en vérifier les résultats. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui sont imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilités :

- Analyser et comprendre les besoins d'affaires des utilisateurs;
- Concevoir, évaluer et présenter les alternatives de solutions fonctionnelles en fonction de différentes contraintes et/ou considérations techniques;
- Faire des recommandations de solutions;
- Estimer les coûts de développement des solutions;
- Identifier et décrire ou faire évoluer, de façon détaillée, les cas d'utilisation supportant la solution fonctionnelle retenue;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de Loto-Québec;
- Transmettre les spécifications afin de permettre la conception et la réalisation technique;
- Supporter l'équipe de réalisation technique;
- Concevoir les stratégies de tests, élaborer les cas de tests, les scénarios et jeux d'essais;
- Réaliser les tests et analyser les résultats. Faire la gestion des anomalies;
- Préparer des dossiers de mise en production et soutenir la mise en place (intégration) de la solution;
- Effectuer le support fonctionnel à la production;
- Connaissances des financiers Oracle (eBusiness Suite, Hypérion, Essbase).

3.8.2 Profil : Concepteur / développeur

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, le concepteur / développeur sera responsable d'établir des solutions et des recommandations techniques. Il effectuera la conception et la réalisation techniques. Il effectuera le support technique lors de l'exécution des tests. Il devra tenir compte des différentes contraintes qui sont imposées en terme technique, de budget et d'échéancier.

Responsabilité :

- Supporter les analystes fonctionnels dans l'élaboration de solutions pour répondre aux besoins d'affaires en respectant les standards d'intégrité, de disponibilité, de sécurité et de performance de Loto-Québec ainsi que des orientations de l'architecture d'entreprise;
- Produire les dossiers de conception détaillée des solutions retenues et en faire la réalisation technique ainsi que les tests unitaires;
- Élaborer les différents livrables requis par le cadre de développement de Loto-Québec;
- Effectuer le support technique lors des tests. Faire les correctifs d'anomalies;
- Préparer des dossiers de mise en production et assurer une intégration sans impact dans l'environnement de production;
- Effectuer le support technique à la production.

3.9 Domaine : Gestion de projet

Domaine : Gestion de projet

Gestion de projet	
Domaine : planifier, contrôler et diriger les projets de développement sur mesure, de maintenance, d'intégration de produit ou d'exploitation. Coordination des ressources humaines imputées au projet, des budgets, du contrôle des risques, des échéances, de la gestion des demandes de changement et des livrables.	
Chargé de projet, chef équipe, PCO et PMO	Outils : MS Project, MS Project Enterprise, feuille de temps, ABAK Méthodologie : AGILE-Scrum, RUP, PMBOK

3.9.1 Profil : Chargé de projet

Sous la responsabilité du gestionnaire requérant, le chargé de projet planifiera, organisera, coordonnera et contrôlera le projet dans sa globalité en appliquant les normes et standards du bureau de projet de la VPCTI, dont, entre autres, le cycle de vie de projet et le cadre de référence en gestion de projet. Plus particulièrement, il :

- Coordonnera les activités de tous les participants et intervenants impliqués (incluant, le cas échéant, les fournisseurs) et contrôlera l'ensemble du projet, de la planification, de la qualité de la réalisation des activités de toutes les équipes en collaboration avec les chefs d'équipe et autres chargés de projets impliqués et de la gestion du changement;
- Sera responsable des biens livrables de gestion dont le manuel d'organisation de projet, le plan global de projet et des registres de suivis (demandes de changements, points en suspens, décisions, livrables et risques) et de la production des états d'avancement et autres indicateurs de gestion globaux du projet;

- Contrôlera l'envergure, l'échéancier, les coûts et la portée du projet et planifiera les besoins en ressources en s'assurant de l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et matérielles du projet;
- Coordonnera les activités d'évaluation des demandes de changements et évaluera les impacts au niveau de tous les participants au projet;
- Effectuera le suivi des points en suspens et s'assure de leur résolution;
- Gèrera les éléments de risques et les plans d'atténuation correspondants;
- Validera et sera critique quant à tous les livrables stratégiques du projet;
- Présentera les états d'avancement et indicateurs de gestion au comité de direction du projet;
- Maintiendra un contact permanent avec le chef de service responsable du projet afin de l'informer de l'avancement global des travaux et de faire le suivi des demandes de changement, des points en suspens, du contrôle de l'atteinte des objectifs, de la résolution de problématiques de tous types et du respect des échéances et budgets;
- Présidera les comités de coordination avec les chefs d'équipe, les autres chargés de projets et analystes principaux impliqués au niveau du projet, supportera ces participants en proposant et en mettant en place des plans de redressement lors de tous types de problématiques (monétaires, de ressources, de portée, d'échéancier, etc.) et s'assurera que les problématiques, les points en suspens et points de suivi soient résolus rapidement et selon les priorités;
- Assurera une communication efficace entre tous les intervenants du projet.

Le chargé de projet devra clairement démontrer son expérience et son leadership dans toutes les phases du projet allant de la planification, le suivi et contrôle, la communication ainsi que pour les stratégies de déploiement et de formation. Le chargé de projet devra aussi démontrer une expertise et une expérience dans le domaine d'intervention concerné (développement, infrastructure, exploitation, architecture).

3.9.2 Profil : Contrôleur de projet (PCO)

Sous la responsabilité du Bureau de projets, le contrôleur de projet (PCO) aura à réaliser des tâches en appliquant les normes et standards du bureau de projet de la VPCTI, dont, entre autres, le cycle de vie de projet et le cadre de référence en gestion de projet.

Les principales tâches prises en charge par le contrôleur de projet seront notamment :

- Effectuer le montage et le suivi des plans de projets dans l'outil EPM (définition et suivi des activités, élaboration des échéanciers, etc.);
- Mettre à jour les feuilles de temps et valider, auprès des différents intervenants, le reste à faire dans les plans de projets;

- Effectuer un contrôle assidu des activités, des coûts et des échéanciers des projets en fonction de la planification initiale;
- Analyser l'évolution des projets et, au besoin, faire des recommandations aux chargés de projet suite à ses analyses;
- Produire et concevoir les différents types de rapports sur l'avancement des projets, les registres et les tableaux de bord;
- Soutenir les chargés de projet dans la production des rapports en leur fournissant les informations requises pour les différents comités de gestion de projets;
- S'assurer que les différents livrables en cours d'exécution des projets sont produits selon les échéanciers prévus (demande de changement, tableau de bord d'avancement de projet, fermeture de projet, etc.);
- Former et encadrer les chargés de projet dans l'utilisation des pratiques et des outils de gestion de projet adoptés par la VPCTI; et
- Suggérer différentes pistes d'amélioration pour l'optimisation des outils et des techniques relevant du Bureau de projets.

Le contrôleur de projet devra clairement démontrer son expertise et son expérience dans toutes les phases du projet, notamment la planification ainsi que le suivi et le contrôle. Il pourrait arriver que le contrôleur de projet devra ait à démontrer une expertise et une expérience dans le domaine d'intervention concerné (développement, infrastructure, exploitation, architecture).

3.10 Domaine : Architecture d'entreprise

Architecture d'entreprise

La mission de l'architecture d'entreprise est de s'assurer de l'alignement des Technologies de l'information avec les stratégies d'affaires de l'organisation. L'architecture d'entreprise voit aussi à l'encadrement de la discipline d'architecture des technologies de l'information pour l'ensemble de l'organisation ainsi qu'à la documentation et au maintien de l'architecture de référence.

3.10.1 Expert en architecture d'entreprise (AE)

Sous la responsabilité de la direction Architecture d'entreprise et méthodes, l'expert en architecture d'entreprise aura à réaliser des tâches en fonction des normes et standards adoptés par la Vice-présidence corporative des technologies de l'information de Loto-Québec.

À titre d'expert en architecture d'entreprise, il aura les rôles suivants :

- Assurer l'alignement des T.I. avec les stratégies d'affaires de l'entreprise;
- Orienter les travaux de l'équipe AE;
- Élaborer et faire évoluer la vision AE;
- Définir et faire évoluer le cadre de fonctionnement de l'AE;
- Agir, lorsque requis, comme expert-conseil auprès de la direction.

L'expert en architecture d'entreprise devra accomplir toutes les tâches normalement attribuées à cette fonction, incluant notamment :

- Définir et actualiser les principes directeurs de l'AE;
- Définir les orientations de l'AE;
- Fournir un encadrement de haut niveau aux autres secteurs d'architecture;
- Adapter et faire évoluer la méthodologie de l'équipe AE;
- Ajuster et maintenir l'architecture de référence de l'AE;
- Organiser et diriger les ateliers d'orientation de l'AE;
- Participer aux travaux d'orientation des autres équipes T.I.;
- Participer activement au processus de gouvernance de l'AE et du comité d'architecture;
- Communiquer aux autres groupes de l'organisation les informations pertinentes issues des travaux d'AE;
- Traduire le plan stratégique de l'entreprise en perspective AE et dériver les implications sur les T.I.;
- Supporter l'innovation des T.I. par la vigie et la collaboration avec les unités d'affaires pour présenter les « points de vue » technologiques dans le cadre de la définition des solutions d'affaires et par l'utilisation des standards de l'industrie dans la définition des solutions et dans la sélection des outils des T.I.;
- Supporter les projets d'affaires et réaliser l'alignement avec l'architecture d'entreprise;
- Participer à la définition des meilleures pratiques en matière d'intégration d'application et collaborer avec l'équipe d'intégration des T.I.;
- Être capable de communiquer avec les clients à l'interne et les fournisseurs à l'externe;
- Maintenir le portefeuille des applications;
- Effectuer la rédaction des livrables sous la responsabilité de la direction AE;
- Rédiger les spécifications des appels d'offres; et
- Assurer la coordination des livrables sous la responsabilité de la direction Architecture avec les autres directions des T.I.

3.11 Domaine : Sécurité de l'information.

Sécurité de l'information	
Gouvernance de la sécurité de l'information	Planification des initiatives de sécurité. Processus de gouvernance de sécurité de l'information. Politiques et directives. Certification (ISO 27001, WLA-SCS, PCI). Programme de sensibilisation et de formation à la sécurité.

Sécurité de l'information (suite)	
Architecture de sécurité	Analyse préliminaire, orientation, modèle, balisage. Preuve de concept, prototype. Sélection de technologies. Ceci pour des architectures et des technologies liées à la sécurité de l'information (sécurité des réseaux, gestion des accès et des identités, etc.).
Opérations de sécurité	Configuration et administration des mécanismes de sécurité. Développement d'outils et de procédures. Ceci pour des mécanismes ou technologies variés ou spécifiques en sécurité (Arcsight, Tandem, jetons de sécurité, WAF, scans de vulnérabilité, gestion des accès, etc.).
Cryptographie	Sélection, développement, validation et certification d'algorithmes et de produits cryptographiques (chiffrement, validation de l'intégrité, générateur de nombres aléatoires, etc.). Normes reconnues (ex. : NIST) et produits commerciaux.
Évaluation des risques	Classification de l'information, identification des risques d'affaires, des risques technologiques et des vulnérabilités. Émettre des recommandations et des opinions de sécurité. Cela, dans le cadre de projets de développement ou de déploiement de systèmes informatiques ou autres projets d'affaires ayant des incidences possibles sur la sécurité de l'information.

3.11.1 Profil : Conseiller en gouvernance de la sécurité de l'information

Sous la responsabilité du chef du Service de la gouvernance des risques informationnels, le conseiller en gouvernance de la sécurité de l'information contribuera à l'amélioration continue du cadre de gouvernance de la sécurité de l'information.

Plus particulièrement, il :

- Contribuera à la planification des initiatives de sécurité de l'information, en fonction des besoins d'affaires et des risques émergents;
- Développera ou mettra à jour des politiques ou directives de sécurité de l'information, en collaboration avec les différents secteurs concernés;
- Planifiera la préparation à la certification ISO 27001, WLA-SCS et PCI;
- Déterminera les sujets ciblés dans le programme de sécurité de l'information et propose des activités de sensibilisation.

Le conseiller devra clairement démontrer son expérience et son leadership dans les domaines de gestion de la sécurité de l'information. Il démontre des habiletés marquées en termes de communication, de compréhension des besoins; il a le sens des affaires, un pragmatisme et la capacité à établir un consensus entre les différentes parties prenantes. Le conseiller maîtrise également différents cadres de sécurité reconnus dans l'industrie.

3.11.2 Profil : Architecte de sécurité

Sous la responsabilité du chef du Service de la gouvernance des risques informationnels, l'architecte de sécurité contribuera à l'architecture d'entreprise par son expertise dans le domaine de la sécurité de l'information. De façon plus particulière, il :

- Participera aux tables d'architecture en tant que conseiller expert en sécurité de l'information;
- Assurera l'alignement des TI avec les principes de sécurité;
- Élaborera et fera évoluer les principes d'architecture de sécurité et la vision de l'architecture cible de sécurité, en tenant compte des dimensions affaires, technologiques et des règles de conformité (SLI, WLA-SCS, PCI, Protection des renseignements personnels);
- Supportera les projets de développement ou d'évolution en validant la sécurité des architectures proposées, en identifiant les requis de tests et en définissant les critères d'acceptation;
- Participera aux preuves de concepts;
- Agira, lorsque requis, comme expert-conseil auprès de la direction.

L'architecte de sécurité devra démontrer une grande expertise dans divers concepts des technologies, ainsi que la façon de sécuriser ces dernières suivant les bonnes pratiques et les standards de l'industrie. L'architecte de sécurité devra être capable de vulgariser les concepts de sécurité tout en ayant une compréhension détaillée des différentes technologies. Il devra être habile à communiquer avec différentes parties prenantes ainsi qu'à documenter des principes et des architectures.

3.11.3 Profil : Conseiller en opérations de la sécurité de l'information

Sous la responsabilité du chef du Service des opérations de la sécurité de l'information, le conseiller en opération de la sécurité de l'information assurera la bonne gestion des contrôles de sécurité opérationnelle (surveillance, gestion des accès, etc.) ainsi que le maintien et l'évolution du cadre de sécurité opérationnelle (procédures et standards).

Plus particulièrement, il :

- Définira et mettra en œuvre la configuration des contrôles de sécurité;
- Élaborera ou révisera les standards et les procédures de sécurité opérationnelle;
- Assurera une surveillance des événements de sécurité de l'information, notamment en effectuant des analyses, en examinant des alertes de sécurité et en proposant des recommandations permettant d'optimiser le processus;
- Effectuera le suivi des rapports d'application des correctifs, d'antivirus, de proxy Internet, et d'autres mécanismes de sécurité;
- Agira à titre de point de contact de la sécurité de l'information pour les incidents de sécurité.

Le conseiller en opération de la sécurité de l'information devra être habile à travailler avec différentes technologies sur différentes plateformes et démontrer un sens de leadership et un grand niveau d'autonomie.

3.11.4 Profil : Conseiller en cryptographie

Sous la responsabilité du chef du Service des opérations de la sécurité de l'information, le conseiller en cryptographie fournira une expertise de pointe dans divers domaines de la cryptologie. De façon plus particulière, il :

- Proposera les bonnes pratiques en matière de gestion des clés et des certificats à clés publiques, des algorithmes et des protocoles à utiliser;
- Validera la sécurité des mécanismes et des protocoles utilisant la cryptographie;
- Évaluera la robustesse cryptographique des générateurs de nombres aléatoires;
- Révisera les standards cryptographiques.

Le conseiller en cryptographie devra posséder une expertise poussée dans le domaine des concepts théoriques en cryptographie, mais également démontrer une habileté à traduire ces concepts en des solutions pratiques.

3.11.5 Profil : Conseiller en évaluation des risques

Sous la responsabilité du chef du Service de la gouvernance des risques informationnels, le conseiller en évaluation de risques procédera à la classification des ressources informationnelles avec les propriétaires d'information et à l'évaluation des risques dans le cadre de projets ou des demandes ad hoc. De façon plus précise, il :

- Effectuera une classification de la sensibilité de l'information en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité, avec le propriétaire de l'information;
- Identifiera l'ensemble des vulnérabilités, scénarios de menaces et les risques correspondants;
- Rédigera des recommandations aux propriétaires de l'information et aux intervenants de projets;
- Assistera les projets et différents secteurs d'affaires à l'égard de l'appréciation des risques et des mesures d'atténuation.

Le conseiller en évaluation des risques devra être habile à comprendre rapidement différents concepts de technologies de l'information ainsi que les liens avec les processus d'affaires supportés. Le conseiller aura un jugement pragmatique, un sens des affaires et d'excellentes habiletés de communication avec les différentes parties prenantes. Il agira parfois à titre de conseiller à la direction.

SECTION E

FORMULAIRE DE PROPOSITION

Déclaration et engagement Loto-Québec Appel de propositions no 13-564

Le proposant déclare répondre à tous les critères d'admissibilité énoncés dans l'avis de parution et à la clause 3 « Admissibilité des proposants » de la section « A » du présent document d'appel de propositions.

De plus, le proposant déclare, par les présentes, avoir lu et bien compris le document d'appel de propositions et s'engage par les présentes à respecter toutes et chacune des clauses qui y sont stipulées. Il reconnaît aussi, qu'à la suite de l'adjudication, lesdites clauses de l'appel de propositions constitueront les conditions du contrat entre Loto-Québec et l'adjudicataire, le tout sous réserve des modifications ultérieures acceptées par écrit par Loto-Québec.

Il accuse réception des addenda suivants, qui font partie intégrante du document d'appel de propositions.

--

La proposition porte sur le domaine suivant : _____

Le proposant dépose une proposition dans _____ domaine(s).

Veillez cocher la case de tous les domaines où le proposant dépose une proposition :

- | | |
|--|--------------------------|
| Domaine 1 : Développement Tandem | ☐ |
| Domaine 2 : Développement Java, Web et mobile | ☐ |
| Domaine 3 : Développement Microsoft.Net et autres | ☐ |
| Domaine 4 : Bases de données et intelligence d'affaire | ☐ |
| Domaine 5 : Infrastructure | ☐ |
| Domaine 6 : Exploitation | ☐ |
| Domaine 7 : Gouvernance opérationnelle / qualité de service / gestion des actifs | ☐ |
| Domaine 8 : Progiciels d'entreprise et applications spécialisées | ☐ |
| Domaine 9 : Gestion de projet | ☐ |
| Domaine 10 : Architecture d'entreprise | ☐ |
| Domaine 11 : Sécurité de l'information | ☐ |

Le proposant déclare n'avoir effectué aucune modification au contenu des documents d'appel de propositions qui ont été acquis en format électronique, autre qu'aux endroits qui devaient être spécifiquement complétés par le proposant. Si des modifications aux documents sont constatées, la proposition pourra être rejetée.

Il certifie que sa proposition a été préparée sans qu'il n'y ait eu de communication, d'échanges ou de comparaisons de chiffres ou d'arrangements préalables avec toute personne ou société présentant une proposition en réponse au présent appel de propositions et que par conséquent, sa proposition est juste et n'est pas conditionnelle à une entente secrète ou supercherie.

NOM DU PROPOSANT (NOM INSCRIT AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC)		
NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ)		
ADRESSE		BUREAU
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE		
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	NOM (EN LETTRES MOULÉES)	
TITRE		DATE

Identification des détenteurs d'actions ou autres participations
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Dans le cas d'une compagnie, le proposant doit spécifier le pourcentage de ses actions détenues par des actionnaires québécois, canadiens, ou étrangers, en spécifiant le nom de chaque détenteur ou le nom des actionnaires majoritaires lorsque cette firme est inscrite à la bourse.

I DÉTENTEURS QUÉBÉCOIS

<u>Noms</u>	<u>% détenu</u>
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total partiel : _____	

II DÉTENTEURS CANADIENS

<u>Noms</u>	<u>% détenu</u>
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total partiel : _____	

III DÉTENTEURS ÉTRANGERS

<u>Noms</u>	<u>% détenu</u>
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total partiel : _____	

GRAND TOTAL : 100%

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

**Liste des sous-traitants
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564**

Voici la liste des sous-traitants que nous entendons affecter à ce contrat. Nous nous engageons à ne pas modifier cette liste, à moins d'accord préalable de Loto-Québec ou à sa demande expresse.

Firmes appelées à participer à la fourniture de ressources en technologies de l'information :

Nom :
Adresse :
Champ d'activités :

Nom :
Adresse :
Champ d'activités :

Nom :
Adresse :
Champ d'activités :

Nom :
Adresse :
Champ d'activités :

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

Renseignements généraux
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Le proposant doit fournir ci-dessous les renseignements demandés :

Raison sociale : _____

Date de fondation : _____

Nombre d'employés permanents : _____

Nombre d'employés temporaires : _____

Chiffre d'affaires des trois (3) derniers exercices financiers réalisés pour des contrats de nature similaire et entre parenthèses, chiffre d'affaires des derniers exercices financiers réalisés pour l'ensemble des activités du proposant :

Année 2009/ 2010 : _____ \$ (_____ \$ pour 2010)

Année 2010 / 2011 : _____ \$ (_____ \$ pour 2011)

Année 2011 / 2012 : _____ \$ (_____ \$ pour 2012)

Chiffres d'affaires lors du dernier exercice financier pour les domaines proposés (à titre informatif seulement, ces chiffres d'affaires n'ont pas à être vérifiés par un vérificateur externe) :

Domaine 1 : Développement Tandem :	_____ \$
Domaine 2 : Développement Java, Web et mobile :	_____ \$
Domaine 3 : Développement Microsoft.Net et autres :	_____ \$
Domaine 4 : Base de données et intelligence d'affaire :	_____ \$
Domaine 5 : Infrastructure :	_____ \$
Domaine 6 : Exploitation :	_____ \$
Domaine 7 : Gouvernance opérationnelle /	
qualité de service / gestion des actifs :	_____ \$
Domaine 8 : Progiciels d'entreprise et applications spécialisées :	_____ \$
Domaine 9 : Gestion de projet :	_____ \$
Domaine 10 : Architecture d'entreprise :	_____ \$
Domaine 11 : Sécurité de l'information :	_____ \$

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

Renseignements généraux (suite)
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Résumez brièvement vos champs d'activités dans le domaine des services-conseils en informatique et tracez les grandes lignes de l'évolution de votre firme dans les domaines proposés depuis les trois (3) dernières années.

[illegible]

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

Renseignements généraux (suite)
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Résumez brièvement vos champs d'activités dans le domaine des services-conseils en informatique et tracez les grandes lignes de l'évolution de votre firme dans les domaines proposés depuis les trois (3) dernières années.

[illegible]

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

Expérience en technologie de l'information
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Le proposant doit faire valoir pourquoi l'expérience de sa firme peut garantir la fourniture des services professionnels recherchés par Loto-Québec.

1) Expérience globale de la firme (nombre d'années) :
2) Expérience de la firme dans le domaine proposé (nombre d'années) :

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

Expérience en technologie de l'information (suite)
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Le proposant doit faire valoir pourquoi l'expérience de sa firme peut garantir la fourniture des services professionnels recherchés par Loto-Québec.

3) Liste des contrats cadres obtenus en qualification spécialisée en technologies de l'information :

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

**Mandats similaires
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564**

Le proposant doit indiquer, pour chaque domaine pour lequel il désire se qualifier, les clients (**maximum dix (10)* mandats par domaine**) pour lesquels il a agi à titre de fournisseur de conseillers dans des domaines technologiques similaires à ceux de Loto-Québec, et ce, au cours des trois (3) dernières années. Il doit faire une brève description des mandats (complexité, envergure, enjeux, valeur, durée) exécutés en y indiquant les conseillers impliqués, leurs rôles et leurs responsabilités.

LES MANDATS DES PARTENAIRES OU DES SOUS-TRAITANTS SONT ACCEPTÉS

Expérience no _____ reliée au domaine de Loto-Québec no _____

Nom de la firme :	
Personne responsable :	Téléphone :
Mandat exécuté :	
Complexité du mandat :	
Envergure du mandat :	
Enjeux :	
Durée et valeur de ce mandat :	
Ressources impliquées, rôles et responsabilités (décrire les services rendus) :	

* (Photocopier cette page au besoin)

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

**Bassin des conseillers par domaine
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564**

Domaine no _____

1) Nombre d'employés permanents de la firme :
2) Nombre d'employés permanents pour le domaine proposé :
3) Nombre de pigistes pour la firme :
4) Nombre de pigistes pour le domaine proposé :
5) Ratio de placement des ressources (employés de la firme vs pigistes) au cours des cinq (5) dernières années :

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

**Encadrement des conseillers
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564**

Le proposant doit expliquer de quelle façon il s'y prend pour encadrer ses conseillers lorsque ceux-ci sont en mandat ainsi que lorsqu'ils sont hors-mandats :

1) Encadrement des conseillers en mandat :
2) Encadrement des conseillers hors-mandat :

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

Veuillez détailler votre processus de sélections de conseillers à la suite d'un appel de candidatures.

[illegible]

NOM DU PROPOSANT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête

Loto-Québec et ses filiales

Appel de propositions no 13-564

Fournisseurs et leurs employés

☒ SITE 1 (LOTO-QUÉBEC, INGENIO, SBQ) ☐ SITE 2 (SCQ, CASINOS, SALONS DE JEUX SLVQ) ☐ SITE 3 (TECHNOLOGIES NTER)	☐ SITE 4 (SLVQ) ☐ SITE 5 (SJVQ) ☐ SITE 6 (CASILOC)	☐ EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR JEU ☐ FOURNISSEUR JEU ☐ SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR JEU	☐ EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR NON-JEU ☒ FOURNISSEUR NON-JEU ☐ SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR NON-JEU
--	---	--	---

ÉTABLISSEMENT : LOTO-QUÉBEC MONTRÉAL (SIÈGE SOCIAL)

Je soussigné, ☐ M. ☐ Mme _____, consens à ce que toutes les vérifications jugées appropriées à mon sujet soient effectuées par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Plus particulièrement, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les enquêtes peuvent porter sur mon dossier de crédit ou d'emploi, la sécurité et mes antécédents judiciaires. À cet effet, je m'engage à fournir tous les renseignements additionnels qui pourraient être exigés par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Ces renseignements seront utilisés uniquement pour des relations d'affaires me liant, le cas échéant, à Loto-Québec ou à l'une de ses filiales. Loto-Québec traitera ces renseignements dans le respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., chapitre A-2.1.

Aucune poursuite ni aucun recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre Loto-Québec ou l'une de ses filiales ni contre tout tiers désigné par elle en raison de toute enquête liée à la présente.

ANNÉE	MOIS	JOUR

OBLIGATOIRE : SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT L'OBJET DES VÉRIFICATIONS

DATE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PRÉNOM				NOM					
ADRESSE COMPLÈTE						APPARTEMENT		DEPUIS ANNÉE MOIS JOUR	
VILLE						PROVINCE		CODE POSTAL	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL IND. RÉGIONAL					NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE IND. RÉGIONAL				
ADRESSE PRÉCÉDENTE									
DATE DE NAISSANCE ANNÉE MOIS JOUR			NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE*				NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE*		

* À COMPLÉTER LORSQUE LA LOI S'APPLIQUE (CASINOS SEULEMENT ET SALONS DE JEUX SLVQ)

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU LA COMPAGNIE

NOM DE L'EMPLOYEUR OU DE LA COMPAGNIE				TRAVAILLEUR AUTONOME ☐ OUI ☐ NON		ENREGISTRÉ AU REQ ☐ OUI ☐ NON		NUMÉRO AU REQ	
ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE						FONCTION OCCUPÉE			
ADRESSE COMPLÈTE DE LA COMPAGNIE								BUREAU/ÉTAGE	
VILLE						PROVINCE		CODE POSTAL	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE IND. RÉGIONAL				NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR IND. RÉGIONAL				À L'EMPLOI DEPUIS ANNÉE MOIS JOUR	

POUR USAGE INTERNE, À COMPLÉTER PAR L'APPROVISIONNEMENT

SIGNATURE DE L'AGENT D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE				POSTE TÉLÉPHONIQUE		DATE ANNÉE MOIS JOUR	
--	--	--	--	--------------------	--	-------------------------------	--

LE GÉNÉRIQUE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE

Directives pour compléter les formulaires d'enquêtes « Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête »

Enquête Québec

Vous devez compléter le formulaire « **Fournisseurs et leurs employés** »

À l'en-tête du formulaire, la colonne de droite doit indiquer si le formulaire d'enquête est complété pour un employé (ouvrier) de fournisseur jeu ou non-jeu, pour un fournisseur jeu ou non-jeu (compagnie/administrateur) ou pour un sous-traitant de fournisseur.

Dans la partie « **Renseignements personnels** » du formulaire, vous devez compléter les informations personnelles de l'individu (salarié ou administrateur de la compagnie).

Dans la partie « **Renseignements sur l'employeur ou de la compagnie** », vous devez compléter seulement le *nom de l'employeur*, êtes-vous *travailleur autonome* et *fonction occupée par le salarié* du fournisseur.

Par contre, pour l'administrateur du fournisseur, vous devez compléter toute la partie du bas pour que l'on puisse avoir les coordonnées de la compagnie et le titre de l'administrateur au sein de la compagnie.

Enquête hors Québec (Canada)

Vous devez compléter les deux (2) formulaires suivants : le formulaire de Loto-Québec « **Fournisseurs et leurs employés** » ainsi que le formulaire du Groupecho « **Consent to disclosure of personal information** ».

Vous devez également fournir une photocopie de deux (2) pièces d'identité dont une avec photo tel que précisé au 4^e tableau du formulaire.

De plus, vous devez demander qu'un autre employé de la compagnie signe au 4^e tableau du formulaire comme témoin pour confirmer l'identité de la personne sur la pièce d'identité.

* Liste de Cartes d'identification standard avec photo pour demande Canada, hors Québec :

Permis de conduire (émis par une province canadienne ou un territoire canadien);
Permis de conduire étranger (hors Canada);
Passeport canadien;
Passeport étranger;
Carte de citoyen canadien;
Carte de résident permanent;
Certificat de statut indien;
Carte d'étudiant d'un Institut étranger;
Certificat d'acquisition d'armes à feu;
Carte d'identification de l'Institut national canadien des aveugles;
Carte d'identification fédérale, provinciale ou municipale;
Carte d'identification des familles de militaires.

CONSENTEMENT CRIMINEL CANADA

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES (à remplir par le postulant)

Nom de famille (fournir les autres noms utilisés dans le passé s'il y a lieu) :		Prénom :		Second prénom :	
Nom de jeune fille ou autres noms de famille utilisés (s'il y a lieu) :					
Date de naissance (AA-MM-JJ)		Sexe :	Numéro de téléphone :		Numéro de permis de conduire :
Numéro :	Rue :	App. / Unité	Ville :	Province :	Pays : Code postal :

* Note : Veuillez fournir vos adresses précédentes si vous n'habitez pas à l'adresse ci-dessus depuis plus de cinq ans

Numéro :	Rue :	App. / Unité	Ville :	Province :	Pays :	Code postal :
Numéro :	Rue :	App. / Unité	Ville :	Province :	Pays :	Code postal :

ORGANISATION QUI DEMANDE LA RECHERCHE	
Nom de l'organisation _____	
*** IMPORTANT *** Le demandeur doit produire deux pièces d'identité, dont l'une d'un organisme gouvernemental avec photo d'identité récente. Par exemple; permis de conduire, passeport, carte d'assurance maladie, etc. Une copie des pièces d'identité vérifiées, est requise et doit être jointe à ce formulaire pour la recherche. <u>Types de pièces présentées :</u> 1. _____ 2. _____	*** IMPORTANT *** La photo d'identité doit être vérifiée et cette photo doit être similaire au demandeur. La personne qui effectue cette vérification doit signer ici. _____ Signature du vérificateur Nom / Prénom du vérificateur : _____

Note: L'information est recueillie et divulguée selon les sections 29(1) & 32 de LAIMPVP ainsi que des PIPA & LPRPDÉ

AUTORISATION DE DIVULGATION ET RENONCIATION À TOUTE POURSUITE <u>Autorisation de divulguer les dossiers criminels et/ou n'importe quelle autre information provenant des services policiers canadiens</u> Je certifie que les informations que j'ai moi-même fournies dans cette demande d'emploi sont vraies et correctes au meilleur de ma connaissance. Je consens à la divulgation de mes dossiers criminels et de n'importe quelle information détenue par la GRC et garder sur CIPC à Groupecho Canada inc. et à la compagnie identifiée à la section Organisation, qui demande la recherche. Je libère par la présente tout membre ou employé des services de police canadiens et de Groupecho Canada inc. traitant cette demande et je renonce pour toujours à toute poursuite, action légale, revendication et/ou demande pour tout dommage, perte ou préjudice qui pourrait m'affecter suite à la divulgation de ces informations par un service de police canadien traitant cette demande pour Groupecho Canada inc. Tout renseignement personnel est recueilli et divulgué selon les lois fédérales, provinciales et municipales qui s'appliquent.	CONSENTEMENT À LA RECHERCHE JE CONSENS par la PRÉSENTE à la RECHERCHE et à la DIVULGATION de : A. Dossier Criminel (Adulte) Signé ce : _____ jour de _____, 20 _____ _____ (Signature du postulant)
---	---

SPECIALE@GROUPECHO.COM

FAX 1-866-334-1359

GROUPECHO 
CANADA

DÉCLARATION DE CASIER JUDICIAIRE

- Les candidats doivent déclarer toutes les condamnations pour des infractions à la Loi fédérale.
- Les candidats ne doivent pas déclarer les condamnations ayant fait l'objet d'un pardon, conformément à la Loi sur le casier judiciaire :
 - o Une condamnation lors de laquelle le candidat était « adolescent », en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
 - o Une absolution conditionnelle ou inconditionnelle, conformément à l'article 730 du Code criminel;
 - o Une infraction pour laquelle le candidat n'a pas été reconnu coupable;
 - o Une infraction provinciale ou municipale quelle qu'elle soit;
 - o Des accusations formulées ailleurs qu'au Canada.
- La déclaration du casier judiciaire n'entraîne pas l'attestation de celui-ci par la GRC.
- Il est possible que la déclaration du casier judiciaire ne contienne pas l'ensemble des condamnations dont le candidat a fait l'objet.
- Un casier judiciaire attesté peut uniquement être émis par les SCICTR sur la base des empreintes digitales soumises au dépôt national d'empreintes digitales et d'informations sur les casiers judiciaires de la GRC.

Je déclare la(les) condamnation(s) suivantes au titre des infractions commises au regard de la loi fédérale :

Accusation/Condamnation	Date de la sentence	Lieu de la peine

Je déclare, par la présente que les informations fournies sur ce formulaire sont, à ma connaissance, véridiques et exactes. Je reconnais que le présent document ne constitue pas un casier judiciaire attesté.

Signature du candidat

Date

CRIMINAL CONSENT CANADA

PLEASE PRINT (To be completed by applicant)

Surname (Provide previous name/s prior to application if applicable)		First Name	Second Name
Maiden Name or Other Surnames Used (if applicable)			
Date of Birth (YY-MM-DD)	Sex	Phone #	Driver's Licence Number
Number	Street:	Apt / Unit	City/Province/Country
			Postal Code

* Note: Provide previous addresses if you did not reside at the above address for more than five years

Number	Street	Apt/Unit	City/Province/Country	Postal Code
Number	Street	Apt/Unit	City/Province/Country	Postal Code

ORGANIZATION REQUESTING SEARCH ***Organization Name***: _____	
*** IMPORTANT*** Applicant must produce two pieces of identification, one of which must be a valid and current photo identification from a government agency. Examples of this are a driver's license, passport or Health Card, etc. A copy of the verified identification pieces is required and must be enclosed with this form for the search. <u>Type of ID viewed :</u> 1. _____ 2. _____	*** IMPORTANT*** The photo identification must be verified and the photo found to be similar to the applicant. The person making the verification must sign and print their name here. _____ Signature of Representative Witnessing Applicant's ID Please print name of representative : _____

* Note: Information is Collected and Disclosed According to Section 29(1) & 32 of the MFIPPA as well as PIPA & PIPEDA

RELEASE AUTHORIZATION AND WAIVER Authorization to Release Clearance Report or Any Police Information I certify that the information set out by me in this application are true and correct to the best of my ability. I consent to the release of a Criminal Record or any Criminal Information maintained by the RCMP and maintained on CPIC, to Groupecho Canada inc and the company identified in the section Organization Requesting Search. I hereby release and forever discharge all members and employees of the processing Canadian Police Service and Groupecho Canada inc. from any and all actions, claims and demands for damages, loss or injury how so ever arising which may hereafter be sustained by myself as a result of the disclosure of information by the processing Canadian Police Service to Groupecho Canada inc. Personal Information is collected and disclosed according to all federal, provincial, and municipal laws that apply.	SEARCH AUTHORIZATION HEREBY CONSENT TO THE SEARCH AND RELEASE OF: A. Criminal Record (Adult) Signed this _____ day of _____, 20_____ _____ (Signature of Applicant)
---	---

SPECIALE@GROUPECHO.COM

FAX 1-866-334-1359

GROUPECHO 
CANADA

DECLARATION OF CRIMINAL RECORD

- Applicant must declare all convictions for offences under federal law.
- Applicant should not declare a conviction for which the Applicant has received a Pardon in accordance with the Criminal Records Act:
 - o A conviction where the Applicant was a “young person” under the Youth Criminal Justice Act;
 - o An Absolute or Conditional Discharge pursuant to Section 730 of the Criminal Code;
 - o An offence for which the Applicant was not convicted;
 - o Any provincial or municipal offence;
 - o Any charges dealt with outside of Canada.
- Declaration of a Criminal Record does not constitute a Certified Criminal Record by the RCMP.
- Declaration of Criminal Record may not contain all criminal record convictions.
- A Certified Criminal Record can only be issued by CCRTIS based on the submission of fingerprints to the RCMP National Repository of Criminal Records.

I declare the following conviction(s) for offences under Federal Law:

Charge/Conviction	Date of Sentence	Place of Sentence

I hereby declare that the information provided on this form is true and correct to the best of my knowledge and belief. I acknowledge that this is NOT a Certified Criminal Record.

Signature of Applicant

Date

Absence d'établissement au Québec
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Tout proposant n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa proposition.

Je, soussigné(e), _____ ,
(Nom et titre de la personne autorisée par le proposant)

En présentant à Loto-Québec la proposition ci-jointe (ci-après appelée la « proposition ») atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

au nom de : _____ ,
(Nom du proposant)

(ci-après appelé le « proposant »)

Je déclare ce qui suit :

1. Le proposant n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le proposant à signer cette déclaration et à présenter, en son nom la proposition.
4. Je reconnais que le proposant sera inadmissible à présenter une proposition en l'absence du présent formulaire ou de l'Attestation de Revenu Québec.

NOM DU PROPOSANT

SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ

DATE

**Liste de rappel
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564**

À titre indicatif, veuillez trouver ci-dessous une liste des principaux documents à fournir avec votre proposition :

- attestation de Revenu Québec confirmant la conformité aux obligations fiscales québécoises;
- autorisation de signature;
- formulaire de proposition dûment signé avec un (1) original papier et cinq (5) copies en PDF sur CD;
- rapport annuel du dernier exercice financier complété et vérifié par un vérificateur externe.

Note : Cette liste de rappel n'est fournie qu'à titre indicatif, le proposant étant seul responsable de soumettre tous les documents prévus par l'appel de propositions pour permettre l'étude de sa proposition.

ANNEXE 1

PRÉSENTATION DES DIRECTIONS DE LA VICE-PRÉSIDENCE CORPORATIVE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Annexe 1
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

**Présentation des directions de la Vice-présidence corporative
aux technologies de l'information**

1. Direction de l'Exploitation des services TI

La Direction exploite les différents environnements afin de permettre à la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information d'atteindre ses objectifs de service envers l'organisation et ses clients. Les plateformes exploitées par la direction sont la technologie HP Non-stop (Tandem) et le réseau pour l'environnement des loteries, les plateformes Windows et Linux pour les jeux en ligne ainsi que les applications administratives. La Direction supporte un parc de 700 postes de travail (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables) fonctionnant sous Windows 7 et utilisant, entre autres, la suite Microsoft Office.

De plus, la Direction de l'exploitation des systèmes est responsable de la qualité et de la coordination des changements aux environnements. Dans la mise en œuvre de sa mission la Direction s'assure d'être en ligne avec les pratiques ITIL reconnues. Les besoins en ressources externes de l'exploitation sont plutôt limités. Au cours des dernières années, les mandats visaient surtout un expert en pratique ITIL, un expert en optimisation de tests ainsi qu'un expert en gestion de projet.

2. Direction du développement des systèmes

La mission de la Direction du développement de systèmes est de soutenir, concevoir, développer et mettre en service les applications permettant l'atteinte des objectifs du secteur des loteries et du secteur corporatif ainsi que de l'ensemble des sites Web informationnel et transactionnel pour le secteur loteries et le corporatif.

Loto-Québec réalisera différents projets qui relèvent d'une très grande importance pour maintenir et agrémenter son offre de jeux au niveau des loteries. Assurer la mise en œuvre des multiples initiatives du dynamique secteur des loteries est l'enjeu principal de la direction. Cette direction devra, au cours des prochaines années, continuer à concevoir et mettre en service les nouveaux jeux du secteur loteries pour la réalisation du plan d'affaires. Toujours avec l'objectif de qualité optimale, mais en y ajoutant un accroissement de l'efficacité ainsi que d'assurer une flexibilité des systèmes pour soutenir les tendances émergentes de ce domaine et plus particulièrement dans le volet du commerce électronique.

Le volet Web contribue significativement à la mise en œuvre de ces nouveaux concepts en plus de maintenir le portefeuille de plus en plus grand des sites Internet, Intranet et Extranet de la société.

La Direction assure également le développement des systèmes administratifs et de gestion des jeux et est responsable du support et de l'entretien du portefeuille applicatif supportant les processus d'affaires liés aux jeux de loteries, soit la distribution, la gestion financière, le paiement aux gagnants et la gestion des détaillants. La Direction est aussi responsable du support et de l'entretien des applications corporatives supportant les processus de finances et administration. Finalement, les activités de support et d'entretien des applications corporatives de gestion des ressources humaines et de la paie sont sous la responsabilité de la Direction.

3. Direction corporative de la sécurité de l'information (DCSI)

La DCSI est un secteur corporatif qui a comme mandat de définir et de coordonner le programme d'activités nécessaires à la gestion des risques de sécurité de l'information pour l'ensemble de la Société et ses filiales, et de s'assurer, en collaboration avec l'ensemble des unités d'affaires et secteurs TI concernés, de l'application des mesures de protection appropriées.

Les interventions de la DCSI couvrent tous les aspects liés à la sécurité de l'information (voir le tableau), et ce à tous les niveaux : opérationnel, tactique et stratégique. Le domaine 11 est réservé exclusivement à cette unité d'affaire.

4. Direction Infrastructure et exploitation Technologies (SCQ, SLVQ, SBQ) - NTER

La Direction Infrastructure et exploitation (SCQ, SLVQ, SBQ) a comme mission de fournir des services d'exploitation informatique fiables et stables pour les filiales de Loto-Québec soit, la Société des casinos du Québec inc., La Société des loteries vidéo du Québec inc. et la Société des bingos du Québec inc.

Pour réaliser sa mission, la Direction Infrastructure et exploitation doit notamment voir au maintien et à l'évolution de différents systèmes d'exploitation et de salles informatiques pour ses clients. Parmi les principales composantes on retrouve en majorité des serveurs avec Windows, Linux, du stockage (SAN) et différent type de base de données tel que Oracle et DB2 sans oublier tous les postes de travail bureautique. La gestion des incidents et problèmes, le maintien de la conformité ainsi que le support applicatif font également partie de ses réalisations au quotidien.

De plus, la Direction Infrastructure et exploitation dirige un centre de service (Help Desk) et est responsable d'assurer la vigie technologique via son groupe d'architecte pour ses différents clients.

Finalement la Direction Infrastructure et Exploitation participe aux différents projets d'affaires du domaine jeux des filiales.

5. Direction du développement des systèmes (SCQ, SLVQ, SBQ) - NTER

La Direction du développement des systèmes (SCQ, SLVQ et SBQ) est responsable de développer où acquérir et intégrer les systèmes informatiques qui soutiennent les objectifs d'affaires des différentes filiales de Loto-Québec. Elle assume conjointement avec la Vice-présidence corporative des technologies de l'information de Loto-Québec, un leadership en matière d'orientation et de choix de développement.

Entre autres services, la Direction du développement des systèmes offre le développement et l'évolution d'applications ainsi que l'intégration de progiciels. Elle gère aussi l'évolution des entrepôts de données de ces filiales et définit les orientations d'architecture applicative.

Les services de la Direction du développement des systèmes sont offerts à la SCQ qui gère quatre (4) casinos (Montréal, Lac-Leamy, Charlevoix et Mont-Tremblant), à la SLVQ qui est responsable du réseau d'appareils de loteries vidéo et des salons de jeux de Québec et Trois-Rivières ainsi qu'à la SBQ qui offre des produits de bingo en réseau dans des salles de bingo à travers le Québec.

6. Direction infrastructure

La Direction Infrastructure voit au maintien et à l'évolution des différentes technologies (matérielles, logicielles, réseaux et bases de données), assure l'optimisation des environnements et procédures opérationnelles afin de permettre à la Vice-présidence corporative des technologies de l'information d'atteindre ses objectifs de service envers l'organisation et ses clients. L'environnement des loteries est desservi par les plateformes HP Non-stop (Tandem) et Windows alors que les jeux en ligne ainsi que les applications administratives sont hébergés sur les plateformes Windows et Linux (Websphere et JBoss). Les données et la téléphonie transitent sur des équipements Cisco. Les données sont conservées et exploitées dans des bases de données Oracle.

7. Direction Architecture d'entreprise et méthodes

La Direction Architecture d'entreprise et méthodes a un double mandat, soit d'une part, encadrer la discipline d'architecture au sein de la VPCTI et, d'autre part, d'encadrer la pratique de la gestion de projet.

La mission de l'architecture d'entreprise (AE) est de formaliser les processus constituant la discipline d'architecture d'entreprise dont, entre autres, l'alignement avec les visions et stratégies d'affaires de l'organisation et la planification harmonieuse des investissements touchant les applications, les infrastructures, l'information et la sécurité. L'alignement est un élément central de la mission de l'AE de Loto-Québec.

Le bureau de projet de la VPCTI a comme mission de définir les orientations et méthodes de gestion adaptées au contexte actuel de la VPCTI tout en respectant les normes de conformité.

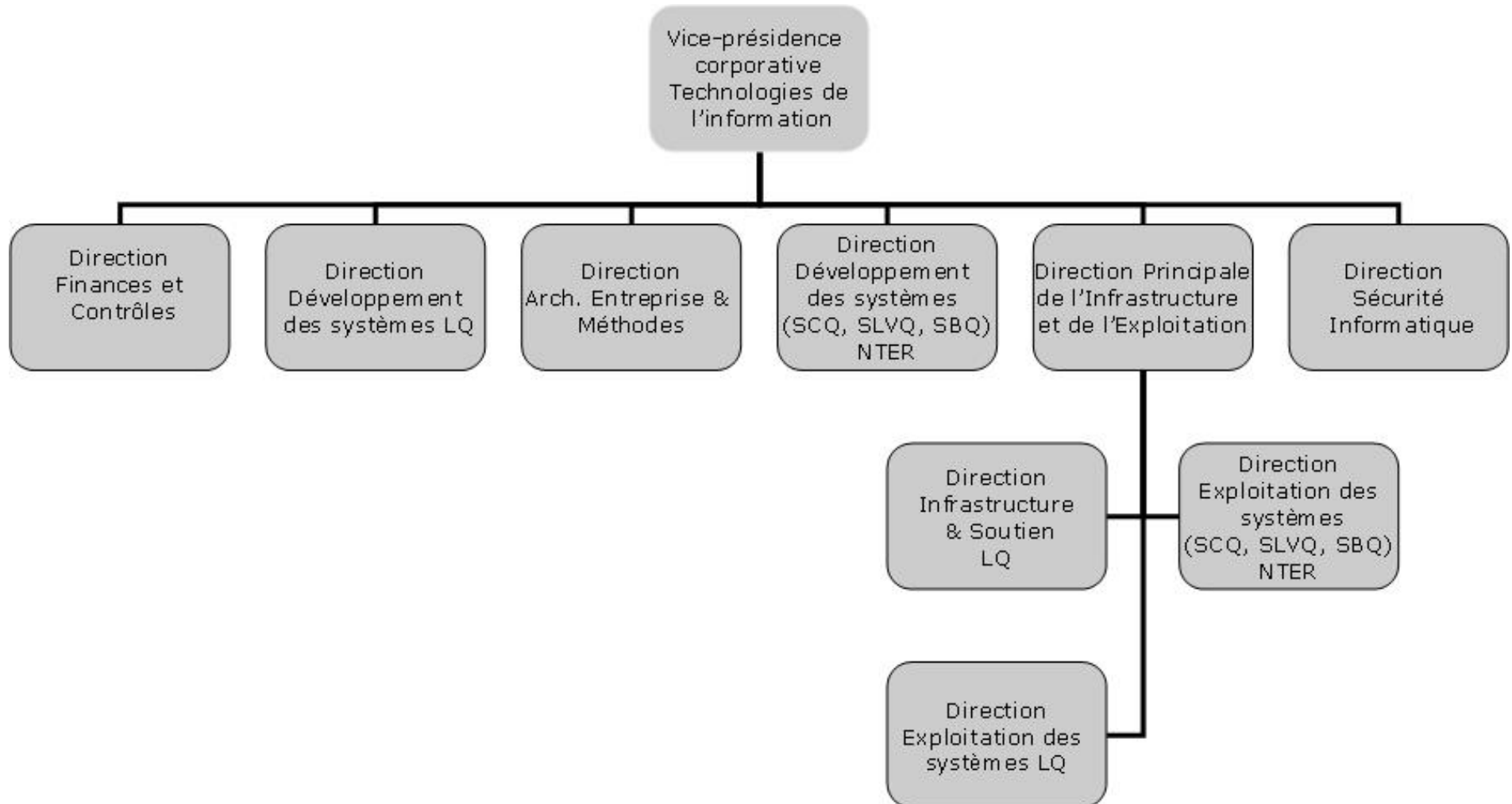
Appuyer et accompagner les équipes opérationnelles, d'entretien et de projets de la VPCTI dans l'application de celles-ci.

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA VICE-PRÉSIDENCE
CORPORATIVE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Annexe 2
Loto-Québec
Appel de propositions no 13-564

Organigramme de la direction de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information





Appel de propositions no 19-501

Sélection de firmes spécialisées en technologies de l'information



■ Table des matières

Avis de parution	1
------------------------	---

Section A Renseignements et instructions aux proposants

1. Contenu du document d'appel de propositions.....	4
2. Définitions.....	4
3. Admissibilité des proposants.....	6
4. Intermédiaire, agent, mandataire.....	7
5. Commercialisation responsable	7
6. Confidentialité	8
7. Informations supplémentaires	8
8. Plainte.....	9
9. Séance d'information.....	9
10. Proposition partielle	10
11. Préparation de la proposition	10
12. Attestation de Revenu Québec.....	11
13. Établissement du prix.....	11
14. Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête	13
15. Signature de la proposition.....	13
16. Changement ou retrait de la proposition	14
17. Remise de la proposition	14
18. Clôture de l'appel de propositions.....	15
19. Procédure de sélection avant adjudication	15
20. Conflits d'intérêts avant adjudication	18
21. Décisions relatives aux propositions.....	19
22. Pratiques anticoncurrentielles.....	19
23. Portée de l'adjudication	20

Section B Clauses spécifiques

1. Objet de l'appel de propositions.....	22
2. Durée du contrat	22
3. Prolongation du contrat	22
4. Échéancier.....	22
5. Description des services, domaines et profils	23
6. Sécurité de l'information	23
7. Valeur du contrat.....	24
8. Exécution des services.....	25
9. Consultant affecté aux mandats	25
10. Consultant en cours de mandat	26
11. Documents	26

12.	Modification ou substitution	26
13.	Conformité des services	26
14.	Propriété des documents.....	27
15.	Responsabilité unique	27
16.	Changement d'envergure	27
17.	Administrateur du contrat.....	27
18.	Recrutement.....	28
19.	Tarification	28
20.	Prix après l'adjudication et remise en compétition annuelle.....	28
21.	Facturation	29
22.	Paieement.....	29

Section C **Clauses générales**

1.	Adjudication	31
2.	Assurances	31
3.	Collaboration	31
4.	Langue de travail.....	32
5.	Sous-traitants	32
6.	Indemnisation.....	32
7.	Propriété intellectuelle	33
8.	Confidentialité	34
9.	Conflit d'intérêts après adjudication	36
10.	Suspension des services	36
11.	Défaut de l'adjudicataire	37
12.	Résiliation du contrat.....	37
13.	Cession de contrat	38
14.	Législation.....	38
15.	Non-exclusivité	38

Section D **Description des services et des domaines**

1.	Contexte de l'appel de propositions.....	40
2.	Modèle d'entente-cadre.....	40
3.	Demande de consultants.....	40
4.	Demande exceptionnelle de consultant	42
5.	Gouvernance	42
6.	Formation des consultants	44
7.	Disponibilité sur appel et intervention à l'extérieur des heures d'affaires	45
8.	Remplacement d'un consultant	45

Section E Formulaire de proposition (Partie A)

Déclaration et engagement	47
Identification des détenteurs d'actions ou autres participations.....	48
Déclaration de conformité aux critères d'admissibilité.....	49
Présentation et expérience de la firme.....	50
Gestion du contrat	51
Méthodologie et stratégie de recrutement	53
Présentation de mandats reliés au domaine	54

Section E Formulaire de proposition (Partie B)

Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête.....	63
Directives pour compléter les formulaires d'enquêtes	64
Consentement de divulgation de renseignements personnels	65
Déclaration de casier judiciaire.....	66
Absence d'établissement au Québec.....	67
Bordereau de proposition.....	68

Annexe 1 Description des domaines et des profils

Annexe 2 Présentation des directions de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information

Annexe 3 Organigramme de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information

Annexe 4 Liste de technologies

Avis 

de parution





■ Appel de propositions no 19-501

Sélection de firmes spécialisées en technologies de l'information

Clôture le : 13 août 2019, à 14 h, heure locale

Loto-Québec désire recevoir des offres relativement à la fourniture sur demande de services professionnels de consultation en technologies de l'information. Les services offerts par les firmes seront rendus dans les différents domaines suivants de Loto-Québec et ses filiales :

Domaine 1 : Sécurité et conformité

Domaine 2 : Développement

Domaine 3 : Analytique

Domaine 4 : Infrastructure et exploitation

Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion

Domaine 6 : Gestion de projet et programme

Domaine 7 : Numérique

Domaine 8 : Architecture d'entreprise

Pour chaque domaine précité, Loto-Québec sélectionnera deux (2) firmes actives (primaire et secondaire) qui pourront être appelées à fournir des services professionnels pour la réalisation de divers mandats en technologies de l'information, ainsi que deux (2) firmes de relève (no 1 et no 2), le tout sous réserve des conditions des présentes.

Toutes les conditions de cet appel de propositions sont contenues dans le document qui peut être obtenu du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (le « SEO »).

Aucune proposition reçue après l'heure et la date de clôture ne sera acceptée.

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- Avoir obtenu le document d'appel de propositions directement du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec « SEO »;
- Avoir obtenu de l'Autorité des marchés publics (AMP) l'autorisation de conclure un contrat avec un organisme public. À défaut du proposant d'avoir cette autorisation à la date de remise des propositions, ce dernier doit fournir la preuve émanant de l'AMP qu'une demande a été effectuée auprès de l'AMP, avant la date et heure de clôture du présent appel de propositions. Dans ce dernier cas, l'autorisation de l'AMP doit avoir été obtenue au plus tard à la date d'adjudication;

- Détenir une Attestation de Revenu Québec valide, laquelle ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure de clôture du présent appel de propositions. À défaut de détenir une telle attestation, le proposant doit fournir le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à la section E – « Formulaire de proposition » du présent document, et ce, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
- Ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Posséder, à la date de remise des propositions, une expérience de trois (3) ans dans la fourniture de services professionnels de consultation en technologies de l'information; à cet égard, Loto-Québec peut considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

Loto-Québec tiendra une séance d'information **facultative** le 23 juillet 2019 à 10 h. Veuillez confirmer votre présence auprès de Anne-Marie Beaulne par courriel à l'adresse électronique suivante : anne-marie.beaulne@loto-quebec.com.

Un proposant peut déposer une proposition pour un, plusieurs ou l'ensemble des huit (8) domaines précités visés par le présent appel de propositions pour lequel il est admissible.

Loto-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition reçue et le cas échéant, retiendra la proposition qui répondra le plus adéquatement à ses besoins.

Toute information peut être obtenue auprès de Brigitte Coulombe au numéro 514 499-5125 ou à l'adresse électronique suivante : brigitte.coulombe@loto-quebec.com.

En vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics, toute plainte doit être reçue par Loto-Québec au plus tard le 29 juillet 2019.



Pour : Emmanuelle Tremblay
Directrice corporative
Approvisionnement

Émis le 10 juillet 2019

BC/amb

Section A

**Renseignements et instructions
aux proposants**

Avis

Le proposant déclare n'avoir effectué aucune modification au contenu des documents d'appel de propositions qui ont été acquis en format électronique, autre qu'aux endroits qui devaient être spécifiquement complétés par le proposant. Si des modifications aux documents sont constatées, la proposition pourra être rejetée.

1. Contenu du document d'appel de propositions

Les sections énumérées ci-dessous constituent le document complet du présent appel de propositions :

Section A :	Renseignements et instructions aux proposants
Section B :	Clauses spécifiques
Section C :	Clauses générales
Section D :	Description des services et des domaines
Section E :	Formulaire de proposition
Annexe 1 :	Description des domaines et des profils
Annexe 2 :	Présentation des directions de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information
Annexe 3 :	Organigramme de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information
Annexe 4 :	Liste de technologies

2. Définitions

Aux fins du présent document, les termes suivants signifient :

Adjudicataire :	Proposant dont la proposition est retenue par Loto-Québec pour l'un ou plusieurs des domaines visés aux présentes.
Administrateur de contrat :	Gestionnaire désigné par Loto-Québec et/ou par l'adjudicataire, pour l'administration du contrat découlant du présent appel de propositions.
Appel de propositions :	Ensemble des documents remis aux proposants par Loto-Québec avant la date et l'heure de clôture.

Attestation de Revenu Québec :	Document qui confirme qu'une entreprise a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'elle n'a pas de compte payable en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec. Si elle a un compte en souffrance, le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu ou elle a conclu une entente de paiement en vertu de laquelle elle n'est pas en défaut. Le proposant doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne clicSÉCUR – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec.
Contrat :	Ensemble formé du document d'appel de propositions, de la proposition, de la lettre d'adjudication et du bon de commande, de même que, le cas échéant, de tout document contractuel qui pourrait intervenir entre Loto-Québec et l'adjudicataire.
Consultant :	Ressource externe, employé ou sous-traitant de la firme, affectée à la réalisation d'un mandat en vertu du contrat.
Domaine :	Domaine spécifique de technologies de l'information.
Firme :	Firme sélectionnée affectée au contrat.
Loto-Québec :	Loto-Québec et ses filiales.
Mandat :	Charge confiée à un consultant pour un domaine.
NTER :	Technologies Nter, filiale de Loto-Québec.
Personne :	Toute personne physique, société ou personne morale.
Proposant :	Personne qui remet une proposition à Loto-Québec.
Profil :	Responsabilité et profil de compétence du consultant.
Proposition :	Ensemble des documents déposés par le proposant avant la date et l'heure de clôture.

Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) :	Registre adopté en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics et qui consigne notamment les renseignements sur les entreprises inadmissibles aux contrats publics. Son objectif est de s'assurer de la probité des entreprises faisant ou voulant faire affaire avec l'État.
Sous-traitant :	Personne à qui l'adjudicataire confie une partie de l'exécution du contrat.
TI :	Technologies de l'information.
VPCTI :	Vice-présidence corporative aux technologies de l'information de Loto-Québec.

3. Admissibilité des proposants

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- Avoir obtenu le document d'appel de propositions directement du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec « SEAO »;
- Avoir obtenu de l'Autorité des marchés publics (AMP) l'autorisation de conclure un contrat avec un organisme public. À défaut du proposant d'avoir cette autorisation à la date de remise des propositions, ce dernier doit fournir la preuve émanant de l'AMP qu'une demande a été effectuée auprès de l'AMP, avant la date et heure de clôture du présent appel de propositions. Dans ce dernier cas, l'autorisation de l'AMP doit avoir été obtenue au plus tard à la date d'adjudication du contrat;
- Détenir une Attestation de Revenu Québec valide, laquelle ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure de clôture du présent appel de propositions. À défaut de détenir une telle attestation, le proposant doit fournir le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à la section E – « Formulaire de proposition » du présent document, et ce, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
- Ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Posséder, à la date de remise des propositions, une expérience de trois (3) ans dans la fourniture de services professionnels de consultation en technologies de l'information; à cet égard, Loto-Québec peut considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

En vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics, toute plainte doit être reçue par Loto-Québec au plus tard le 29 juillet 2019.

4. Intermédiaire, agent, mandataire

Nul n'est autorisé par Loto-Québec à agir en son nom ou pour son compte comme intermédiaire, agent ou mandataire, à quelque titre que ce soit, aux fins du présent appel de propositions.

5. Commercialisation responsable

Les consommateurs, qu'ils soient issus de la population en général ou des marchés publics et privés, ont des attentes grandissantes envers les entreprises quant à l'adoption de pratiques responsables.

Dans le cas de Loto-Québec et ses filiales, nous nous sommes engagés, il y a plusieurs années, dans une démarche de commercialisation responsable dont l'objectif est d'optimiser, à chaque étape de nos activités, notre performance globale, c'est-à-dire sociale, économique et environnementale. Le succès de nos actions repose sur l'engagement de nos dirigeants et la collaboration de nos employés, partenaires, clients, mais aussi de celle de nos fournisseurs, qui posent des gestes pouvant faire la différence et ainsi contribuer au développement durable de la collectivité québécoise.

En ce sens, notre chaîne d'approvisionnement contribue à la création de la valeur durable de Loto-Québec et ses filiales. L'implication de nos fournisseurs constitue, par la même occasion, une opportunité d'amélioration des pratiques de ces derniers et de leur capacité à répondre aux attentes présentes et futures de leurs clients et autres parties prenantes.

Les proposants liés à la production des biens et services visés par le présent appel de propositions et du contrat à intervenir sont donc conviés à contribuer à l'atteinte de nos engagements en matière de commercialisation responsable.

Plus particulièrement, nous les encourageons à appliquer les principes suivants :

- Faire preuve de proactivité sur le plan de la responsabilité d'entreprise par la mise en œuvre de pratiques durables dans leur organisation;
- Sensibiliser leurs employés et fournisseurs à faire de même;
- Fournir des biens et services ayant un minimum d'impact sur l'environnement, sur l'ensemble de leur cycle de vie;
- Améliorer la gestion de l'eau, de l'énergie, des matières résiduelles et dangereuses au sein de leur organisation;
- Mettre en place des pratiques assurant que les biens et services achetés sont produits dans le respect des droits de la personne et du travail et en maximisant les retombées pour les travailleurs et les communautés;
- Agir avec intégrité, éthique et transparence;

- Respecter les lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement;
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de leur performance globale.

6. Confidentialité

Les informations obtenues par les proposants et leurs préposés doivent être gardées confidentiellement et ne doivent être, sous aucune considération, dévoilées à une tierce partie, que ce soit à des fins publicitaires, commerciales, scientifiques ou autres, sans le consentement écrit de Loto-Québec.

Le proposant s'engage à faire toutes choses nécessaires ou utiles pour les garder confidentielles et à voir à ce que son personnel les garde confidentielles. À cette fin, le proposant exercera le même soin et la même discrétion qu'en ce qui concerne ses propres informations qu'il considère confidentielles. Les informations suivantes sont exclues de l'engagement ci-dessus :

- a) Toute information ou technologie qui deviendra du domaine public autrement qu'à la suite d'un défaut de la part du proposant;
- b) Toute information ou technologie qui appartient déjà au proposant;
- c) Toute information ou technologie que le proposant ou son personnel pourra obtenir d'une tierce partie dans le cadre des activités reliées à la présente proposition et à l'exécution du contrat qui pourrait en découler;
- d) Toute technologie que le proposant ou son personnel pourra développer indépendamment des activités reliées à la présente proposition et à l'exécution du contrat qui pourrait en découler.

Sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), Loto-Québec s'engage à conserver le caractère confidentiel des documents qu'elle reçoit des proposants.

7. Informations supplémentaires

Le proposant a la responsabilité de vérifier tous les documents inclus au présent appel de propositions et de recueillir toute information dont il peut avoir besoin pour préparer sa proposition.

Toute demande d'information doit être faite de telle sorte que Loto-Québec dispose d'un délai raisonnable pour y répondre avant la date de clôture.

Toute demande d'information doit être adressée à :

Brigitte Coulombe

Direction corporative de l'approvisionnement

500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage

Montréal (Québec) H3A 3G6

Téléphone : 514 499-5125

Courriel : brigitte.coulombe@loto-quebec.com

Toute instruction supplémentaire qui pourrait être transmise à un proposant sera émise sous forme d'addenda signé par le gestionnaire désigné de l'Approvisionnement. Cet addenda sera considéré comme faisant partie intégrante du présent document. Une copie de l'addenda sera transmise à chacun des proposants déjà en possession d'un exemplaire du présent document,

Aucune communication verbale ou téléphonique ne sera retenue comme engageant la responsabilité de Loto-Québec à moins que cette communication n'ait été confirmée par un addenda distribué à tous les proposants.

Advenant le cas où Loto-Québec devait émettre un addenda, il y aura un délai minimum de trois (3) jours ouvrables entre la date d'émission de cet addenda et la date de clôture. Cependant, si une plainte est déposée relativement aux documents de cet appel de propositions, les modalités et délais s'appliqueront conformément à la procédure de traitement de plaintes.

Aucun proposant ne pourra, après la date et l'heure de clôture, invoquer un manque d'information pour excuser la non-conformité ou le manque de précision de sa proposition face aux exigences du présent document.

8. Plainte

Une personne intéressée à participer au processus d'appel de propositions avec l'intention de réaliser le contrat et qui a la capacité de le faire, peut déposer une plainte relativement aux documents de cet appel de propositions conformément à la procédure de traitement de plaintes disponible à l'adresse suivante : <https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/fournisseurs>.

9. Séance d'information

Loto-Québec tiendra une séance d'information facultative le 23 juillet 2019 à 10 h au siège social de Loto-Québec situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage, salle de l'approvisionnement.

Tout proposant qui désire y assister doit confirmer sa présence auprès de Anne-Marie Beaulne par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.beaulne@loto-quebec.com.

10. Proposition partielle

La proposition peut porter sur un, plusieurs ou l'ensemble des domaines du présent appel de propositions.

11. Préparation de la proposition

La proposition doit être présentée sur le formulaire officiel de Loto-Québec. Toute rature ou correction apportée à la proposition doit être parafée.

Le formulaire officiel de Loto-Québec comprend deux (2) parties. La partie A comprend, par ordre de présentation, les documents suivants :

- Déclaration et engagement;
- Identification des détenteurs d'actions ou autres participations;
- Déclaration de conformité aux critères d'admissibilité;
- Présentation et expérience de la firme;
- Gestion de contrat;
- Méthodologie et stratégie de recrutement;
- Présentation de mandats reliés au domaine;

La partie B, comprend par ordre de présentation, les documents suivants :

- Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête;
- Consentement de divulgation de renseignements personnels et déclaration de casier judiciaire;
- Absence d'établissement au Québec;
- Bordereaux de proposition.

De plus, le proposant qui a plus de 50 employés au Québec (ou celui qui en a moins de 50, mais qui a été désigné en vertu de l'article 151 de la Charte de la langue française), doit joindre à sa proposition :

- Un certificat de francisation ou une attestation d'application de programme délivré par l'Office de la langue française, ou à défaut;
- Une attestation d'inscription délivrée par l'Office de la langue française moins de 30 mois auparavant, laquelle doit être accompagnée d'un document délivré par l'Office attestant que l'entreprise lui a remis l'analyse de sa situation linguistique si l'attestation a été délivrée plus d'un an auparavant.

Aucun proposant ne peut prétendre à quelque compensation que ce soit pour des frais encourus lors de la préparation de sa proposition.

12. Attestation de Revenu Québec

Le proposant doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne clicSÉQUR – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec et en fournir copie avec sa proposition. La période de validité de l'attestation ne doit pas être terminée à la date de clôture du présent appel de propositions. De plus, l'attestation ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure limite de clôture du présent appel de propositions.

L'obtention et la validité d'une Attestation de Revenu Québec sont soumises à l'application du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1).

Un proposant (ou un sous-traitant) ne peut transmettre une Attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise. Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du règlement ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

En vertu de la réglementation applicable, toute violation est passible d'une amende, laquelle peut être doublée en cas de récidive.

13. Établissement du prix

Les prix soumis sont établis en monnaie canadienne et doivent rester valides pour une durée d'analyse de 120 jours à compter de la date de clôture.

13.1. Bordereaux de proposition nos 1 à 8

Le proposant doit remettre le tarif horaire **maximal** qu'il entend facturer à Loto-Québec, et ce, pour chacun des profils indiqués aux bordereaux de proposition correspondant au domaine pour lequel il soumet une proposition. Les taux horaires facturés pour les services rendus et en vertu du contrat, pourront être plus bas mais en aucun cas plus élevés que les tarifs indiqués aux bordereaux de proposition.

À moins d'avis contraire lors d'une demande de Loto-Québec, les différents niveaux de compétence seront les suivants :

13.1.1. Niveau 1 : Junior

Le consultant possède une expérience (un (1) à deux (2) ans) et des compétences suffisantes pour contribuer à un mandat d'une façon autonome.

13.1.2. Niveau 2 : Intermédiaire

Le consultant possède une expérience (trois (3) à six (6) ans) et des compétences certifiées au niveau intermédiaire lorsqu'applicable pour le champ d'expertise spécifique.

13.1.3. Niveau 3 : Sénior

Le consultant possède une expérience (supérieure à sept (7) ans) et des compétences certifiées au niveau sénior lorsqu'applicable pour le champ d'expertise spécifique et agit en tant que référence dans le champ d'expertise spécifique.

Les prix comprennent, lorsqu'applicables, les salaires et avantages sociaux des consultants, les frais de déplacements, les frais d'hébergement, les frais de repas, les frais directs et indirects, les frais de formation du chargé de compte et des consultants, les frais de gestion et de l'administration incluant toutes les responsabilités décrites à la section D – « Description des services et des domaines » ainsi que tous autres frais connexes. Seules les taxes fédérale et provinciale seront payées en sus de ces prix. Aucun coût autre que celui établi aux bordereaux de proposition ne sera payable par Loto-Québec.

Le proposant qui le désire peut indiquer à l'endroit prévu aux bordereaux de proposition, l'escompte qu'il accorde pour un paiement plus rapide.

13.2. Bordereau de proposition no 9 – à titre d'information seulement

Une remise sur volume peut être proposée à Loto-Québec au bordereau de proposition no 9, et s'il y a lieu, celui-ci devra accompagner la proposition. Le nombre de paliers et le pourcentage de remise s'y référant sont à déterminer par le proposant.

La remise sur volume d'achat ne sera pas prise en considération dans l'évaluation du prix pour fin d'adjudication.

En cours de contrat :

La remise de volume applicable sera celle correspondant au volume annuel payé pour les services de consultations professionnels par Loto-Québec, et ce, pour l'ensemble de l'appel de propositions no 19-501 remporté par l'adjudicataire. Il est à noter que le montant du volume applicable doit être remis à Loto-Québec, sous forme de chèque, annuellement.

14. Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête

La formule intitulée « Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête » de la section E - « Formulaire de proposition », autorisant la Sûreté du Québec à effectuer les vérifications prévues par la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et ses règlements, ainsi que tout questionnaire prévu à cette fin, doivent être remplis et signés par un responsable autorisé du proposant ainsi que par chaque administrateur de la firme. L'enquête de sécurité sera effectuée seulement pour le proposant (et ses administrateurs) dont Loto-Québec aura retenu la proposition.

En cas de résultat négatif, le proposant est jugé non admissible et le contrat ne lui sera pas octroyé.

De plus, dans les cas où les employés de l'adjudicataire ou de l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, doivent, dans le cadre de leurs fonctions, avoir accès aux bureaux de Loto-Québec ou aux casinos, lesdits employés doivent remplir la même formule indiquée précédemment autorisant Loto-Québec à effectuer les vérifications prévues par la Loi, ainsi que tout questionnaire prévu à cette fin. Les enquêtes de sécurité seront effectuées seulement pour le personnel de l'adjudicataire que Loto-Québec entend retenir.

En cas de résultat négatif, l'employé en question doit être remplacé immédiatement.

Aucune poursuite ou autre recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre quelque personne que ce soit en raison de ces enquêtes.

15. Signature de la proposition

Toute proposition doit être signée par le proposant ou par une personne autorisée par lui. Tous les documents faisant partie de la proposition, y compris les bordereaux, doivent être signés par la même personne. À défaut de respecter ces exigences, la proposition sera rejetée.

Une autorisation de signer la proposition doit accompagner la proposition, sauf si le proposant est une personne physique signant elle-même la proposition.

L'autorisation de signature doit être :

Pour une personne physique :	Une procuration signée par le proposant si la personne qui signe n'est pas elle-même le proposant;
------------------------------	--

Pour une société :	Une procuration signée par un associé gestionnaire de la société autorisant le signataire (lui-même également associé de la société) à signer la proposition à moins que la proposition ne soit signée par tous les associés;
Pour une personne morale :	Un extrait certifié d'une résolution de son conseil d'administration.

16. Changement ou retrait de la proposition

La proposition peut, aux conditions ci-après mentionnées, être retirée ou modifiée par un écrit porté à la connaissance de la Direction corporative de l'approvisionnement au plus tard une heure avant la date et l'heure de clôture. La modification d'un formulaire nécessite le dépôt d'un nouveau formulaire selon les dispositions prévues à l'article « Remise de la proposition » de la présente section.

Le retrait d'une proposition n'empêche pas un proposant d'en présenter une nouvelle dans les délais prescrits.

Une autorisation de signature conforme aux exigences de la clause « Signature de la proposition » de la présente section doit accompagner la demande de retrait ou de modification.

17. Remise de la proposition

La proposition, **imprimée recto verso**, est composée des deux (2) parties suivantes :

Partie A : (L'offre)	Tous les formulaires de la section E – « Formulaire de proposition » – Partie A, tel que défini à l'article 11 - « Préparation de la proposition » de la Section A – « Renseignements et instructions aux proposants » du présent document.
Partie B : (Les coûts)	Tous les formulaires de la section E – « Formulaire de proposition » – Partie B, tel que défini à l'article 11 - « Préparation de la proposition » de la Section A – « Renseignements et instructions aux proposants » du présent document.

Pour chaque domaine, le proposant doit, avant l'heure et la date de clôture, remettre sa proposition, partie A et B, en un (1) seul exemplaire original clairement identifié.

Chacune des deux (2) parties A et B doit être remise séparément dans deux (2) enveloppes distinctes, scellées et identifiées de la façon suivante :

Loto-Québec
**Direction corporative de
 l'approvisionnement**
 500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
 Montréal (Québec) H3A 3G6

Appel de propositions no 19-501

PARTIE A : L'OFFRE

Loto-Québec
**Direction corporative de
 l'approvisionnement**
 500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
 Montréal (Québec) H3A 3G6

Appel de propositions no 19-501

PARTIE B : LES COÛTS

Le proposant devra également fournir une (1) copie numérisée en version électronique pour la partie A **uniquement** sur clé USB. Aucun prix ne doit se retrouver sur la clé USB.

Prendre note que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le proposant qui désire fournir des explications supplémentaires quant à sa proposition peut joindre à celle-ci un document destiné à cette fin.

Le proposant est seul responsable de la livraison en bonne et due forme de sa proposition à l'adresse et l'étage mentionnés ci-dessus. Seul le reçu émis par la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec sera accepté comme preuve de la date et de l'heure du dépôt de la proposition. **Aucun autre reçu ne sera admissible.**

18. Clôture de l'appel de propositions

La date de clôture du présent appel de propositions est le 13 août 2019 à 14 h, heure locale.

Aucune proposition reçue après l'heure et la date de clôture ne sera considérée.

L'ouverture des propositions se fera immédiatement après la clôture de l'appel de propositions. Le proposant qui le désire peut assister à la séance d'ouverture.

Aux fins d'ouverture des propositions, seul le nom du ou des proposants sera divulgué.

19. Procédure de sélection avant adjudication

La sélection des firmes s'effectuera en deux (2) étapes.

1^{ère} étape :

Les propositions conformes seront évaluées par un comité de sélection qui utilisera les critères et facteurs d'appréciation suivants auxquels sera appliquée la pondération ci-dessous :

Critères et facteurs		Pondération
Critères	Facteurs	
Expertise de la firme	- Approche, respect des engagements, facteurs de différenciation; - Capacité de réalisation du domaine; - Expérience de la firme.	10%
La gestion du contrat	- Encadrement par la firme des mandats; - Expertise de l'administrateur de contrat et de l'équipe; - Supervision et assurance qualité.	10%
Capacité de réalisation des mandats	- Méthodologie et stratégie de recrutement; - Processus de sélection des consultants; - Stratégie de rétention en cours de mandat.	20%
Réalisation de trois (3) mandats reliés au domaine	- Envergure, complexité des mandats; - Indicateurs de performance; - Similarité des mandats effectués avec la réalité de Loto-Québec.	60%
Proposition acceptable (70 % et +)		100 %

2^e étape :

Seules les propositions acceptables, soit celles ayant obtenu un résultat de 70 % ou 70/100 et plus à l'étape 1, seront retenues.

Les propositions acceptables seront par la suite évaluées sur la base du plus bas prix escompté, et ce, pour chacun des domaines.

Pour déterminer le plus bas prix par domaine, le comité de sélection établira un taux horaire moyen par profil. Le taux moyen par profil sera ensuite pondéré selon la pondération associé à ce profil, laquelle est présentée au bordereau de proposition du domaine concerné de la section E – « Formulaire de proposition » du présent document. Les taux moyens par profil pondérés sont ensuite additionnés afin d'établir le taux horaire pondéré après taxes et escompte.

Le comité de sélection recommandera les quatre (4) firmes par domaine, s'il en est, ayant le taux horaire pondéré escompté le plus bas selon l'ordonnancement suivant :

Firme ayant obtenu le taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme primaire	Active
Firme ayant obtenu le second taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme secondaire	Active
Firme ayant obtenu le troisième taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme de relève no 1	Passive
Firme ayant obtenu le quatrième taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme de relève no 2	Passive

Le nombre de firmes sélectionnés, par domaine, est tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Domaine	Titre du domaine	Nombre de firmes sélectionnées	Statut des firmes
1	Sécurité et conformité	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
2	Développement	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
3	Analytique	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
4	Infrastructure et exploitation	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
5	Oracle EBS et Hypérion	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive

Domaine	Titre du domaine	Nombre de firmes sélectionnées	Statut des firmes
6	Gestion de projet et programme	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
7	Numérique	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
8	Architecture	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive

Le proposant qui présentera la meilleure offre de prix deviendra la firme primaire et sera priorisé dans le traitement des demandes de Loto-Québec. Le proposant en deuxième place deviendra la firme secondaire et pourra agir en compétition avec la firme primaire dans les cas où la demande ne peut être complétée par cette dernière à l'intérieur du délai prescrit. Les proposants en troisième et quatrième places deviendront des firmes de relève qui pourraient en cours de contrat être sollicités pour remplacer l'une des firmes actives advenant que leur performance soit inadéquate.

20. Conflits d'intérêts avant adjudication

Le proposant doit éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt de l'un de ses consultants, d'une de ses filiales ou d'un de ses sous-traitants. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le proposant doit immédiatement en informer Loto-Québec qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au proposant comment remédier à ce conflit d'intérêts ou ne pas retenir la proposition du proposant.

Pour l'application de la présente clause, on entend par « intérêt » toute situation, relation ou avantage en lien avec le présent appel de propositions ou le contrat à être conclu, et qui peut raisonnablement donner l'apparence d'un conflit d'intérêts, être perçu ou être considéré comme étant susceptible d'influencer une prise de décision relativement à l'adjudication du contrat avec le proposant. Le proposant ne peut notamment être dans une situation où un de ses dirigeants a un lien avec une personne qui occupe des fonctions à Loto-Québec directement liées aux biens et services faisant l'objet du présent appel de propositions.

21. Décisions relatives aux propositions

Loto-Québec se réserve le droit de rejeter d'office toute proposition reçue, notamment les propositions incomplètes, non accompagnées des documents requis, non conformes aux présentes instructions ou s'il y a lieu, aux addenda, et ce, même si cette sanction n'est pas expressément prévue aux clauses décrivant les exigences que doit respecter le proposant.

Loto-Québec se réserve aussi le droit d'annuler le présent appel de propositions ou de rejeter toute proposition contenant de faux renseignements ou ne contenant pas tous les renseignements requis pour en faire l'analyse. Loto-Québec pourra entre autres annuler le présent appel de propositions si les prix soumis sont trop élevés ou disproportionnés ou s'ils ne représentent pas un juste prix. Loto-Québec peut également rejeter la proposition d'un proposant dont le contrat a déjà été résilié en raison d'une inexécution d'une obligation contractuelle. Elle peut en faire de même si elle a mis en demeure un fournisseur d'exécuter une obligation du contrat et que ce dernier n'y a pas donné suite à la satisfaction de Loto-Québec. Elle peut de plus, rejeter toute proposition d'un fournisseur si un de ses principaux administrateurs, actionnaires ou dirigeants a été partie à une situation litigieuse avec Loto-Québec.

De plus, le versement par un proposant d'une commission, d'un pot-de-vin ou de tout autre avantage de quelque nature que ce soit à un employé ou représentant de Loto-Québec autorisera celle-ci à rejeter sa proposition et dans le cas de l'adjudicataire, à refuser de conclure le contrat ou à le résilier sur simple avis, selon le cas. La présente clause continuera à s'appliquer après l'adjudication du contrat, en ce qui a trait à l'adjudicataire.

Loto-Québec n'est pas tenue de justifier sa décision d'accepter, de rejeter ou de refuser une proposition et telle décision est définitive. Loto-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition reçue et, le cas échéant, retiendra la proposition qui répondra le plus adéquatement à ses besoins.

Loto-Québec n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les proposants. Ceux-ci reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront, en aucune façon, contester la décision de Loto-Québec d'annuler le présent appel de propositions ou d'accepter, de rejeter ou de refuser quelque proposition que ce soit, ni lui réclamer du fait de leur proposition aucune compensation ni indemnité.

22. Pratiques anticoncurrentielles

Loto-Québec pourra également rejeter toute proposition qui fait l'objet d'un accord ou d'un arrangement entre plusieurs proposants, relativement aux prix ou à la façon d'établir les prix, à la décision de déposer ou non une proposition ou à la présentation d'une proposition qui n'est pas conforme aux spécifications du présent appel de propositions.

Outre le rejet de la proposition, les proposants contrevenant aux dispositions du présent paragraphe et de la Loi sur la concurrence (L.R. 1985, ch. C-34), s'exposent aux sanctions criminelles qui y sont prévues en cas de pratique illégale.

23. Portée de l'adjudication

Loto-Québec se réserve le droit d'accepter une proposition, pour un, plusieurs ou l'ensemble des domaines sur lesquels porte le présent appel de propositions. Pour chaque domaine, un contrat sera adjugé par Loto-Québec à deux (2) proposants à titre de firmes actives : le premier à titre de firme primaire et le second à titre de firme active secondaire. En outre, pour chacun des domaines, Loto-Québec sélectionnera deux (2) autres proposants à titre de firmes (passives) de relève, respectivement no 1 et no 2. L'une ou l'autre de ces firmes passives pourrait, suivant l'application du processus d'évaluation de la performance décrit à l'article 5.2 de la section D – « Description des services et des domaines », accéder ultérieurement au statut de firme secondaire pour le domaine en cause et, dans un tel cas, un contrat lui serait adjugé incorporant les termes et conditions des présentes.

Par ailleurs, Loto-Québec se réserve le droit de refuser toutes les propositions et de ne pas adjuger de contrat à quiconque.

Section B

Clauses spécifiques



1. Objet de l'appel de propositions

L'objet du présent appel de propositions consiste à sélectionner des firmes pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de consultation en technologies de l'information. Les services offerts par les firmes seront rendus dans les différents domaines de Loto-Québec et de ses filiales :

Domaine 1 : Sécurité et conformité
 Domaine 2 : Développement
 Domaine 3 : Analytique
 Domaine 4 : Infrastructure et exploitation
 Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion
 Domaine 6 : Gestion de projet et programme
 Domaine 7 : Numérique
 Domaine 8 : Architecture d'entreprise

2. Durée du contrat

Le contrat débutera le 1^{er} novembre 2019 et se terminera le 31 octobre 2022.

3. Prolongation du contrat

À l'expiration du contrat, Loto-Québec pourra, à sa seule discrétion, prolonger le contrat pour une période supplémentaire de 24 mois, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat original.

Dans une telle éventualité, Loto-Québec avisera l'adjudicataire de son intention de prolonger le contrat au moins 30 jours avant la fin du terme.

4. Échéancier

L'échéancier prévu dans le cadre du présent appel de propositions est le suivant :

Parution de l'appel de propositions :	Le 10 juillet 2019
Séance d'information facultative :	Le 23 juillet 2019 à 10 h, heure locale
Date limite de réception des plaintes :	Le 29 juillet 2019
Clôture de l'appel de propositions :	Le 13 août 2019 à 14 h, heure locale

Adjudication :	Le ou vers le 15 octobre 2019
Début du contrat :	Le 1 ^{er} novembre 2019

5. Description des services, domaines et profils

Les services requis au présent appel de propositions sont plus longuement explicités à la section D – « Description des services et des domaines ».

Les domaines et les profils requis au présent appel de propositions sont documentés à l'annexe 1 « Description des domaines et des profils ».

6. Sécurité de l'information

- 6.1. L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un programme ou une politique de gestion de la sécurité de l'information afin de préserver la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des informations de Loto-Québec, applicable à tous ses consultants.
- 6.2. L'adjudicataire devra également se conformer aux principes et exigences des documents du cadre normatif provenant du système de management de sécurité de l'information (SMSI) de Loto-Québec lesquels lui seront fournis au début du contrat.

L'adjudicataire peut se conformer à un cadre normatif équivalent s'il peut faire la démonstration de cette équivalence, à la satisfaction de Loto-Québec. Une telle équivalence devra faire l'objet d'une confirmation écrite de Loto-Québec.

Loto-Québec se réserve le droit de modifier le cadre normatif du SMSI, auquel cas il en avisera l'adjudicataire, qui devra s'y conformer dans un délai raisonnable.

Par ailleurs, tout changement au cadre normatif de l'adjudicataire doit être communiqué à Loto-Québec, avant sa date d'entrée en vigueur et doit assurer le maintien du niveau de sécurité à la satisfaction de Loto-Québec.

Si l'adjudicataire est informé d'une non-conformité au cadre normatif auquel il se conforme, il doit aviser Loto-Québec dans les plus brefs délais et dispose de dix (10) jours pour soumettre un plan d'action pour corriger la situation, lequel plan d'action devra être approuvé par écrit par Loto-Québec.

- 6.3. L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un processus de gestion des incidents de sécurité couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations de Loto-Québec dans le cadre du contrat.
- 6.4. L'adjudicataire doit informer Loto-Québec dans les plus brefs délais de tout événement pouvant affecter la sécurité de l'information de Loto-Québec, comme par exemple, une tentative d'accès non autorisée à l'égard de cette information.
- 6.5. Les présentes mesures en matière de sécurité de l'information s'appliqueront aussi à tout partenaire ou sous-traitant avec qui l'adjudicataire pourra avoir été autorisé préalablement à échanger des informations de Loto-Québec pour les fins du contrat. L'adjudicataire sera responsable de s'assurer que ces personnes respectent les exigences prévues aux présentes.
- 6.6. Toute personne qui aura accès à un système contenant des informations de Loto-Québec, devra s'engager par écrit à respecter la directive intitulée Usages acceptables des systèmes d'information de Loto-Québec (SMSI 002), qui sera remis à l'adjudicataire au début du contrat.
- 6.7. À compter de l'adjudication et au maximum une fois l'an durant toute la durée du contrat, Loto-Québec se réserve le droit de se rendre dans les locaux de l'adjudicataire afin de procéder à la vérification de l'application des exigences de sécurité prévues aux présentes. Cette vérification pourra être effectuée par Loto-Québec, par un tiers, ou au moyen d'un questionnaire d'évaluation complété par l'adjudicataire. Tous les frais encourus par l'adjudicataire ou ses partenaires et sous-traitants pour répondre à ces besoins de vérification sont à la charge de l'adjudicataire. L'adjudicataire s'engage également à permettre de telles vérifications dans le cadre de vérifications externes, notamment par le Vérificateur Général du Québec ou par les vérificateurs responsables des normes ISO applicables. Également, dans l'éventualité où l'adjudicataire obtienne un rapport d'un tiers quant à la vérification de l'application des exigences de sécurité prévues aux présentes, il s'engage à en transmettre une copie à Loto-Québec.

7. Valeur du contrat

Loto-Québec ne peut déterminer la valeur globale des services requis ni leur ampleur du contrat, ceux-ci étant déterminés sous forme de mandats selon les besoins ponctuels de Loto-Québec.

En aucun cas, Loto-Québec ne sera responsable du nombre de fois où elle aura recours aux services des adjudicataires. Le contrat se limitera aux seules dépenses effectuées par Loto-Québec au cours de la période contractuelle.

8. Exécution des services

L'adjudicataire sera entièrement responsable de la bonne exécution, des services qu'il doit rendre et il s'engage à en compléter l'exécution dans les délais convenus entre les parties.

L'adjudicataire s'engage en outre à respecter les lois et règlements régissant son secteur d'activités ainsi que toutes les politiques et procédés administratifs que Loto-Québec juge bon et raisonnable d'édicter de temps à autre et dont elle fera part à l'adjudicataire pour la bonne administration du contrat.

L'adjudicataire s'engage à fournir à Loto-Québec les services requis, conformément aux spécifications et aux standards de qualité et de sécurité établis au présent document, à sa proposition ou à toutes autres modifications de ceux-ci demandées ou approuvées par Loto-Québec.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'adjudicataire s'engage en outre à se conformer aux spécifications de devis de la section D – « Description des services et des domaines ».

9. Consultant affecté aux mandats

L'adjudicataire devra sélectionner des consultants qualifiés qui possèdent toutes les compétences et l'expertise nécessaires correspondants aux exigences et modalités d'accomplissement des mandats. Le ou les consultants choisis devront être liés au proposant par un contrat ou être à l'emploi de ce dernier.

L'adjudicataire sera entièrement responsable envers Loto-Québec de la bonne exécution, des services qu'il fournira en vertu de futurs mandats et il devra en assumer la responsabilité professionnelle.

Le choix du consultant sera de l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devra exercer une surveillance constante et efficace des services exécutés par l'entremise d'un administrateur de contrat assigné par l'adjudicataire. Ce dernier devra avoir un mandat exprès lui donnant les pouvoirs d'agir pour et au nom de l'adjudicataire, et ainsi recevoir les communications et ordres relatifs au contrat.

Si l'administrateur du contrat de Loto-Québec informe l'administrateur de contrat de l'adjudicataire d'enjeux ou de lacunes reliés à sa prestation de services, l'adjudicataire devra régulariser la situation.

L'adjudicataire devra s'assurer que tous les consultants qu'il assigne à l'exécution des mandats agissent selon les règles de l'art et avec professionnalisme en assurant une collaboration avec Loto-Québec ou ses représentants, les autres fournisseurs, consultants et spécialistes dont Loto-Québec pourra retenir les services.

10. Consultant en cours de mandat

Les consultants qui seront toujours en mandat en fin de contrat ou après la période de prolongation le cas échéant, pourront continuer leur mandat jusqu'à leur réalisation complète, sur approbation de Loto-Québec, même si la firme qui les avait proposés ne se qualifie pas au futur appel de propositions. Il en sera de même pour le ou les consultants en cours de mandat, le cas échéant, advenant le retrait d'une firme suite au processus d'évaluation de la performance décrit à l'article 5.2 de la section D – « Description des services et des domaines ».

Dans tous les cas qui précèdent, la firme de qui relève(nt) le ou les consultants en cause demeurera liée par les dispositions du présent appel de propositions, qui constituent les termes et conditions contractuelles applicables, et notamment de l'article 6 « Indemnisation » de la section C – « Clauses générales » des présentes.

11. Documents

Loto-Québec fournira à l'adjudicataire les documents pertinents à l'exécution des services requis par les consultants et si nécessaire, émettra des procédures.

12. Modification ou substitution

Aucune modification ou substitution des services spécifiés à la section D – « Description des services et des domaines », ne sera acceptée, à moins qu'elle ne soit commandée et confirmée par écrit à l'adjudicataire par Loto-Québec.

13. Conformité des services

Loto-Québec se réserve le droit de refuser tout service qui ne sera pas en tous points conforme aux spécifications énoncées à la section D – « Description des services et des domaines » et d'exiger de l'adjudicataire qu'il reprenne à ses frais les travaux refusés.

14. Propriété des documents

Tout modèle, maquette, supports électroniques, logiciel, photographie ou autre matériel fourni par Loto-Québec à l'adjudicataire aux fins d'exécution du présent contrat, demeure la propriété exclusive de Loto-Québec et ne devra être utilisé qu'aux fins du contrat.

15. Responsabilité unique

Pendant toute la durée du contrat, l'adjudicataire demeurera le seul responsable des services rendus et de tous dommages reliés à une mauvaise exécution des services. Il reconnaît que les exigences décrites au présent document sont essentielles à la bonne exécution des services.

16. Changement d'envergure

Loto-Québec se réserve le droit, en tout temps, de demander une modification, en plus ou en moins de l'envergure des services requis au présent document. Un tel changement sera communiqué par écrit à l'adjudicataire et fera l'objet de négociations quant aux impacts d'un tel changement sur les coûts. L'adjudicataire devra alors se conformer aux changements demandés par Loto-Québec.

Si les changements demandés résultent en une augmentation des coûts de l'adjudicataire, ce dernier devra soumettre à Loto-Québec les pièces justificatives démontrant ladite augmentation des coûts. Le cas échéant, les coûts prévus à la proposition devront, d'un commun accord, être ajustés pour refléter ce changement de coûts.

Si les changements demandés résultent en une diminution des coûts de l'adjudicataire, ce dernier devra soumettre les coûts révisés à Loto-Québec. Dans l'éventualité où Loto-Québec juge que la diminution des coûts n'est pas proportionnelle aux changements négociés, cette dernière se réserve le droit d'exiger une révision à la baisse des nouveaux coûts présentés.

17. Administrateur du contrat

Loto-Québec et l'adjudicataire désigneront, dès le début du contrat, les personnes pleinement autorisées à les représenter aux fins de l'administration du contrat, de la négociation et du règlement à l'amiable de toutes les questions relatives à l'exécution du contrat.

L'administrateur du contrat, pour chacune des parties, aura l'autorité et la responsabilité d'administrer l'exécution du contrat et pourra, à cette fin, désigner une ou plusieurs autres personnes pour les représenter.

Tout changement d'administrateur ou de représentant devra faire l'objet d'un avis écrit.

18. Recrutement

Loto-Québec et l'adjudicataire s'engagent à ne pas recruter, suite à des représentations, une personne à l'emploi de l'autre pendant la période d'exécution du contrat et pour une période trois (3) mois suivant l'expiration du contrat à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation.

19. Tarification

Loto-Québec paiera à l'adjudicataire les services rendus par les consultants en fonction des tarifs horaires proposés aux bordereaux de proposition. Les tarifs horaires maximums demeureront en vigueur en tout temps pendant la durée du mandat, qu'il soit exécuté pendant les heures d'affaires de Loto-Québec, les soirs, les fins de semaine ou les jours fériés.

Les services rendus par les consultants seront payés en fonction du nombre d'heures réelles d'exécution à la demi-heure près, en fonction des feuilles de temps dont un format standard sera précisé par Loto-Québec. Les modalités applicables lors de la disponibilité sur appel ou intervention à l'extérieur des heures d'affaires de Loto-Québec d'un consultant sont prévues à l'article 8 de la section D – « Description des services et des domaines ».

Le temps de déplacement entre Loto-Québec et le domicile des consultants ne sera pas rémunéré. Si dans le cadre de ses fonctions, le consultant doit se déplacer dans l'un des établissements de la société, et ce, à la demande de l'administrateur du contrat, les dépenses encourues personnellement avant et pendant les déplacements, qui sont requises afin de permettre la réalisation du mandat, pourront être remboursées selon la politique de Loto-Québec et sur présentation de pièces justificatives.

Le temps supplémentaire sera payé au tarif horaire simple, sur approbation de Loto-Québec.

20. Prix après l'adjudication et remise en compétition annuelle

Les tarifs horaires soumis demeurent fermes pendant un an à partir du début du contrat.

À la date anniversaire du contrat, une remise en compétition sur les tarifs entre la firme primaire et secondaire de chaque domaine sera effectuée. Une demande de prix sera envoyée par courriel aux firmes sous forme de bordereaux de proposition tel que présentés à la section E – « Formulaire de proposition » et la méthode d'évaluation des taux horaires moyen pondérés sera la même que celle applicable en vertu du présent appel de propositions. La firme qui présentera le taux horaire pondéré et escompté le plus bas deviendra la firme primaire.

Les adjudicataires devront fournir une explication écrite s'il y a une majoration des tarifs dans le cadre du processus de remise en compétition annuelle.

Loto-Québec se réserve le droit d'inclure les firmes de relève à l'exercice de remise en compétition si elle juge que les tarifs soumis par les firmes primaires et secondaires ne sont pas compétitifs. Le rang des firmes (primaire, secondaire, relève) sera alors déterminé à nouveau selon le taux horaire pondéré et escompté soumis par l'ensemble des firmes.

21. Facturation

L'adjudicataire devra établir une facture mensuelle détaillée par consultant en un original et une copie. Il devra joindre à cette facture une copie des feuilles de temps (**dont le format sera précisé par Loto-Québec**) qui devront être dûment approuvées par l'administrateur du contrat de Loto-Québec.

Toutes les factures devront porter le numéro de commande de Loto-Québec, indiquer l'escompte de paiement (si applicable) et devront être envoyées, soit :

Par courriel à l'adresse suivante :	Ou	Par courrier à l'adresse suivante :
comptesfournisseurs@loto-quebec.com		Loto-Québec (ou une de ses filiales) Comptes fournisseurs 18 ^e étage 500, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A 3G6

22. Paiement

Les factures seront tout d'abord approuvées par Loto-Québec. Dans les 30 jours suivant la réception d'une facture en bonne et due forme, Loto-Québec versera à l'adjudicataire la somme due selon sa facture. Toutefois, Loto-Québec se réserve le droit de déduire ou de retenir le paiement de tout montant qui n'a pas été approuvé selon les règles, qui n'a pas été facturé selon les dispositions du présent appel de propositions ou qui ne lui apparaît pas dû. Loto-Québec pourra aussi faire parvenir à l'adjudicataire un relevé des points en litige sur toute facture de l'adjudicataire. Si celui-ci néglige de corriger la situation dans les 30 jours, Loto-Québec déduira ou retiendra ce montant du prochain versement dû à l'adjudicataire. De plus, l'adjudicataire s'engage à fournir, sur demande, tout document justifiant les montants facturés.

Section C

Clauses générales

1. Adjudication

Loto-Québec avisera le proposant dont la proposition a été retenue pour adjudication et du ou des domaines visé(s) par l'adjudication.

Loto-Québec n'assume aucune obligation envers l'adjudicataire tant qu'elle n'aura pas émis un bon de commande en faveur de l'adjudicataire.

L'adjudicataire sera lié par les dispositions contenues dans le présent appel de propositions et s'engage à les respecter.

En cas de contradiction entre les conditions inscrites au verso du bon de commande et celles contenues dans le présent appel de propositions, les dispositions du présent appel de propositions prévaudront.

2. Assurances

- 2.1. L'adjudicataire devra contracter pour la durée du contrat, une police d'assurance responsabilité civile - formule générale, avec une limite de garantie minimum de 2 000 000 \$ par événement et la garder en vigueur pour toute la durée du contrat;
- 2.2. Loto-Québec et ses filiales devront être nommées assurées additionnelles sur le contrat d'assurance responsabilité civile;
- 2.3. L'adjudicataire devra contracter une police d'assurance responsabilité professionnelle, avec une limite de garantie minimale de 500 000 \$ par réclamation et la garder en vigueur pour toute la durée des travaux et au-delà de la réception des travaux pour une période de douze (12) mois;
- 2.4. Les polices d'assurance ne pourront être annulées, résiliées ou modifiées de façon à affecter les garanties ici fournies, sans un préavis de 30 jours à la Direction corporative de l'approvisionnement, par courrier recommandé;
- 2.5. Un ou des certificats constatant l'obtention des polices d'assurance décrites ci-dessus devront être remis à la Direction corporative de l'approvisionnement avant le début du contrat.

3. Collaboration

L'adjudicataire s'engage à collaborer étroitement avec Loto-Québec pour assurer la bonne exécution du contrat.

4. Langue de travail

La langue de travail pour l'exécution du contrat sera le français. Tous les documents à fournir dans le cadre de l'exécution du présent contrat, devront être rédigés en français et toutes les réunions et ateliers de travail doivent se tenir en français.

5. Sous-traitants

L'adjudicataire sera responsable de la compétence et de la solvabilité de chacun des sous-traitants. Il sera le seul responsable vis-à-vis de Loto-Québec de l'exécution et de la coordination des activités des sous-traitants. Il devra informer ces derniers des obligations qu'il entend leur imposer. Loto-Québec pourra, en tout temps, avant ou après l'adjudication, exiger le remplacement d'un sous-traitant.

L'adjudicataire devra, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

L'adjudicataire devra également s'assurer, lorsqu'applicable, que tous ses sous-traitants détiennent une Attestation de Revenu Québec et/ou une autorisation à contracter en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1) et que celles-ci sont valides selon les critères prévus par les lois et les règlements applicables.

En vertu de la loi et de la réglementation applicable, toute déclaration fausse ou trompeuse ou autre infraction est passible d'une amende, laquelle peut être doublée en cas de récidive. Quiconque aide une personne à commettre une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles de la loi ou des règlements ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre amène une autre personne à la commettre commet lui-même cette infraction.

6. Indemnisation

L'adjudicataire s'engage à tenir Loto-Québec à couvert et à l'indemniser de tout dommage, de même que de toute réclamation, recours ou poursuite, de quelque nature que ce soit, intenté contre elle relativement aux services visés au présent appel de propositions et dus à la faute ou négligence de l'adjudicataire, ses employés, ses préposés, ses sous-traitants ou agents et mandataires dans l'exécution de leurs obligations en vertu du contrat.

Dans chaque domaine, pour chacun des mandats confiés, le montant maximal de l'indemnisation sera limité à cinq (5) fois la valeur totale du mandat en cause de l'adjudicataire au moment de la réclamation de Loto-Québec, incluant les périodes de prolongation possibles, avec un minimum de 500 000 \$.

Cette limite quant à la responsabilité de l'adjudicataire ne sera pas applicable à toute réclamation relative à un décès ou à des préjudices corporels, à tout dommage causé par la faute lourde ou la négligence grossière de l'adjudicataire, à tout dommage résultant d'un défaut de l'adjudicataire à ses obligations de confidentialité, de sécurité de l'information ou à toute réclamation relative à une contrefaçon, réelle ou présumée, d'un droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

7. Propriété intellectuelle

7.1. Propriété de Loto-Québec

Loto-Québec conservera en entier tout droit de propriété qu'elle a sur toute chose, et notamment sur tout écrit, plan, dessin, photographie, matériel informatique, échantillon, modèle, maquette, concept, méthode et procédé, qu'elle communiquera à l'adjudicataire ou qu'elle mettra à sa disposition. Ce dernier ne devra, sans l'autorisation de Loto-Québec, se servir de ces choses à des fins autres que l'exécution du contrat.

Sous réserve des droits antérieurs d'autrui, Loto-Québec deviendra seule propriétaire, au fur et à mesure de leur production, de toute chose, et notamment de tout écrit, plan, dessin, photographie, matériel informatique, échantillon, modèle, maquette, concept, méthode et procédé que l'adjudicataire produit pour l'exécution du contrat. De plus, l'adjudicataire devra renoncer à tous droits moraux sur ces choses et devra obtenir de ses sous-traitants, le cas échéant, toute cession de droits et renonciation de droits moraux requises pour donner effet à la présente clause.

L'adjudicataire ne devra, sans l'autorisation expresse de Loto-Québec, se servir de ces choses à des fins autres que l'exécution du contrat.

De plus, l'adjudicataire garantit à Loto-Québec et ses filiales que toutes les personnes physiques ayant participé au travail effectué pour la réalisation d'un mandat, au développement de toute chose ou à la création de toute œuvre renoncent ou ont renoncé, au bénéfice de Loto-Québec, successeurs et ayants droit, à l'exercice des droits moraux que ces personnes pourraient détenir sur tout mandat effectué, toute chose développée ou toute œuvre créée dans le cadre de l'exécution du contrat.

7.2. Contrefaçon

L'adjudicataire garantit expressément que les services fournis en vertu du présent document, n'empiètent ni ne constituent, d'une manière quelconque, une contrefaçon d'un brevet, d'un dessin industriel, d'une marque de commerce, d'un droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété intellectuelle.

L'adjudicataire s'engage à tenir Loto-Québec indemne de toute réclamation ou action en justice exercée contre Loto-Québec par suite d'un empiètement ou d'une contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle. L'adjudicataire s'engage également à tenir indemnes Loto-Québec, ses successeurs et cessionnaires, et ses clients et utilisateurs, et assumer seul la responsabilité pour tous frais, dommages et pertes résultant d'un tel empiètement ou contrefaçon présumé ou réel, de tout droit de propriété intellectuelle.

En ce qui concerne tout droit d'auteur, brevet, licence, modèle, marque ou autre droit que l'adjudicataire détient ou détiendra, l'adjudicataire garantit que Loto-Québec peut utiliser à volonté sans autres paiements que ceux faits en vertu du présent contrat toutes les choses qu'elle produit ou fournit pour l'exécution du contrat.

8. Confidentialité

- 8.1. L'adjudicataire reconnaît que dans le cadre de l'exécution du contrat à intervenir, il aura accès à des informations appartenant à Loto-Québec, lesquelles peuvent également être de nature confidentielle.
- 8.2. Les informations de nature confidentielle incluent notamment les renseignements personnels auxquels pourrait avoir accès l'adjudicataire, « renseignements personnels » référant aux informations concernant des individus, incluant, mais non limitativement, les employés, les clients ou potentiels clients, les fournisseurs, les mandataires ou les partenaires de Loto-Québec et de ses filiales.
- 8.3. L'adjudicataire s'engage à respecter la confidentialité de toute information reçue ou transmise dans le cadre du contrat et à s'assurer que ses préposés, agents ou mandataires, de même que ses sous-traitants, qui pourraient avoir accès à ces informations, en respectent le caractère confidentiel. Il s'engage, de plus, à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues au présent contrat et à n'en divulguer aucune partie à qui que ce soit, sauf après avoir obtenu le consentement écrit de Loto-Québec et alors seulement dans la mesure autorisée. Toute personne qui sera appelée à recevoir des informations confidentielles devra signer un engagement de confidentialité et de non-divulgaration.

- 8.4. L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir des mesures de sécurité adéquates pour protéger la confidentialité des informations confidentielles, dont, notamment, les mesures suivantes :
- Des mécanismes de suivi des accès et des tentatives d'accès aux informations confidentielles doivent être mis en place.
 - Toute information confidentielle considérée sensible (numéro d'assurance sociale, numéro de carte de crédit, numéro de compte bancaire, etc.) doit être protégée par chiffrement.
 - Les personnes ayant accès aux informations confidentielles doivent être clairement identifiées, et leurs profils d'accès, formellement documentés.
 - Une protection physique doit assurer que les personnes non autorisées ne puissent avoir accès aux informations confidentielles, dont notamment, par le biais des affichages ou des imprimés des environnements informatiques.
- 8.5. L'adjudicataire devra s'assurer que tous les membres de son personnel (incluant le personnel de ses sous-traitants) respectent les directives émises par Loto-Québec concernant les règles de conduite à suivre en matière de sécurité à l'égard des informations de Loto-Québec auxquelles pourrait avoir accès l'adjudicataire.
- 8.6. L'adjudicataire reconnaît que Loto-Québec est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et s'engage à traiter les informations confidentielles conformément aux termes et conditions des présentes et dans le respect des exigences prévues par la loi.
- 8.7. À compter de l'adjudication et au maximum une fois l'an durant toute la durée du contrat, Loto-Québec se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'application des exigences de confidentialité prévues aux présentes, incluant se rendre dans les locaux de l'adjudicataire pour ce faire.
- 8.8. L'adjudicataire doit informer Loto-Québec dans les plus brefs délais de toute violation ou tentative de violation des exigences de confidentialité prévues aux présentes, comme par exemple, une tentative d'accès non autorisé à l'égard des informations de Loto-Québec.
- 8.9. L'adjudicataire sera responsable de tout dommage résultant d'un accès non autorisé aux informations appartenant à Loto-Québec, dû à un manquement de sa part de respecter les dispositions du présent article. Dans un tel cas, l'adjudicataire devra prendre fait et cause pour Loto-Québec et, notamment, prendre les actions nécessaires à la satisfaction de Loto-Québec afin de limiter les dommages et toute atteinte à la vie privée, le cas échéant.

- 8.10. L'adjudicataire s'engage à respecter les instructions de Loto-Québec quant aux délais de conservation des informations de Loto-Québec.

À la fin du contrat ou advenant sa résiliation, l'adjudicataire devra retourner une copie des informations de Loto-Québec à celle-ci, dans un format mutuellement convenu puis détruire ses copies desdites informations (y compris toute copie de sécurité ou archivée).

Toute destruction d'information devra être réalisée selon une méthode jugée acceptable par Loto-Québec et faire l'objet d'une confirmation écrite à Loto-Québec.

9. Conflit d'intérêts après adjudication

L'adjudicataire devra éviter de se placer dans une situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ou une apparence de conflits d'intérêts, soit pour ses intérêts propres ou ceux notamment, d'un de ses consultants, d'une de ses filiales ou d'une personne liée.

Si une telle situation se présente en cours de contrat, l'adjudicataire devra immédiatement en aviser Loto-Québec qui pourra, à sa seule discrétion, mettre fin au contrat.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'adjudicataire ne devra pas utiliser les informations obtenues en cours d'exécution du contrat à son avantage ou de façon à procurer un avantage à toute autre personne.

10. Suspension des services

Loto-Québec pourra en tout temps suspendre, en totalité ou en partie, l'exécution des services prévus au présent contrat en cas de force majeure. Dans cette éventualité, Loto-Québec notifiera l'adjudicataire par écrit en précisant l'étendue, la date où la suspension entre en vigueur et sa durée, si connue. En l'absence d'une telle notification, nulle circonstance ou situation pouvant se présenter pendant la durée du contrat ne pourra être considérée comme une suspension.

En cas de suspension de l'exécution des services, Loto-Québec n'aura d'autre obligation que de payer à l'adjudicataire la facturation dûment accumulée à la date de suspension, pour les services rendus. L'adjudicataire n'aura droit à aucune indemnité ou dommages et intérêts en raison de cette suspension.

À la suite d'une suspension, Loto-Québec pourra, si elle le désire, réactiver le dossier et l'adjudicataire devra alors reprendre l'exécution des services, et ce, aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au moment de ladite suspension.

11. Défaut de l'adjudicataire

Dans le cas d'un défaut de l'adjudicataire en regard de l'une ou plusieurs des obligations liées à l'exécution des services prévus aux présentes, Loto-Québec se réserve le droit d'en aviser l'adjudicataire qui devra produire à l'intérieur d'un (1) mois un plan d'action permettant de corriger la situation, le tout à la satisfaction de Loto-Québec.

Advenant un manquement de l'adjudicataire à remédier audit défaut à la satisfaction de Loto-Québec, cette dernière pourra exercer tout recours qu'elle jugera approprié, notamment mettre fin au contrat ou faire exécuter par un tiers les correctifs nécessaires aux frais de l'adjudicataire.

12. Résiliation du contrat

- 12.1. Loto-Québec pourra, à sa discrétion et en tout temps, résilier tout ou partie du contrat en donnant un avis écrit à l'adjudicataire en précisant l'étendue et la date effective de la résiliation. L'adjudicataire devra alors cesser l'exécution du contrat à la date et dans les limites indiquées à l'avis.

Loto-Québec n'aura d'autre obligation que de payer à l'adjudicataire les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation pour les services rendus

- 12.2. En outre, si l'adjudicataire n'a pas remédié à l'intérieur de 1 (un) mois à un avis transmis par Loto-Québec à un défaut aux termes du contrat, Loto-Québec pourra déclarer le contrat résilié.

Également, sous réserve de toute disposition d'une loi à l'effet contraire, dans l'éventualité que l'adjudicataire devienne insolvable, qu'il fasse l'objet de procédures en faillite, qu'il fasse cession de ses biens ou qu'un syndic soit nommé pour administrer ses biens, Loto-Québec pourra déclarer le contrat résilié.

- 12.3. Peu importe les circonstances menant à la résiliation du contrat :

- (a) Loto-Québec conservera tous ses droits et recours en dommages et intérêts contre l'adjudicataire, le cas échéant;
- (b) L'adjudicataire n'aura droit à aucun montant pour perte de profit, indemnité, ou dommages et intérêts en raison de la résiliation et ne pourra exercer aucun recours contre Loto-Québec en raison de cette résiliation.

13. Cession de contrat

L'adjudicataire ne pourra céder, transporter ou donner en garantie, en tout ou en partie, en faveur d'un tiers, les droits et obligations lui résultant du contrat ni les créances qu'il pourrait avoir en vertu de ce contrat, à moins que Loto-Québec n'y consente préalablement par écrit.

Dans le cas où Loto-Québec l'autorise, le cessionnaire devra renoncer aux dispositions de l'article 1680 du Code civil du Québec en faveur de Loto-Québec. Sauf s'il s'agit d'une cession en garantie ou d'une cession de créances, l'entente de cession à intervenir entre l'adjudicataire, le cessionnaire et Loto-Québec prévoit que l'adjudicataire continue d'être lié par le contrat jusqu'à l'expiration de sa durée y compris toute prolongation, solidairement avec le cessionnaire.

Dans le cas de cession en garantie ou de cession de créances, l'adjudicataire devra, à titre de condition préalable, obtenir au moyen d'une lettre du cessionnaire, une renonciation aux dispositions de l'article 1680 du Code civil du Québec.

De plus, l'adjudicataire ne peut procéder à tout changement d'actionnaires sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Loto-Québec.

Le non-respect du présent article par l'adjudicataire ou toute requête, jugement ou ordonnance, ou saisie ayant l'effet d'une cession, d'un transport, ou d'une donation en garantie rendra automatiquement le contrat nul et non avenue, sans avis ni mise en demeure.

14. Législation

Le contrat sera régi et interprété par les lois et règlements en vigueur dans la province de Québec. Ceci inclut tout amendement à ces lois ou règlements et toutes nouvelles lois ou nouveaux règlements qui pourraient être mis en vigueur pendant la durée du contrat. De plus, toute action en justice concernant toute violation et interprétation du contrat devra être soumise aux tribunaux de la province de Québec ayant juridiction dans le district judiciaire de Montréal, à l'exclusion de tout autre district.

15. Non-exclusivité

Rien dans le présent document ne peut être interprété comme conférant à l'adjudicataire la moindre forme d'exclusivité que ce soit.

Section D

Description des services et des domaines



1. Contexte de l'appel de propositions

La Vice-présidence des technologies de l'information de Loto-Québec doit répondre à un portefeuille de besoins importants. En conséquence, elle désire retenir les services de firmes de services professionnels de consultation en technologies de l'information, par domaines aptes à fournir sur demande et à court délai des services selon des profils et des tarifs.

Les domaines et les profils visés par le présent appel de propositions sont plus amplement décrits à l'annexe 1 « Description des domaines et des profils ». Il s'agit de :

Domaine 1 : Sécurité et conformité
Domaine 2 : Développement
Domaine 3 : Analytique
Domaine 4 : Infrastructure et exploitation
Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion
Domaine 6 : Gestion de projet et programme
Domaine 7 : Numérique
Domaine 8 : Architecture d'entreprise

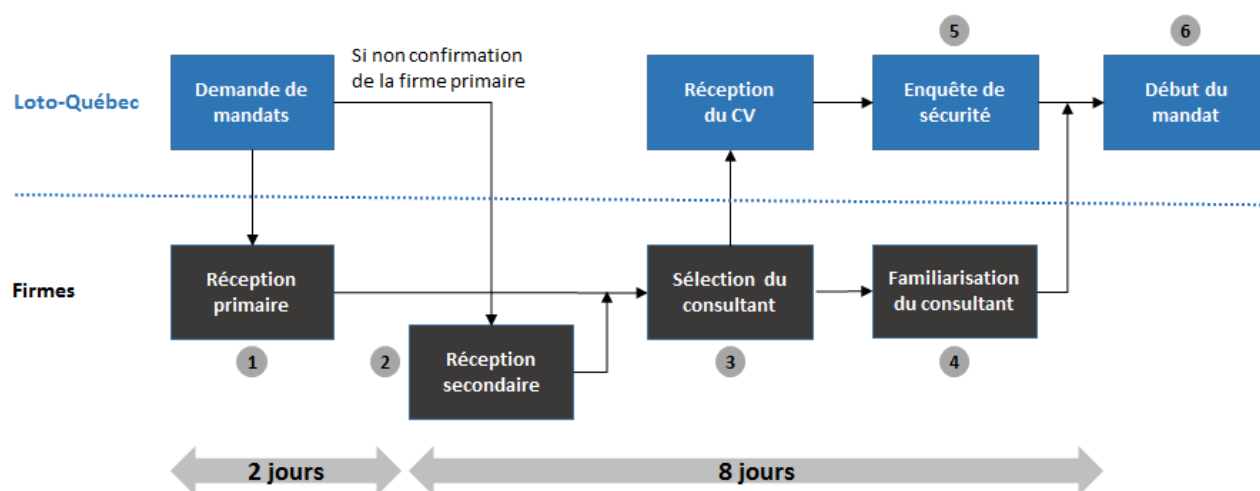
À titre d'information seulement, les besoins annuels de Loto-Québec pour des consultants en technologies de l'information sont d'environ 8 000 jours. Ces données sont basées sur notre historique d'attribution de mandats depuis les cinq (5) dernières années.

2. Modèle d'entente-cadre

Pour chaque domaine, le contrat prendra la forme d'une entente-cadre, où les termes et conditions des présentes s'appliqueront aux demandes successives ponctuelles de consultants (mandats) pouvant être émises par Loto-Québec aux firmes adjudicataires, sous forme de bons de commande, au fur et à mesure de ses besoins. En outre, conformément aux modalités de l'article 3 qui suit, les demandes de consultants (mandats) préciseront notamment la description du mandat, les profils d'expertise visés ainsi que les modalités d'accomplissement de chacun des mandats.

3. Demande de consultants

Le processus de demande pour la fourniture de services de consultants de la part de Loto-Québec aux firmes primaires et secondaires fonctionnera comme suit :



- La demande sera effectuée par courriel par Loto-Québec à la firme primaire via un formulaire qui comprendra entre autres les informations suivantes :
 - Description du mandat;
 - Profil et connaissances techniques des consultants recherchés;
 - Date de début et de fin de mandat;
 - Etc.
- La firme primaire aura deux (2) jours ouvrables pour confirmer à Loto-Québec sa capacité à répondre à la demande. Suite à ce délai de deux (2) jours, la demande sera soumise à la firme secondaire advenant que la firme primaire n'ait pu fournir une confirmation à l'intérieur du délai exigé. Les deux (2) firmes travailleront alors en parallèle sur la demande et la première des deux (2) firmes à confirmer par courriel un consultant obtiendra le mandat.
- À l'intérieur de huit (8) jours ouvrables, la firme devra sélectionner le consultant répondant aux critères, fournir son CV à Loto-Québec, et s'assurer que celui-ci ait une connaissance suffisante de l'environnement (administratif et technique) de Loto-Québec. Le choix du consultant sera de l'entière responsabilité de la firme.
- La firme aura la responsabilité de familiariser le consultant à l'environnement de Loto-Québec avant le début de son mandat.
- Loto-Québec procédera à une enquête de sécurité du consultant sélectionné par la firme suite à la réception de son CV et du formulaire d'autorisation d'enquête complété.
- Le mandat débutera après ces dix (10) jours ouvrables, ou sur réception des résultats de l'enquête de sécurité habilitant le consultant si postérieure, ou à la date indiquée au mandat si subséquente.

4. Demande exceptionnelle de consultant

Dans le cas où les firmes primaire et secondaire d'un domaine n'ont été en mesure de fournir un consultant alors Loto-Québec se réserve le droit, sur une base exceptionnelle, de transmettre à l'ensemble des firmes primaires et secondaires des demandes de propositions pour tout autre besoin non couvert par les domaines et les profils prédéfinis.

Ces demandes de propositions de consultant seront transmises par courriel à l'ensemble des firmes parmi les huit (8) domaines et comprendront entre autres les informations suivantes :

- Description du mandat;
- Profil et connaissances techniques recherchés;
- Date de début et de fin de mandat;
- Grille d'évaluation qui servira au choix du consultant;
- Etc.

Loto-Québec procédera à l'analyse des propositions reçues et choisira le consultant le plus apte à réaliser le mandat selon la grille d'évaluation fournie ainsi que la tarification proposée.

5. Gouvernance

5.1. Suivi contractuel

Loto-Québec désire établir une collaboration fructueuse avec les firmes primaires et secondaires. Pour ce faire, une structure de gouvernance composée des éléments suivants sera mise en place pour chacun des domaines :

- Un administrateur de Loto-Québec sera responsable du domaine et de la relation avec les firmes pour ce domaine;
- Un administrateur de contrat sera assigné par la firme;
- Des rencontres régulières de gouvernance se tiendront.

Les points suivants seront discutés lors des rencontres de gouvernance :

- Enjeux opérationnels et relationnels;
- Satisfaction des parties;
- Points d'amélioration requis;
- Gestion des mandats en cours;
- Planification des mandats à venir.

5.2. Performance

Une évaluation de la performance des firmes sera réalisée semestriellement par Loto-Québec, débutant à la date d'octroi du contrat. Les résultats des évaluations de la performance de la firme seront utilisés comme base pour améliorer sa prestation de services. Les indicateurs de performance seront :

Qualité des services (60 %)

- Adéquation avec les profils demandés et compétences techniques des consultants (30 %);
- Qualité des services et méthodologies adaptées au mandat (5 %);
- Éthique, et protection des renseignements confidentiels (5 %);
- Respect des délais à sélectionner les consultants (10 %);
- Proactivité des consultants (10 %).

Respect des engagements contractuels (20 %)

- Respect des clauses prévues au contrat (20 %).

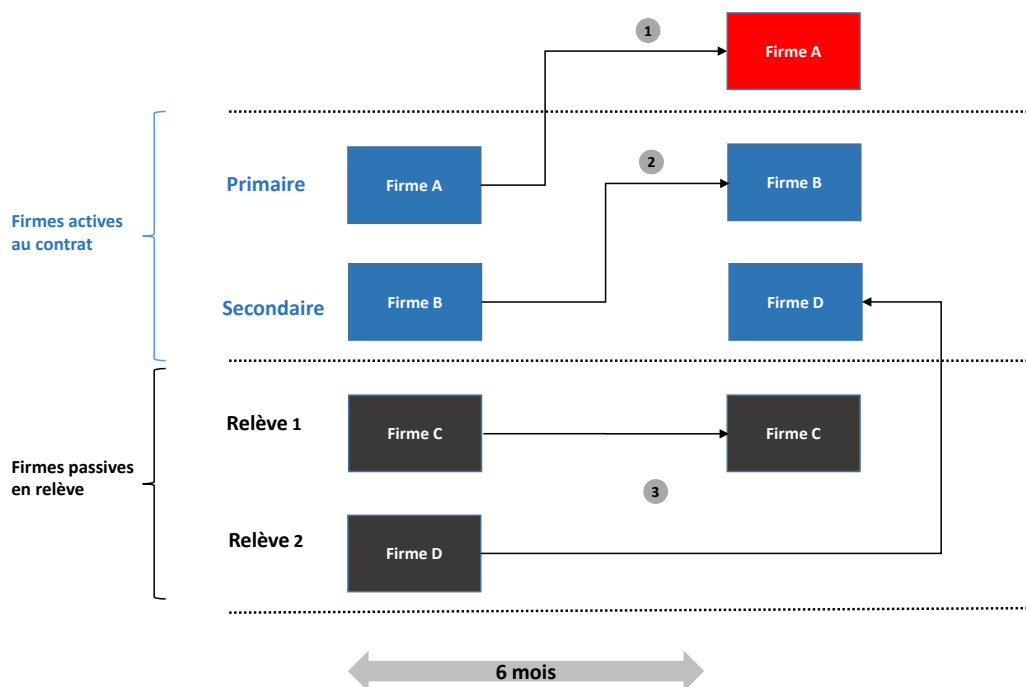
Qualité de la relation d'affaires (20 %)

- Qualité des relations (15 %);
- Conformité de la facturation (5 %).

Advenant qu'une firme n'obtienne pas la note de passage de 70 %, ou advenant un manquement grave ou répétitif à un indicateur, un plan d'action permettant de corriger la situation à l'intérieur d'un délai d'un (1) mois ou selon le délai prescrit par Loto-Québec devra être élaboré par la firme en cause. Si l'exécution de ce plan d'action n'est pas concluante à l'intérieur dudit délai d'un mois :

- La firme en défaut sera retirée du contrat pour ce domaine;
- Si la firme en défaut était la firme primaire, la firme secondaire deviendra la firme primaire pour ce domaine;
- Les firmes de relève inactives au contrat pour le domaine seront sollicitées pour soumettre des taux horaires. La firme de relève soumettant les taux horaires pondérés et escomptés les plus bas deviendra active au contrat (nouvelle firme secondaire) en remplacement de la firme en défaut.

Le processus de remplacement d'une firme en défaut est détaillé dans le diagramme suivant. Dans cet exemple, c'est la firme primaire qui est en défaut.



1. La firme A qui est primaire n'a pas obtenu la note de passage et son plan de d'action n'a pas été concluant. Elle est donc retirée du contrat pour ce domaine.
2. La firme B qui était secondaire pour ce domaine devient la firme primaire.
3. Les firmes de relève C et D sont remises en compétition. La firme D qui a soumis les taux horaires pondérés et escomptés les plus bas devient la firme secondaire active au contrat. La firme C demeure comme firme de relève inactive au contrat.

5.3. Utilisation future des résultats

Lors d'un prochain appel d'offres, Loto-Québec pourra tenir compte, dans ses critères d'analyse pour l'attribution d'une prochaine entente-cadre, du fait que le contrat avec une firme a été résilié suite au retrait de la firme pour non performance dans le cadre du présent appel de propositions, ce qui pourrait entraîner le rejet de la soumission / proposition de la firme en cause.

6. Formation des consultants

La firme est responsable de familiariser le consultant à l'environnement de Loto-Québec avant le début de son mandat. Une rencontre avec les firmes aura lieu en début de contrat afin que Loto-Québec communique ses besoins ainsi que la documentation requise pour que les consultants acquièrent une connaissance suffisante des processus administratifs et de l'environnement technologique. À défaut de former le consultant, deux (2) jours au frais de l'adjudicataire seront appliqués à la première facture.

7. Disponibilité sur appel et intervention à l'extérieur des heures d'affaires

Le consultant pourrait être appelé, sur demande, à rendre des services les soirs, les week-ends ainsi que les jours fériés, afin de répondre aux besoins de soutien opérationnel et aux projets. Ces interventions pourraient être réalisées sur place ou à distance. Le tarif horaire standard s'appliquera à tout service rendu à l'extérieur des heures d'affaire de Loto-Québec.

Le consultant pourrait être également placé en disponibilité sur appel, la firme pourra alors facturer Loto-Québec selon les modalités suivantes :

- Une heure facturée au tarif du consultant pour chaque jour où le consultant est placé en disponibilité. Le même tarif s'applique les jours ouvrables et les fins de semaine;
- Appels en dehors des heures d'affaires de Loto-Québec : le tarif horaire s'applique pour une intervention à distance à partir de 30 minutes. Aucune facturation pour une intervention de moins de 30 minutes;
- Pour une intervention sur place, le tarif horaire s'applique incluant le temps de déplacement.

8. Remplacement d'un consultant

Si en cours de mandat en vertu du contrat, un consultant de la firme n'est plus disponible pour rendre les services prévus, la firme devra le remplacer par un autre consultant de même niveau de compétence et formé à l'environnement de Loto-Québec. Le délai alloué pour le remplacement sera de dix (10) jours ouvrables. La firme devra également verser à Loto-Québec une compensation équivalente à 35 heures de tarification. La firme ne pourra en aucun temps facturer à Loto-Québec un tarif supérieur à celui du consultant remplacé. Loto-Québec se réserve le droit d'accepter ou de refuser ce nouveau consultant.

Ce mode de fonctionnement s'appliquera aussi dans le cas où Loto-Québec exigerait le remplacement d'un consultant dont l'exécution du mandat est jugée non satisfaisante.

Section E

Formulaire de proposition (Partie A)



■ Déclaration et engagement

Loto-Québec

Le proposant déclare répondre à tous les critères d'admissibilité énoncés dans l'avis de parution et à la clause 3 « Admissibilité des proposants » de la section « A » du présent document d'appel de propositions.

De plus, le proposant déclare, par les présentes, avoir lu et bien compris le document d'appel de propositions et s'engage par les présentes à respecter toutes et chacune des clauses qui y sont stipulées. Il reconnaît aussi, qu'à la suite de l'adjudication, lesdites clauses de l'appel de propositions constitueront les conditions du contrat entre Loto-Québec et l'adjudicataire, le tout sous réserve des modifications ultérieures acceptées par écrit par Loto-Québec.

Il accuse réception des addenda suivants, qui font partie intégrante du document d'appel de propositions.

Cliquez ici pour taper du texte.

Cliquez ici pour taper du texte.

Le proposant déclare n'avoir effectué aucune modification au contenu des documents d'appel de propositions qui ont été acquis en format électronique, autre qu'aux endroits qui devaient être spécifiquement complétés par le proposant. Si des modifications aux documents sont constatées, la proposition pourra être rejetée.

Il certifie que sa proposition a été préparée sans qu'il n'y ait eu de communication, d'échanges ou de comparaisons de chiffres ou d'arrangements préalables avec toute personne ou société présentant une proposition en réponse au présent appel de propositions et que par conséquent, sa proposition est juste et n'est pas conditionnelle à une entente secrète ou supercherie.

Nom du proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) Cliquez ici pour taper du texte.		
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) Cliquez ici pour taper du texte.	Numéro de TPS Cliquez ici pour taper du texte.	Numéro de TVQ Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse Cliquez ici pour taper du texte.		Bureau Cliquez ici pour taper du texte.
Ville Cliquez ici pour taper du texte.	Province Cliquez ici pour taper du texte.	Code postal Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone Cliquez ici pour taper du texte.	Adresse électronique Cliquez ici pour taper du texte.	
Nom du responsable autorisé (en lettres moulées) Cliquez ici pour taper du texte.		Signature du responsable autorisé
Titre Cliquez ici pour taper du texte.		Date Cliquez ici pour taper du texte.

■ Identification des détenteurs d'actions ou autres participations

Loto-Québec

Dans le cas d'une compagnie, le proposant doit spécifier le pourcentage de ses actions détenues par des actionnaires canadiens ou étrangers, en spécifiant le nom de chaque détenteur ou le nom des actionnaires majoritaires lorsque cette firme est inscrite à la bourse.

1. DÉTENTEURS CANADIENS

Nom	% détenu
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Total partiel :	Cliquez ici pour taper du texte.

2. DÉTENTEURS ÉTRANGERS

Nom	% détenu
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Total partiel :	Cliquez ici pour taper du texte.

GRAND TOTAL : 100 %

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Déclaration de conformité aux critères d'admissibilité

Loto-Québec

Le proposant doit indiquer de quelle manière il répond au critère d'admissibilité ci-dessous :

- Posséder, à la date de remise des propositions, une expérience de trois (3) ans dans la fourniture de services professionnels de consultation en technologies de l'information; à cet égard, Loto-Québec peut considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

Le proposant doit fournir ci-dessous les renseignements demandés :

Informations générales
Raison sociale : Cliquez ici pour taper du texte.
Date de création de l'entreprise : Cliquez ici pour taper du texte.
Nombre d'année d'expérience dans la fourniture de services professionnels de consultation: Cliquez ici pour taper du texte.

Dans la colonne de gauche, le chiffre d'affaires des trois (3) derniers exercices financiers réalisés pour des contrats de services pour de la fourniture de consultants en technologies de l'information et dans la colonne de droite entre parenthèses, le chiffre d'affaires des derniers exercices financiers réalisés pour l'ensemble des activités du proposant.

Année	2015 / 2016	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ (	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ pour 2016)
Année	2016 / 2017	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ (	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ pour 2017)
Année	2017 / 2018	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ (	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ pour 2018)

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation et expérience de la firme

Loto-Québec

Le proposant doit démontrer qu'il possède l'expérience nécessaire pour fournir, sur demande, les services de recherche et de présélection de candidats pour le recrutement de consultants, et ce, dans le respect des normes établies. À cet effet, il doit présenter sa crédibilité sur le marché, ses champs d'expertise (secteur d'activité et types de profils, etc.) son approche, le respect de ses engagements et comment il se différencie des autres firmes.

Le proposant doit démontrer clairement sa capacité à couvrir les profils demandés en fonction du domaine pour lequel il soumissionne.

Loto-Québec pourra considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Gestion du contrat

Loto-Québec

Le proposant doit décrire les processus de contrôle en place afin de s'assurer de la qualité des services offerts par les consultants.

Il doit indiquer comment il entend gérer l'exécution des mandats, superviser et encadrer les consultants. Il doit décrire notamment comment il compte s'y prendre pour éviter un haut taux de roulement des consultants ainsi que les moyens qui seront utilisés afin de communiquer avec l'administrateur de contrat de Loto-Québec.

Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Gestion du contrat (suite)

Loto-Québec

Le proposant doit préciser qui sera l'administrateur de contrat responsable du dossier et des échanges en cours de mandat. Il doit aussi préciser s'il y aura d'autres personnes impliquées, et pour toutes les personnes impliquées indiquer leurs compétences (curriculum vitae à l'appui), leur fonction, et l'implication de chacun. Il doit mentionner, entre autres, leurs connaissances académiques, leurs années d'expérience pertinentes ainsi que leurs aptitudes particulières.

Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Méthodologie et stratégie de recrutement

Loto-Québec

Le proposant doit décrire son processus de recrutement et expliquer la stratégie qu'il compte mettre en place pour répondre rapidement au moment opportun aux demandes qui seront exprimées par Loto-Québec.

Le proposant doit indiquer les moyens qu'il prévoit utiliser pour remplir son mandat en décrivant les étapes qu'il compte accomplir. Il doit préciser quels sont ses moyens pour identifier, attirer et recruter les meilleurs talents en spécifiant ses tactiques et ses types d'approches. Il doit identifier toutes ses sources de recrutement et comment il optimise ses méthodes de recherche. Le proposant doit mentionner comment il se distingue des autres firmes de recrutement en matière de stratégie de recrutement.

Le proposant doit préciser son processus et ses outils d'évaluation afin de s'assurer de présenter les candidats ayant la meilleure adéquation avec les besoins de l'organisation. Ainsi, il doit présenter ses outils d'évaluation et le parcours du candidat présélectionné dans le cadre du processus de sélection.

Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine

Loto-Québec

Le proposant doit décrire trois (3) mandats complétés pour trois (3) clients différents dans les trois (3) dernières années. Les mandats présentés devront obligatoirement rencontrer les exigences suivantes :

- Mandats de nature similaire, reliés au domaine;
- Avoir été complétés intégralement dans les trois (3) dernières années. Les mandats encore en cours de réalisation ne seront pas considérés;
- Mandats réalisés pour trois (3) clients différents **excluant Loto-Québec**.

Veuillez décrire les mandats suivants :

Domaine 1 : sécurité et conformité

- 1.1. Accompagnement en évaluation de risques (sécurité de l'information) dans le cadre d'un projet d'envergure (client no 1);
- 1.2. Analyse des opérations de sécurité (client no 2);
- 1.3. Vérification proactive (audit) sur le respect des normes générales de l'industrie ou spécifiques à une entreprise (i.e. ISO 27001, PCI) (client no 3).

Domaine 2 : développement

- 2.1. Développement d'une application (client no 1);
- 2.2. Analyse fonctionnelle en vue de développer ou d'intégrer une application (client no 2);
- 2.3. Intégrateur DevOps en vue de concevoir une plateforme ou une usine logicielle (client no 3).

Domaine 3 : analytique

- 3.1. Mandat d'accompagnement pour la mise en place d'un lac de données (client no1);
- 3.2. Mise en place de fonctionnalités analytiques (client no 2);
- 3.3. Mise en place d'une architecture d'entreprise Big Data (client no 3).

Domaine 4 : infrastructure et exploitation

- 4.1. Automatiser la surveillance des infrastructures de serveurs et stockage (client no 1);
- 4.2. Supporter un centre de services en fournissant un support de niveau 1 et 2 aux clients internes (client no 2);
- 4.3. Mettre en place un plan de relève pour assurer la continuité des affaires (client no 3).

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion

- 5.1. Migration des systèmes Oracle EBS (version 12.2.* et +) (client no 1);
- 5.2. Migration d'Hypérion (version 11.1.2.4 et +) (client no 2);
- 5.3. Analyse et développement sur les modules de comptabilité (grand livre et livres auxiliaires), les comptes fournisseurs et comptes clients, l'approvisionnement en utilisant les méthodes d'implémentation structurées d'Oracle tel que AIM ou EMM (client no 3).

Domaine 6 : gestion de projets et programmes

- 6.1. Gestion de projet pour la mise à niveau d'un logiciel d'envergure du côté infrastructure (projet de plus de 1 000 jours) (client no 1);
- 6.2. Gestion pour le développement d'une application (projet de plus de 1 000 jours) (client no 2);
- 6.3. PCO pour la gestion détaillée d'un programme (client no 3).

Domaine 7 : numérique

- 7.1. Design d'un site Web responsive (client no 1);
- 7.2. Stratégie de contenu dans le cadre d'une refonte de site Web (client no 2);
- 7.3. Développement d'une application mobile iOS (client no 3).

Domaine 8 : architecture d'entreprise

- 8.1. Réaliser une architecture applicative cible dans un contexte de transformation numérique (client no 1);
- 8.2. Participer à la réalisation des projets en modélisant les solutions infonuagiques (client no 2);
- 8.3. Créer une cartographie des données, des applications et des secteurs de l'entreprise qui les utilisent (client no 3).

Pour chaque client présenté, le proposant doit fournir les coordonnées complètes et valides de la personne-ressource afin que Loto-Québec puisse entrer en contact avec elle.

Loto-Québec communiquera avec les entreprises pour valider les informations fournies.

Initiales du responsable autorisé : _____

Loto-Québec

Client no 1
Nom du domaine : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom et numéro du mandat présenté (voir pages 54-55) : Cliquez ici pour taper du texte.
Date de réalisation de ce mandat : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom de la firme (client): Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse complète : Cliquez ici pour taper du texte.
Activité principale de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne responsable chez le client (référence) : Cliquez ici pour taper du texte.
Titre de la personne responsable chez le client : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.
Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

Description du mandat no 1
Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

En rapport avec ce client, le proposant doit répondre aux questions suivantes :

- 1- Veuillez indiquer, le pourcentage pour des demandes de consultants que vous avez complété dans les délais prescrits pour ce client depuis les trois (3) dernières années?

Réponse : _____ %

- 2- Quel est votre taux de succès en ce qui a trait à l'adéquation des profils fournis versus les profils demandés depuis les trois (3) dernières années pour ce client?

Réponse : _____ %

- 3- Quel est votre taux de remplacement des consultants en cours de mandat (départ du consultant, désistement) pour ce client?

Réponse : _____ %

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

Client 2
Nom du domaine : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom et numéro du mandat présenté (voir pages 54-55) : Cliquez ici pour taper du texte.
Date de réalisation de ce mandat : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom de la firme (client): Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse complète : Cliquez ici pour taper du texte.
Activité principale de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne responsable chez le client (référence) : Cliquez ici pour taper du texte.
Titre de la personne responsable chez le client : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.
Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

Description du mandat no 2
Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

En rapport avec ce client, le proposant doit répondre aux questions suivantes :

- 1- Veuillez indiquer, le pourcentage pour des demandes de consultants que vous avez complété dans les délais prescrits pour ce client depuis les trois (3) dernières années?

Réponse : _____ %

- 2- Quel est votre taux de succès en ce qui a trait à l'adéquation des profils fournis versus les profils demandés depuis les trois (3) dernières années pour ce client?

Réponse : _____ %

- 3- Quel est votre taux de remplacement des consultants en cours de mandat (départ du consultant, désistement) pour ce client?

Réponse : _____ %

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

En rapport avec ce client, le proposant doit répondre aux questions suivantes :

- 4- Veuillez indiquer, le pourcentage pour des demandes de consultants que vous avez complété dans les délais prescrits pour ce client depuis les trois (3) dernières années?

Réponse : _____ %

- 5- Quel est votre taux de succès en ce qui a trait à l'adéquation des profils fournis versus les profils demandés depuis les trois (3) dernières années pour ce client?

Réponse : _____ %

- 6- Quel est votre taux de remplacement des consultants en cours de mandat (départ du consultant, désistement) pour ce client?

Réponse : _____ %

Initiales du responsable autorisé : _____

Section E

Formulaire de proposition (Partie B)



Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête

Loto-Québec et ses filiales

Fournisseurs et leurs employés

☐ SITE 1 (LOTO-QUÉBEC, SEJQ – BINGO ET KINZO)	☐ SITE 4 (SEJQ - ALV)	☐ EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR JEU	☐ EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR NON-JEU
☐ SITE 2 (SCQ, CASINOS, SALONS DE JEUX)	☐ SITE 5 (CASIOLOC)	☐ FOURNISSEUR JEU	☐ FOURNISSEUR NON-JEU
☐ SITE 3 (TECHNOLOGIES NTER)		☐ SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR JEU	☐ SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR NON-JEU

Établissement : Endroit

Je soussigné, ☐ M. ☐ Mme _____, consens à ce que toutes les vérifications jugées appropriées à mon sujet soient effectuées par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Plus particulièrement, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les enquêtes peuvent porter sur mon dossier de crédit ou d'emploi, la sécurité et mes antécédents judiciaires. À cet effet, je m'engage à fournir tous les renseignements additionnels qui pourraient être exigés par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Ces renseignements seront utilisés uniquement pour des relations d'affaires me liant, le cas échéant, à Loto-Québec ou à l'une de ses filiales. Loto-Québec traitera ces renseignements dans le respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., chapitre A-2.1.

Aucune poursuite ni aucun recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre Loto-Québec ou l'une de ses filiales ni contre tout tiers désigné par elle en raison de toute enquête liée à la présente.

année	mois	jour

DATE

OBLIGATOIRE : SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT L'OBJET DES VÉRIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PRÉNOM			NOM		
ADRESSE COMPLÈTE			APPARTEMENT	DEPUIS ANNÉE	MOIS
VILLE			PROVINCE	CODE POSTAL	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL IND. RÉGIONAL			NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE IND. RÉGIONAL		
ADRESSE PRÉCÉDENTE					
ANNÉE	DATE DE NAISSANCE MOIS	JOUR	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE*		NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE*

* à compléter lorsque la loi s'applique (casinos seulement et salons de jeux SEJQ)

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU LA COMPAGNIE

NOM DE L'EMPLOYEUR OU DE LA COMPAGNIE		TRAVAILLEUR AUTONOME ☐ OUI ☐ NON	ENREGISTRÉ AU REQ ☐ OUI ☐ NON	NUMÉRO AU REQ
ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE			FONCTION OCCUPÉE	
ADRESSE COMPLÈTE DE LA COMPAGNIE			BUREAU/ÉTAGE	
VILLE			PROVINCE	CODE POSTAL
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE IND. RÉGIONAL		NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR IND. RÉGIONAL		À L'EMPLOI DEPUIS ANNÉE
				MOIS
				JOUR

POUR USAGE INTERNE, À COMPLÉTER PAR L'APPROVISIONNEMENT

SIGNATURE DE L'AGENT D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	POSTE TÉLÉPHONIQUE	ANNÉE	DATE MOIS	JOUR
--	--------------------	-------	-----------	------

LE GÉNÉRIQUE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.

■ Directives pour compléter les formulaires d'enquêtes

Loto-Québec et ses filiales

Enquête Québec

Vous devez compléter le formulaire « **Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête** »

À l'en-tête du formulaire, la colonne de droite doit indiquer si le formulaire d'enquête est complété pour un employé (ouvrier) de fournisseur jeu ou non-jeu, pour un fournisseur jeu ou non-jeu (compagnie/administrateur) ou pour un sous-traitant de fournisseur.

Dans la partie « **Renseignements personnels** » du formulaire, vous devez compléter les informations personnelles de l'individu (salarié ou administrateur de la compagnie).

Dans la partie « **Renseignements sur l'employeur ou de la compagnie** », vous devez compléter seulement le nom de l'employeur, êtes-vous *travailleur autonome* et *fonction occupée par le salarié* du fournisseur.

Par contre, pour l'administrateur du fournisseur, vous devez compléter toute la partie du bas pour que l'on puisse avoir les coordonnées de la compagnie et le titre de l'administrateur au sein de la compagnie.

Enquête hors Québec (Canada)

Vous devez compléter les deux (2) formulaires suivants : le formulaire de Loto-Québec « **Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête** » ainsi que le formulaire du Groupecho « **Consentement de divulgation de renseignements personnels et déclaration de casier judiciaire** » ou en version anglaise « **Consent to disclosure of personal information and declaration of criminal record** ».

Vous devez également fournir une photocopie de deux (2) pièces d'identité dont une avec photo tel que précisé au 4^e tableau du formulaire.

De plus, vous devez demander qu'un autre employé de la compagnie signe au 4^e tableau du formulaire comme témoin pour confirmer l'identité de la personne sur la pièce d'identité.

* **Liste de Cartes d'identification standard avec photo pour demande Canada, hors Québec :**

Permis de conduire (émis par une province canadienne ou un territoire canadien);
Permis de conduire étranger (hors Canada);
Passeport canadien;
Passeport étranger;
Carte de citoyen canadien;
Carte de résident permanent;
Certificat de statut indien;
Carte d'étudiant d'un Institut étranger;
Certificat d'acquisition d'armes à feu;
Carte d'identification de l'Institut national canadien des aveugles;
Carte d'identification fédérale, provinciale ou municipale;
Carte d'identification des familles de militaires.

Enquête hors Québec (États-Unis)

Vous devez compléter les deux (2) formulaires suivants : le formulaire de Loto-Québec « **Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête** » ainsi que le formulaire du Groupecho « **Consumer authorization** ».

Aucune photocopie de pièces d'identité n'est requise.



CONSENTEMENT DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de famille (<i>fournir les autres noms utilisés dans le passé s'il y a lieu</i>) :		Prénom :		Second nom :	
Nom de jeune fille ou autres noms de famille utilisés (<i>s'il y a lieu</i>) :					
Date de naissance (AA-MM-JJ) :		Sexe :	Numéro de téléphone :	Numéro de permis de conduire :	
Numéro :	Rue :	App./unité :	Ville :	Province :	Pays : Code postal :
*Note : Veuillez fournir vos adresses précédentes si vous n'habitez pas à l'adresse ci-dessus depuis plus de cinq (5) ans.					
Numéro :	Rue :	App./unité :	Ville :	Province :	Pays : Code postal :
Numéro :	Rue :	App./unité :	Ville :	Province :	Pays : Code postal :

ORGANISATION QUI DEMANDE LA RECHERCHE :

***Nom de l'organisation :

Raison de la recherche :

*** IMPORTANT ***

Le demandeur doit produire deux pièces d'identité, dont l'une d'un organisme gouvernemental avec photo d'identité récente. Par exemple; permis de conduire, passeport, carte d'assurance maladie, etc. **Une copie des pièces d'identité vérifiées est requise et doit être jointe à ce formulaire pour la recherche.**

Types de pièces présentées :

1. _____
2. _____

*** IMPORTANT ***

La photo d'identité doit être vérifiée et doit être similaire au demandeur. La personne qui effectue cette vérification doit signer ici.

Signature du vérificateur

Nom / Prénom du vérificateur

**Note : L'information est recueillie et divulguée selon les législations sur la confidentialité municipales, provinciales et fédérales.*

AUTORISATION DE DIVULGATION ET RENONCIATION À TOUTE OURSUITE

Autorisation de divulguer les dossiers criminels et/ou n'importe quelle autre information provenant des services policiers canadiens

Je certifie que les informations que j'ai moi-même fournies dans cette demande d'emploi sont vraies et correctes au meilleur de ma connaissance. Je consens à la divulgation de mes dossiers criminels et de n'importe quelle information détenue par la GRC et garder sur CIPC à Groupecho Canada inc. et à la compagnie identifiée à la section Organisation, qui demande la recherche. Une recherche dans le répertoire national de la GRC sera faite basée sur le ou les nom(s), la date de naissance ainsi que la déclaration de dossier criminel faite par le candidat.

Je libère par la présente tout membre ou employé des services de police canadiens et de Groupecho Canada inc. traitant cette demande et je renonce pour toujours à toute poursuite, action légale, revendication et/ou demande pour tout dommage, perte ou préjudice qui pourrait m'affecter suite à la divulgation de ces informations par un service de police canadien traitant cette demande pour Groupecho Canada inc. Tout renseignement personnel est recueilli et divulgué selon les lois fédérales, provinciales et municipales qui s'appliquent.

CONSENTEMENT À LA RECHERCHE

JE CONSENS par la PRÉSENTE à la RECHERCHE et à la DIVULGATION de :

A. Dossier Criminel (Adulte)

Signé ce / jour de

Signature du postulant

DÉCLARATION DE CASIER JUDICIAIRE

- ❖ Les candidats doivent déclarer toutes les condamnations pour des infractions à la Loi fédérale.
- ❖ Les candidats ne doivent pas déclarer :
 - Une condamnation lors de laquelle le candidat était « adolescent », en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
 - Une absolution conditionnelle ou inconditionnelle, conformément à l'article 730 du Code criminel;
 - Une infraction pour laquelle le candidat n'a pas été reconnu coupable;
 - Une infraction provinciale ou municipale quelle qu'elle soit;
 - Des accusations formulées ailleurs qu'au Canada;
 - Les condamnations lui ayant donné un pardon, conformément à la Loi sur le casier judiciaire.
- ❖ La déclaration du casier judiciaire n'entraîne pas l'attestation de celui-ci par la GRC.
- ❖ Il est possible que la déclaration du casier judiciaire ne contienne pas l'ensemble des condamnations dont le candidat a fait l'objet.
- ❖ Un casier judiciaire attesté peut uniquement être émis par les SCICTR sur la base des empreintes digitales soumises au dépôt national d'empreintes digitales et d'informations sur les casiers judiciaires de la GRC.

Je déclare la(les) condamnation(s) suivantes au titre des infractions commises au regard de la loi fédérale :

ACCUSATION/CONDAMNATION	DATE DE LA SENTENCE	LIEU DE LA PEINE

Je déclare, par la présente que les informations fournies sur ce formulaire sont, à ma connaissance, véridiques et exactes. Je reconnais que le présent document ne constitue pas un casier judiciaire attesté.

Signature du candidat

Date

■ Absence d'établissement au Québec

Loto-Québec

Tout proposant n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa proposition.

Je, soussigné(e), *Cliquez ici pour taper du texte.*,
(Nom et titre de la personne autorisée par le proposant)

En présentant à Loto-Québec la proposition ci-jointe (ci-après appelée la « proposition ») atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

au nom de : *Cliquez ici pour taper du texte.*,
(Nom du proposant)

(ci-après appelé le « proposant »)

Je déclare ce qui suit :

1. Le proposant n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le proposant à signer cette déclaration et à présenter, en son nom la proposition.
4. Je reconnais que le proposant sera inadmissible à présenter une soumission en l'absence du présent formulaire ou de l'Attestation de Revenu Québec.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Bordereau de proposition

Loto-Québec

Papier et clé USB :

Le bordereau de proposition est présenté dans un fichier Excel fourni avec le présent document. Le proposant doit compléter, imprimer et joindre le fichier Excel en version papier. La version papier doit être dûment signée par le responsable autorisé du proposant. Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition. Le proposant ne doit pas transmettre le bordereau par courriel.

Initiales du responsable autorisé : _____

Bordereau de proposition no 1
Domaine 1 - Sécurité et conformité
Appel de propositions no 19-501
Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :
Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :
Date :
Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine sécurité	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste en gouvernance et risques	14%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Architecte de sécurité	14%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste en administration de la sécurité (gestion des accès)	14%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste aux opérations de sécurité (surveillance)	14%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Conseiller stratégique en conformité	14%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste en conformité	30%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$
TPS (5 %)					- \$
TVQ (9,975 %)					- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	0,00 \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 2
Domaine 2 - Développement
Appel de propositions no 19-501
Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :
Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :
Date :
Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine développement	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Expert des pratiques DevOps	1%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Intégrateur DevOps (DevOps Admin)	12%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Concepteur / Développeur	45%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste fonctionnel	23%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste et coordonnateur de tests	15%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Administrateur de base de données	4%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$
TPS (5 %)					- \$
TVQ (9,975 %)					- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 3

Domaine 3 - Analytique

Appel de propositions no 19-501

Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :

Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Date :

Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine Analytique	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste Big Data	35%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Architecte Big Data	18%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Développeur analytique	47%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$
TPS (5 %)					- \$
TVQ (9,975 %)					- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 4

Domaine 4 - Infrastructure et Exploitation

Appel de propositions no 19-501

Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :
Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :
Date :
Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine Infrastructure et Exploitation	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Administrateur télécom	19%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Administrateur infrastructure (serveur, stockage, virtualisation, poste de travail, infonuagique)	25%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Technicien informatique (bureautique, réseau, exploitation, téléphonie)	30%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste gestion des services TI	13%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste gestion des actifs, CMDB et contrats	13%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$
TPS (5 %)					- \$
TVQ (9,975 %)					- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 5
Domaine 5 - Oracle EBS et Hypérion
Appel de propositions no 19-501
Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :
Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :
Date :
Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine Oracle EBS et Hypérion	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste fonctionnel Oracle EBS	50%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Administrateur DBA - Oracle EBS	35%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Analyste fonctionnel Hypérion	10%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Administrateur Hypérion	5%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$
TPS (5 %)					- \$
TVQ (9,975 %)					- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 6

Domaine 6 - Gestion de projet et Programme

Appel de propositions no 19-501

Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :

Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Date :

Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine Gestion de projet et Programme	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Chargé de projets	70%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Planification et contrôle de projets (PCO)	15%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Scrum Master	15%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$
TPS (5 %)					- \$
TVQ (9,975 %)					- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 7

Domaine 7 - Numérique

Appel de propositions no 19-501

Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :
Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :
Date :
Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine Numérique	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Designer média numérique	40%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Stratège de contenus	20%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Développeur mobile	40%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$
TPS (5 %)					- \$
TVQ (9,975 %)					- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 8
Domaine 8 - Architecture d'entreprise
Appel de propositions no 19-501
Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :

Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Date :

Signature du responsable autorisé : _____

Profils domaine Architecture d'entreprise	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour les 3 niveaux d'expérience	Expérience	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Architecte d'entreprise	10%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Architecte technologique	30%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Architecte applicatif (logiciel, intégration)	30%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Architecte Web et mobile	10%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Architecte de données	10%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
Architecte d'affaires	10%	Junior	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	- \$		
		Sénior	- \$		
	100%				
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte				- \$	- \$
TPS (5 %)				- \$	- \$
TVQ (9,975 %)				- \$	- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte				- \$	- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.				0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté				- \$	- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 9

Remise sur volume - À titre d'information seulement

Appel de propositions no 19-501

Loto-Québec

Nom du soumissionnaire :

Nom du responsable autorisé (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Volume annuel	Remise applicable *
De _____ \$ à _____ \$	_____ %
De _____ \$ à _____ \$	_____ %
De _____ \$ à _____ \$	_____ %
De _____ \$ à _____ \$	_____ %
De _____ \$ à _____ \$	_____ %

* La remise sur volume s’appliquera sur le volume annuel avant taxes.

■ Liste de rappel

Loto-Québec

À titre indicatif, veuillez trouver ci-dessous une liste des principaux documents à fournir avec votre proposition :

- Attestation de Revenu Québec confirmant la conformité aux obligations fiscales québécoises;
- Autorisation de signature;
- Certificat de francisation (si applicable);
- Preuve d'autorisation de l'AMF pour conclure des contrats avec un organisme public;
- Curriculum vitae des personnes impliquées à ce dossier;
- Preuve d'inscription CNESST;
- Formulaire de proposition original dûment signé;
- Copie en version électronique de la partie A de la proposition sur clé USB;

Note : Cette liste de rappel n'est fournie qu'à titre indicatif, le proposant étant seul responsable de soumettre tous les documents prévus par l'appel de propositions pour permettre l'étude de sa proposition.

Initiales du responsable autorisé : _____

Annexe 1

Description des domaines et des profils



■ Description des profils et technologies

Domaine 1 : Sécurité et conformité

Profil	Responsabilités
Analyste en gouvernance et risques	▪ Développer, faire évoluer et maintenir le cadre normatif de la sécurité de l'information. ▪ Supporter les activités de préparation et de coordination des audits avec les organismes externes de réglementation. ▪ Coordonner les activités en lien avec la norme PCI. ▪ Réaliser la mise à jour annuelle du profil de risques informationnels de Loto-Québec. ▪ Contribuer aux activités de planification des activités de sensibilisation concernant la sécurité de l'information. ▪ Effectuer les activités de gestion de risques liées à la sécurité de l'information, dans les projets ou sur demande d'un secteur d'affaires ou TI.
Architecte de sécurité	▪ Participer aux tables d'architecture en tant qu'expert en sécurité de l'information. Organiser et animer des ateliers. ▪ Assurer l'alignement des TI avec les principes de sécurité. ▪ Élaborer des positionnements et des avis d'architecture de sécurité de l'information dans le cadre de projets de développement et d'intégration de solution. ▪ Élaborer et faire évoluer les principes d'architecture de sécurité et la vision de l'architecture cible de sécurité. ▪ Participer aux preuves de concepts. ▪ Supporter, à titre d'expert, le développement du cadre normatif de la sécurité de l'information.
Analyste en administration de la sécurité (gestion des accès)	▪ Traiter les demandes opérationnelles, les analyser et collaborer avec les équipes TI, les partenaires externes et les utilisateurs des services en fonction des besoins. ▪ Collaborer aux projets avec les diverses équipes TI dans la gestion des configurations de sécurité, du chiffrement et des communications ainsi que dans l'application des politiques de sécurité à l'égard des systèmes d'informations. ▪ Participer à établir et maintenir des procédures opérationnelles efficaces reliées à la sécurité de l'information ainsi qu'à l'amélioration continue des processus et activités. ▪ Formaliser des processus de gestion des identités et accès en collaboration avec les équipes opérationnelles. ▪ Prendre en charge toutes demandes d'investigation requérant une expertise spécialisée en sécurité de l'information, incluant la collecte d'évidences informatiques permettant de supporter tout dossier d'enquête et d'en expliquer leur teneur.
Analyste aux opérations de sécurité (surveillance)	▪ Réaliser les balayages de sécurité pour l'ensemble des applications et infrastructures de l'entreprise. ▪ Identifier, analyser et documenter les vulnérabilités dans le but d'effectuer le suivi des remédiations. ▪ Analyser les événements de sécurité et assurer l'évolution des plans de réponse aux alertes et incidents de sécurité de l'information. ▪ Concevoir et mettre en place des règles de surveillance au niveau du SIEM et du WAF. ▪ Réaliser les intégrations aux opérations de surveillance.

Domaine 1 : Sécurité et conformité

Profil	Responsabilités
	- Concevoir des rapports dans les solutions de journalisation et de surveillance. - Assurer l'exploitation et l'entretien des infrastructures et des applications composant les solutions de surveillance.
Conseiller stratégique en conformité	- Participer aux audits pour le maintien ou l'adhésion aux conformités auxquelles l'entreprise est assujettie. - Faciliter les opérations d'audit entre les équipes TI et les multiples entités auditrices. - Voir à l'application du Cadre Normatif de Conformité (CNC) des TI et les outils de conformité. - Analyser avec les responsables des processus les contrôles manquants et contribuer à leur élaboration. - Maintenir le portfolio des contrôles en fonction de l'évolution des différents cadres réglementaires (i.e. directives, lois et normes). - Participer aux auto-évaluations des contrôles et proposer des solutions d'automatisation de ces auto-évaluations. - S'assurer que les contrôles soient vérifiés, que l'échantillon choisi soit représentatif et que les évidences soient conformes aux attentes et conservées selon les pratiques en cours. - Mettre en place et faire respecter les processus de la conformité TI. - Calculer et analyser différents indicateurs de performances liés à la conformité et contribuer à la réalisation du tableau de bord. - Réaliser des vérifications internes proactives dont l'objectif est de trouver des améliorations à nos opérations. - Assurer la réalisation des plans d'amélioration provenant des résultats de vérification. - Concevoir la stratégie de conformité aux normes et lois (ISO27001, PCI) et aux cadres de références (ITIL, Cobit 5) régissant l'environnement TI de Loto-Québec et ses filiales. - Effectuer une vigie relativement aux lois et règlements encadrant les normes et pratiques d'audit.
Analyste en conformité	- Participer aux audits pour le maintien ou l'adhésion aux conformités auxquelles Loto-Québec est assujettie. - Faciliter les opérations d'audit entre les équipes TI et les entités auditrices. - Contrôler l'adéquation entre la réalisation du plan d'action et les observations liées à celui-ci. - Suivi des exceptions découlant des audits. - Calculer et analyser différents indicateurs de performances liés à la conformité et contribuer à la réalisation du tableau de bord. - En fonction de la fréquence des auto-évaluations des contrôles critiques, s'assurer que les contrôles soient vérifiés, que l'échantillon choisi soit représentatif et que les évidences soient conformes aux attentes et conservées selon les pratiques en cours. - Utiliser les outils de l'entreprise pour la sauvegarde des évidences.

Domaine 2 : Développement

Profil	Responsabilités
Expert des pratiques DevOps	▪ Identifier et simplifier les processus en lien avec les objectifs de Loto-Québec. ▪ Participer à l'évolution et optimisation de l'usine logicielle. ▪ Automatiser en partie ou dans leur intégralité les processus de développement et d'exploitation. ▪ Définir, élaborer et mettre en place des indicateurs de performance pour rehausser les standards. ▪ Établir et faire évoluer le tableau de bord des processus et pratiques. ▪ Recommander et déployer des pratiques pour accroître la surveillance des applications et opérations. ▪ Définir et mettre en place les pratiques DevOps visant l'amélioration de l'efficacité des équipes informatiques. ▪ Assurer un engagement et une appropriation des pratiques par les différentes parties prenantes. ▪ Développer une culture d'automatisation pour le développement et l'exploitation. ▪ Informer, éduquer, obtenir une adhésion des parties prenantes et collaborateurs. ▪ Supporter les équipes de réalisation et d'exploitation dans la démarche. ▪ Orienter les choix de la VPCTI en lien avec les outils et les technologies afin de répondre aux besoins d'efficacité et d'automatisation. ▪ Faire évoluer l'infrastructure dynamique et programmable.
Intégrateur DevOps (DevOps Admin)	▪ Agir à titre d'expert dans l'élaboration, le déploiement et l'évolution des solutions technologiques reliées aux plateformes DevOps. ▪ Assurer la performance et la stabilité recherchée sur les plateformes DevOps en automatisant les processus de surveillance. ▪ Mettre en place des nouvelles plateformes de façon automatisée et orchestrée en faisant le lien avec les différentes équipes. ▪ Mettre en place les processus et outils requis pour faire de l'intégration continue. ▪ Recommander des solutions novatrices en collaboration avec les analystes en architecture technologique. ▪ Vulgariser l'architecture physique auprès des intervenants des autres secteurs informatiques de Loto-Québec et des filiales ainsi que des cadres dirigeants. Expliquer les décisions, les contraintes et les impacts des choix technologiques. ▪ Effectuer de la vigie et émettre des recommandations aux analystes en architecture technologique et à l'équipe de la sécurité informatique pour protéger les plateformes DevOps des attaques.
Concepteur / Développeur	▪ Collaborer avec les équipes de développement, analystes et opérations de Loto-Québec afin d'atteindre les objectifs en termes de portée, temps, qualité et collaboration. ▪ Analyser les pratiques actuelles, les données disponibles, les différentes problématiques, les nouveaux besoins, les demandes de modifications aux applications ou systèmes actuels et documenter afin de recommander des solutions pratiques. ▪ Concevoir, développer et mettre en place les solutions technologiques selon les attentes exprimées par Loto-Québec. ▪ Réaliser les solutions, l'entretien de celles-ci et lorsque requis, identifier les solutions alternatives dans un court délai. ▪ Participer à la mise en place, au suivi et à l'amélioration continue des pratiques de développement. ▪ Établir et appliquer les normes et standards afin d'enligner les travaux de réalisations techniques.

Domaine 2 : Développement

Profil	Responsabilités
	▪ Communiquer et partager avec les différentes équipes de la VPCTI les bonnes pratiques de développement. ▪ Effectuer le transfert de connaissance auprès des équipes de la VPCTI. ▪ Établir les stratégies de tests les mieux adaptées au contexte ainsi qu'à la technologie utilisée. ▪ Contribuer aux différentes phases de test (unitaire, fonctionnelle, intégration, performance et autres). ▪ Appliquer les pratiques DevOps en place dans le cadre de chaque développement (Automatisation de test, instrumentation,...).
Analyste fonctionnel	▪ Analyser et comprendre les besoins d'affaires pour élaborer des dossiers d'analyses préliminaires, fonctionnelles, d'impacts ou techniques. ▪ Détailler les contenus des divers dossiers d'analyse dans le cadre de projets, d'évolutions ou d'entretiens avec les équipes de développement ou fournisseurs des solutions informatiques. ▪ Établir des règles d'affaires afin d'aligner les travaux de réalisation technique et veiller à leur application. ▪ Suivre la réalisation des différents dossiers avec les ressources assignées, agir à titre de personne-ressource pour les équipes pour toute question ou enjeu touchant l'analyse fonctionnelle et réviser les différentes étapes de réalisation afin de s'assurer du respect des contenus des dossiers d'analyse. ▪ Identifier les normes et procédures de travail à respecter par les équipes de la VPCTI et contrôler leur application.
Analyste et coordonnateur de tests	▪ Élaborer des stratégies de tests, des plans de tests pour différentes applications. ▪ Planifier, coordonner et suivre l'ensemble des activités de tests. ▪ Être le responsable de toutes les activités entourant les tests. ▪ Suivre la réalisation technique des tâches réalisées par l'équipe de test. ▪ Rédiger et exécuter les scénarios de test. ▪ Donner des recommandations pour la mise en production en fonction des résultats de test.
Administrateur de base de données	▪ Gérer les données de façon efficiente en maintenant leurs intégrités et en assurant un accès performant et sécuritaire. ▪ Développer, analyser, mettre en place et maintenir les entrepôts de données afin d'aider l'utilisateur dans ses prises de décisions. ▪ Assurer, de manière optimale et proactive, la conservation, la disponibilité et l'intégrité des données. ▪ Sécuriser l'accès des données, en lien avec les ententes de niveau de service prédéfinies envers les partenaires et clients. ▪ Recommander des solutions novatrices en collaboration avec les analystes en architecture technologique et conseiller la direction ainsi que les professionnels des autres services TI afin d'orienter les décisions. ▪ Vulgariser l'architecture physique auprès des intervenants des autres secteurs informatiques de Loto-Québec et des filiales ainsi que des cadres dirigeants. Expliquer les décisions, les contraintes et les impacts des choix technologiques. ▪ Effectuer de la vigie et émettre des recommandations aux analystes en architecture technologique et à l'équipe de la sécurité informatique de Loto-Québec pour protéger les plateformes DevOps des attaques.

Domaine 3 : Analytique

Profil	Responsabilités
Analyste Big data	- Modéliser le lac de données. - Contribuer à définir les métriques, les cadres de fonctionnement et les stratégies pour une utilisation efficiente des données et des algorithmes issus des explorations analytiques et en intelligence d'affaires. - Bien identifier les besoins en sources de données ainsi que les règles régissant leur cycle de vie. - Coordonner leur utilisation par les équipes d'analyse. - Identifier et établir les liens unissant les différentes sources de données, en provenance tant de l'interne que de l'externe. - Gouvernance : contribuer à l'élaboration des politiques et procédures de gestion des données. - Contribuer au développement des meilleures pratiques en matière d'analytique et d'intelligence d'affaires. - Superviser l'intégration de nouvelles sources de données et le raffinement des ensembles de données actuel.
Architecte Big Data	- Contribuer à la mise en place d'une plateforme analytique dans le Cloud, incluant le suivi technique. - Définir la solution technologique cible. - Raffiner l'estimation des coûts en fonction du volume et de la charge estimée. - Mettre en place les processus pour l'utilisation de la plateforme. - S'assurer de l'évolution de la plateforme.
Développeur analytique	- Développer des flux et des connecteurs de données. - Agir à titre de personne ressource auprès des équipes de livraison et DevOps lors de la mise en place des flux et des connecteurs. - Accompagner et transférer de l'expertise aux équipes de la VPCTI.

Domaine 4 : Infrastructure et exploitation

Profil	Responsabilités
Administrateur télécom	- Fournir l'expertise technique requise pour l'administration de l'infrastructure des réseaux et des systèmes de téléphonie. - Maintenir la performance et le bon fonctionnement des réseaux et des systèmes téléphoniques. - Prendre part activement aux différents projets d'évolution et d'optimisation, sur les actifs existants ou impliquant de nouvelles technologies.
Administrateur infrastructure (serveur,	Assurer la disponibilité et la performance optimales des environnements en appliquant les correctifs ou contournements nécessaires lors de problème, en documentant, en diffusant et assurant le suivi auprès des utilisateurs et fournisseurs.

Domaine 4 : Infrastructure et exploitation

Profil	Responsabilités
stockage, virtualisation, poste de travail, infonuagique)	- Analyser les demandes de mises en production pour s'assurer qu'elles respectent les normes, standards et processus en place ainsi que mesurer l'impact sur l'infrastructure en place. - Analyser les activités de maintenance et recommander les correctifs appropriés. - Effectuer les tests requis (avec des scénarios) avant la mise en place des correctifs et solutions identifiés. - Faire de la vigie en continue, vérifier la disponibilité des correctifs et des mises à jour auprès des fournisseurs et procéder à l'application de ces derniers, de façon proactive, selon les normes et pratiques en place, dans tous les environnements. - Participer aux phases de livraisons de projets d'infrastructure qui déploient de nouveaux serveurs, de nouveaux systèmes d'exploitation, de nouveaux progiciels qui seront supportés par les équipes. - Effectuer les mises en production de progiciels.
Technicien informatique (bureautique, réseau, exploitation, téléphonie)	- Traiter les incidents et requêtes de services TI de 1er et 2e niveau. - Installer, configurer, déplacer, ajouter et retirer des logiciels et des équipements incluant les micro-ordinateurs, portables, tablettes, périphériques et imprimantes et téléphonie IP. - Assurer un suivi régulier pour les différents incidents rapportés en fonction des priorités assignées. - Assurer le respect des engagements de service, incidents et requêtes. - Guider et conseiller les utilisateurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des outils et des progiciels bureautiques, Excel, PowerPoint, Word et MS-Project pour répondre à leurs besoins opérationnels. - Assurer le respect des engagements de service, incidents et requêtes. - Assurer une veille technologique sur les logiciels et les produits afin d'être constamment une bonne référence pour recommander des solutions novatrices. - Assurer et maintenir un haut standard de service à la clientèle.
Analyste gestion des services TI	- Assurer la prise en charge des incidents majeurs en fonction des processus en place et assurer les communications avec les clients et la coordination des experts techniques pour l'investigation et la résolution. - Participer au comité de gestion de problèmes et piloter les comités de travail pour la résolution de problèmes, incluant l'investigation et l'élaboration et le suivi de plans d'actions. - Analyser les tendances d'incidents pour une gestion proactive des problèmes et proposer des mesures pour éliminer les récidives. - Identifier, élaborer, produire et interpréter des indicateurs de gestion pertinents à l'aide d'outils informatiques d'accès, d'extraction et d'organisation de données, et émettre des recommandations sur les actions à prendre pour améliorer la performance et la stabilité des applications. - Initier des projets d'amélioration continue des processus opérationnels et participer à l'élaboration des solutions.
Analyste gestion des actifs, CMDB et contrats	- Assurer une gestion stratégique des actifs et des contrats (services, maintenance). - Assurer une gestion optimale de la CMDB dans le cadre des processus ITSM. - Optimiser la gestion d'inventaire des équipements TI et multimédia.

Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion

Profil	Responsabilités
Analyste fonctionnel Oracle EBS	- Former sur les nouvelles fonctionnalités de la version 12 et déterminer comment les appliquer au sein de Loto-Québec. - Appliquer les bonnes pratiques d'Oracle EBS. - Réviser les processus d'affaires interne en vue de les améliorer. - Accompagner l'équipe dans la résolution de certains incidents/problèmes ou demandes de complexité variable. - Être capable d'identifier, de comprendre les besoins d'affaires et exigences techniques afin de les traduire en spécifications fonctionnelles et /ou techniques. - Produire différents livrables d'assurance qualité (ex. plan, scénarios et cas de tests). - Réaliser différentes demandes en utilisant les méthodes d'implémentation structurées d'Oracle tel que AIM ou EMM.
Administrateur DBA – Oracle EBS	- Installer et configurer tout composant d'Oracle EBS. - Investiguer et résoudre des incidents ou des problèmes avec Oracle EBS. - Former et encadrer les DBA d'Oracle EBS sur les bonnes pratiques de gestion d'administration. - Effectuer des recherches et formuler des recommandations sur les produits, services, protocoles et normes des BD d'Oracle EBS.
Analyste fonctionnel Hypérion	- Former sur les nouvelles fonctionnalités de la version 12 et déterminer comment les appliquer au sein de Loto-Québec. - Appliquer les bonnes pratiques d'Hyperion. - Réviser les processus d'affaires interne en vue de les améliorer. - Accompagner l'équipe dans la résolution de certains incidents/problèmes ou demandes de complexité variable. - Être capable d'identifier, de comprendre les besoins d'affaires et exigences techniques afin de les traduire en spécifications fonctionnelles et /ou techniques. - Produire différents livrables d'assurance qualité (ex. plan, scénarios et cas de tests). - Réaliser différentes demandes en utilisant les méthodes d'implémentation structurées d'Oracle tel que AIM ou EMM.
Administrateur Hypérion	- Installer et configurer tout composant d'Hyperion. - Investiguer et résoudre des incidents ou des problèmes avec Hyperion. - Former et encadrer les DBA d'Hyperion sur les bonnes pratiques de gestion d'administration. - Effectuer des recherches et formuler des recommandations sur les produits, services, protocoles et normes d'Hyperion.

Domaine 6 : Gestion de projet et programme

Profil	Responsabilités
Chargé de projet	- Coordonner la réalisation des projets TI et l'exécution des différentes étapes afin d'atteindre les résultats attendus, selon les budgets, l'échéancier et les normes de qualité établis. - Planifier et coordonner les activités et les intervenants requis à la réalisation de projets en ayant comme préoccupation l'atteinte des objectifs le plus efficacement possible et dans les meilleurs délais. - Contrôler l'avancement, les coûts et la qualité des livrables de projets. - Assurer une communication efficace avec les divers intervenants impliqués dans les diverses phases du projet
Planification et contrôle de projet (PCO)	- Opérationnaliser la planification, l'exécution et le contrôle des projets pour assurer la livraison des projets TI. - Accompagner les chargés de projets dans les différents éléments de gestion de projet et dans l'utilisation des standards, outils et gabarits de gestion. - Mettre en place les plans de projet initiaux (« Base Line »). - Produire les statuts de projet (échéancier, efforts, budget et livrables) ainsi que faire part de l'avancement des travaux par rapport au plan initial et aux exigences de livraison. - Gérer la capacité des ressources TI, identifier les enjeux et en faire les suivis auprès des personnes concernées. - Prendre part aux rencontres de suivi d'avancement de projet et aux revues mensuelles de projets. - Mettre en place les systèmes de gestion visuelle selon les besoins.
Scrum Master	- Coordonner et faciliter la réalisation des projets TI en mode Scrum. - Contrôler l'avancement, les coûts et la qualité des livrables de projets. - Assurer une communication efficace avec les divers intervenants impliqués dans les diverses phases du projet.

Domaine 7 : Numérique

Profil	Responsabilités
Designer média numérique	- Concevoir des interfaces graphiques (UI) avec éléments sonores et multimédias reliés au Web et autres plateformes numériques de l'entreprise. - Comprendre le besoin, l'objectif à atteindre et la psychologie de l'utilisateur pour proposer des solutions efficaces. - Développer des maquettes en fil de fer basées sur le besoin du client externe. - Créer des interfaces où l'expérience utilisateur est optimale et intuitive. - Résoudre de façon créative des problèmes d'expérience utilisateur. - Concevoir et décliner des contenus : éléments graphiques, sonores, multimédias reliés au Web ou à des productions numériques.

Domaine 7 : Numérique

Profil	Responsabilités
	▪ Collaborer avec les développeurs et les autres designers aux projets de création numérique. ▪ Conseiller les partenaires d'affaires en matière de scénarios créatifs et pertinents. ▪ Suivre les meilleures pratiques dans le marché et être à l'affût des nouvelles technologies. ▪ Assurer la cohérence et le contrôle de la qualité des normes graphiques des sites Web
Stratège de contenus	▪ Faire évoluer les sites Web et mobile de Loto-Québec et ses filiales sur une base quotidienne. ▪ Jouer un rôle d'expert en matière de stratégie de contenu et expérience utilisateur afin de répondre aux tendances et meilleurs pratiques en communication numérique dans un contexte commercial en pleine transformation. ▪ Gérer les demandes provenant des partenaires d'affaires. ▪ Adapter différents contenus pour le Web et le mobile. ▪ À l'aide d'un gestionnaire de contenus, procéder à la mise en ligne sur les sites Web et mobile. ▪ Travailler de concert avec les développeurs et les designers média numérique. ▪ Assurer le contrôle de qualité des pages (contenus et présentation) et de leur visibilité dans les engins de recherche. ▪ Se maintenir à jour sur les meilleures pratiques en termes d'expérience utilisateur.
Développeur mobile	▪ Collaborer avec les équipes de développement, analystes et opérations afin d'atteindre les objectifs en termes de portée, temps, qualité et collaboration. ▪ Analyser les pratiques actuelles, les données disponibles, les différentes problématiques, les nouveaux besoins, les demandes de modifications aux applications ou systèmes actuels et documenter afin de recommander des solutions pratiques. ▪ Concevoir, développer et mettre en place les solutions technologiques selon les attentes exprimées par les clients. ▪ Réaliser les solutions, l'entretien de celles-ci et lorsque requis, identifier les solutions alternatives dans un court délai. ▪ Participer à la mise en place, au suivi et à l'amélioration continue des pratiques de développement. ▪ Établir et appliquer les normes et standards afin d'enligner les travaux de réalisations techniques. ▪ Communiquer et partager avec les différentes équipes les bonnes pratiques de développement; ▪ Effectuer le transfert de connaissance auprès des équipes de livraison et celles de support-entretien. ▪ Établir les stratégies de tests les mieux adaptées au contexte ainsi qu'à la technologie utilisée. ▪ Contribuer aux différentes phases de test (unitaire, fonctionnelle, intégration, performance et autres). ▪ Appliquer les pratiques DevOps en place dans le cadre de chaque développement (Automatisation de test, instrumentation,...).

Domaine 8 : Architecture d'entreprise

Profil	Responsabilités
Architecte d'entreprise	▪ S'assurer de l'alignement du secteur des technologies de l'information avec les stratégies et objectifs d'affaires de Loto-Québec. ▪ Orienter les choix des équipes de projets en les supportant dans la mise en œuvre complexe des nouveaux systèmes. ▪ Agir en tant qu'expert en permettant une croissance appropriée des portefeuilles applicatif et technologique. ▪ Assurer et maintenir la performance recherchée, la stabilité et l'évolution des systèmes. ▪ Apporter les modifications nécessaires afin de maintenir et actualiser les orientations définies. ▪ Définir le cadre de pratique de l'architecture d'entreprise.
Architecte technologique	▪ Définir les orientations technologiques afin de répondre aux besoins de Loto-Québec tout en assurant un arrimage avec les principes et orientation d'architecture d'entreprise. ▪ Définir, en collaboration avec les équipes de projet, les solutions permettant l'utilisation d'infrastructures technologiques (Interne, infonuagique) afin de soutenir les opérations, l'évolution ainsi que la transformation de l'entreprise. ▪ Assurer la performance des solutions d'infrastructures et leurs intégrations au sein du parc informatique existant tout en contrôlant les coûts associés aux solutions proposées. ▪ Agir à titre d'expert auprès des gestionnaires TI et des autres architectes dans les dossiers d'architecture technologiques pour l'entreprise. ▪ Agir à titre de personne ressource auprès des équipes techniques lors d'implantation et d'intégration de plateformes technologiques complexes en support aux initiatives d'affaires de Loto-Québec.
Architecte applicatif (logiciel, intégration)	▪ Définir les orientations d'architecture applicative permettant la mise en place de solutions selon les besoins et contraintes exprimés. ▪ Modéliser les composantes fonctionnelles et guider leurs solutions d'intégration dans le cadre des projets et des évolutions majeures. ▪ Appliquer sa connaissance de l'état et de l'évolution du marché pour recommander des solutions, outils et plateformes technologiques novatrices. ▪ Planifier l'évolution d'architectures complexes au niveau applicatif et s'assurer de leur intégration avec les technologies déjà en place. ▪ Agir à titre d'expert auprès des gestionnaires TI et des autres architectes dans les dossiers d'architecture applicative. ▪ Agir à titre de personne ressource auprès des équipes de livraison et DevOps lors d'implantation et d'intégration de plateformes technologiques complexes.
Architecte Web et mobile	▪ Définir des stratégies, des orientations et des évolutions futures en matière de Frameworks (« maison » ou autre). ▪ Bâtir des architectures pérennes, évolutives, indépendantes des fournisseurs d'API/Framework, génériques et abstraites. ▪ Contribuer au développement des meilleures pratiques corporatives en matière de Web et mobilité. ▪ Appliquer sa connaissance de l'état et de l'évolution du marché pour recommander des solutions, outils et plateformes technologiques novatrices.

Domaine 8 : Architecture d'entreprise

Profil	Responsabilités
	Proposer et s'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques/façons de faire dans le but d'améliorer le fonctionnement, la performance et la disponibilité des solutions Web et mobiles en place.
Architecte de données	- Contribuer à l'évolution d'architectures complexes au niveau des données et s'assurer de leur intégration avec les technologies déjà en place. - Travailler étroitement avec les analystes des secteurs d'affaires afin d'identifier les ensembles et les structures de données nécessaires pour la mise en place de solutions qui répondent aux besoins exprimés. - Bien identifier les besoins en sources de données ainsi que les règles régissant leur cycle de vie. - Identifier et établir les liens unissant les différentes sources de données, en provenance tant de l'interne que de l'externe de Loto-Québec. - Contribuer au développement des meilleures pratiques corporatives en matière de gestion et gouvernance de données. - Appliquer sa connaissance de l'état et de l'évolution du marché des TI en termes de gestion des données pour recommander des solutions, outils et plateformes technologiques novatrices.
Architecte d'affaires (applicable aussi pour les secteurs d'affaires)	- Convertir la stratégie de haut niveau et les besoins opérationnels de l'organisation en une vision intégrée de l'avenir, puis remanier les capacités commerciales pour atteindre les objectifs de la vision. - Travailler étroitement avec les secteurs d'affaires de Loto-Québec pour étudier la faisabilité de nouvelles initiatives, évaluer les opportunités émergentes, mener des études pilotes et aborder la préparation organisationnelle, la durabilité, les risques et les défis. - Préparer et présenter des cas d'affaires pour des initiatives de haut niveau à Loto-Québec pour approbation, financement, affectation des ressources et établissement des priorités. - Faciliter des forums intersectoriels de partage des connaissances entre les experts en la matière et faire du mentorat des membres des équipes d'architecture d'entreprise et d'analystes d'affaires.

Annexe 2

**Présentation des directions
de la Vice-présidence corporative
aux technologies de l'information**

Direction corporative de l'architecture et du programme de transformation

La direction a pour mandat d'orienter et d'encadrer la transformation technologique de l'entreprise. Elle formalise les processus constituant la discipline de l'architecture d'entreprise dont, entre autres, l'alignement avec les visions et stratégies d'affaires de l'organisation, la gouvernance, et la planification harmonieuse des investissements touchant les applications, les infrastructures, l'information et la sécurité.

Direction corporative du bureau de la transformation et de la conformité TI

Cette direction effectue le suivi des activités de la transformation des TI et accompagne les TI dans l'atteinte de la conformité aux normes et règlements et fournit une assurance quant au respect de ceux-ci.

Direction corporative de la livraison numérique et de l'usine logicielle

Cette direction réalise des projets d'envergure de développement des systèmes d'information et met en place des solutions innovantes. Elle maintient et fait évoluer les sites Web, les applications publiques et les plateformes mobiles pour l'ensemble de Loto-Québec et ses filiales. Elle chapeaute diverses activités dont la promotion des meilleures pratiques de développement, des connaissances et des solutions de pointe dans le domaine de l'intégration et du DevOps.

Direction corporative de l'infrastructure et de l'exploitation

Cette direction a pour mission de fournir des services d'exploitation et d'infrastructure informatique fiables et stables et assume l'ensemble des opérations quotidiennes nécessaires à la disponibilité des fonctions de loterie et de gestion. Elle offre des solutions de télécommunications filaires, sans-fils et de téléphonie IP ainsi qu'un service-conseil voué à l'utilisation efficace des plateformes utilisateurs et à l'évolution de la technologie bureautique.

Direction de la livraison des systèmes de la SEJQ, de la SCQ et de Nter

La direction a pour rôle de développer ou acquérir, implanter/intégrer et assurer le support et l'évolution des systèmes de jeux qui soutiennent les objectifs des filiales de Loto-Québec. Elle accompagne les filiales dans la réalisation d'initiatives d'évolution et de transformation du jeu en ligne en vue d'offrir une expérience de divertissement exceptionnelle. Elle propose et livre des systèmes de gestion diversifiés pour la Société des casinos du Québec inc. (SCQ) et la Société des établissements de jeux du Québec inc. (SEJQ) ainsi que des solutions de collaboration pour l'ensemble de Loto-Québec.

Direction de la livraison des systèmes corporatifs et de loteries

Cette direction a pour rôle de maintenir et de faire évoluer les systèmes corporatifs et de loteries en collaboration avec nos partenaires d'affaires, tout en préservant l'intégrité, la fiabilité et la performance afin de contribuer aux objectifs de Loto-Québec. Elle a également pour mandat d'optimiser l'expérience utilisateur en créant des solutions numériques novatrices pour l'ensemble de Loto-Québec.

Direction de l'infrastructure et de l'exploitation de la SEJQ, de la SCQ et de Nter

Cette direction a pour mission de fournir des services d'exploitation et d'infrastructure informatique fiables et stables tout en supportant l'évolution des filiales de Loto-Québec dans le respect des budgets et des ententes de niveau de service. Elle offre des services 24/7 de support, entretien et évolutions des différentes plateformes technologiques et de diverses applications pour les casinos, les salons de jeux, les salles de Bingo/Kinzo et le support des appareils de loterie vidéo répartis dans le territoire Québécois.

Direction corporative de la gestion des fournisseurs TI

La direction de la gestion des fournisseurs TI est responsable d'établir les stratégies et d'encadrer les fonctions ayant trait à la gestion des fournisseurs informatiques. Ces fonctions couvrent la gestion des contrats, de la performance, des risques ainsi que des relations avec les fournisseurs.

Direction corporative de la sécurité de l'information, conformité des jeux et gouvernance TI

Cette direction comporte la Direction corporative de sécurité de l'information qui a pour rôle de définir et coordonner le programme d'activités nécessaires à la gestion des risques de sécurité de l'information pour l'ensemble de Loto-Québec et de ses filiales et de s'assurer, en collaboration avec l'ensemble des unités d'affaires et secteurs TI concernés, de l'application des mesures de protection appropriées.

La direction a également pour rôle de développer et de communiquer une stratégie sur la contribution des technologies de l'information au succès de Loto-Québec, en assurer une gouvernance et gérer la performance des réalisations TI. Elle a la responsabilité du bureau de projets TI qui a le rôle de faire évoluer et diffuser les pratiques en gestion de projet TI et assurer un contrôle et une gestion du programme des projets TI. Elle développe et accompagne l'ensemble des gestionnaires et employés des secteurs TI dans l'amélioration continue des processus par les pratiques Lean. Elle est en charge de la planification et du suivi de la performance TI, de la standardisation et de la communication au sein de l'organisation TI. Elle est également responsable de la conformité TI.

Direction corporative de la conformité des appareils et des systèmes de jeux

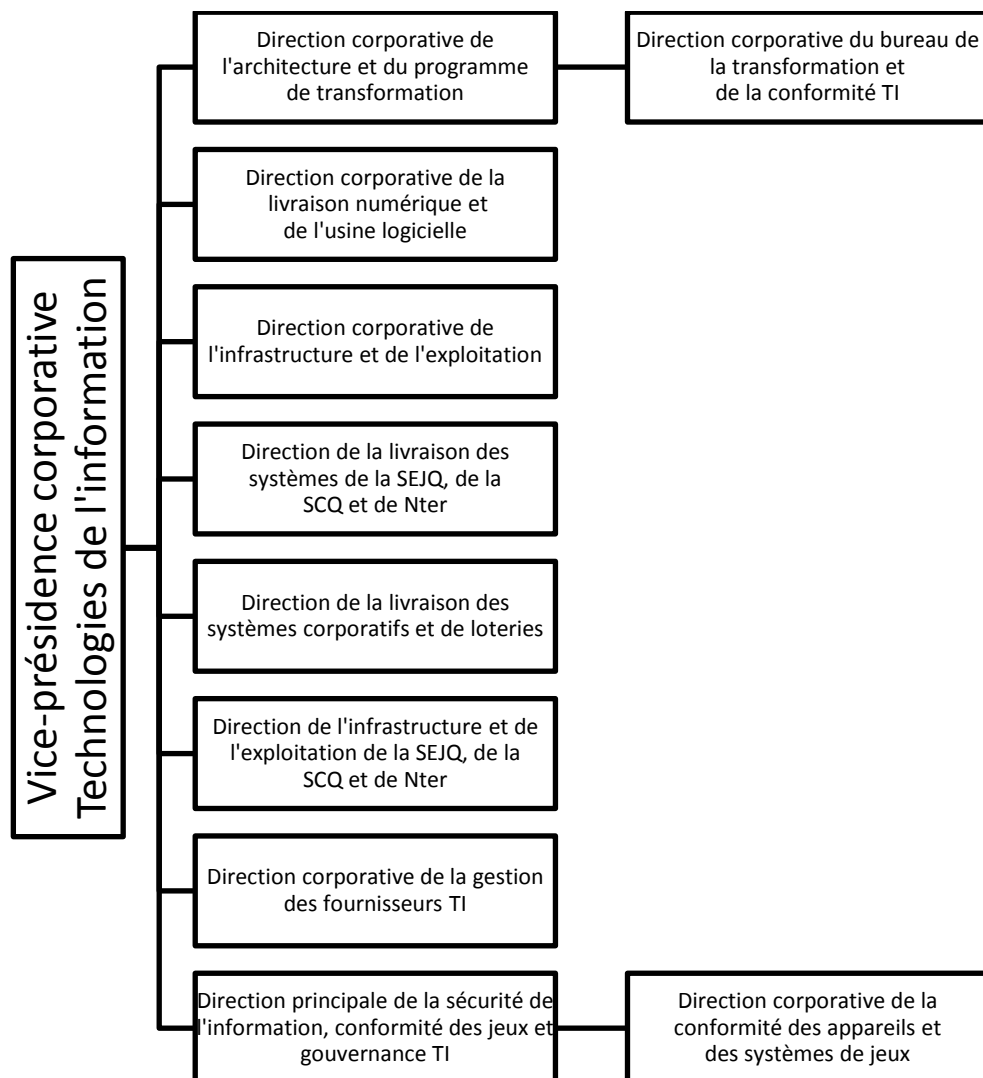
Faisant partie de la Direction corporative de la sécurité de l'information, conformité des jeux et gouvernance TI, cette direction a pour rôle d'assurer la conformité des appareils et systèmes de jeux au regard des lois et règlements du Québec, des normes en vigueur ainsi que des meilleures pratiques d'intégrité de l'industrie dont Loto-Québec et ses unités d'affaires se sont dotées.

Annexe 3

**Organigramme de la
Vice-présidence corporative
aux technologies de l'information**

Annexe 3

Organigramme de la direction de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information



Annexe 4

Liste de technologies

Domaine	Technologies
Sécurité et conformité	▪ Windows AD, ADFS ▪ HP NS (Safeguard) ▪ Environnement de bases de données Oracle ▪ Solution GIA RAC/M d'OKIOK ▪ Outils de balayages NESSUS et QUALYS ▪ SIEM LOGRYTHM ▪ WAF Imperva ▪ ELK, Kibana, Logstash ▪ Environnements d'exploitation Windows AD, Linux, HP NS (Safeguard), ▪ Base de données Oracle, Informix ▪ Environnement télécom Fortigate ▪ RSA Archer ▪ ISO 27001 ▪ PCI-DSS ▪ COBIT 5 ▪ ITSM
Développement	▪ Java ▪ JavaScript ▪ Spring ▪ Eclipse ▪ Vaadin ▪ Jenkins, SonarQube, GIT, Nexus ▪ Junit, JMeter ▪ HTML ▪ CSS ▪ JQuery ▪ Gestionnaire de contenu (idéalement Magnolia) ▪ Oracle ▪ JBoss, Websphere, Tomcat, Jetty ▪ Container Architectures (Kubernetes) : Openshift ▪ C#.Net, C/ProC ▪ TypeScript ▪ Javascript ▪ HTML5, CSS3 ▪ HTML, CSS, Bootstrap, XML ▪ PL/SQL, SQL, MS SQL ▪ Framework Angular ▪ Tandem ▪ Maîtrise des techniques d'agilité (User Story) ▪ Habilité à appliquer de nouvelles approches (BDD) ▪ VBA ▪ Cristal Reports ▪ Ireports ▪ Primeface ▪ Streetperfect ▪ ARS (Action Request System) – Remedy

Domaine	Technologies
Analytique	▪ Azure ▪ AWS ▪ Outils acquisition de données ▪ Outils de temporisation (ex : kafka) ▪ Traitement : spark ▪ Données brutes (ceph) ▪ Données normalisées ou dérivées (Elastic Search, Mongo DB) ▪ Consommation : R, SAP, SaS, dremio, Kibana, H2O AI, Business Objects) ▪ Diffusion : SharePoint, PowerBI ▪ Orchestration : kubernetes – openshift ▪ Java ▪ Spring cloud dataflow ▪ Python
Infrastructure et exploitation	▪ OSPF, EIGRP, BGP, SIP, MGCP ▪ Commutateurs et routeurs Cisco ▪ Pare-feu Fortigate ▪ Répartiteurs de charge A10 ▪ Virtualisation des réseaux VMWare NSX ▪ Programmation Ansible et Python, Powershell ▪ Call manager Cisco CUCM ▪ Solution de Centre d'appels Cisco UCCX / Finesse ▪ OS: Windows Server et Linux (RHEL) ▪ Virtualisation : VMWare, NSX, vOps, ▪ Solution de conteneurisation (Openshift, Docker, Kubernetes) ▪ Solution de gestion Microsoft tel que SCCM ▪ Solution Microsoft tel Exchange et SharePoint, Intunes ▪ Solution de journalisation centralisée, Stack ELK, Logrhythm ▪ Solution de surveillance, Prometheus, Grafana, Alerta ▪ Gestion des configurations, Puppet ▪ Gestion Active Directory, ADFS, RedHat SSO, Entrust IG, MS MFA ▪ Gestion des certificats, PKI, CA ▪ Gestion de sauvegarde NetBackup ▪ Unités de disques HP, EMC, DELL, Hitachi ▪ Solution de partage de fichiers, NFS, DFS, SMB ▪ Stratégie vSAN de VMWare ▪ Gestion Azure, Amazon, Google, etc. (IaaS) ▪ Gestion de solution Microsoft 365 (Saas / PaaS) ▪ Gestion des correctifs, Tivoli Endpoint Management (Bigfix), WSUS ▪ Transfert de fichier, RMFT, FTPS, SFTP
Oracle EBS et Hyperion	▪ Oracle Cash Management ▪ Oracle Financials ▪ Oracle General Ledger (GL) ▪ Oracle Receivables (AR) ▪ Oracle Project Accounting (PA)

Domaine	Technologies
	▪ Oracle Fixed Assets (FA) ▪ Oracle Inventory ▪ Oracle Purchasing (PO) ▪ Oracle Financial Analyser (OFA) ▪ Oracle iProcurement ▪ Oracle Order Management (OM) ▪ Oracle Self-Service Expenses ▪ Oracle Self-Service Web Applications ▪ Oracle Bills of Material ▪ Oracle E-Business Tax
Gestion de projet et programme	▪ Certification PMP (atout) ▪ MS-Project online version 2016 ▪ Méthodologie Agile ▪ Certification agile PMI-ACP ou Certification Scrum Master (SCM) (atout pour un chargé de projet ou obligatoire pour un mandat de Scrum Master) ▪ Méthodologies de gestion projet (PMBOK) ▪ Connaissance des techniques d'estimation ▪ Connaissance de JIRA ▪ Connaissance de base en finance (pour un mandat de PCO) ▪ Connaissance des outils Office
Numérique	▪ Logiciels Adobe CC sur PC : Photoshop, Illustrator, Flash, Animate, Dreamweaver, After Effects ▪ HTML, HTML5, CSS ▪ ActionScript 2.0 et 3.0 (Flash) ▪ InDesign ▪ Dreamweaver ▪ Axure ▪ 3D (Blender, Cinéma 4D) ▪ Expérience en artéfact UX (persona, paper prototyping, prototypes interactifs, user story) ▪ Logiciels de la suite Office ▪ Programmation HTML ▪ Dreamweaver ▪ Système de gestion de contenu ▪ Android Studio ▪ Langage Java ▪ Android SDK ▪ Firebase ▪ Retrofit ▪ Dagger ▪ Langages : Objective C, Swift ▪ Architecture : MVC, MVVM ▪ Technologie / 3rd party: RxSwift, Swinject, Alamofire, PinLayout, FlexLayout, Quick, Nimble, MockingJay, material.io ▪ Principes : SOLID, DRY, FRP, gang of four, SoC, SoD et Bounded contexts

Domaine	Technologies
	▪ Outils : Firebase, git, fastlane, cocoapods ▪ Standards W3C et spécifications RFC décrivant le protocole http ▪ Maîtrise du patron d'architecture PWA ▪ Méthodologie « Twelve-Factor App » ▪ Approche DDD (Domain-driven design) ▪ Spécifications JWT / JWS et JWE ▪ Spécifications Oauth, SAML et OIDC
Architecture d'entreprise	▪ Domain Driven Design ▪ SOA ▪ Microservices MSA ▪ Event Driven Architecture ▪ Clean Architecture ▪ Passerelle API ▪ Registre de service ▪ Plateforme de bus de messages (MOM) ▪ Spécifications API (ex : OAS, AsyncAPI) ▪ Cloud Native Application ▪ Méthodologie 12 factor ▪ CI/CD ▪ Agile Software Development ▪ Tests automatisés et concepts comme TDD, BDD ▪ Livraison en mode conteneur (Kubernetes) ▪ Élaboration d'architecte Web s'appuyant sur une orientation service ▪ Standards W3C ainsi que des spécifications RFC décrivant le protocole HTTP ▪ Patron d'architecture PWA ▪ Méthodologie « Twelve-Factor App » ▪ Principes : SoC, SoD, SOLID, DRY et Bounded contexts ▪ Spécifications JWT / JWS et JWE ▪ Spécifications Oauth, SAML et OIDC ▪ Microservices ▪ Serverless Architectures ▪ Security Development Lifecycle ▪ Continuous Integration ▪ Restful, graphql, and SOAP Web Services ▪ Java, Python, javascript (ES6), PHP ▪ Spring Core, Spring Data, Spring Batch, Spring MVC, Spring Mobile ▪ Postgresql, MSSQL, Oracle, MySQL ▪ BD noSQ / newSql : Cassandra, MongoDB ▪ Boss, Websphere, Tomcat, Jetty ▪ Container Architectures (Kubernetes) : Openshift



Appel de propositions no 23-511

Sélection de firmes spécialisées en
technologies de l'information

■ Table des matières

Avis de parution	1
------------------------	---

Section A Renseignements et instructions aux proposants

1. Contenu du document d'appel de propositions.....	4
2. Définitions.....	4
3. Admissibilité des proposants.....	6
4. Intermédiaire, agent, mandataire.....	7
5. Commercialisation responsable	7
6. Confidentialité	8
7. Informations supplémentaires	8
8. Plainte	9
9. Proposition partielle	9
10. Attestation de Revenu Québec	9
11. Autorisation de l'Autorité des marchés publics	10
12. Établissement du prix.....	11
13. Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête	12
14. Signature de la proposition.....	13
15. Changement ou retrait de la proposition	13
16. Préparation et remise de la proposition.....	14
17. Clôture de l'appel de propositions.....	16
18. Procédure de sélection	16
19. Conflits d'intérêts avant adjudication	19
20. Décisions relatives aux propositions.....	20
21. Pratiques anticoncurrentielles.....	21
22. Portée de l'adjudication	21

Section B Clauses spécifiques

1. Objet de l'appel de propositions.....	23
2. Durée du contrat	23
3. Prolongation du contrat	23
4. Échéancier	23
5. Description des services, domaines et profils	24
6. Sécurité de l'information	24
7. Valeur du contrat.....	25
8. Exécution des services.....	25
9. Consultants affectés aux mandats.....	26
10. Consultant en cours de mandat	26
11. Règles concernant l'interdiction de jouer applicables aux consultants.....	27
12. Documents	27
13. Modification ou substitution	27
14. Conformité des services	27
15. Propriété des documents.....	27

16.	Responsabilité unique	28
17.	Changement d'envergure	28
18.	Administrateurs du contrat.....	28
19.	Recrutement.....	29
20.	Tarification	29
21.	Demande de majoration du tarif horaire	30
22.	Prix après l'adjudication et remise en compétition annuelle.....	30
23.	Facturation	31
24.	Paieement.....	31

Section C **Clauses générales**

1.	Adjudication	33
2.	Assurances	33
3.	Collaboration	33
4.	Langue de travail.....	34
5.	Lieu de travail	34
6.	Sous-traitants	34
7.	Indemnisation.....	35
8.	Propriété intellectuelle	35
9.	Confidentialité après adjudication	36
10.	Conflit d'intérêts après adjudication	38
11.	Suspension des services	39
12.	Défaut de l'adjudicataire	39
13.	Résiliation du contrat.....	39
14.	Cession de contrat	40
15.	Législation.....	41
16.	Non-exclusivité	41

Section D **Description des services et des domaines**

1.	Contexte de l'appel de propositions.....	43
2.	Modèle d'entente-cadre.....	43
3.	Demande de consultants.....	44
4.	Compétences recherchées	45
5.	Demande exceptionnelle de consultant	45
6.	Gouvernance	46
7.	Formation des consultants	48
8.	Disponibilité sur appel et intervention à l'extérieur des heures d'affaires	49
9.	Remplacement d'un consultant	49

Section E **Formulaire de propositions (Partie A)**

Déclaration et engagement	51
Identification des détenteurs d'actions ou autres participations.....	53
Déclaration de conformité aux critères d'admissibilité.....	54
Présentation et expérience de la firme.....	56
Gestion du contrat	57

Méthodologie et stratégie de recrutement	59
Présentation de mandats reliés au domaine	60
Évaluation de la performance en lien avec les mandats réalisés pour un client	66
Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête	68
Directives pour compléter le formulaire d'enquête.....	69
Absence d'établissement au Québec.....	70
Bordereaux de proposition	71
Liste de rappel.....	72

Annexe 1 Description des domaines et des profils

Annexe 2 Présentation des directions de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information

Annexe 3 Organigramme de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information

Annexe 4 Exigences de sécurité de l'information

Annexe 5 Procédure de compressions des fichiers

Avis de parution



■ Appel de propositions no 23-511

Sélection de firmes spécialisées en technologies de l'information

Clôture-le : 7 septembre 2023, à 14 h, heure locale

Loto-Québec désire recevoir des offres relativement à la fourniture sur demande de services professionnels de consultation en technologies de l'information. Les services offerts par les firmes seront rendus dans les différents domaines suivants de Loto-Québec et ses filiales :

- Domaine 1 : Sécurité
- Domaine 2 : Développement
- Domaine 3 : Analytique
- Domaine 4 : Infrastructure et exploitation
- Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion
- Domaine 6 : Gestion de projet et programme
- Domaine 7 : Numérique
- Domaine 8 : Architecture d'entreprise TI
- Domaine 9 : Conformité et risques
- Domaine 10 : Gouvernance fournisseurs TI

Pour chaque domaine précité, Loto-Québec sélectionnera deux (2) firmes actives (primaire et secondaire) qui pourront être appelées à fournir des services professionnels pour la réalisation de divers mandats en technologies de l'information, ainsi que deux (2) firmes de relève (no 1 et no 2), le tout sous réserve des conditions des présentes.

Les propositions devront être reçues par voie électronique à l'adresse suivante : depot.soumissions-propositions@loto-quebec.com.

Toutes les conditions de cet appel de propositions sont contenues dans le présent document.

Aucune proposition reçue après l'heure et la date de clôture ne sera acceptée.

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- Avoir obtenu le document d'appel de propositions directement du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec « SEAO »;
- Détenir, lorsque requis en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1), une autorisation valide de l'Autorité des marchés publics (AMP) de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, laquelle doit indiquer la période de validité. Pour plus de détails, consultez la clause « Autorisation de l'Autorité des marchés publics » du présent document d'appel de propositions;

- Détenir une Attestation de Revenu Québec valide, laquelle ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure de clôture du présent appel de propositions. À défaut de détenir une telle attestation, le proposant doit fournir le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à la section E – « Formulaire de proposition » du présent document, et ce, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
- Ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Posséder, à la date de remise des propositions, une expérience de trois (3) ans dans la fourniture de services professionnels de consultation en technologies de l'information; à cet égard, Loto-Québec peut considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

Un proposant peut déposer une proposition pour un, plusieurs ou l'ensemble des dix (10) domaines précités visés par le présent appel de propositions.

Loto-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition reçue et le cas échéant, retiendra la proposition qui répondra le plus adéquatement à ses besoins.

En vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics, toute plainte doit être reçue par Loto-Québec au plus tard le 16 août 2023.

Toute information peut être obtenue auprès de Chantal Marcel au numéro 514 499-8665 ou à l'adresse électronique suivante : chantal.marcel@loto-quebec.com.



Louis Boucher
Directeur corporatif
Approvisionnement

Émis le 2 août 2023

CM/jrd

Section A

Renseignements et instructions aux proposants



Avis

Le proposant déclare n'avoir effectué aucune modification au contenu des documents d'appel de propositions qui ont été acquis en format électronique, autre qu'aux endroits qui devaient être spécifiquement complétés par le proposant. Si des modifications aux documents sont constatées, la proposition pourra être rejetée.

1. Contenu du document d'appel de propositions

Les sections énumérées ci-dessous constituent le document complet du présent appel de propositions :

- Section A : Renseignements et instructions aux proposants
- Section B : Clauses spécifiques
- Section C : Clauses générales
- Section D : Description des services et des domaines
- Section E : Formulaire de proposition
- Annexe 1 : Description des domaines et des profils
- Annexe 2 : Présentation des directions de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information
- Annexe 3 : Organigramme de la Vice-présidence corporative aux technologies de l'information
- Annexe 4 : Exigences de sécurité de l'information
- Annexe 5 : Procédure fichier compressé

2. Définitions

Aux fins du présent document, les termes suivants signifient :

Adjudicataire :	Proposant dont la proposition est retenue par Loto-Québec.
Appel de propositions :	Ensemble des documents remis aux proposants par Loto-Québec avant la date et l'heure de clôture.

Attestation de Revenu Québec :	Document qui confirme qu'une entreprise a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'elle n'a pas de compte payable en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec. Si elle a un compte en souffrance, le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu ou elle a conclu une entente de paiement en vertu de laquelle elle n'est pas en défaut. Le proposant doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne clicSÉCUR – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec.
Autorisation de l'Autorité des marchés publics :	Document émis par l'Autorité des marchés publics qui confirme qu'une entreprise a obtenu une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et indiquant la durée de validité de l'autorisation.
Contrat :	Ensemble formé du document d'appel de propositions, de la proposition, de la lettre d'adjudication et du bon de commande, de même que, le cas échéant, de tout document contractuel qui pourrait intervenir entre Loto-Québec et l'adjudicataire.
Consultant :	Ressource externe, employé ou sous-traitant de la firme, affectée à la réalisation d'un mandat en vertu du contrat.
Domaine :	Domaine spécifique de technologies de l'information.
Firme :	Firme sélectionnée affectée au contrat.
Loto-Québec :	Loto-Québec et ses filiales.
Mandat :	Charge confiée à un consultant pour un domaine.
Nter :	Technologies Nter s.e.c., filiale de Loto-Québec.
Personne :	Toute personne physique, société ou personne morale.

Proposant :	Personne qui remet une proposition à Loto-Québec.
Proposition :	Ensemble des documents déposés par le proposant avant la date et l'heure de clôture.
Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) :	Registre adopté en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics et qui consigne notamment les renseignements sur les entreprises inadmissibles aux contrats publics. Son objectif est de s'assurer de la probité des entreprises faisant ou voulant faire affaire avec l'État.
Sous-traitant :	Personne à qui l'adjudicataire confie une partie de l'exécution du contrat.
TI :	Technologies de l'information.
VPCTNT :	Vice-présidence corporative à la transformation numérique et aux technologies

3. Admissibilité des proposants

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants dessous, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- Avoir obtenu le document d'appel de propositions directement du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec « SEO »;
- Détenir, lorsque requis en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1), une autorisation valide de l'Autorité des marchés publics (AMP) de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, laquelle doit indiquer la période de validité. Pour plus de détails, consultez la clause « Autorisation de l'Autorité des marchés publics » du présent document d'appel de propositions;
- Détenir une Attestation de Revenu Québec valide, laquelle ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure de clôture du présent appel de propositions. À défaut de détenir une telle attestation, le proposant doit fournir le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à la section E – « Formulaire de proposition » du présent document, et ce, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
- Ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Posséder, à la date de remise des propositions, une expérience de trois (3) ans dans la fourniture de services professionnels de consultation en technologies de l'information; à cet égard, Loto-Québec peut considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

4. Intermédiaire, agent, mandataire

Nul n'est autorisé par Loto-Québec à agir en son nom ou pour son compte comme intermédiaire, agent ou mandataire, à quelque titre que ce soit, aux fins du présent appel de propositions.

5. Commercialisation responsable

Les consommateurs, qu'ils soient issus de la population en général ou des marchés publics et privés, ont des attentes grandissantes envers les entreprises quant à l'adoption de pratiques responsables.

Dans le cas de Loto-Québec et ses filiales, nous nous sommes engagés, il y a plusieurs années, dans une démarche de commercialisation responsable dont l'objectif est d'optimiser, à chaque étape de nos activités, notre performance globale, c'est-à-dire sociale, économique et environnementale. Le succès de nos actions repose sur l'engagement de nos dirigeants et la collaboration de nos employés, partenaires, clients, mais aussi de celle de nos fournisseurs, qui posent des gestes pouvant faire la différence et ainsi contribuer au développement durable de la collectivité québécoise.

En ce sens, notre chaîne d'approvisionnement contribue à la création de la valeur durable de Loto-Québec et ses filiales. L'implication de nos fournisseurs constitue, par la même occasion, une opportunité d'amélioration des pratiques de ces derniers et de leur capacité à répondre aux attentes présentes et futures de leurs clients et autres parties prenantes.

Les proposants liés à la production des biens et services visés par le présent appel de propositions et du contrat à intervenir sont donc conviés à contribuer à l'atteinte de nos engagements en matière de commercialisation responsable. Plus particulièrement, nous les encourageons à appliquer les principes suivants :

- Faire preuve de proactivité sur le plan de la responsabilité d'entreprise par la mise en œuvre de pratiques durables dans leur organisation;
- Sensibiliser leurs employés et fournisseurs à faire de même;
- Fournir des biens et services ayant un minimum d'impact sur l'environnement, sur l'ensemble de leur cycle de vie;
- Améliorer la gestion de l'eau, de l'énergie, des matières résiduelles et dangereuses au sein de leur organisation;
- Mettre en place des pratiques assurant que les biens et services achetés sont produits dans le respect des droits de la personne et du travail et en maximisant les retombées pour les travailleurs et les communautés;
- Agir avec intégrité, éthique et transparence;
- Respecter les lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement;
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de leur performance globale.

6. Confidentialité

Les informations obtenues par les proposants et leurs préposés doivent être gardées confidentiellement et ne doivent être, sous aucune considération, dévoilées à une tierce partie, que ce soit à des fins publicitaires, commerciales, scientifiques ou autres, sans le consentement écrit de Loto-Québec.

Le proposant s'engage à faire toutes choses nécessaires ou utiles pour les garder confidentielles et à voir à ce que son personnel les garde confidentielles. À cette fin, le proposant exercera le même soin et la même discrétion qu'en ce qui concerne ses propres informations qu'il considère confidentielles. Les informations suivantes sont exclues de l'engagement ci-dessus :

- a) Toute information ou technologie qui deviendra du domaine public autrement qu'à la suite d'un défaut de la part du proposant;
- b) Toute information ou technologie qui appartient déjà au proposant;
- c) Toute information ou technologie que le proposant ou son personnel pourra obtenir d'une tierce partie dans le cadre des activités reliées à la présente proposition et à l'exécution du contrat qui pourrait en découler;
- d) Toute technologie que le proposant ou son personnel pourra développer indépendamment des activités reliées à la présente proposition et à l'exécution du contrat qui pourrait en découler.

Sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), Loto-Québec s'engage à conserver le caractère confidentiel des documents qu'elle reçoit des proposants.

7. Informations supplémentaires

Le proposant a la responsabilité de vérifier tous les documents inclus au présent appel de proposition et de recueillir toute information dont il peut avoir besoin pour préparer sa proposition.

Toute demande d'information doit être adressée à l'agent d'approvisionnement responsable de l'appel de propositions à l'adresse électronique suivante : chantal.marcel@loto-quebec.com.

Toute demande d'information doit être faite de telle sorte que Loto-Québec dispose d'un délai raisonnable pour y répondre avant la date et l'heure de clôture. En outre, Loto-Québec se réserve le droit de ne pas considérer une demande de précision formulée par un proposant si cette demande lui est transmise moins de trois (3) jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture.

Toute instruction supplémentaire qui pourrait être transmise à un proposant sera émise sous forme d'addenda signé par le gestionnaire désigné de l'Approvisionnement. Cet addenda sera considéré comme faisant partie intégrante du présent document. L'addenda sera transmis à chacun des proposants qui ont commandé un exemplaire du présent document sur le SEAO.

Advenant le cas où Loto-Québec devait émettre un addenda, il y aura un délai minimum de trois (3) jours ouvrables entre la date d'émission de cet addenda et la date de clôture. Cependant, si une plainte est déposée relativement aux documents de cet appel de proposition, les modalités et délais s'appliqueront conformément à la procédure de traitement de plaintes.

Aucune communication verbale ou téléphonique ne sera retenue comme engageant la responsabilité de Loto-Québec à moins que cette communication n'ait été confirmée par un addenda distribué à tous les proposants.

Aucun proposant ne pourra, après la date et l'heure de clôture, invoquer un manque d'information pour excuser la non-conformité ou le manque de précision de sa proposition face aux exigences du présent document.

8. Plainte

Une personne intéressée à participer au processus d'appel de propositions avec l'intention de réaliser le contrat et qui a la capacité de le faire peut déposer une plainte relativement aux documents de cet appel de propositions conformément à la procédure de traitement de plaintes disponible à l'adresse suivante : <https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/fournisseurs>.

9. Proposition partielle

La proposition peut porter sur un, plusieurs ou l'ensemble des domaines du présent appel de propositions.

10. Attestation de Revenu Québec

Le proposant doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne clicSÉCUR – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec et en fournir copie avec sa proposition. La période de validité de l'attestation ne doit pas être terminée à la date de clôture du présent appel de propositions. De plus, l'attestation ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure limite de clôture du présent appel de propositions.

L'obtention et la validité d'une Attestation de Revenu Québec sont soumises à l'application du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1).

Un proposant (ou un sous-traitant) ne peut transmettre une Attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise. Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du règlement ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

En vertu de la réglementation applicable, toute violation est passible d'une amende, laquelle peut être doublée en cas de récidive.

11. Autorisation de l'Autorité des marchés publics

L'obtention et la validité d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) sont soumises à l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1).

Tout contrat et sous-contrat de services d'une valeur égale ou supérieure à 1 M\$ conclus dans le cadre du présent appel de propositions, incluant, le cas échéant, le montant de la dépense qui serait engagée si toutes les options de renouvellement étaient exercées, nécessitent l'obtention de cette autorisation.

Le proposant doit obtenir cette autorisation en présentant une demande auprès de l'AMP et fournir, à la date du dépôt de la proposition, une copie de la lettre émise par cette dernière qui confirme que le proposant a obtenu une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public et indiquant la durée de validité de l'autorisation.

L'autorisation doit être maintenue pendant toute l'exécution du contrat ou du sous-contrat. Le proposant dont l'autorisation expire en cours d'exécution du contrat ou du sous-contrat pourrait être réputé en défaut d'exécuter ce contrat ou sous-contrat.

Dans l'éventualité où l'autorisation du proposant expire dans un délai de 90 jours ou moins de la date d'adjudication du présent appel de propositions, celui-ci devra faire la démonstration qu'une demande de renouvellement a été présentée à l'AMP à l'intérieur des délais requis afin d'assurer le maintien de la validité de l'autorisation.

12. Établissement du prix

Les prix soumis sont établis en monnaie canadienne et doivent rester valides pour une durée d'analyse de 120 jours à compter de la date de clôture.

Le proposant doit remettre ses taux horaires pour chaque article selon la ventilation prévue à cet effet aux bordereaux de proposition nos 1 à 10.

12.1. Bordereaux de proposition nos 1 à 10

Le proposant doit remettre le tarif horaire **maximal** qu'il entend facturer à Loto-Québec, et ce, pour chacun des profils indiqués aux bordereaux de proposition correspondant au domaine pour lequel il soumet une proposition. Les taux horaires facturés pour les services rendus et en vertu du contrat pourront être plus bas, mais en aucun cas plus élevés que les tarifs indiqués aux bordereaux de proposition.

À moins d'avis contraire lors d'une demande de Loto-Québec, les différents niveaux de d'expérience seront les suivants :

12.1.1. Niveau 1 : Junior

Le consultant possède une expérience (un (1) à deux (2) ans) et des compétences suffisantes pour contribuer à un mandat d'une façon autonome.

12.1.2. Niveau 2 : Intermédiaire

Le consultant possède une expérience (trois (3) à sept (7) ans) et des compétences certifiées au niveau intermédiaire lorsqu'applicable pour le champ d'expertise spécifique.

12.1.3. Niveau 3 : Sénior

Le consultant possède une expérience (supérieure à sept (7) ans) et des compétences certifiées au niveau sénior lorsqu'applicable pour le champ d'expertise spécifique.

12.1.4. Niveau 4 : Expert

Le consultant possède une expérience (supérieure à 10 ans) et des compétences certifiées au niveau expert lorsqu'applicable pour le champ d'expertise spécifique.

Un expert est un professionnel hautement qualifié et reconnu pour son expertise spécialisée. Il démontre une connaissance approfondie, une capacité à résoudre des problèmes complexes et une expérience dans la réalisation de mandats clés. Il est capable d'analyser de manière critique les défis et les opportunités et de proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins de l'organisation. L'expert est reconnu et respecté par ses pairs. Sa réputation est basée sur son expertise démontrée, ses contributions significatives et sa capacité d'influence. À noter que Loto-Québec se réserve le droit de valider le niveau d'expertise du consultant à la suite de la réception du CV.

Les prix comprennent, lorsqu'applicables, les salaires et avantages sociaux des consultants, les frais de déplacement, les frais de stationnement, les frais d'hébergement, les frais de repas, les frais directs et indirects, les frais de formation du chargé de compte et des consultants, les frais de gestion et de l'administration incluant toutes les responsabilités décrites au présent document, notamment à la section D – « Description des services et des domaines » ainsi que tous autres frais connexes. Seules les taxes fédérale et provinciale seront payées en sus de ces prix. Aucun coût autre que celui établi aux bordereaux de proposition ne sera payable par Loto-Québec.

Le proposant qui le désire peut indiquer à l'endroit prévu aux bordereaux de proposition, l'escompte qu'il accorde pour un paiement plus rapide.

13. Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête

La formule intitulée « Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête » de la section E – « Formulaire de proposition » doit être remplie et signée par un responsable autorisé du proposant ainsi que par chaque administrateur de la firme. L'enquête de sécurité sera effectuée seulement pour le proposant (et ses administrateurs) dont Loto-Québec aura retenu la proposition.

En cas de résultat négatif, Loto-Québec se réserve le droit de ne pas octroyer le contrat au proposant.

De plus, dans le cas où les employés du proposant ou de l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, doivent, dans le cadre de leurs fonctions, avoir accès aux bureaux de Loto-Québec, lesdits employés doivent remplir la même formule indiquée précédemment. Les enquêtes de sécurité seront effectuées seulement pour le personnel du proposant que Loto-Québec entend retenir.

En cas de résultat négatif, Loto-Québec se réserve le droit d'exiger le remplacement de l'employé en question.

Aucune poursuite ou autre recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre quelque personne que ce soit en raison de ces enquêtes.

14. Signature de la proposition

Toute proposition doit être signée par le proposant ou par une personne autorisée par lui. Tous les documents faisant partie de la proposition, y compris les bordereaux, doivent être signés par la même personne. À défaut de respecter ces exigences, la proposition sera rejetée.

Une autorisation de signer la proposition doit accompagner la proposition, sauf si le proposant est une personne physique signant elle-même la proposition.

L'autorisation de signature doit être :

Pour une personne physique :	Une procuration signée par le proposant si la personne qui signe n'est pas elle-même le proposant;
Pour une société :	Une procuration signée par un associé gestionnaire de la société autorisant le signataire (lui-même également associé de la société) à signer la proposition à moins que la proposition ne soit signée par tous les associés;
Pour une personne morale :	Un extrait certifié d'une résolution de son conseil d'administration.

15. Changement ou retrait de la proposition

La proposition transmise par voie électronique peut, aux conditions ci-après mentionnées, être retirée ou modifiée par un écrit porté à la connaissance de la Direction corporative de l'approvisionnement avant la date et l'heure de clôture. La modification d'un formulaire nécessite le dépôt d'un nouveau formulaire selon les dispositions prévues à l'article « Préparation et remise de la proposition » de la présente section.

Le retrait d'une proposition n'empêche pas un proposant d'en présenter une nouvelle dans les délais prescrits.

Une autorisation de signature conforme aux exigences de la clause « Signature de la proposition » de la présente section doit accompagner la demande de retrait ou de modification.

16. Préparation et remise de la proposition

16.1. Préparation de la proposition

La proposition doit être présentée sur le formulaire officiel de Loto-Québec comprenant les parties A et B. Toute rature ou correction apportée à la proposition doit être parafée.

La proposition est composée des deux (2) parties suivantes :

Partie A : (L'offre)	Les documents de la partie A : ▪ Déclaration et engagement; ▪ Identification des détenteurs d'actions ou autres participations; ▪ Renseignements généraux; ▪ Déclaration de conformité aux critères d'admissibilité; ▪ Présentation et expérience de la firme; ▪ Gestion de contrat; ▪ Méthodologie et stratégie de recrutement; ▪ Présentation de mandats reliés au domaine; ▪ Évaluation de la performance en lien avec les mandats réalisés pour un client; ▪ Attestation de Revenu Québec; ▪ Autorisation de l'AMP; ▪ Autorisation de signature; ▪ Un certificat de francisation ou une attestation d'application de programme délivré par l'Office de la langue française, ou à défaut; ▪ Une attestation d'inscription délivrée par l'Office de la langue française moins de 30 mois auparavant, laquelle doit être accompagnée d'un document délivré par l'Office attestant que l'entreprise lui a remis l'analyse de sa situation linguistique si l'attestation a été délivrée plus d'un an auparavant.
Partie B : (Les coûts)	Les documents de la partie B : ▪ Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête; ▪ Absence d'établissement au Québec; ▪ Bordereaux de proposition

16.2. Remise de la proposition

Le proposant doit, avant l'heure et la date de clôture, remettre sa proposition par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : depot.soumissions-propositions@loto-quebec.com. La transmission à tout autre intervenant pourrait entraîner le rejet de la proposition.

Le courriel d'envoi de la proposition doit avoir pour objet :

- Nom du proposant – AP no 23-511 – Partie A / Partie B.

Le proposant doit transmettre une copie dûment signée de tous les documents pour lesquels une signature est requise.

Chacune des deux (2) parties doit être présentée séparément dans deux (2) fichiers compressés (ZIP) identifiés de la façon suivante :

- Nom du proposant – AP no 23-511 – Partie A (Offre)
- Nom du proposant – AP no 23-511 – Partie B (Coûts)

Le proposant qui désire fournir des explications supplémentaires quant à sa proposition peut joindre au fichier compressé de la partie A un document destiné à cette fin.

Une procédure pour la compression de fichiers est jointe à l'annexe 4. Cette procédure est fournie à titre indicatif et le proposant est seul responsable de la compression de fichiers en bonne et due forme et de son intégrité.

Dans l'éventualité où le proposant souhaite obtenir de l'assistance pour la transmission de sa proposition, il peut s'adresser à l'agent responsable de l'appel de propositions.

La proposition doit être transmise en un seul courriel, si possible. Dans l'éventualité où il ne serait pas possible de transmettre un seul courriel, chaque courriel doit être identifié de la façon suivante : le premier courriel doit indiquer le nombre total de courriels qui seront transmis et chaque courriel doit être numéroté de façon à situer ce courriel dans la séquence de courriels transmis (exemple : 1 de 3, 2 de 3, 3 de 3).

La taille maximum permise par courriel pour les fichiers transmis est de 20 Mo. En raison de cette capacité de réception limitée, tout courriel incluant les pièces jointes excédant cette capacité ne pourra être reçu par Loto-Québec. Il est de la seule responsabilité du proposant de s'assurer que tout courriel qu'il transmet incluant les pièces jointes n'excède pas la capacité mentionnée précédemment. Loto-Québec n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Les seuls formats de documents acceptés sont : PDF/XLS/DOC et leurs versions supérieures. Aucun autre format n'est accepté. Toute proposition déposée dans une forme différente que celles exigées ci-dessus sera rejetée. Toutefois, les documents relatifs aux garanties ou cautionnements de proposition ou d'exécution générés numériquement par l'émetteur ne sont pas visés par cette exigence.

Chacun des deux (2) fichiers compressés doit être protégé par un mot de passe différent qui devra être transmis à Loto-Québec seulement après l'heure et la date de clôture. La Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec communiquera par courriel avec l'expéditeur afin d'obtenir ces deux (2) mots de passe.

À la suite de la réception de la proposition, un courriel de confirmation sera envoyé automatiquement à l'adresse de l'expéditeur. Seule une confirmation de réception par courriel émise par la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec sera acceptée comme preuve de la date et de l'heure du dépôt de la proposition. Si vous ne recevez pas une confirmation de réception, communiquez avec Anne-Marie Beaulne par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.beaulne@loto-quebec.com afin de régulariser la situation avant l'heure et la date limite pour la réception des propositions, ce délai étant de rigueur.

Aucun proposant ne peut prétendre à quelque compensation que ce soit pour des frais encourus lors de la préparation de sa proposition. Le proposant est seul responsable de la transmission en bonne et due forme de sa proposition à l'adresse courriel mentionnée ci-dessus, et Loto-Québec ne peut être tenue responsable de toute restriction ou circonstance empêchant le proposant de transmettre la proposition à l'intérieur des délais prescrits.

17. Clôture de l'appel de propositions

La date de clôture du présent appel de propositions est le 7 septembre 2023 à 14 h, heure locale.

Aucune proposition reçue après l'heure et la date de clôture ne sera considérée.

18. Procédure de sélection

La sélection des firmes s'effectuera en deux (2) étapes, qualité minimale, plus bas prix.

1^{ère} étape :

Les propositions admissibles et conformes seront évaluées par un comité de sélection qui utilisera les critères et facteurs d'appréciation suivants auxquels sera appliquée la pondération ci-dessous :

Critères et facteurs		Pondération
Critères	Facteurs	
Expertise de la firme	- Approche, respect des engagements, facteurs de différenciation; - Capacité de réalisation du domaine; - Expérience de la firme.	10%
La gestion du contrat	- Encadrement par la firme des mandats; - Expertise de l'administrateur de contrat et de l'équipe; - Supervision et assurance qualité.	10%
Capacité de réalisation des mandats	- Méthodologie et stratégie de recrutement; - Processus de sélection des consultants; - Stratégie de rétention en cours de mandat.	35%
Réalisation de mandats	- Envergure, complexité des mandats; - Similarité des mandats effectués - Indicateurs de performance	45%
Proposition acceptable (70 % et +)		100%

2^e étape :

Seules les propositions acceptables, soit celles ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'étape 1, seront retenues.

Les propositions acceptables seront par la suite évaluées sur la base du plus bas prix escompté, et ce, pour chacun des domaines.

Pour déterminer le plus bas prix par domaine, le comité de sélection établira un taux horaire moyen par profil qui est pondéré selon la pondération associée au niveau d'expérience. Le taux moyen par profil sera ensuite pondéré selon la pondération associée à ce profil. Les pondérations sont présentées au bordereau de proposition du domaine concerné de la section E – « Formulaire de proposition » du présent document. Les taux moyens par profil pondéré sont ensuite additionnés afin d'établir le taux horaire pondéré après taxes et escompte.

Le comité de sélection recommandera les quatre (4) firmes par domaine, s'il en est, ayant le taux horaire pondéré escompté le plus bas selon l'ordonnancement suivant :

Firme ayant obtenu le taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme primaire	Active
Firme ayant obtenu le second taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme secondaire	Active
Firme ayant obtenu le troisième taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme de relève no 1	Passive
Firme ayant obtenu le quatrième taux horaire pondéré escompté le plus bas	Firme de relève no 2	Passive

Le nombre de firmes sélectionnées, par domaine, est tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Domaine	Titre du domaine	Nombre de firmes sélectionnées	Statut des firmes
1	Sécurité	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
2	Développement	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
3	Analytique	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
4	Infrastructure et exploitation	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
5	Oracle EBS et Hypérion	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
6	Gestion de projet et programme	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive

Domaine	Titre du domaine	Nombre de firmes sélectionnées	Statut des firmes
		Firme de relève no 2	Passive
7	Numérique	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
8	Architecture d'entreprise TI	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
9	Conformité et risques	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive
10	Gouvernance fournisseurs TI	Firme primaire	Active
		Firme secondaire	Active
		Firme de relève no 1	Passive
		Firme de relève no 2	Passive

Le proposant qui présentera la meilleure offre de prix pour chaque domaine deviendra la firme primaire et sera priorisé dans le traitement des demandes de Loto-Québec. Le proposant en deuxième place deviendra la firme secondaire et pourra agir en compétition avec la firme primaire dans les cas où la demande ne peut être complétée par cette dernière à l'intérieur du délai prescrit. Les proposants en troisième et quatrième places deviendront des firmes de relève qui pourraient en cours de contrat être sollicitées pour remplacer l'une des firmes actives advenant que leur performance soit inadéquate.

19. Conflits d'intérêts avant adjudication

Le proposant doit éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'un de ses sous-traitants. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le proposant doit immédiatement en informer Loto-Québec qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au proposant comment remédier à ce conflit d'intérêts ou ne pas retenir la proposition du proposant.

Pour l'application de la présente clause, on entend par « intérêt » toute situation, relation ou avantage en lien avec le présent appel de propositions ou le contrat à être conclu, et qui peut raisonnablement donner l'apparence d'un conflit d'intérêts, être perçu ou être considéré comme étant susceptible d'influencer une prise de décision relativement à l'adjudication du contrat avec le proposant. Le proposant ne peut notamment être dans une situation où un de ses dirigeants a un lien avec une personne qui occupe des fonctions à Loto-Québec directement liées aux biens et services faisant l'objet du présent appel de propositions.

20. Décisions relatives aux propositions

Loto-Québec se réserve le droit de rejeter d'office toute proposition reçue, notamment les propositions incomplètes, non accompagnées des documents requis, contenant de faux renseignements, ne contenant pas tous les renseignements requis pour en faire l'analyse, non conformes aux présentes instructions ou s'il y a lieu, aux addenda, et ce, même si cette sanction n'est pas expressément prévue aux clauses décrivant les exigences que doit respecter le proposant.

Loto-Québec se réserve également le droit de rejeter toute proposition pour un domaine dont les prix sont anormalement bas. Loto-Québec peut également rejeter la proposition d'un proposant dont le contrat a déjà été résilié en raison d'une inexécution d'une obligation contractuelle. Elle peut en faire de même si elle a mis en demeure un fournisseur d'exécuter une obligation du contrat et que ce dernier n'y a pas donné suite à la satisfaction de Loto-Québec. Elle peut, de plus, rejeter toute proposition d'un fournisseur si un de ses principaux administrateurs, actionnaires ou dirigeants a été partie à une situation litigieuse avec Loto-Québec.

De plus, le versement par un proposant d'une commission, d'un pot-de-vin ou de tout autre avantage de quelque nature que ce soit à un employé ou représentant de Loto-Québec autorisera celle-ci à rejeter sa proposition et dans le cas de l'adjudicataire, à refuser de conclure le contrat ou à le résilier sur simple avis, selon le cas. La présente clause continuera à s'appliquer après l'adjudication du contrat, en ce qui a trait à l'adjudicataire.

Loto-Québec se réserve aussi le droit d'annuler le présent appel de propositions si les prix soumis sont anormalement bas, élevés ou disproportionnés ou s'ils ne représentent pas un juste prix.

Loto-Québec n'est pas tenue de justifier sa décision d'accepter, de rejeter ou de refuser une proposition pour un ou plusieurs domaine(s) et telle décision est définitive. Loto-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition reçue et, le cas échéant, retiendra la proposition qui répondra le plus adéquatement à ses besoins.

Loto-Québec n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les proposants. Ceux-ci reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront, en aucune façon, contester la décision de Loto-Québec d'annuler le présent appel de propositions ou d'accepter, de rejeter ou de refuser quelque proposition que ce soit, ni lui réclamer du fait de leur proposition aucune compensation ni indemnité.

21. Pratiques anticoncurrentielles

Loto-Québec pourra également rejeter toute proposition qui fait l'objet d'un accord ou d'un arrangement entre plusieurs proposants, relativement aux prix ou à la façon d'établir les prix, à la décision de déposer ou non une proposition ou à la présentation d'une proposition qui n'est pas conforme aux spécifications du présent appel de propositions.

Outre le rejet de la proposition, les proposants contrevenant aux dispositions du présent paragraphe et de la Loi sur la concurrence (L.R. 1985, ch. C-34), s'exposent aux sanctions criminelles qui y sont prévues en cas de pratique illégale.

22. Portée de l'adjudication

Loto-Québec se réserve le droit d'accepter une proposition, pour un, plusieurs ou l'ensemble des domaines sur lesquels elle porte. Pour chaque domaine, un contrat sera adjugé par Loto-Québec à deux (2) proposants à titre de firmes actives : le premier à titre de firme primaire et le second à titre de firme active secondaire. En outre, pour chacun des domaines, Loto-Québec sélectionnera deux (2) autres proposants à titre de firmes (passives) de relève, respectivement no 1 et no 2. L'une ou l'autre de ces firmes passives pourrait, suivant l'application du processus d'évaluation de la performance décrit à l'article 5.2 de la section D – « Description des services et des domaines », accéder ultérieurement au statut de firme secondaire pour le domaine en cause et, dans un tel cas, un contrat lui serait adjugé incorporant les termes et conditions des présentes.

Par ailleurs, Loto-Québec se réserve le droit de refuser toutes les propositions et de ne pas adjuger de contrat à quiconque.

Section B

Clauses spécifiques



1. Objet de l'appel de propositions

L'objet du présent appel de propositions consiste à sélectionner des firmes pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de consultation en technologies de l'information. Les services offerts par les firmes seront rendus dans les différents domaines de Loto-Québec et de ses filiales :

- Domaine 1 : Sécurité
- Domaine 2 : Développement
- Domaine 3 : Analytique
- Domaine 4 : Infrastructure et exploitation
- Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion
- Domaine 6 : Gestion de projet et programme
- Domaine 7 : Numérique
- Domaine 8 : Architecture d'entreprise TI
- Domaine 9 : Conformité et risques
- Domaine 10 : Gouvernance fournisseurs TI

2. Durée du contrat

Le contrat débutera le 1^{er} décembre 2023 et se terminera le 30 novembre 2026.

3. Prolongation du contrat

À l'expiration du contrat, Loto-Québec pourra, à sa seule discrétion, prolonger le contrat pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat original.

Dans une telle éventualité, Loto-Québec avisera l'adjudicataire de son intention de prolonger le contrat au moins 30 jours avant la fin du terme.

4. Échéancier

L'échéancier prévu dans le cadre du présent appel de propositions est le suivant :

Parution de l'appel de propositions :	Le 2 août 2023
Date limite de réception des plaintes :	Le 21 août 2023
Clôture de l'appel de proposition :	Le 7 septembre 2023
Adjudication :	Le ou vers le 15 octobre 2023
Début du contrat :	Le 1 ^{er} décembre 2023

5. Description des services, domaines et profils

Les services requis au présent appel de propositions sont plus longuement explicités à la section D – « Description des services et des domaines ».

Les domaines et les profils requis au présent appel de propositions sont documentés à l'annexe 1 « Description des domaines et des profils ».

6. Sécurité de l'information

6.1. L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un programme ou une politique de gestion de la sécurité de l'information afin de préserver la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des informations de Loto-Québec, applicable à tous ses consultants.

6.2. Les employés de l'adjudicataire devront se conformer aux principes et exigences des documents du cadre normatif provenant du système de management de sécurité de l'information (SMSI) de Loto-Québec, lesquels leur seront fournis au début de leur mandat.

Loto-Québec se réserve le droit de modifier le cadre normatif du SMSI, auquel cas il en avisera les employés en mandat, qui devront s'y conformer dans un délai raisonnable.

6.3. Les présentes mesures en matière de sécurité de l'information s'appliqueront aussi à tout partenaire ou sous-traitant avec qui l'adjudicataire pourra avoir été autorisé préalablement à échanger des informations de Loto-Québec pour les fins du contrat. L'adjudicataire sera responsable de s'assurer que ces personnes respectent les exigences prévues aux présentes.

6.4. Toute personne qui aura accès à un système contenant des informations de Loto-Québec, devra s'engager par écrit à respecter la directive intitulée Usages acceptables des systèmes d'information de Loto-Québec (SMSI 002), qui sera remis à l'adjudicataire au début du contrat.

6.5. L'adjudicataire devra avoir en vigueur un processus de vérification des antécédents pour le personnel, les partenaires et toutes autres personnes qu'il autorise à participer à la prestation. Ceci inclut, au minimum, une vérification avant l'embauche des qualifications et références conformément aux lois, aux règlements et codes d'éthiques en vigueur.

L'adjudicataire devra stipuler dans leurs ententes contractuelles avec le personnel et contractants leurs obligations et celles de son organisation en matière de sécurité de l'information.

- 6.6. L'adjudicataire devra assurer de façon continue la sensibilisation à l'ensemble de son personnel en matière de sécurité de l'information, l'informer des conséquences d'une atteinte à la sécurité ainsi que des rôles et des obligations de tous dans le processus de la sécurité et de la protection de la confidentialité de l'information et des renseignements personnels.

7. Valeur du contrat

Loto-Québec ne peut déterminer la valeur globale des services requis ni leur ampleur, ceux-ci étant déterminés sous forme de mandats selon les besoins ponctuels de Loto-Québec.

À titre d'information seulement, les besoins annuels de Loto-Québec pour l'ensemble des consultants en technologies de l'information faisant l'objet des présentes sont d'environ 8 000 jours. Ces données sont basées sur notre historique d'attribution de mandats depuis les trois (3) dernières années et sur nos projections anticipées.

En aucun cas, Loto-Québec ne sera responsable de la fréquence où elle aura recours aux services des adjudicataires. Le contrat se limitera aux seules dépenses effectuées par Loto-Québec au cours de la période contractuelle.

8. Exécution des services

L'adjudicataire sera entièrement responsable de la bonne exécution, des services qu'il doit rendre et il s'engage à en compléter l'exécution dans les délais convenus entre les parties.

L'adjudicataire s'engage en outre à respecter les lois et règlements régissant son secteur d'activités ainsi que toutes les politiques et procédés administratifs que Loto-Québec juge bon et raisonnable d'édicter de temps à autre et dont elle fera part à l'adjudicataire pour la bonne administration du contrat.

L'adjudicataire s'engage à fournir à Loto-Québec les services requis, conformément aux spécifications et aux standards de qualité et de sécurité établis au présent document, à sa proposition ou à toutes autres modifications de ceux-ci demandées ou approuvées par Loto-Québec.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'adjudicataire s'engage en outre à se conformer aux spécifications de devis de la section D – « Description des services et des domaines ».

9. Consultants affectés aux mandats

L'adjudicataire devra sélectionner des consultants qualifiés qui possèdent toutes les compétences et l'expertise nécessaire correspondant aux exigences et modalités d'accomplissement des mandats. Le ou les consultants choisis devront être liés au proposant par un contrat ou être à l'emploi de ce dernier.

L'adjudicataire sera entièrement responsable envers Loto-Québec de la bonne exécution, des services qu'il fournira en vertu de futurs mandats et il devra en assumer la responsabilité professionnelle.

Le choix du consultant sera de l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devra exercer une surveillance constante et efficace des services exécutés par l'entremise d'un administrateur de contrat assigné par l'adjudicataire. Ce dernier devra avoir un mandat exprès lui donnant les pouvoirs d'agir pour et au nom de l'adjudicataire, et ainsi recevoir les communications et ordres relatifs au contrat.

Si l'administrateur du contrat de Loto-Québec informe l'administrateur de contrat de l'adjudicataire d'enjeux ou de lacunes reliés à sa prestation de services, l'adjudicataire devra régulariser la situation.

L'adjudicataire devra s'assurer que tous les consultants qu'il assigne à l'exécution des mandats agissent selon les règles de l'art et avec professionnalisme en assurant une collaboration avec Loto-Québec ou ses représentants, les autres fournisseurs, consultants et spécialistes dont Loto-Québec pourra retenir les services.

10. Consultant en cours de mandat

Les consultants qui seront toujours en mandat en fin de contrat ou après la période de prolongation le cas échéant, pourront continuer leur mandat jusqu'à leur réalisation complète, sur approbation de Loto-Québec, même si la firme qui les avait proposés ne se qualifie pas au futur appel de propositions. Il en sera de même pour le ou les consultants en cours de mandat, le cas échéant, advenant le retrait d'une firme à la suite du processus d'évaluation de la performance décrit à l'article 5.2 de la section D – « Description des services et des domaines ».

Dans tous les cas qui précèdent, la ou les firmes de qui relève(nt) le ou les consultants en cause demeurera(ont) liée(s) par les dispositions du présent appel de propositions, qui constituent les termes et conditions contractuelles applicables, et notamment de l'article 6 « Indemnisation » de la section C – « Clauses générales » des présentes.

11. Règles concernant l'interdiction de jouer applicables aux consultants

L'adjudicataire s'engage à ne jouer à aucun jeu de hasard lorsqu'il se trouve sur les lieux d'un casino pour travailler. Il s'engage de plus à s'assurer que fasse de même, tout employé, sous-traitant ou personne qui se trouve sur lesdits lieux à sa demande.

De plus, l'adjudicataire devra s'assurer que tout employé, sous-traitant ou personne affecté à un salon de jeux s'engage à ne jouer à aucun jeu de hasard dans ce salon de jeux tant qu'il y occupe une fonction, le tout conformément aux normes applicables aux impartiteurs.

Enfin, l'adjudicataire devra s'assurer que tout employé, sous-traitant ou personne affecté aux jeux en ligne s'engage à ne jouer à aucun jeu en ligne tant qu'il occupe ses fonctions.

12. Documents

Loto-Québec fournira à l'adjudicataire les documents pertinents à l'exécution des services requis par les consultants et si nécessaire, émettra des procédures.

13. Modification ou substitution

Aucune modification ou substitution des services spécifiés à la section D - « Description des services et des domaines » ne sera acceptée, à moins qu'elle ne soit commandée et confirmée par écrit à l'adjudicataire par Loto-Québec.

14. Conformité des services

Loto-Québec se réserve le droit de refuser tout service ou travail qui ne sera pas en tous points conforme aux spécifications énoncées à la section D - « Description des services » et d'exiger de l'adjudicataire qu'il reprenne à ses frais les travaux ou les articles refusés.

15. Propriété des documents

Tout modèle, maquette, CD, DVD, logiciel, photographie ou autre matériel fourni par Loto-Québec à l'adjudicataire aux fins d'exécution du présent contrat, demeure la propriété exclusive de Loto-Québec et ne devra être utilisé qu'aux fins du contrat.

À moins d'autorisation écrite préalable de Loto-Québec, l'adjudicataire devra retourner tout matériel fourni dans les dix (10) jours de la livraison du produit à l'adresse confirmée par Loto-Québec, à défaut de quoi, le paiement de la facture sera retenu.

16. Responsabilité unique

Pendant toute la durée du contrat, l'adjudicataire demeurera le seul responsable des services rendus et de tous dommages reliés à une mauvaise exécution des services. Il reconnaît que les exigences décrites au présent document sont essentielles à la bonne exécution des services.

17. Changement d'envergure

Loto-Québec se réserve le droit, en tout temps, de demander une modification, en plus ou en moins de l'envergure des services requis au présent document. Un tel changement sera communiqué par écrit à l'adjudicataire et fera l'objet de négociations quant aux impacts d'un tel changement sur les coûts. L'adjudicataire devra alors se conformer aux changements demandés par Loto-Québec.

Si les changements demandés résultent en une augmentation des coûts de l'adjudicataire, ce dernier devra soumettre à Loto-Québec les pièces justificatives démontrant ladite augmentation des coûts. Le cas échéant, les coûts prévus à la proposition devront, d'un commun accord, être ajustés pour refléter ce changement de coûts.

Si les changements demandés résultent en une diminution des coûts de l'adjudicataire, ce dernier devra soumettre les coûts révisés à Loto-Québec. Dans l'éventualité où Loto-Québec juge que la diminution des coûts n'est pas proportionnelle aux changements négociés, cette dernière se réserve le droit d'exiger une révision à la baisse des nouveaux coûts présentés.

18. Administrateurs du contrat

Loto-Québec et l'adjudicataire désigneront, dès le début du contrat, les personnes pleinement autorisées à les représenter aux fins de l'administration du contrat, de la négociation et du règlement à l'amiable de toutes les questions relatives à l'exécution du contrat.

L'administrateur du contrat, pour chacune des parties, aura l'autorité et la responsabilité d'administrer l'exécution du contrat et pourra, à cette fin, désigner une ou plusieurs autres personnes pour les représenter.

Tout changement d'administrateur ou de représentant devra faire l'objet d'un avis écrit.

19. Recrutement

Loto-Québec et l'adjudicataire s'engagent à ne pas recruter, à la suite de représentations, une personne à l'emploi de l'autre pendant la période d'exécution du contrat et pour une période de trois (3) mois suivant l'expiration du mandat à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation.

20. Tarification

Loto-Québec paiera à l'adjudicataire les services rendus par les consultants en fonction des tarifs horaires proposés aux bordereaux de proposition.

Le taux horaire de la Firme en vigueur lors de l'octroi initial d'un mandat demeure le même pour toute la durée du mandat et de sa prolongation, qu'il soit exécuté pendant les heures d'ouverture de Loto-Québec, les soirs, les fins de semaine ou les jours fériés. Au même titre, l'ajustement de taux horaire ne sera pas permis si le consultant change de niveau de séniorité pendant la durée du mandat et de sa prolongation.

De plus, si la durée continue du mandat initial ou conjuguée à sa prolongation avec le même consultant devait excéder un (1) an, une demande de majoration du tarif horaire pourra être présentée par la Firme à Loto-Québec, selon les modalités de l'article 21. « Demande de majoration du tarif horaire » de la section B « Clauses spécifiques ».

Les services rendus par les consultants seront payés en fonction du nombre d'heures réelles d'exécution à la demi-heure près, en fonction des feuilles de temps dont un format standard sera précisé par Loto-Québec. Les modalités applicables lors de la disponibilité sur appel ou intervention à l'extérieur des heures d'ouverture de Loto-Québec d'un consultant sont prévues à l'article 7 de la section D – « Description des services et des domaines ».

Le temps de déplacement entre Loto-Québec et le domicile des consultants ne sera pas rémunéré. Si dans le cadre de ses fonctions, le consultant doit se déplacer dans l'un des établissements de la société, et ce, à la demande de l'administrateur du contrat, les dépenses encourues personnellement avant et pendant les déplacements, qui sont requises afin de permettre la réalisation du mandat, pourront être remboursées selon la politique de Loto-Québec et sur présentation de pièces justificatives.

Le temps supplémentaire sera payé au tarif horaire simple, sur approbation de Loto-Québec.

21. Demande de majoration du tarif horaire

En cours de mandat, une demande de majoration du tarif horaire pourra être présentée à Loto-Québec dans l'éventualité où le mandat d'un consultant octroyé en vertu de l'article 3 – Demande de consultant de la section D – « Description des services et des domaines » incluant toute période de prolongation, excède une durée d'un (1) an.

À cette fin, la Firme devra soumettre à la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec un avis écrit accompagné des pièces justificatives. Seules seront acceptées les majorations justifiées, à la satisfaction de Loto-Québec, par des pièces justificatives détaillées.

Le taux de pourcentage d'augmentation ne pourra en aucun cas excéder celui de la moyenne des taux de variation des douze (12) derniers mois précédant la date de début du mandat tel que montré au tableau 5 intitulé « L'indice des prix à la consommation pour le Canada (non désaisonnalisé) » publié par Statistique Canada sous la rubrique « Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente ».

À défaut d'entente sur le tarif pour la période de prolongation, le mandat se terminera à la date de fin de la période initiale du mandat ou de la prolongation déjà convenue.

22. Prix après l'adjudication et remise en compétition annuelle

Les tarifs horaires soumis pour chacun des domaines prévus aux bordereaux de propositions nos 1 à 10 demeurent fermes pendant un an à partir du début du contrat.

À la date anniversaire du contrat, incluant toute période de prolongation le cas échéant, une remise en compétition sur les tarifs entre la firme primaire et secondaire de chaque domaine sera effectuée. Une demande de prix sera envoyée par courriel aux firmes sous forme de bordereaux de proposition tel que présentés à la section E – « Formulaire de proposition » et la méthode d'évaluation des taux horaires moyens pondérés sera la même que celle applicable en vertu du présent appel de propositions. La firme qui présentera le taux horaire pondéré et escompté le plus bas deviendra la firme primaire.

Les adjudicataires devront fournir une explication écrite s'il y a une majoration des tarifs dans le cadre du processus de remise en compétition annuelle.

Loto-Québec se réserve le droit d'inclure les firmes de relève à l'exercice de remise en compétition si elle juge que les tarifs soumis par les firmes primaires et secondaires ne sont pas compétitifs. Le rang des firmes (primaire, secondaire, relève) sera alors déterminé à nouveau selon le taux horaire pondéré et escompté soumis par l'ensemble des firmes.

23. Facturation

L'adjudicataire devra préparer une facture mensuelle détaillée par consultant dont le mandat a débuté depuis plus de 30 jours seulement. Il devra fournir avec cette dernière la ventilation des coûts facturés, une copie des feuilles de temps (dont le format sera établi par Loto-Québec suite à l'adjudication du contrat) qui devront être dûment approuvées par l'administrateur du contrat de Loto-Québec, ainsi que toute pièce justificative.

Toutes les factures devront porter le numéro de commande de Loto-Québec, indiquer l'escompte de paiement (si applicable) et devront être envoyées par courriel à l'adresse suivante : comptesfournisseurs@loto-quebec.com.

Les informations relatives aux factures devront être compilées dans un journal de bord tel que stipulé à la clause 5.1 « Suivi contractuel » de la Section D- Description des services et des domaines.

24. Paiement

Les factures seront d'abord approuvées par l'administrateur du contrat. Dans les 30 jours suivant la réception d'une facture en bonne et due forme, Loto-Québec versera à l'adjudicataire la somme due selon sa facture. Le paiement sera effectué par transfert électronique de fonds. Toutefois, Loto-Québec se réserve le droit de déduire ou de retenir le paiement de tout montant qui n'a pas été approuvé selon les règles, qui n'a pas été facturé selon les dispositions du présent appel de propositions ou qui ne lui apparaît pas dû. Loto-Québec pourra aussi faire parvenir à l'adjudicataire un relevé des points en litige sur toute facture de l'adjudicataire. Si celui-ci néglige de corriger la situation dans les 30 jours, Loto-Québec déduira ou retiendra ce montant du prochain versement dû à l'adjudicataire. De plus, l'adjudicataire s'engage à fournir, sur demande, tout document justifiant les montants facturés.

Section C

Clauses générales



1. Adjudication

Loto-Québec avisera le ou les proposant(s) dont la proposition a été retenue pour adjudication.

Loto-Québec n'assume aucune obligation envers l'adjudicataire tant qu'elle n'aura pas émis un bon de commande en faveur de l'adjudicataire.

L'adjudicataire sera lié par les dispositions contenues dans le présent appel de propositions et s'engage à les respecter.

En cas de contradiction entre les conditions inscrites au verso du bon de commande et celles contenues dans le présent appel de propositions, les dispositions du présent appel de propositions prévaudront.

2. Assurances

- 2.1. L'adjudicataire devra contracter pour la durée du contrat, une police d'assurance responsabilité civile - formule générale, avec une limite de garantie minimum de 2 000 000 \$ par événement et la garder en vigueur pour toute la durée du contrat;
- 2.2. Loto-Québec et ses filiales devront être nommées assurées additionnelles sur le contrat d'assurance responsabilité civile;
- 2.3. L'adjudicataire devra contracter une police d'assurance responsabilité professionnelle, avec une limite de garantie minimale de 500 000 \$ par réclamation et la garder en vigueur pour toute la durée des travaux et au-delà de la réception des travaux pour une période de douze (12) mois;
- 2.4. Les polices d'assurance ne pourront être annulées, résiliées ou modifiées de façon à affecter les garanties ici fournies, sans un préavis de 30 jours à la Direction corporative de l'approvisionnement, par courrier recommandé;
- 2.5. Un ou des certificats constatant l'obtention des polices d'assurance décrites ci-dessus devront être remis par voie électronique à la Direction corporative de l'approvisionnement avant le début du contrat.

3. Collaboration

L'adjudicataire s'engage à collaborer étroitement avec Loto-Québec pour assurer la bonne exécution du contrat.

4. Langue de travail

La langue de travail pour l'exécution du contrat sera le français. Tous les documents à fournir dans le cadre de l'exécution du présent contrat devront être rédigés en français.

5. Lieu de travail

Les consultants devront travailler dans les bureaux de Loto-Québec ou en mode télétravail selon les conditions applicables spécifiées par Loto-Québec. Le travail en présentiel dans les bureaux de Loto-Québec sera d'une fréquence minimale de 4 jours par mois et sera confirmé dans le cadre de chaque mandat. La semaine de travail normale par défaut est établie à 37.5 heures (à moins d'avis contraire par le gestionnaire responsable du mandat).

Le télétravail doit se faire dans un lieu privé, sécuritaire et situé dans la province du Québec. Malgré ce qui précède, les consultants appelés à travailler au Casino du Lac-Leamy pourront exceptionnellement avoir un lieu de télétravail situé dans la province de l'Ontario.

6. Sous-traitants

L'adjudicataire sera responsable de la compétence et de la solvabilité de chacun des sous-traitants. Il sera le seul responsable vis-à-vis de Loto-Québec de l'exécution et de la coordination des activités des sous-traitants. Il devra informer ces derniers des obligations qu'il entend leur imposer. Loto-Québec pourra, en tout temps, avant ou après l'adjudication, exiger le remplacement d'un sous-traitant.

De plus, tout changement de sous-traitants par l'adjudicataire après l'adjudication devra être approuvé au préalable, par écrit, par Loto-Québec.

L'adjudicataire devra, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Il devra transmettre à Loto-Québec, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste indiquant, le cas échéant, pour chaque sous-contrat, les informations suivantes :

- Le nom du sous-traitant, son numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et son adresse;
- Le montant et la date du contrat de sous-traitance.

Si, pendant l'exécution du contrat, un sous-contrat relié directement au contrat visé par les présentes est conclu, l'adjudicataire devra fournir une liste indiquant les modifications.

L'adjudicataire devra également s'assurer, lorsqu'applicable, que tous ses sous-traitants détiennent une Attestation de Revenu Québec et/ou une autorisation à contracter en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1) et que celles-ci sont valides selon les critères prévus par la loi et les règlements applicables.

En vertu de la loi et de la réglementation applicable, toute déclaration fausse ou trompeuse ou autre infraction est passible d'une amende, laquelle peut être doublée en cas de récidive. Quiconque aide une personne à commettre une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles de la loi ou des règlements ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre amène une autre personne à la commettre commet lui-même cette infraction.

7. Indemnisation

L'adjudicataire s'engage à tenir Loto-Québec à couvert et à l'indemniser de tout dommage, de même que de toute réclamation, recours ou poursuite, de quelque nature que ce soit, intenté contre elle relativement aux services visés au présent appel de propositions et dus à la faute ou négligence de l'adjudicataire, ses employés, ses préposés, ses sous-traitants ou agents et mandataires dans l'exécution de leurs obligations en vertu du contrat.

Dans chaque domaine, pour chacun des mandats confiés, le montant maximal de l'indemnisation sera limité à cinq (5) fois la valeur totale du mandat en cause au moment de la réclamation de Loto-Québec, incluant les périodes de prolongation possibles, avec un minimum de 500 000 \$.

Cette limite quant à la responsabilité de l'adjudicataire ne sera pas applicable à toute réclamation relative à un décès ou à des préjudices corporels, à tout dommage causé par la faute lourde ou la négligence grossière de l'adjudicataire, à tout dommage résultant d'un défaut de l'adjudicataire à ses obligations de confidentialité, de sécurité de l'information ou à toute réclamation relative à une contrefaçon, réelle ou présumée, d'un droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

8. Propriété intellectuelle

8.1. Propriété de Loto-Québec

Loto-Québec conservera en entier tout droit de propriété qu'elle a sur toute chose, et notamment sur tout écrit, plan, dessin, photographie, matériel informatique, échantillon, modèle, maquette, concept, méthode et procédé, qu'elle communiquera à l'adjudicataire ou qu'elle mettra à sa disposition. Ce dernier ne devra, sans l'autorisation de Loto-Québec, se servir de ces choses à des fins autres que l'exécution du contrat.

Sous réserve des droits antérieurs d'autrui, Loto-Québec deviendra seule propriétaire, au fur et à mesure de leur production, de toute chose, et notamment de tout écrit, plan, dessin, photographie, matériel informatique, échantillon, modèle, maquette, concept, méthode et procédé que l'adjudicataire produit pour l'exécution du contrat. De plus, l'adjudicataire devra renoncer à tous droits moraux sur ces choses et devra obtenir de ses sous-traitants, le cas échéant, toute cession de droits et renonciation de droits moraux requises pour donner effet à la présente clause.

L'adjudicataire ne devra, sans l'autorisation expresse de Loto-Québec, se servir de ces choses à des fins autres que l'exécution du contrat.

De plus, l'adjudicataire garantit à Loto-Québec et ses filiales que toutes les personnes physiques ayant participé au travail effectué, au développement de toute chose ou à la création de toute œuvre renoncent ou ont renoncé, au bénéfice de Loto-Québec, successeurs et ayants droit, à l'exercice des droits moraux que ces personnes pourraient détenir sur tout travail effectué, toute chose développée ou toute œuvre créée dans le cadre de l'exécution du contrat.

8.2. Contrefaçon

L'adjudicataire garantit expressément que les biens et services fournis en vertu du présent document, n'empiètent ni ne constituent, d'une manière quelconque, une contrefaçon d'un brevet, d'un dessin industriel, d'une marque de commerce, d'un droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété intellectuelle.

L'adjudicataire s'engage à tenir Loto-Québec indemne de toute réclamation ou action en justice exercée contre Loto-Québec par suite d'un empiètement ou d'une contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle. L'adjudicataire s'engage également à tenir indemnes Loto-Québec, ses successeurs et cessionnaires, et ses clients et utilisateurs, et assumer seul la responsabilité pour tous frais, dommages et pertes résultant d'un tel empiètement ou contrefaçon présumé ou réel, de tout droit de propriété intellectuelle.

En ce qui concerne tout droit d'auteur, brevet, licence, modèle, marque ou autre droit que l'adjudicataire détient ou détiendra, l'adjudicataire garantit que Loto-Québec peut utiliser à volonté sans autres paiements que ceux faits en vertu du présent contrat toutes les choses qu'elle produit ou fournit pour l'exécution du contrat.

9. Confidentialité après adjudication

9.1. L'adjudicataire reconnaît que dans le cadre de l'exécution du contrat à intervenir, il aura accès à des informations appartenant à Loto-Québec, lesquelles peuvent également être de nature confidentielle.

- 9.2. Les informations de nature confidentielle incluent notamment les renseignements personnels auxquels pourrait avoir accès l'adjudicataire, « renseignements personnels » référant aux informations concernant des individus, incluant, mais non limitativement, les employés, les clients ou potentiels clients, les fournisseurs, les mandataires ou les partenaires de Loto-Québec et de ses filiales.
- 9.3. L'adjudicataire s'engage à respecter la confidentialité de toute information reçue ou transmise dans le cadre du contrat et à s'assurer que ses préposés, agents ou mandataires, de même que ses sous-traitants, qui pourraient avoir accès à ces informations, en respectent le caractère confidentiel. Il s'engage, de plus, à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues au présent contrat et à n'en divulguer aucune partie à qui que ce soit, sauf après avoir obtenu le consentement écrit de Loto-Québec et alors seulement dans la mesure autorisée. Toute personne qui sera appelée à recevoir des informations confidentielles devra signer un engagement de confidentialité et de non-divulgence.
- 9.4. L'adjudicataire devra mettre en place et maintenir des mesures de sécurité adéquates pour protéger la confidentialité des informations confidentielles, dont, notamment, les mesures suivantes :
- Des mécanismes de suivi des accès et des tentatives d'accès aux informations confidentielles doivent être mis en place.
 - Toute information confidentielle considérée sensible (numéro d'assurance sociale, numéro de carte de crédit, numéro de compte bancaire, etc.) doit être protégée par chiffrement.
 - Les personnes ayant accès aux informations confidentielles doivent être clairement identifiées, et leurs profils d'accès, formellement documentés.
 - Une protection physique doit assurer que les personnes non autorisées ne puissent avoir accès aux informations confidentielles, dont notamment, par le biais des affichages ou des imprimés des environnements informatiques.
- 9.5. L'adjudicataire devra s'assurer que tous les membres de son personnel (incluant le personnel de ses sous-traitants) respectent les directives émises par Loto-Québec concernant les règles de conduite à suivre en matière de sécurité à l'égard des informations de Loto-Québec auxquelles pourrait avoir accès l'adjudicataire.
- 9.6. L'adjudicataire reconnaît que Loto-Québec est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et s'engage à traiter les informations confidentielles conformément aux termes et conditions des présentes et dans le respect des exigences prévues par la loi, incluant notamment les articles 53 et suivants.

- 9.7. À compter de l'adjudication et au maximum une fois l'an durant toute la durée du contrat, Loto-Québec se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'application des exigences de confidentialité prévues aux présentes, incluant se rendre dans les locaux de l'adjudicataire pour ce faire.
- 9.8. L'adjudicataire doit informer Loto-Québec dans les plus brefs délais de toute violation ou tentative de violation des exigences de confidentialité prévues aux présentes, comme par exemple, une tentative d'accès non autorisé à l'égard des informations de Loto-Québec.
- 9.9. L'adjudicataire sera responsable de tout dommage résultant d'un accès non autorisé aux informations appartenant à Loto-Québec, dû à un manquement de sa part de respecter les dispositions du présent article. Dans un tel cas, l'adjudicataire devra prendre fait et cause pour Loto-Québec et, notamment, prendre les actions nécessaires à la satisfaction de Loto-Québec afin de limiter les dommages et toute atteinte à la vie privée, le cas échéant.
- 9.10. L'adjudicataire s'engage à respecter les instructions de Loto-Québec quant aux délais de conservation des informations de Loto-Québec.

À la fin du contrat ou advenant sa résiliation, l'adjudicataire devra retourner une copie des informations de Loto-Québec à celle-ci, dans un format mutuellement convenu puis détruire ses copies desdites informations (y compris toute copie de sécurité ou archivée).

Toute destruction d'information devra être réalisée selon une méthode jugée acceptable par Loto-Québec et faire l'objet d'une confirmation écrite à Loto-Québec.

10. Conflit d'intérêts après adjudication

L'adjudicataire devra éviter de se placer dans une situation susceptible de créer un conflit d'intérêts, soit pour ses intérêts propres ou ceux notamment, d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée.

Si une telle situation se présente en cours de contrat, l'adjudicataire devra immédiatement en aviser Loto-Québec qui pourra, à sa seule discrétion, mettre fin au contrat.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'adjudicataire ne devra pas utiliser les informations obtenues en cours d'exécution du contrat à son avantage ou de façon à procurer un avantage à toute autre personne.

11. Suspension des services

Loto-Québec pourra en tout temps suspendre, en totalité ou en partie, l'exécution des services prévus au présent contrat en cas de force majeure. Dans cette éventualité, Loto-Québec notifiera l'adjudicataire par écrit en précisant l'étendue, la date où la suspension entre en vigueur et sa durée, si connue. En l'absence d'une telle notification, nulle circonstance ou situation pouvant se présenter pendant la durée du contrat ne pourra être considérée comme une suspension.

En cas de suspension de l'exécution des services, Loto-Québec n'aura d'autre obligation que de payer à l'adjudicataire la partie de la rémunération gagnée à la date de suspension, pour les services rendus. L'adjudicataire n'aura droit à aucune indemnité ou dommages et intérêts en raison de cette suspension.

À la suite d'une suspension, Loto-Québec pourra, si elle le désire, réactiver le dossier et l'adjudicataire devra alors reprendre l'exécution des services, et ce, aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au moment de ladite suspension.

12. Défaut de l'adjudicataire

Dans le cas d'un défaut de l'adjudicataire en regard de l'une ou plusieurs des obligations liées à l'exécution des services prévus aux présentes, Loto-Québec se réserve le droit d'en aviser l'adjudicataire qui devra produire à l'intérieur d'un (1) mois un plan d'action permettant de corriger la situation, le tout à la satisfaction de Loto-Québec.

Advenant un manquement de l'adjudicataire à remédier audit défaut à la satisfaction de Loto-Québec, cette dernière pourra exercer tout recours qu'elle jugera approprié, notamment mettre fin au contrat ou faire exécuter par un tiers les correctifs nécessaires aux frais de l'adjudicataire.

13. Résiliation du contrat

- 13.1. Loto-Québec pourra, à sa discrétion et en tout temps, résilier tout ou partie du contrat en donnant un avis écrit à l'adjudicataire en précisant l'étendue et la date effective de la résiliation. L'adjudicataire devra alors cesser l'exécution du contrat à la date et dans les limites indiquées à l'avis.

Loto-Québec n'aura d'autre obligation que de payer à l'adjudicataire les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation, soit pour les services rendus de même que pour les matériaux livrés au moment de la réception de l'avis de résiliation.

13.2. Si l'adjudicataire n'a pas remédié dans les trente (30) jours suivant un avis transmis par Loto-Québec à un défaut aux termes du contrat, Loto-Québec pourra :

- (a) Déclarer le contrat résilié;
- (b) Continuer le contrat à la place de l'adjudicataire selon la méthode que Loto-Québec choisira;
- (c) Prendre possession des matériaux, équipements et autres biens afin que Loto-Québec puisse continuer le contrat;
- (d) Retenir tout paiement qui pourrait être dû à l'adjudicataire jusqu'à tant que le contrat ait été complété;
- (e) Si un cautionnement d'exécution n'a pas été fourni par l'adjudicataire, exiger de l'adjudicataire le paiement de tout montant encouru par Loto-Québec pour le parachèvement du contrat.

Également, sous réserve de toute disposition d'une loi à l'effet contraire, dans l'éventualité que l'adjudicataire devienne insolvable, qu'il fasse l'objet de procédures en faillite, qu'il fasse cession de ses biens ou qu'un syndic soit nommé pour administrer ses biens, Loto-Québec pourra prendre les mesures prévues aux paragraphes (a) à (e).

13.3. Peu importe les circonstances menant à la résiliation du contrat :

- (a) Loto-Québec conservera tous ses droits et recours en dommages et intérêts contre l'adjudicataire, le cas échéant;
- (b) L'adjudicataire n'aura droit à aucun montant pour perte de profit, indemnité, ou dommages et intérêts en raison de la résiliation et ne pourra exercer aucun recours contre Loto-Québec en raison de cette résiliation.

14. Cession de contrat

L'adjudicataire ne pourra céder, transporter ou donner en garantie, en tout ou en partie, en faveur d'un tiers, les droits et obligations lui résultant du contrat ni les créances qu'il pourrait avoir en vertu de ce contrat, à moins que Loto-Québec n'y consente préalablement par écrit.

Dans le cas où Loto-Québec l'autorise, le cessionnaire devra renoncer aux dispositions de l'article 1680 du Code civil du Québec en faveur de Loto-Québec. Sauf s'il s'agit d'une cession en garantie ou d'une cession de créances, l'entente de cession à intervenir entre l'adjudicataire, le cessionnaire et Loto-Québec prévoit que l'adjudicataire continue d'être lié par le contrat jusqu'à l'expiration de sa durée, y compris toute prolongation, solidairement avec le cessionnaire.

Dans le cas de cession en garantie ou de cession de créances, l'adjudicataire devra, à titre de condition préalable, obtenir au moyen d'une lettre du cessionnaire, une renonciation aux dispositions de l'article 1680 du Code civil du Québec.

De plus, l'adjudicataire ne peut procéder à tout changement d'actionnaires ayant pour effet d'entraîner un changement de contrôle sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Loto-Québec.

Le non-respect du présent article par l'adjudicataire pourra entraîner la résiliation du contrat. Par ailleurs, toute requête, jugement ou ordonnance, ou saisie ayant l'effet d'une cession, d'un transport, ou d'une donation en garantie rendra automatiquement le contrat nul et non avenu, sans avis ni mise en demeure.

15. Législation

Le contrat sera régi et interprété par les lois et règlements en vigueur dans la province de Québec. Ceci inclut tout amendement à ces lois ou règlements et toutes nouvelles lois ou nouveaux règlements qui pourraient être mis en vigueur pendant la durée du contrat. De plus, toute action en justice concernant toute violation et interprétation du contrat devra être soumise aux tribunaux de la province de Québec ayant juridiction dans le district judiciaire de Montréal, à l'exclusion de tout autre district.

16. Non-exclusivité

Rien dans le présent document ne peut être interprété comme conférant à l'adjudicataire la moindre forme d'exclusivité que ce soit.

Section D

Description des services et des domaines



1. Contexte de l'appel de propositions

La Vice-présidence corporative de la transformation numérique et des technologies de Loto-Québec doit répondre à un portefeuille de besoins importants. En conséquence, elle désire retenir les services de firmes de services professionnels de consultation en technologies de l'information aptes à fournir sur demande et à court délai des services par domaine selon des profils et des tarifs déterminés.

Les domaines et les profils visés par le présent appel de propositions sont plus amplement décrits à l'annexe 1 « Description des domaines et des profils ». Il s'agit de :

- Domaine 1 : Sécurité
- Domaine 2 : Développement
- Domaine 3 : Analytique
- Domaine 4 : Infrastructure et exploitation
- Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion
- Domaine 6 : Gestion de projet et programme
- Domaine 7 : Numérique
- Domaine 8 : Architecture d'entreprise TI
- Domaine 9 : Conformité et risques
- Domaine 10 : Gouvernance fournisseurs TI

À titre d'information seulement, les besoins annuels de Loto-Québec pour l'ensemble des consultants en technologies de l'information faisant l'objet des présentes sont d'environ 8000 jours. La semaine de travail normale par défaut est établie à 37.5 heures (à moins d'avis contraire par le gestionnaire responsable du mandat)

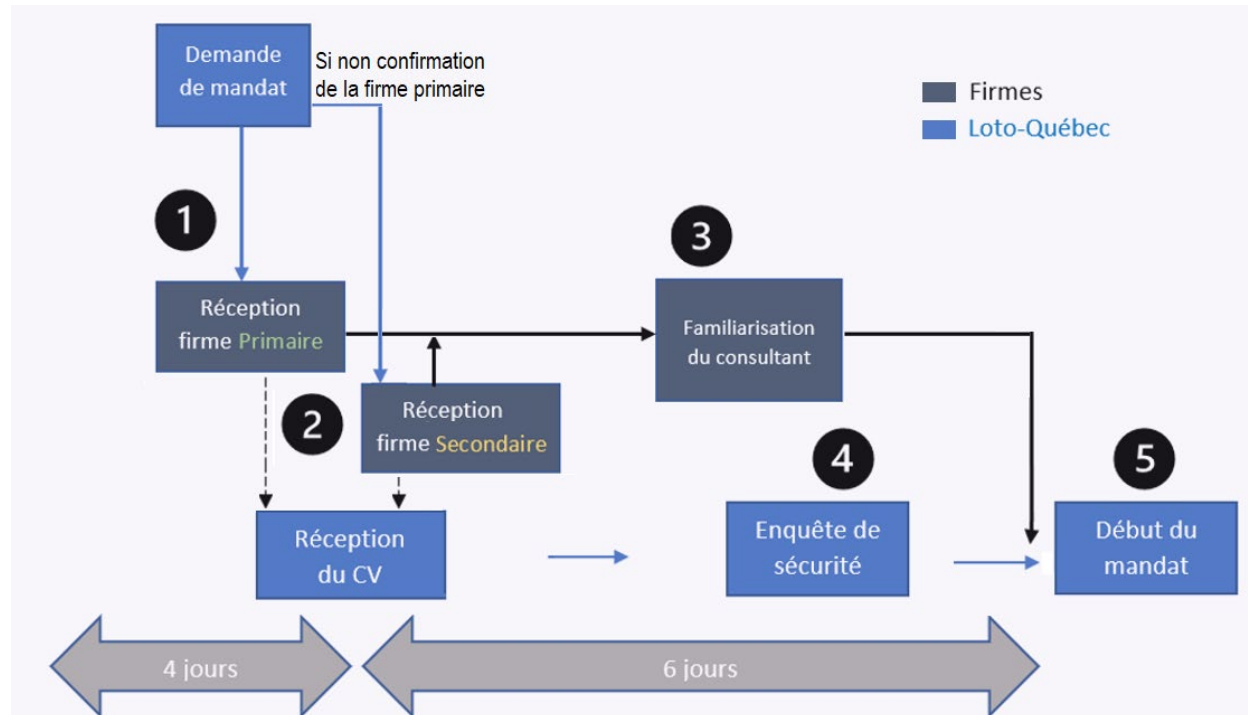
Ces données sont basées sur notre historique d'attribution de mandats depuis les trois (3) dernières années et sur nos projections anticipées.

2. Modèle d'entente-cadre

Pour chaque domaine, le contrat prendra la forme d'une entente-cadre qui sera mise en place auprès des firmes adjudicataires et les termes et conditions des présentes y seront rattachées. Loto-Québec effectuera des demandes successives ponctuelles de consultants (mandats) au fur et à mesure de ses besoins rattachés à ces ententes-cadres et émettra un bon de commande pour chacun des mandats. En outre, conformément aux modalités de l'article 3 qui suit, les demandes de consultants (mandats) comprendront notamment la description du mandat, les profils d'expertise visés ainsi que les modalités d'accomplissement de chacun des mandats.

3. Demande de consultants

Le processus de demande pour de la fourniture de services de consultants de la part de Loto-Québec aux firmes primaires et secondaires fonctionnera comme suit :



1. La demande sera effectuée par courriel par Loto-Québec à la firme primaire à l'aide d'un formulaire qui comprendra entre autres les informations suivantes :
 - Description du mandat;
 - Profil et connaissances techniques des consultants recherchés;
 - Date de début et de fin de mandat;
 - Etc.
2. La firme primaire aura quatre (4) jours ouvrables pour sélectionner le candidat répondant aux critères et devra fournir son curriculum vitae (CV) à l'appui. À la suite du délai de quatre (4) jours, si la firme primaire n'a pas confirmé à Loto-Québec sa capacité à répondre à la demande, celle-ci sera soumise à la firme secondaire. Les deux (2) firmes travailleront alors en parallèle sur la demande et la première des deux (2) firmes à confirmer par courriel un consultant répondant aux critères obtiendra le mandat. Le choix du consultant sera de l'entière responsabilité de la firme.
3. À l'intérieur de six (6) jours ouvrables avant le début du mandat, la firme sera responsable de s'assurer que le consultant sélectionné ait une connaissance suffisante de l'environnement de Loto-Québec (administratifs et techniques) afin d'exécuter son mandat.

4. À l'intérieur de ces mêmes six (6) jours ouvrables :

- Loto-Québec procédera à une enquête de sécurité du consultant sélectionné par la firme à la suite de la réception de son CV et du formulaire d'autorisation d'enquête complété.

5. Le mandat débutera après ces dix (10) jours ouvrables, ou sur réception des résultats de l'enquête de sécurité habilitant le consultant si postérieure, ou à la date indiquée au mandat si subséquente.

4. Compétences recherchées

Parmi les compétences recherchées selon les profils, on retrouve :

- **Orientation client** : Fournir un excellent service aux clients internes/externes, en répondant aux besoins immédiats et changeants;
- **Faculté d'adaptation** : S'adapter afin de travailler efficacement dans des situations changeantes ou ambiguës, et avec des personnes et des groupes divers;
- **Intégrité**: Traiter les autres avec équité, honnêteté et respect, et renforcer ainsi l'intégrité de l'organisation ainsi que les relations de confiance nouées dans le milieu de travail et dans la communauté au sens large;
- **Souci du détail**: Travailler de manière consciencieuse, méthodique et rigoureuse pour garantir l'exactitude et la qualité des produits et services fournis;
- **Résilience** : Demeure dynamique, productif et concentré malgré les difficultés, les situations ambiguës, le changement ou les demandes très exigeantes et instaurer un climat de confiance qui aide les autres à devenir plus résilients et plus productifs;
- **Capacités techniques et fonctionnelles** : Comprendre et appliquer des connaissances et compétences de nature technique et fonctionnelle pour atteindre les objectifs de travail, tout en restant à l'affût des nouvelles dans le domaine et en cherchant sans cesse de se perfectionner;
- **Réflexion analytique** : Analyser des données et en faire la synthèse afin de comprendre les problèmes, de déterminer des options et d'appuyer la prise de décision éclairées;
- **Planification et organisation** : Élaborer et appliquer des plans, et affecter efficacement les ressources, pour atteindre des objectifs essentiels à la réussite de l'organisation;

5. Demande exceptionnelle de consultant

Dans le cas où les firmes primaire et secondaire d'un domaine n'ont été en mesure de fournir un consultant dans les délais prescrits, alors Loto-Québec se réserve le droit, sur une base exceptionnelle, de transmettre à l'ensemble des firmes primaires et secondaires (autres que les firmes primaires et secondaires du domaine visé) des demandes de propositions pour tout autre besoin non couvert par les domaines et les profils prédéfinis.

- Ces demandes de propositions de consultant seront transmises par courriel à l'ensemble des firmes parmi les dix (10) domaines et comprendront entre autres les informations suivantes : Description du mandat;
- Profil et connaissances techniques recherchés;
- Date de début et de fin de mandat;
- Éléments de conformité;
- Bordereau de proposition.

Loto-Québec procédera à l'analyse des propositions reçues et choisira, parmi le consultant conforme aux exigences demandées et au meilleur tarif.

6. Gouvernance

6.1. Suivi contractuel

Loto-Québec désire établir une collaboration fructueuse avec les firmes primaires et secondaires. Pour ce faire, une structure de gouvernance composée des éléments suivants sera mise en place pour chacun des domaines :

- Un administrateur de Loto-Québec sera responsable du domaine et de la relation avec les firmes pour ce domaine;
- Un administrateur de contrat sera assigné par l'adjudicataire.

Des rencontres mensuelles de gouvernance seront organisées et les points suivants seront discutés lors de ces rencontres :

- Enjeux opérationnels et relationnels;
- Satisfaction des parties;
- Points d'amélioration requis;
- Gestion des mandats en cours;
- Planification des mandats à venir;

6.2. Performance

Une évaluation de la performance des firmes sera réalisée semestriellement par Loto-Québec, débutant à la date d'octroi du contrat. Les résultats des évaluations de la performance de la firme seront utilisés comme base pour améliorer sa prestation de services. Les indicateurs de performance seront :

Qualité de la relation d'affaires (60 %)

- Rétention du consultant depuis la remise du curriculum vitae jusqu'à la fin du mandat (20 %);
- Respect du délai accordé pour la sélection des consultants (10 %);
- Conformité des feuilles de temps soumises (10 %);
- Conformité de la facturation mensuelle selon l'échéancier et exactitudes des informations (10 %).
- Respect des clauses prévues au contrat (10 %)

Qualités des curriculum vitae soumis (20 %)

- Les consultants proposés sont en adéquation avec les compétences, expertises et profils recherchés (15 %);
- Respect du niveau de séniorité demandé par le requérant (5 %).

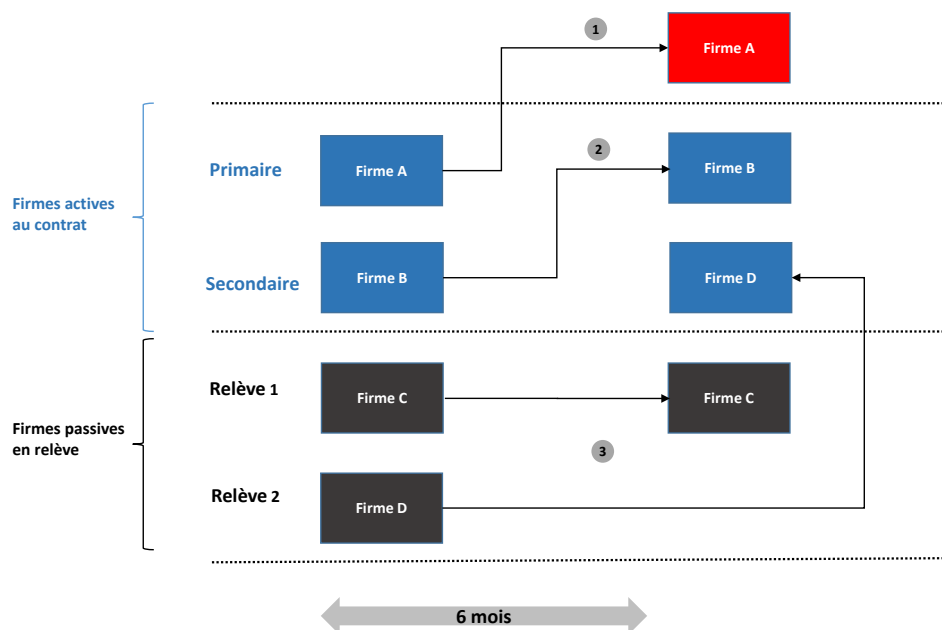
Qualités des services (20 %)

- Qualité des services et méthodologies adaptés au(x) mandat(s) (10 %);
- Proactivité des consultants (10 %).

Advenant qu'une firme n'obtienne pas la note de passage de 70 %, ou advenant un manquement grave ou répétitif à un indicateur, un plan d'action permettant de corriger la situation à l'intérieur d'un délai d'un (1) mois ou selon le délai prescrit par Loto-Québec devra être élaboré par la firme en cause. Si l'exécution de ce plan d'action n'est pas concluante à l'intérieur dudit délai d'un mois :

- La firme en défaut sera retirée du contrat pour ce domaine;
- Si la firme en défaut était la firme primaire, la firme secondaire deviendrait la firme primaire pour ce domaine;
- Les firmes de relève inactives au contrat pour le domaine seront sollicitées pour soumettre des taux horaires. La firme de relève soumettant les taux horaires pondérés et escomptés les plus bas deviendra active au contrat (nouvelle firme secondaire) en remplacement de la firme en défaut.

Le processus de remplacement d'une firme en défaut est détaillé dans le diagramme suivant. Dans cet exemple, c'est la firme primaire qui est en défaut.



1. La firme A qui est primaire n'a pas obtenu la note de passage et son plan d'action n'a pas été concluant. Elle est donc retirée du contrat pour ce domaine.
2. La firme B qui était secondaire pour ce domaine devient la firme primaire.
3. Les firmes de relève C et D sont remises en compétition. La firme D qui a soumis les taux horaires pondérés et escomptés les plus bas devient la firme secondaire active au contrat. La firme C demeure comme firme de relève inactive au contrat. F

6.3. Utilisation future des résultats

Lors d'un prochain appel d'offres, Loto-Québec pourra tenir compte, dans ses critères d'analyse pour l'attribution d'une prochaine entente-cadre, du fait que le contrat avec une firme a été résilié à la suite du retrait de la firme pour non-performance dans le cadre du présent appel de propositions, ce qui pourrait entraîner le rejet de la soumission / proposition de la firme en cause.

7. Formation des consultants

L'adjudicataire est responsable de familiariser le consultant à l'environnement de Loto-Québec avant le début de son mandat. Une rencontre avec les firmes aura lieu en début de contrat afin que Loto-Québec communique ses besoins ainsi que la documentation requise pour que les consultants acquièrent une connaissance suffisante des processus administratifs et de l'environnement technologique. D'autres informations pourront être remises en cours de contrat pour familiariser le consultant à l'environnement de Loto-Québec. À défaut de former le consultant, deux (2) jours au frais de l'adjudicataire seront appliqués à la première facture, donc la facturation sera émise à 28 jours au lieu de 30.

8. Disponibilité sur appel et intervention à l'extérieur des heures d'ouverture

Le consultant pourrait être appelé, sur demande, à rendre des services les soirs, les week-ends ainsi que les jours fériés, afin de répondre aux besoins de soutien opérationnel et aux projets. Ces interventions pourraient être réalisées sur place ou à distance. Le tarif horaire standard s'appliquera à tout service rendu à l'extérieur des heures d'ouverture de Loto-Québec.

Le consultant pourrait être également placé en disponibilité sur appel, la firme pourra alors facturer Loto-Québec selon les modalités suivantes :

- Une heure facturée au tarif du consultant pour chaque jour où le consultant est placé en disponibilité. Le même tarif s'applique les jours ouvrables et les fins de semaine;
- Appels en dehors des heures d'ouverture de Loto-Québec : le tarif horaire s'applique pour une intervention à distance à partir de 30 minutes. Aucune facturation pour une intervention de moins de 30 minutes;
- Pour une intervention sur place, le tarif horaire s'applique incluant le temps de déplacement qui sera précisé par Loto-Québec selon le cas. Loto-Québec communiquera ses attentes quant au délai de déplacement attendu.

9. Remplacement d'un consultant

Si en cours de mandat en vertu du contrat, un consultant de la firme n'est plus disponible pour rendre les services prévus, la firme devra le remplacer par un autre consultant de même niveau de compétence et formé à l'environnement de Loto-Québec. Le délai alloué pour le remplacement sera de dix (10) jours ouvrables. La firme devra également verser à Loto-Québec une compensation équivalente à la tarification d'une semaine de travail. La firme ne pourra en aucun temps facturer à Loto-Québec un tarif supérieur à celui du consultant remplacé. Loto-Québec se réserve le droit d'accepter ou de refuser ce nouveau consultant.

Ce mode de fonctionnement s'appliquera aussi dans le cas où Loto-Québec exigerait le remplacement d'un consultant dont l'exécution du mandat est jugée non satisfaisante.

Section E

Formulaire de proposition (Partie A)



■ Déclaration et engagement

Loto-Québec

1. Respect des critères d'admissibilité

Le proposant déclare répondre à tous les critères d'admissibilité énoncés dans l'avis de parution et à la clause 3 « Admissibilité des proposants » de la section « A » du présent document d'appel de propositions.

2. Respect des conditions

Le proposant déclare, par les présentes, avoir lu et bien compris le document d'appel de propositions et s'engage par les présentes à respecter toutes et chacune des clauses qui y sont stipulées. Il reconnaît aussi qu'à la suite de l'adjudication, lesdites clauses de l'appel de propositions constitueront les conditions du contrat entre Loto-Québec et l'adjudicataire, le tout sous réserve des modifications ultérieures acceptées par écrit par Loto-Québec.

Il accuse réception des addenda suivants, qui font partie intégrante du document d'appel de propositions.

Cliquez ici pour taper du texte.

Cliquez ici pour taper du texte.

Le proposant déclare n'avoir effectué aucune modification au contenu des documents d'appel de propositions qui ont été acquis en format électronique, autre qu'aux endroits qui devaient être spécifiquement complétés par le proposant. Si des modifications aux documents sont constatées, la proposition pourra être rejetée.

Le proposant doit cocher chaque domaine pour lequel il compte déposer une offre :

Domaine 1 : Sécurité et conformité ☐

Domaine 2 : Développement ☐

Domaine 3 : Analytique ☐

Domaine 4 : Infrastructure et exploitation ☐

Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion ☐

Domaine 6 : Gestion de projet et programme ☐

Domaine 7 : Numérique ☐

Domaine 8 : Architecture d'entreprise ☐

Domaine 9 : Conformité et risques ☐

Domaine 10 : Gouvernance fournisseurs TI ☐

3. Absence de pratiques anticoncurrentielles

Le proposant certifie que sa proposition a été préparée sans qu'il n'y ait eu de communication, d'échanges ou de comparaisons de chiffres ou d'arrangements préalables avec toute personne ou société présentant une proposition en réponse au présent appel de propositions et que par conséquent, sa proposition est juste et n'est pas conditionnelle à une entente secrète ou supercherie.

■ Déclaration et engagement (suite)

Loto-Québec

4. Absence de conflit d'intérêts

Le proposant déclare qu'il n'existe aucune relation susceptible de placer son entreprise, ses employés et ses sous-traitants dans une situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Le proposant s'engage à déclarer sans délai à Loto-Québec tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts, notamment une situation impliquant des liens familiaux, des liens d'affaires, et des liens d'emploi passés ou actuels.

Nom du proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec ou autre registre applicable) Cliquez ici pour taper du texte.		
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ ou autre numéro d'entreprise) Cliquez ici pour taper du texte.	Numéro de TPS Cliquez ici pour taper du texte.	Numéro de TVQ Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse postale (numéro, rue, bureau) Cliquez ici pour taper du texte.		Ville Cliquez ici pour taper du texte.
Province Cliquez ici pour taper du texte.	Code postal Cliquez ici pour taper du texte.	Téléphone bureau Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse électronique – Comptes recevables Cliquez ici pour taper du texte.	Adresse électronique – Responsable des ventes Cliquez ici pour taper du texte.	
Nom et titre du responsable autorisé (en lettres moulées) Cliquez ici pour taper du texte.	Adresse électronique – Responsable autorisé Cliquez ici pour taper du texte.	
Signature du responsable autorisé		Date Cliquez ici pour taper du texte.

■ Identification des détenteurs d'actions ou autres participations

Loto-Québec

Dans le cas d'une compagnie, le proposant doit spécifier le pourcentage de ses actions détenues par des actionnaires canadiens ou étrangers, en spécifiant le nom de chaque détenteur ou le nom des actionnaires majoritaires lorsque cette firme est inscrite à la bourse.

1. DÉTENTEURS CANADIENS

Nom	% détenu
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Total partiel :	Cliquez ici pour taper du texte.

2. DÉTENTEURS ÉTRANGERS

Nom	% détenu
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Total partiel :	Cliquez ici pour taper du texte.

GRAND TOTAL : 100 %

Initiales du responsable autorisé : _____

Renseignements généraux

Loto-Québec

Dans la colonne de gauche, le chiffre d'affaires des trois (3) derniers exercices financiers réalisés pour des contrats de service pour de la fourniture de consultants en technologies de l'information et dans la colonne de droite entre parenthèses, le chiffre d'affaires des derniers exercices financiers réalisés pour l'ensemble des activités du proposant.

Date de création de l'entreprise : Cliquez ici pour taper du texte.

Année	2019 / 2020	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ (	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ pour 2021)
Année	2020 / 2021	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ (	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ pour 2022)
Année	2021 / 2022	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ (	Cliquez ici pour taper du texte.	\$ pour 2023)

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Déclaration de conformité aux critères d'admissibilité

Loto-Québec

Le proposant doit indiquer de quelle manière il répond au critère d'admissibilité ci-dessous :

Le proposant doit posséder, à la date de remise des propositions, une expérience de 3 ans dans la fourniture de services professionnels de consultation en technologies de l'information; à cet égard, Loto-Québec peut considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

Pour chaque client présenté, le proposant doit fournir les coordonnées complètes et valides de la personne-ressource afin que Loto-Québec puisse entrer en contact avec elle.

Veillez vous assurer de fournir autant de références que nécessaire pour couvrir une période minimale de 3 ans.

Références de clients
Raison sociale : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne contact : Cliquez ici pour taper du texte.
Nombre d'années d'expérience dans la fourniture de services professionnels de consultation: Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne-ressource (client) : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone (client) : Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse électronique (client) : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne-ressource (client) : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone (client) : Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse électronique (client) : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne-ressource (client) : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone (client) : Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse électronique (client) : Cliquez ici pour taper du texte.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation et expérience de la firme

Loto-Québec

Le proposant doit démontrer qu'il possède l'expérience nécessaire pour fournir, sur demande, les services de recherche et de présélection de candidats pour le recrutement de consultants, et ce, dans le respect des normes établies. À cet effet, il doit présenter, ses champs d'expertise (secteur d'activité et types de profils, etc.) son approche, le respect de ses engagements.

Le proposant doit démontrer clairement sa capacité à couvrir les profils demandés en fonction du domaine pour lequel il soumissionne.

Loto-Québec pourra considérer l'expérience d'une filiale du proposant, de sa compagnie mère ou d'une entreprise résultant de la fusion du proposant, d'une de ses filiales ou de sa compagnie mère.

Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Gestion du contrat

Loto-Québec

Le proposant doit décrire les processus de contrôle en place afin de s'assurer de la qualité des services offerts par les consultants.

Il doit indiquer comment il entend gérer l'exécution des mandats, superviser et encadrer les consultants. Il doit décrire notamment comment il compte s'y prendre pour éviter un haut taux de roulement des consultants ainsi que les moyens qui seront utilisés afin de communiquer avec l'administrateur de contrat de Loto-Québec.

Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Gestion du contrat (suite)

Loto-Québec

Le proposant doit préciser qui sera l'administrateur de contrat responsable du dossier et des échanges en cours de mandat **et fournir son curriculum vitae**. Il doit aussi préciser **au tableau ci-dessous** s'il y aura d'autres personnes impliquées, et pour toutes les personnes **clés** impliquées indiquer leur fonction, et l'implication de chacun. Il doit mentionner, entre autres, leurs connaissances académiques, leurs années d'expérience pertinentes ainsi que **le nombre d'années à l'emploi du proposant**.

Personne responsable du dossier de Loto-Québec Cliquez ici pour taper du texte.
Titre Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de cellulaire Cliquez ici pour taper du texte.

Nom des ressources affectées au mandat	Fonction Ex. : Chef des recruteurs, coordonnateur recruteur	Niveau académique ou connaissances	Nombre d'années d'expérience pertinente (totale)	Nombre d'années à l'emploi du proposant (si applicable)
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Méthodologie et stratégie de recrutement

Loto-Québec

Le proposant doit décrire son processus de recrutement et expliquer la stratégie qu'il compte mettre en place pour répondre rapidement au moment opportun aux demandes qui seront exprimées par Loto-Québec.

Le proposant doit indiquer les moyens qu'il prévoit utiliser pour remplir son mandat en décrivant les étapes qu'il compte accomplir. Il doit préciser quels sont ses moyens pour identifier, attirer et recruter les meilleurs talents en spécifiant ses tactiques et ses types d'approches. Il doit identifier toutes ses sources de recrutement et comment il optimise ses méthodes de recherche.

Le proposant doit préciser son processus et ses outils d'évaluation afin de s'assurer de présenter les candidats ayant la meilleure adéquation avec les besoins de l'organisation. Ainsi, il doit présenter ses outils d'évaluation et le parcours du candidat présélectionné dans le cadre du processus de sélection.

Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine

Loto-Québec

Le proposant doit décrire trois (3) mandats complétés pour trois (3) clients différents dans les trois (3) dernières années. Les mandats présentés devront obligatoirement rencontrer les exigences suivantes :

- Mandats de nature similaire, reliés au domaine;
- Avoir été complétés intégralement dans les trois (3) dernières années. Les mandats encore en cours de réalisation ne seront pas considérés;
- Mandats réalisés pour trois (3) clients différents **excluant Loto-Québec**.

Veuillez décrire les mandats suivants :

Domaine 1 : Sécurité

- 1.1. Accompagnement en évaluation de risques (sécurité de l'information) dans le cadre d'un projet d'envergure (Client no 1);
- 1.2. Analyse des opérations de sécurité (Client no 2);
- 1.3. Implémentation de normes telle que ISO27001, PCI, etc. (Client no 3).

Domaine 2 : Développement

- 2.1. Développement d'une application (Client no 1);
- 2.2. Analyse fonctionnelle en vue de développer ou d'intégrer une application (Client no 2);
- 2.3. Analyser et coordonner des activités de tests. (Client no 3).

Domaine 3 : Analytique

- 3.1. Mandat d'accompagnement pour la mise en place d'un lac de données (client no1);
- 3.2. Mise en place de fonctionnalités analytiques (Client no 2);
- 3.3. Mise en place d'une architecture d'entreprise Big Data et d'analytique avancée (client no 3).

Domaine 4 : Infrastructure et exploitation

- 4.1. Automatiser la livraison d'environnements à la demande dans AWS, et mettre en place les indicateurs de suivis de consommation (Client no 1);
- 4.2. Supporter un centre de services en fournissant un support de niveau 1 et 2 aux clients internes (Client no 2);
- 4.3. Mettre en place un plan de relève pour assurer la continuité des affaires (Client no 3).

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion

- 5.1. Migration des systèmes Oracle EBS (version 12.2.* et +) (Client no 1);
- 5.2. Migration d'Hypérion (version 11.1.2.4 et +) (Client no 2);
- 5.3. Analyse et développement sur les modules de comptabilité (grand livre et livres auxiliaires), les comptes fournisseurs et comptes clients, l'approvisionnement en utilisant les méthodes d'implémentation structurées d'Oracle tel que AIM ou EMM (Client no 3).

Domaine 6 : Gestion de projets et programmes

- 6.1. Gestion de projet pour la mise à niveau d'un logiciel d'envergure du côté infrastructure (projet de plus de 1 000 jours) (Client no 1);
- 6.2. Gestion pour le développement d'une application (projet de plus de 1 000 jours) (Client no 2);
- 6.3. PCO pour la gestion détaillée d'un programme (Client no 3).

Domaine 7 : Numérique

- 7.1. Rôle-conseil et accompagnement pour les tests utilisateurs dans le cadre d'un projet numérique (Client no 1);
- 7.2. Stratégie de contenu dans le cadre d'une refonte de site web (Client no 2);
- 7.3. Design UI d'une interface web (Client no 3).

Domaine 8 : Architecture d'entreprise TI

- 8.1. Réaliser une architecture applicative cible dans un contexte de transformation numérique (Client no 1);
- 8.2. Participer à la réalisation des projets en modélisant les solutions infonuagiques (Client no 2);
- 8.3. Créer une cartographie des données, des applications et des secteurs de l'entreprise qui les utilisent (Client no 3).

Domaine 9 : Conformité et risques

- 9.1. Établir une stratégie et mettre en œuvre une gouvernance des risques des TI (Client no 1);
- 9.2. Coordonner les audits internes/externes, les plans d'action (PA) qui résultent des observations et réaliser les suivis des PA. (Client no 2);
- 9.3. Réalisation des tests des contrôles internes TI (Client no 3).

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

Domaine 10 : Gouvernance fournisseurs TI

- 10.1. Travailler en collaboration avec la direction, le service juridique, la direction de l'approvisionnement, les finances, administrateurs de contrat, fournisseurs et autres équipes de l'entreprise (Client no 1);
- 10.2. Assurer la vigie des contrats actifs qui lui sont assignés en maximisant les retombées pour l'entreprise et l'atteinte des objectifs corporatifs. (ex: Faire la vigie avec différents fournisseurs, discuter des plans d'action, effectuer des évaluations de nos fournisseurs avec les requérants, regarder l'évolution de nos dépenses mensuelles, faire des analyses, rapports, cibler des anomalies et suivre les plans d'action. etc.) (Client no 2);
- 10.3. Définir et mettre en place des nouveaux tableaux de bord équilibrés (mesures qualitatives et quantitatives) pour chaque fournisseur stratégique et critique permettant de mesurer la performance. (Client no 3);

Pour chaque client présenté, le proposant doit fournir les coordonnées complètes et valides de la personne-ressource afin que Loto-Québec puisse entrer en contact avec elle.

Loto-Québec pourra communiquer avec les entreprises pour valider les informations fournies.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

Client no 1
Nom du domaine : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom et numéro du mandat présenté : Cliquez ici pour taper du texte.
Date de réalisation de ce mandat : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom de la firme (client): Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse complète : Cliquez ici pour taper du texte.
Activité principale de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne responsable chez le client (référence) : Cliquez ici pour taper du texte.
Titre de la personne responsable chez le client : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.
Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

Description du mandat no 1
Cliquez ici pour taper du texte.

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé :

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

Client 2
Nom du domaine : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom et numéro du mandat présenté: Cliquez ici pour taper du texte.
Date de réalisation de ce mandat : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom de la firme (client): Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse complète : Cliquez ici pour taper du texte.
Activité principale de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne responsable chez le client (référence) : Cliquez ici pour taper du texte.
Titre de la personne responsable chez le client : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.
Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

Description du mandat no 2	
Cliquez ici pour taper du texte.	

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé :

■ Présentation de mandats reliés au domaine (suite)

Loto-Québec

Client 3
Nom du domaine : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom et numéro du mandat présenté: Cliquez ici pour taper du texte.
Date de réalisation de ce mandat : Cliquez ici pour taper du texte.
Nom de la firme (client): Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse complète : Cliquez ici pour taper du texte.
Activité principale de la firme : Cliquez ici pour taper du texte.
Personne responsable chez le client (référence) : Cliquez ici pour taper du texte.
Titre de la personne responsable chez le client : Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.
Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

Description du mandat no 3	
Cliquez ici pour taper du texte.	

Ajouter des pages au besoin.

Initiales du responsable autorisé :

■ Évaluation de la performance en lien avec les mandats réalisés pour un client

Loto-Québec

Vous devez sélectionner un client pour lequel vous avez réalisé un minimum de 5 mandats au cours des 3 dernières années.

Client	Cliquez ici pour taper du texte.
Nombre de mandats réalisés au cours des 3 dernières années :	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse complète :	Cliquez ici pour taper du texte.
Activité principale de la firme :	Cliquez ici pour taper du texte.
Personne responsable chez le client (référence) :	Cliquez ici pour taper du texte.
Titre de la personne responsable chez le client :	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de téléphone :	Cliquez ici pour taper du texte.
Courriel :	Cliquez ici pour taper du texte.

En rapport avec ce client, le proposant doit répondre aux questions suivantes :

1. Quel est votre taux de succès en ce qui a trait à l'adéquation des profils fournis versus les profils demandés depuis les trois (3) dernières années pour ce client?

Réponse : _____ %

2. Quel est votre taux de remplacement des consultants en cours de mandat (départ du consultant, désistement) pour ce client?

Réponse : _____ %

Initiales du responsable autorisé : _____

Section E

Formulaire de proposition (Partie B)



Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête

Loto-Québec

Fournisseurs et leurs employés

☐ SITE 1 (LOTO-QUÉBEC, SEJQ – SIÈGE SOCIAL, TECHNOLOGIES NTER – SIÈGE SOCIAL)	☐ EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR JEU	☐ EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR NON-JEU
☐ SITE 2 (SCQ, CASINOS, SALONS DE JEUX – SEJQ)	☐ FOURNISSEUR JEU	☐ FOURNISSEUR NON-JEU
☐ SITE 3 (SCQ – JEUX EN LIGNE)	☐ SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR JEU	☐ SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR NON-JEU
☐ SITE 4 (TECHNOLOGIES NTER – CASINOS)		☐ BÉNÉVOLE

Établissement : Endroit

Je soussigné, ☐ M. ☐ Mme _____, consens à ce que toutes les vérifications jugées appropriées à mon sujet soient effectuées par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Plus particulièrement, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les enquêtes peuvent porter sur mon dossier de crédit ou d'emploi, la sécurité et mes antécédents judiciaires. À cet effet, je m'engage à fournir tous les renseignements additionnels qui pourraient être exigés par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Ces renseignements seront utilisés uniquement pour des relations d'affaires me liant, le cas échéant, à Loto-Québec ou à l'une de ses filiales. Loto-Québec traitera ces renseignements dans le respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., chapitre A-2.1.

Aucune poursuite ni aucun recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre Loto-Québec ou l'une de ses filiales ni contre tout tiers désigné par elle en raison de toute enquête liée à la présente.

année	mois	jour

OBLIGATOIRE : SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT L'OBJET DES VÉRIFICATIONS

DATE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PRÉNOM			NOM		
ADRESSE COMPLÈTE				APPARTEMENT	DEPUIS ANNÉE
					MOIS
VILLE				PROVINCE	JOUR
				CODE POSTAL	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL IND. RÉGIONAL			NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE IND. RÉGIONAL		
ADRESSE PRÉCÉDENTE					
DATE DE NAISSANCE		NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE*		NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE*	
ANNÉE	MOIS	JOUR			

* à compléter lorsque la loi s'applique (casinos seulement et salons de jeux SEJQ)

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU LA COMPAGNIE

NOM DE L'EMPLOYEUR OU DE LA COMPAGNIE		TRAVAILLEUR AUTONOME ☐ OUI ☐ NON	ENREGISTRÉ AU REQ ☐ OUI ☐ NON	NUMÉRO AU REQ
ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE		FONCTION OCCUPÉE		
ADRESSE COMPLÈTE DE LA COMPAGNIE		BUREAU/ÉTAGE		
VILLE		PROVINCE	CODE POSTAL	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE IND. RÉGIONAL		NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR IND. RÉGIONAL		À L'EMPLOI DEPUIS
				ANNÉE
				MOIS
				JOUR

POUR USAGE INTERNE, À COMPLÉTER PAR L'APPROVISIONNEMENT

SIGNATURE DE L'AGENT D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	POSTE TÉLÉPHONIQUE	DATE
		ANNÉE
		MOIS
		JOUR

LE GÉNÉRIQUE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.

■ Directives pour compléter le formulaire d'enquête

Loto-Québec

Vous devez compléter le formulaire « **Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête** »

À l'en-tête du formulaire, la colonne de droite doit indiquer si le formulaire d'enquête est complété pour un employé (ouvrier) de fournisseur jeu ou non-jeu, pour un fournisseur jeu ou non-jeu (compagnie/administrateur) ou pour un sous-traitant de fournisseur.

Dans la partie « **Renseignements personnels** » du formulaire, vous devez compléter les informations personnelles de l'individu (salarié ou administrateur de la compagnie).

Dans la partie « **Renseignements sur l'employeur ou de la compagnie** », vous devez compléter seulement le *nom de l'employeur*, êtes-vous *travailleur autonome* et *fonction occupée par le salarié* du fournisseur.

Par contre, pour l'administrateur du fournisseur, vous devez compléter toute la partie du bas pour que l'on puisse avoir les coordonnées de la compagnie et le titre de l'administrateur au sein de la compagnie.

Initiales du responsable autorisé : _____

Absence d'établissement au Québec

Loto-Québec

Tout proposant n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa proposition.

Je, soussigné(e), *Cliquez ici pour taper du texte.*,
(Nom et titre de la personne autorisée par le proposant)

En présentant à Loto-Québec la proposition ci-jointe (ci-après appelée la « proposition ») atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

au nom de : *Cliquez ici pour taper du texte.*,
(Nom du proposant)

(ci-après appelé le « proposant »)

Je déclare ce qui suit :

1. Le proposant n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le proposant à signer cette déclaration et à présenter, en son nom, la proposition.
4. Je reconnais que le proposant sera inadmissible à présenter une proposition en l'absence du présent formulaire ou de l'Attestation de Revenu Québec.

Initiales du responsable autorisé : _____

■ Bordereaux de proposition

Loto-Québec

Les bordereaux de proposition sont présentés dans un fichier Excel fourni avec le présent document. Le proposant doit compléter et joindre les bordereaux tel que défini à l'article « Préparation et remise de la proposition ».

Initiales du responsable autorisé : _____

Bordereau de proposition no 1

Domaine 1 - Sécurité

Appel de propositions no 23-511

Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine sécurité	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste en gouvernance et risques	66,67%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	10,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Analyste aux opérations de sécurité	16,67%	Junior	10,00%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	75,00%	- \$		
Architecte de sécurité	16,67%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	N/A			
		Sénior	75,00%	- \$		
		Expert	25,00%	- \$		
	100,00%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	0,00 \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 2
Domaine 2 - Développement
Appel de propositions no 23-511
Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :-

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profil	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Administrateur de base de données	5%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Analyste et coordonnateur de tests	15%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Analyste fonctionnel	10%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	10,00%	- \$		
		Sénior	85,00%	- \$		
Concepteur / Développeur	25%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	10,00%	- \$		
		Sénior	85,00%	- \$		
Concepteur / Développeur Salesforce	20%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Développeurs en Intégration	5%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Développeur mobile	5%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Expert des pratiques DevOps	10%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	N/A			
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	50,00%	- \$		
Expert Intégration	3%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	N/A			
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	50,00%	- \$		
Intégrateur DevOps (DevOps Admin)	2%	Junior	5,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
	100,00%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 3
Domaine 3 - Analytique
Appel de propositions no 23-511
Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé- :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine Analytique	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste Big Data	5%	Junior	5,00%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	80,00%	- \$		
Architecte Big Data	20%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	N/A			
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	50,00%	- \$		
Analyste WEB	5%	Junior	50,00%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	30,00%	- \$		
		Sénior	20,00%	- \$		
Expert SEO	5%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	50,00%	- \$		
		Sénior	50,00%	- \$		
Développeur analytique	55%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	N/A			
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	50,00%	- \$		
Expert en science des données	10%	Junior	5,00%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	40,00%	- \$		
		Expert	40,00%	- \$		
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 4
Domaine 4 - Infrastructure et Exploitation
Appel de propositions no 23-511
Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine Infrastructure et Exploitation	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Administrateur infrastructure (serveur, stockage, virtualisation, poste de travail)	10%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	10,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Administrateur Infonuagique	15%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	10,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Administrateur télécom	17%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	N/A			
		Sénior	100,00%	- \$		
Analyste gestion des actifs, CMDB et contrats	18%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	25,00%	- \$		
		Sénior	75,00%	- \$		
Analyste gestion des services TI	5%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	25,00%	- \$		
		Sénior	75,00%	- \$		
Technicien informatique (bureautique, réseau, exploitation, téléphonie)	35%	Junior	10,00%	- \$	-	-
		Intermédiaire	45,00%	- \$		
		Sénior	45,00%	- \$		
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 5
Domaine 5 - Oracle EBS et Hypérion
Appel de propositions no 23-511
Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine Oracle EBS et Hypérion	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste fonctionnel Oracle EBS	35%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	20,00%	- \$		
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	30,00%	- \$		
Administrateur DBA - Oracle EBS	10%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	20,00%	- \$		
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	30,00%	- \$		
Analyste fonctionnel Hypérion/EPM Cloud (PBCS)	25%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	20,00%	- \$		
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	30,00%	- \$		
Administrateur Hypérion/EPM Cloud (PBCS)	10%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	20,00%	- \$		
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	30,00%	- \$		
Développeur EBS	20%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	20,00%	- \$		
		Sénior	50,00%	- \$		
		Expert	30,00%	- \$		
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					- \$	
TPS (5 %)					- \$	
TVQ (9,975 %)					- \$	
Total taux horaires pondérés avant escompte					- \$	
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté					- \$	

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 6
Domaine 6 - Gestion de projet et Programme
Appel de propositions no 23-511
Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine Gestion de projet et Programme	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Chargé de projets	90%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	95,00%	- \$		
Conseiller en gestion de projets (PCO)	5%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	95,00%	- \$		
Scrum Master	5%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	95,00%	- \$		
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 7

Domaine 7 - Numérique

Appel de propositions no 23-511

Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine Numérique	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Conseiller UX	10%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	30,00%	- \$		
		Sénior	70,00%	- \$		
Designer média numérique	50%	Junior	30,00%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	70,00%	- \$		
		Sénior	N/A			
Rédacteur WEB	20%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	75,00%	- \$		
		Sénior	25,00%	- \$		
Stratège de contenus	20%	Junior	30,00%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	70,00%	- \$		
		Sénior	N/A			
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 8
Domaine 8 - Architecture d'entreprise TI
Appel de propositions no 23-511
Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profil	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Architecte d'entreprise	25%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	65,00%	- \$		
		Expert	20,00%	- \$		
Architecte technologique	25%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	65,00%	- \$		
		Expert	20,00%	- \$		
Architecte applicatif (logiciel, intégration)	10%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	65,00%	- \$		
		Expert	20,00%	- \$		
Architecte Web et mobile	5%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	65,00%	- \$		
		Expert	20,00%	- \$		
Architecte de données	25%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	65,00%	- \$		
		Expert	20,00%	- \$		
Analyste Architecte Salesforce	10%	Junior	N/A		-	-
		Intermédiaire	15,00%	- \$		
		Sénior	65,00%	- \$		
		Expert	20,00%	- \$		
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	- \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 9
 Domaine 9- Conformité et risques TI
 Appel de propositions no 23-511
 Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine Conformité et Risques	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste en conformité	65%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	10,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Analyste en gouvernance des risques TI	17,50%	Junior	5,00%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	5,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
Conseiller stratégique risques & conformité TI	17,50%	Junior	N/A		- \$	- \$
		Intermédiaire	10,00%	- \$		
		Sénior	90,00%	- \$		
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte						- \$
TPS (5 %)						- \$
TVQ (9,975 %)						- \$
Total taux horaires pondérés avant escompte						- \$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	0,00 \$
Total taux horaires pondérés escompté						- \$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

Bordereau de proposition no 10

Domaine 10- Gouvernance Fournisseur TI

Appel de propositions no 23-511

Loto-Québec

Le proposant doit compléter toutes les cellules grises dans le bordereau de proposition

Nom du-proposant (Nom inscrit au Registraire des entreprises du Québec) :

Nom du responsable autorisé :

Date :

Signature du responsable autorisé :

Profils domaine gouvernance fournisseurs TI	Pondération: Besoin estimé sur 3 ans en % pour chaque profil	Expérience	Pondération: Besoin estimé en % sur 3 ans pour chaque niveau d'expérience d'un profil	Taux horaire Maximal	Moyenne des taux maximums par profil	Taux moyen pondéré par profil
Analyste en gouvernance fournisseurs TI	100%	Junior	5%	- \$	- \$	- \$
		Intermédiaire	5%	- \$		
		Sénior	90%	- \$		
	100%					
Sous-total taux horaires pondérés avant taxes et escompte					-	\$
TPS (5 %)					-	\$
TVQ (9,975 %)					-	\$
Total taux horaires pondérés avant escompte					-	\$
Un escompte applicable au sous-total avant les taxes sera accordé à Loto-Québec pour un paiement à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables.					0%	0,00 \$
Total taux horaires pondérés escompté					-	\$

En cas d'erreur dans le calcul de la moyenne des taux maximums ou des taux moyens pondérés, le taux horaire maximal aura préséance.

■ Liste de rappel

Loto-Québec

À titre indicatif, veuillez trouver ci-dessous une liste des principaux documents à fournir avec votre proposition :

- Formulaire de proposition original dûment signé et remis selon les dispositions énoncées à l'article Préparation et remise de la proposition de la section A du présent document;
- Attestation de Revenu Québec confirmant la conformité aux obligations fiscales québécoises;
- Autorisation de signature;
- Certificat de francisation (si applicable);
- Preuve d'autorisation délivrée par l'AMP pour conclure des contrats avec un organisme public;
- Curriculum vitae de l'administrateur de contrat;

Note : Cette liste de rappel n'est fournie qu'à titre indicatif, le proposant étant seul responsable de soumettre tous les documents prévus par l'appel de propositions pour permettre l'étude de sa proposition.

Initiales du responsable autorisé : _____

Annexe 1

Description des domaines et des profils



■ Annexe 1 – Description des profils et technologies

Domaine 1 : Sécurité :

Profil	Responsabilités
Analyste en gouvernance et risques	▪ Développer, faire évoluer et maintenir le cadre normatif de la sécurité de l'information. ▪ Supporter les activités de préparation et de support aux-audits avec les organismes externes de réglementation. ▪ Coordonner les activités en lien avec la norme PCI. ▪ Réaliser la mise à jour annuelle du profil de risques informationnels de Loto-Québec. ▪ Contribuer aux activités de sensibilisation concernant la sécurité de l'information. ▪ Effectuer les activités de gestion de risques liées à la sécurité de l'information, dans les projets ou sur demande d'un secteur d'affaires ou TI.
Analyste aux opérations de sécurité	▪ Réaliser les balayages de sécurité pour l'ensemble des applications et infrastructures de l'entreprise. ▪ Identifier, analyser et documenter les vulnérabilités dans le but d'effectuer le suivi des remédiations. ▪ Analyser les événements de sécurité et assurer l'évolution des plans de réponse aux alertes et incidents de sécurité de l'information. ▪ Concevoir et mettre en place des règles de surveillance au niveau en autres du SIEM et du WAF. ▪ Réaliser les intégrations de nouveaux outils de sécurité ou dans les outils existants ▪ Concevoir des rapports ou tableaux de bord dans les solutions de journalisation et de surveillance. ▪ Assurer l'exploitation et l'entretien des infrastructures et des applications composant les solutions de sécurité.
Architecte de sécurité	▪ Participer aux tables d'architecture en tant qu'expert en sécurité de l'information. Organiser et animer des ateliers. ▪ Assurer l'alignement des TI avec les principes de sécurité. ▪ Élaborer des positionnements et des avis d'architecture de sécurité de l'information dans le cadre de projets de développement et d'intégration de solution. ▪ Élaborer et faire évoluer les principes d'architecture de sécurité et la vision de l'architecture cible de sécurité. ▪ Participer aux preuves de concepts. ▪ Supporter, à titre d'expert, le développement du cadre normatif de la sécurité de l'information.
TECHNOLOGIES	▪ ISO 27001 ▪ PCI-DSS ▪ Outils de balayages ▪ SIEM ▪ WAF ▪ Environnements d'exploitation variés Windows, Linux, AWS, ... ▪ Environnement de bases de données variées

Profil	Responsabilités
	▪ CI/CD ▪ Conteneurisation

Domaine 2 : Développement :

Profil	Responsabilités
Administrateur de base de données	▪ Gérer les données de façon efficiente en maintenant leurs intégrités et en assurant un accès performant et sécuritaire. ▪ Développer, analyser, mettre en place et maintenir les entrepôts de données afin d'aider l'utilisateur dans ses prises de décisions. ▪ Assurer, de manière optimale et proactive, la conservation, la disponibilité et l'intégrité des données. ▪ Sécuriser l'accès des données, en lien avec les ententes de niveau de service prédéfinies envers les partenaires et clients. ▪ Recommander des solutions novatrices en collaboration avec les analystes en architecture technologique et conseiller la direction ainsi que les professionnels des autres services TI afin d'orienter les décisions. ▪ Vulgariser l'architecture physique auprès des intervenants des autres secteurs informatiques de Loto-Québec et des filiales ainsi que des cadres dirigeants. Expliquer les décisions, les contraintes et les impacts des choix technologiques. ▪ Effectuer de la vigie et émettre des recommandations aux analystes en architecture technologique et à l'équipe de la sécurité informatique de Loto-Québec pour protéger les plateformes DevOps des attaques.
Analyste et coordonnateur de tests	▪ Élaborer des stratégies de tests, des plans de tests pour différentes applications. ▪ Planifier, coordonner et suivre l'ensemble des activités de tests. ▪ Être le responsable de toutes les activités entourant les tests. ▪ Suivre la réalisation technique des tâches réalisées par l'équipe de test. ▪ Rédiger et exécuter les scénarios de test. ▪ Donner des recommandations pour la mise en production en fonction des résultats de test.
Analyste fonctionnel	▪ Analyser et comprendre les besoins d'affaires pour élaborer des dossiers d'analyses préliminaires, fonctionnelles, d'impacts ou techniques. ▪ Détailler les contenus des divers dossiers d'analyse dans le cadre de projets, d'évolutions ou d'entretiens avec les équipes de développement ou fournisseurs des solutions informatiques. ▪ Établir des règles d'affaires afin d'aligner les travaux de réalisation technique et veiller à leur application. ▪ Suivre la réalisation des différents dossiers avec les ressources assignées, agir à titre de personne-ressource pour les équipes pour toute question ou enjeu touchant l'analyse fonctionnelle et réviser les différentes étapes de réalisation afin de s'assurer du respect des contenus des dossiers d'analyse.

Profil	Responsabilités
Concepteur / Développeur	▪ Identifier les normes et procédures de travail à respecter par les équipes de la VPCTI et contrôler leur application. ▪ Collaborer avec les équipes de développement, analystes et opérations de Loto-Québec afin d'atteindre les objectifs en termes de portée, temps, qualité et collaboration. ▪ Analyser les pratiques actuelles, les données disponibles, les différentes problématiques, les nouveaux besoins, les demandes de modifications aux applications ou systèmes actuels et documenter afin de recommander des solutions pratiques. ▪ Concevoir, développer et mettre en place les solutions technologiques selon les attentes exprimées par Loto-Québec. ▪ Réaliser les solutions, l'entretien de celles-ci et lorsque requis, identifier les solutions alternatives dans un court délai. ▪ Participer à la mise en place, au suivi et à l'amélioration continue des pratiques de développement. ▪ Établir et appliquer les normes et standards afin d'enligner les travaux de réalisations techniques. ▪ Communiquer et partager avec les différentes équipes de la VPCTI les bonnes pratiques de développement. ▪ Effectuer le transfert de connaissance auprès des équipes de la VPCTI. ▪ Établir les stratégies de tests les mieux adaptées au contexte ainsi qu'à la technologie utilisée. ▪ Contribuer aux différentes phases de test (unitaire, fonctionnelle, intégration, performance et autres). ▪ Appliquer les pratiques DevOps en place dans le cadre de chaque développement (Automatisation de test, instrumentation, livraison et déploiement en continu...).
Concepteur / Développeur Salesforce	▪ Développer des solutions d'intégrations avec Salesforce incluant la configuration et la personnalisation ; ▪ Intégrer Salesforce avec d'autres systèmes ; ▪ Concevoir et programmer avec code APEX. ▪ Recommander les meilleures pratiques de Salesforce ; ▪ Travailler en collaboration avec les architectes et l'équipe de projet ; ▪ Comprendre les besoins d'affaires des clients ; ▪ Comprendre les besoins d'installation et de configuration. ▪ Assurer la qualité des livrables du projet ; ▪ Assurer la rédaction de la documentation relative aux dossiers et diffuser l'information à l'équipe de support .
Développeur en intégration	▪ Collaborer avec les équipes de développement, analystes et opérations de Loto-Québec afin d'atteindre les objectifs en termes de portée, temps, qualité et collaboration. ▪ Analyser les pratiques actuelles, les données disponibles, les différentes problématiques, les nouveaux besoins, les demandes de modifications aux applications ou systèmes actuels et documenter afin de recommander des solutions pratiques. ▪ Concevoir, développer et mettre en place les intégrations entre les différents systèmes selon les attentes exprimées par Loto-Québec. ▪ Réaliser les intégrations, l'entretien de celles-ci et lorsque requis, identifier les solutions alternatives dans un court délai.

Profil	Responsabilités
	▪ Participer à la mise en place, au suivi et à l'amélioration continue des pratiques de développement. ▪ Établir et appliquer les normes et standards afin d'enligner les travaux de réalisations techniques. ▪ Communiquer et partager avec les différentes équipes de la VPCTI les bonnes pratiques de développement. ▪ Effectuer le transfert de connaissance auprès des équipes de la VPCTI. ▪ Établir les stratégies de tests les mieux adaptées au contexte ainsi qu'à la technologie utilisée. ▪ Contribuer aux différentes phases de test (unitaire, fonctionnelle, intégration, performance et autres). ▪ Appliquer les pratiques DevOps en place dans le cadre de chaque développement (Automatisation de test, instrumentation, livraison et déploiement en continu...).
Développeur mobile	▪ Collaborer avec les équipes de développement, analystes et opérations afin d'atteindre les objectifs en termes de portée, temps, qualité et collaboration. ▪ Analyser les pratiques actuelles, les données disponibles, les différentes problématiques, les nouveaux besoins, les demandes de modifications aux applications ou systèmes actuels et documenter afin de recommander des solutions pratiques. ▪ Concevoir, développer et mettre en place les solutions technologiques selon les attentes exprimées par les clients. ▪ Réaliser les solutions, l'entretien de celles-ci et lorsque requis, identifier les solutions alternatives dans un court délai. ▪ Participer à la mise en place, au suivi et à l'amélioration continue des pratiques de développement. ▪ Établir et appliquer les normes et standards afin d'enligner les travaux de réalisations techniques. ▪ Communiquer et partager avec les différentes équipes les bonnes pratiques de développement. ▪ Effectuer le transfert de connaissance auprès des équipes de livraison et celles de support-entretien. ▪ Établir les stratégies de tests les mieux adaptées au contexte ainsi qu'à la technologie utilisée. ▪ Contribuer aux différentes phases de test (unitaire, fonctionnelle, intégration, performance et autres). ▪ Appliquer les pratiques DevOps en place dans le cadre de chaque développement (Automatisation de test, instrumentation, ...).
Expert des pratiques DevOps	▪ Identifier et simplifier les processus en lien avec les objectifs de Loto-Québec. ▪ Participer à l'évolution et optimisation de l'usine logicielle. ▪ Automatiser en partie ou dans leur intégralité les processus de développement et d'exploitation. ▪ Définir, élaborer et mettre en place des indicateurs de performance pour rehausser les standards. ▪ Établir et faire évoluer le tableau de bord des processus et pratiques. ▪ Recommander et déployer des pratiques pour accroître la surveillance des applications et opérations.

Profil	Responsabilités
	▪ Définir et mettre en place les pratiques DevOps visant l'amélioration de l'efficacité des équipes informatiques. ▪ Assurer un engagement et une appropriation des pratiques par les différentes parties prenantes. ▪ Développer une culture d'automatisation pour le développement et l'exploitation. ▪ Informer, éduquer, obtenir une adhésion des parties prenantes et collaborateurs. ▪ Supporter les équipes de réalisation et d'exploitation dans la démarche. ▪ Orienter les choix de la VPCTI en lien avec les outils et les technologies afin de répondre aux besoins d'efficacité et d'automatisation. ▪ Faire évoluer l'infrastructure dynamique et programmable.
Expert en intégration	▪ Participer à l'évolution et l'optimisation de la stratégie d'intégration Loto-Québec. ▪ Conseiller sur les meilleures pratiques et sur les étapes à suivre pour atteindre les objectifs ▪ Définir des patrons d'intégrations réutilisables et intégrer au niveau du catalogue de service ▪ Automatiser en partie ou dans leur intégralité les tests et l'alertage des intégrations en incluant dans les pipelines existants. ▪ Recommander et déployer des pratiques pour accroître la surveillance des intégrations selon les systèmes en place. ▪ Assurer un engagement et une appropriation des pratiques par les différentes parties prenantes. ▪ Développer une culture d'architecture de micro-services ▪ Informer, éduquer, obtenir une adhésion des parties prenantes et collaborateurs. ▪ Supporter les équipes de réalisation dans la démarche. ▪ Orienter les choix de la VPCTI en lien avec les outils et les technologies afin de répondre aux besoins d'efficacité et d'automatisation.
Intégrateur DevOps (DevOps Admin)	▪ Agir à titre d'expert dans l'élaboration, le déploiement et l'évolution des solutions technologiques reliées aux plateformes DevOps. ▪ Assurer la performance et la stabilité recherchée sur les plateformes DevOps en automatisant les processus de surveillance. ▪ Mettre en place des nouvelles plateformes de façon automatisée et orchestrée en faisant le lien avec les différentes équipes. ▪ Mettre en place les processus et outils requis pour faire de l'intégration continue. ▪ Recommander des solutions novatrices en collaboration avec les analystes en architecture technologique. ▪ Vulgariser l'architecture physique auprès des intervenants des autres secteurs informatiques de Loto-Québec et des filiales ainsi que des cadres dirigeants. Expliquer les décisions, les contraintes et les impacts des choix technologiques. ▪ Effectuer de la vigie et émettre des recommandations aux analystes en architecture technologique et à l'équipe de la sécurité informatique pour protéger les plateformes DevOps des attaques.
TECHNOLOGIES	▪ Java ▪ JavaScript/ TypeScript ▪ Spring

Profil	Responsabilités
	▪ Eclipse ▪ Vaadin ▪ GitLab, GitHub, GIT, Jenkins, SonarQube, Nexus ▪ Junit, JMeter ▪ Gestionnaire de contenu (idéalement Magnolia ou Contentstack) ▪ Oracle ▪ JBoss, Websphere, Tomcat, Jetty ▪ Container Architectures (Kubernetes) : Openshift ▪ .Net / C# ▪ HTML, CSS, Bootstrap, XML ▪ PL/SQL, SQL, MS SQL ▪ Frameworks Angular/Vue.js/Nuxt.js ▪ Tandem ▪ Maîtrise des techniques d'agilité (User Story) ▪ Habilité à appliquer de nouvelles approches (BDD) ▪ VBA/Access ▪ Cristal Reports ▪ Ireports ▪ Primeface ▪ Streetperfect ▪ ARS (Action Request System) – Remedy ▪ Salesforce (ou développement Salesforce); ▪ Code APEX ▪ Office365/SharePoint/PowerApps/PowerAutomate ▪ AWS (EKS) ▪ Kong / Kafka ▪ Android Studio ▪ Android SDK ▪ Firebase ▪ Retrofit ▪ Dagger ▪ Langages : Objective C, Swift ▪ Architecture : MVC, MVVM ▪ Technologie / 3rd party: RxSwift, Swinject, Alamofire, PinLayout, FlexLayout, Quick, Nimble, MockingJay, material.io ▪ Principes : SOLID, DRY, FRP, gang of four, SoC, SoD et Bounded contexts ▪ Outils : Firebase, git, fastlane, cocoapods ▪ Standards W3C et spécifications RFC décrivant le protocole http ▪ Maîtrise du patron d'architecture PWA ▪ Méthodologie « Twelve-Factor App » ▪ Approche DDD (Domain-driven design) ▪ Spécifications JWT / JWS et JWE ▪ Spécifications Oauth, SAML et OIDC

Domaine 3 : Analytique :

Profil	Responsabilités
Analyste Big data	- Modéliser le lac de données. - Contribuer à définir les métriques, les cadres de fonctionnement et les stratégies pour une utilisation efficiente des données et des algorithmes issus des explorations analytiques et en intelligence d'affaires. - Bien identifier les besoins en sources de données ainsi que les règles régissant leur cycle de vie. - Coordonner leur utilisation par les équipes d'analyse. - Identifier et établir les liens unissant les différentes sources de données, en provenance tant de l'interne que de l'externe. - Gouvernance : contribuer à l'élaboration des politiques et procédures de gestion des données. - Contribuer au développement des meilleures pratiques en matière d'analytique et d'intelligence d'affaires. - Superviser l'intégration de nouvelles sources de données et le raffinement des ensembles de données actuel.
Architecte Big Data	- Contribuer à la mise en place d'une plateforme analytique dans le Cloud, incluant le suivi technique. - Définir la solution technologique cible. - Raffiner l'estimation des coûts en fonction du volume et de la charge estimée. - Mettre en place les processus pour l'utilisation de la plateforme. - S'assurer de l'évolution de la plateforme.
Analyste web	- Mettre en place et supporter des suivis analytiques (sites Web, courriels). - Créer et supporter des rapports selon les besoins de nos partenaires. - Émettre des recommandations pour l'amélioration du parcours client. - Gérer les noms de domaine, sous-domaine ou répertoires au sein de l'organisation. - SEO - S'assurer de l'évolution de la suite Google et des outils de suivi - Mettre en place des Pixels pour les tiers partis - Aider à définir les objectifs numériques des KPI, les exigences du projet et les meilleures pratiques - Fournir et mettre en œuvre des stratégies de données et la planification et l'exécution des balises - Émettre des recommandations de référencement - Assurer quotidiennement la qualité des données collectées.
Expert SEO	- Tester, collecter et analyser la donnée pour identifier les tendances et l'évolution des mots-clés à utiliser (veille en continu) - Effectuer des recherches sémantiques et émettre des recommandations de mots-clés et d'intention de recherche - Optimiser les contenus (textes) des pages selon les recommandations - Réaliser des audits techniques en continu du site, identifier les problèmes et les résoudre (mauvaises redirections, pages 404, etc.) - Travailler avec les équipes éditoriales et marketing pour implanter le référencement organique dans la création et la programmation de contenus (SEM et Réseaux sociaux)

Profil	Responsabilités
	▪ Étudier et proposer une stratégie de création de lien (backlinks)
Développeur analytique	▪ Développer des flux et des connecteurs de données. ▪ Agir à titre de personne ressource auprès des équipes de livraison et DevOps lors de la mise en place des flux et des connecteurs. ▪ Accompagner et transférer de l'expertise aux équipes de la vice-présidence.
Expert en science des données	▪ Travailler avec les différents départements de l'organisation pour définir des mesures, des lignes directrices et des stratégies pour une utilisation efficace des algorithmes et des données. ▪ Créer des architectures d'exploration et d'analyse de données, des normes de codage, des rapports statistiques et des méthodologies d'analyse de données. ▪ Établir des liens entre les sources de données existantes et trouver de nouvelles applications composites intéressantes. ▪ Développer les meilleures pratiques pour l'instrumentation et l'expérimentation analytiques. ▪ Développer des algorithmes et des modèles prédictifs pour résoudre des problèmes métier critiques. ▪ Développer des outils et des bibliothèques qui aideront les membres de l'équipe d'analyse à interagir plus efficacement avec d'énormes quantités de données. ▪ Analyser des ensembles de données volumineux et brutes et identifier des modèles significatifs qui fournissent des résultats exploitables. ▪ Développer et automatiser des techniques d'algorithme d'imputation simples et multiples. ▪ Développer, mettre en œuvre et maintenir des processus de contrôle des changements et de test pour les modifications apportées aux algorithmes et à l'analyse des données.
TECHNOLOGIES	▪ Azure ▪ AWS ▪ Outils acquisition de données (Datastage) ▪ Outils de temporisation (Confluent kafka connect, AWS-Kinesis) ▪ Traitement : spark, SAS ▪ Données brutes ▪ Données normalisées ou dérivées (Elastic Search, DynamoDB, Oracle, Redshift) ▪ Consommation : R, SAP, SaS, dremio, Denodo, Kibana, H2O AI, Business Objects, PySpark ▪ Visualisation : PowerBI ▪ Diffusion : Teams, Sharepoint ▪ Orchestration : kubernetes – openshift ▪ Spring cloud dataflow ▪ Python ▪ Google Analytics Universal et 4 ▪ Google Tag Manager ▪ Looker Studio ▪ Gestionnaire de contenu (Magnolia et éventuellement Contentstack) ▪ Firebase ▪ Search Console

Profil	Responsabilités
	- Optimize - Outils d'audits SEO / sémantique (SEM Rush, ScreamFrog, Search Console, Moz, Google Trends, etc.) - Outils d'analyse web (Google analytics) - Gestionnaire de contenu (ContentStack, Magnolia) - Programmation HTML et web sémantique (ex: Micro-formats)

Domaine 4 : Infrastructure et exploitation :

Profi	Responsabilités
Administrateur infrastructure (serveur, stockage, virtualisation, poste de travail)	- Assurer la disponibilité et la performance optimales des environnements en appliquant les correctifs ou contournements nécessaires lors de problème, en documentant, en diffusant et assurant le suivi auprès des utilisateurs et fournisseurs. - Analyser les demandes de mises en production pour s'assurer qu'elles respectent les normes, standards et processus en place ainsi que mesurer l'impact sur l'infrastructure en place. - Analyser les activités de maintenance et recommander les correctifs appropriés. - Effectuer les tests requis (avec des scénarios) avant la mise en place des correctifs et solutions identifiés. - Faire de la vigie en continu, vérifier la disponibilité des correctifs et des mises à jour auprès des fournisseurs et procéder à l'application de ces derniers, de façon proactive, selon les normes et pratiques en place, dans tous les environnements. - Participer aux phases de livraisons de projets d'infrastructure qui déploient de nouveaux serveurs, de nouveaux systèmes d'exploitation, de nouveaux progiciels qui seront supportés par les équipes. - Effectuer les mises en production de progiciels.
Administrateur infonuagique	- Mettre en place les bonnes pratiques de gestion de plateformes infonuagiques. - Créer et mettre en place la gestion par code des plateformes infonuagiques. - Concevoir, mettre en œuvre et soutenir l'infrastructure de surveillance et d'alertage. - S'assurer que toutes les composantes des plateformes infonuagiques respectent les normes appropriées de performance et de capacité, identifier les goulots d'étranglement potentiels impactant les applications et services infonuagiques. - Contribuer à la mise en place de la stratégie de balises (Tag). - Maintenir l'intégrité des données en mettant en œuvre un contrôle d'accès approprié pour les services infonuagiques. - Participer à la réalisation et à la livraison des solutions infonuagiques. - Contribuer à la mise en place d'un catalogue de services. - Exécuter des tâches d'opérations telles que la mise à jour et l'optimisation des plateformes infonuagiques. - Participer dans l'analyse et la résolution des problèmes.

Profi	Responsabilités
Administrateur télécom	- Fournir l'expertise technique requise pour l'administration de l'infrastructure des réseaux et des systèmes de téléphonie. - Maintenir la performance et le bon fonctionnement des réseaux et des systèmes téléphoniques. - Prendre part activement aux différents projets d'évolution et d'optimisation, sur les actifs existants ou impliquant de nouvelles technologies.
Analyste gestion des actifs, CMDB et contrats	- Assurer une gestion stratégique des actifs et des contrats (services, maintenance). - Assurer une gestion optimale de la CMDB dans le cadre des processus ITSM. - Optimiser la gestion d'inventaire des équipements TI et multimédia.
Analyste gestion des services TI	- Assurer la prise en charge des incidents majeurs en fonction des processus en place et assurer les communications avec les clients et la coordination des experts techniques pour l'investigation et la résolution. - Participer au comité de gestion de problèmes et piloter les comités de travail pour la résolution de problèmes, incluant l'investigation et l'élaboration et le suivi de plans d'action. - Analyser les tendances d'incidents pour une gestion proactive des problèmes et proposer des mesures pour éliminer les récides. - Identifier, élaborer, produire et interpréter des indicateurs de gestion pertinents à l'aide d'outils informatiques d'accès, d'extraction et d'organisation de données, et émettre des recommandations sur les actions à prendre pour améliorer la performance et la stabilité des applications. - Initier des projets d'amélioration continue des processus opérationnels et participer à l'élaboration des solutions.
Technicien informatique (bureautique, réseau, exploitation, téléphonie)	- Traiter les incidents et requêtes de services TI de 1er et 2e niveau. - Installer, configurer, déplacer, ajouter et retirer des logiciels et des équipements incluant les micro-ordinateurs, portables, tablettes, périphériques et imprimantes et téléphonie IP. - Assurer un suivi régulier pour les différents incidents rapportés en fonction des priorités assignées. - Assurer le respect des engagements de service, incidents et requêtes. - Guider et conseiller les utilisateurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des outils et des progiciels bureautiques, Excel, PowerPoint, Word et MS-Project pour répondre à leurs besoins opérationnels. - Assurer le respect des engagements de service, incidents et requêtes. - Assurer une veille technologique sur les logiciels et les produits afin d'être constamment une bonne référence pour recommander des solutions novatrices. - Assurer et maintenir un haut standard de service à la clientèle. - Certains mandats pourraient être réalisés en tout ou en partie les soirs, les nuits, les fins de semaine ou les jours fériés.
TECHNOLOGIES	- OSPF, EIGRP, BGP, SIP, MGCP - Commutateurs et routeurs Cisco - Pare-feu Fortigate - Répartiteurs de charge A10 - Virtualisation des réseaux VMWare NSX - Programmation Terraform, Ansible et Python, Powershell

Profi	Responsabilités
	▪ Call manager Cisco CUCM ▪ Solution de Centre d'appels Cisco UCCX / Finesse ▪ OS: Windows Server et Linux (RHEL) ▪ Virtualisation : VMWare, NSX, vROps, ▪ Solution de conteneurisation (Openshift, Docker, Kubernetes) ▪ Solution de gestion Microsoft tel que SCCM ▪ Solution Microsoft tel Exchange et SharePoint, Intunes ▪ Solution de journalisation centralisée, Stack ELK, Logrhythm ▪ Solution de surveillance, Prometheus, Grafana, Alerta ▪ Gestion des configurations, GitHub, Puppet ▪ Gestion Active Directory, ADFS, RedHat SSO, Entrust IG, MS MFA ▪ Gestion des certificats, PKI, CA ▪ Gestion de sauvegarde NetBackup ▪ Unités de disques HP, EMC, DELL, Hitachi ▪ Solution de partage de fichiers, NFS, DFS, SMB ▪ Stratégie vSAN de VMWare ▪ Gestion plateforme IaaS Azure, Amazon, Google,(AWS Cloudwatch, AWS Config, AWS EC2, AWS S3, AWS VPC, Azure Portal) ▪ Gestion de solution Microsoft 365 (SaaS / PaaS) ▪ Gestion des correctifs, Tivoli Endpoint Management (Bigfix), WSUS

Domaine 5 : Oracle EBS et Hypérion :

Profil	Responsabilités
Analyste fonctionnel Oracle EBS	- Former sur les nouvelles fonctionnalités de la version 12 et déterminer comment les appliquer au sein de Loto-Québec. - Appliquer les bonnes pratiques d'Oracle EBS. - Réviser les processus d'affaires internes en vue de les améliorer. - Accompagner l'équipe dans la résolution de certains incidents/problèmes ou demandes de complexité variable. - Être capable d'identifier, de comprendre les besoins d'affaires et exigences techniques afin de les traduire en spécifications fonctionnelles et /ou techniques. - Produire différents livrables d'assurance qualité (ex. plan, scénarios et cas de tests). - Réaliser différentes demandes en utilisant les méthodes d'implémentation structurées d'Oracle tel que AIM ou EMM.
Administrateur DBA – Oracle EBS	- Installer et configurer tout composant d'Oracle EBS. - Investiguer et résoudre des incidents ou des problèmes avec Oracle EBS. - Former et encadrer les DBA d'Oracle EBS sur les bonnes pratiques de gestion d'administration. - Effectuer des recherches et formuler des recommandations sur les produits, services, protocoles et normes des BD d'Oracle EBS.
Analyste fonctionnel Hypérion/EPM Cloud (PBCS)	- Former sur les nouvelles fonctionnalités d'EPM Cloud (PBCS et EDM) et déterminer comment les appliquer au sein de Loto-Québec. - Appliquer les bonnes pratiques d'Hyperion ou d'EPM Cloud. - Réviser les processus d'affaires interne en vue de les améliorer. - Accompagner l'équipe dans la résolution de certains incidents/problèmes ou demandes de complexité variable. - Être capable d'identifier, de comprendre les besoins d'affaires et exigences techniques afin de les traduire en spécifications fonctionnelles et /ou techniques. - Produire différents livrables d'assurance qualité (ex. plan, scénarios et cas de tests).
Administrateur Hypérion/EPM Cloud (PBCS)	- Installer et configurer tout composant d'Hyperion ou d'EPM Cloud. - Investiguer et résoudre des incidents ou des problèmes avec Hyperion. - Former et encadrer les DBA d'Hyperion sur les bonnes pratiques de gestion d'administration. - Effectuer des recherches et formuler des recommandations sur les produits, services, protocoles et normes d'Hyperion.
Développeur EBS	- Connaissances des modules Finances d'Oracle EBS R12 (GL, AR, FA, AP, INV, iProcurement, Cash Management, ect.) - Très bonne connaissance de l'architecture technique et fonctionnelle (structure des tables d'Oracle EBS, etc.) d'Oracle EBS et des méthodologies de développement - Très bonne connaissance des langages SQL&PL/SQL - Démontrer de l'expérience avec les outils de développement : - Workflow builder - BI Publisher - PL SQL Developer - Oracle forms

Profil	Responsabilités
	▪ Oracle Reports ▪ Oracle Application Framework (OAF) et Oracle Application Development Framework (ADF) ▪ Proposer et implanter des solutions qui permettent de maintenir et faire évoluer l'environnement technologique d'EBS afin de répondre aux besoins d'affaires de la Société tout en assurant le niveau élevé de disponibilité, de capacité, d'intégrité et de performance attendu ▪ Expérience pertinente en tant que développeur EBS lors d'un projet d'upgrade d'Oracle EBS ▪ Capacité à développer des scripts personnalisés répondant aux besoins des utilisateurs ▪ Fournir un support technique quotidien sur les systèmes Oracle Apps R12 ▪ Surveiller divers programmes et processus critiques d'applications Oracle ▪ Évaluer et gérer les risques techniques; préparer des alternatives d'atténuation de risques et recommander l'alternative appropriée. Soulever les risques et les problèmes critiques
TECHNOLOGIES	▪ Oracle Cash Management ▪ Oracle Financials ▪ Oracle General Ledger (GL) ▪ Oracle Receivables (AR) ▪ Oracle Project Accounting (PA) ▪ Oracle Fixed Assets (FA) ▪ Oracle Inventory ▪ Oracle Purchasing (PO) ▪ Oracle Financial Analyser (OFA) ▪ Oracle iProcurement ▪ Oracle Order Management (OM) ▪ Oracle Self-Service Expenses ▪ Oracle Self-Service Web Applications ▪ Oracle Bills of Material ▪ Oracle E-Business Tax ▪ Oracle Procurement Contracts ▪ EPM Cloud (Enterprise Planning and Budgeting Cloud) ▪ Oracle Enterprise Data management Cloud

Domaine 6 : Gestion de projet et programme :

Profi	Responsabilités
Chargé de projets	▪ Coordonne des programmes ou des projets d'envergure avec tout type de parties prenantes (interne ou externe à LQ). ▪ Il est responsable des livrables du programme (incluant la synchronisation et la santé des projets), ainsi que des livrables des projets directement sous sa responsabilité. ▪ Planifier et contrôler les activités d'avancement, aux coûts et à la qualité des livrables de projets ou de programmes.

Profi	Responsabilités
	- Assurer le contrôle budgétaire du projet ou du programme, la qualité des livrables, ainsi que les demandes de changements. - Contrôler l'avancement des travaux avec les différentes parties prenantes - Établir, produire et diffuser les tableaux de bord relatif à l'avancement des projets et des programmes, incluant les indicateurs de gestion.
Conseiller en gestion de projets (PCO)	- Conseiller et accompagner les chargés de projets dans les différents éléments de gestion de projet et dans l'utilisation des standards, outils et gabarits de gestion. - Guider les chargés de projet et les gestionnaires dans l'évaluation, la planification et le suivi des projets selon les standards établis par le bureau de projet. - S'assurer que le cadre méthodologique en vigueur est suivi et que les documents ou les pièces justificatives requis sont générés afin d'assurer la pleine conformité des projets. - Assurer la disponibilité des rapports hebdomadaires, mensuels et trimestriels sur la santé des projets ainsi que tout autre rapport requis par le bureau de projet. - Offrir le support requis dans l'utilisation des outils de gestion de projets à toutes les parties prenantes impliqués dans les projets TI (feuille de temps, rapport de performance, plan de projet).
Scrum Master	- Coordonner et faciliter la réalisation des initiatives TI en mode Scrum. - Promouvoir et faciliter l'adoption de normes, d'outils et de meilleures pratiques agiles, proposées par le bureau des projets. - Encadrer l'équipe sur les normes informatiques et d'entreprise établies. - Produire la réédition de comptes de l'avancement et des dépenses reliées aux demandes. - Collaborer étroitement avec le responsable de produit et les coéquipiers. - Participer activement à la communauté agile. - Représenter l'équipe lors de sessions de planification et de coordination. - Soutenir l'équipe dans l'utilisation d'outils de planification et de développement agiles Jira et Confluence, selon les cadres de gouvernance définies.
TECHNOLOGIES	- Certification PMP (atout) - MS-Project online version 2016 - Méthodologie Agile - Certification agile PMI-ACP ou Certification Scrum Master (SCM) (atout pour un chargé de projet ou obligatoire pour un mandat de Scrum Master) - Méthodologies de gestion projet (PMBOK) - Connaissance des techniques d'estimation - Connaissance de JIRA - Connaissance de base en finance (pour un mandat de PCO) - Connaissance des outils Office - Certification Scrum Master (Scrum.org, Scrum Alliance ou SAFe) requise - Expérience significative à titre de Scrum Master - Connaissance de Jira et Confluence - Connaissance sur le suivi budgétaire en agile (atout)

Domaine 7 : Numérique :

Profil	Responsabilités
Conseiller UX	▪ Établir une stratégie UX correspondante au budget et temps alloué ▪ Comprendre et définir les objectifs d'un projet avec le Product Owner ▪ Organiser et réaliser des activités de recherche auprès des utilisateurs (quantitatives ou qualitatives, à distance ou en présentiel) ▪ Organiser et réaliser des activités d'évaluation UX (quantitatives ou qualitatives, à distance ou en présentiel) ▪ Réaliser des études de marché ▪ Trouver des recherches UX relatives au projet ▪ Définir les besoins des utilisateurs et les synthétiser en persona ▪ Réaliser des wireframes ▪ Animer des ateliers de cocréation ▪ Réaliser des activités de base en UI ▪ Réaliser des évaluations heuristiques ▪ Présenter, expliquer et justifier les conclusions et les solutions UX ▪ Conseiller et supporter les équipes de réalisation
Designer média numérique	▪ Concevoir des interfaces graphiques (UI) avec éléments sonores et multimédias reliés au Web et autres plateformes numériques de l'entreprise. ▪ Comprendre le besoin, l'objectif à atteindre et la psychologie de l'utilisateur pour proposer des solutions efficaces. ▪ Développer des maquettes en fil de fer basées sur le besoin du client externe. ▪ Créer des interfaces où l'expérience utilisateur est optimale et intuitive. ▪ Résoudre de façon créative des problèmes d'expérience utilisateur. ▪ Concevoir et décliner des contenus : éléments graphiques, sonores, multimédias reliés au Web ou à des productions numériques. ▪ Collaborer avec les développeurs et les autres designers aux projets de création numérique. ▪ Conseiller les partenaires d'affaires en matière de scénarios créatifs et pertinents. ▪ Suivre les meilleures pratiques dans le marché et être à l'affût des nouvelles technologies. ▪ Assurer la cohérence et le contrôle de la qualité des normes graphiques des sites Web
Stratège de contenus	▪ Faire évoluer les sites Web et mobile de Loto-Québec et ses filiales sur une base quotidienne. ▪ Jouer un rôle d'expert en matière de stratégie de contenu et expérience utilisateur afin de répondre aux tendances et meilleures pratiques en communication numérique dans un contexte commercial en pleine transformation. ▪ Gérer les demandes provenant des partenaires d'affaires. ▪ Adapter différents contenus pour le Web et le mobile. ▪ À l'aide d'un gestionnaire de contenus, procéder à la mise en ligne sur les sites Web et mobile. ▪ Travailler de concert avec les développeurs et les designers en média numérique. ▪ Assurer le contrôle de qualité des pages (contenus et présentation) et de leur visibilité dans les moteurs de recherche.

Profil	Responsabilités
	Se maintenir à jour sur les meilleures pratiques en termes d'expérience utilisateur.
Rédacteur web	- Participer à l'élaboration de la stratégie éditoriale - Élaborer et écrire des contenus en respectant et en s'adaptant aux requis des canaux et des formats numériques variés (bannières, médias sociaux, SEM, infolettre, page web, etc.) - Suivi des règles relatives au référencement naturel (SEO) et des bonnes pratiques de rédaction web. - Relecture et validations des contenus
TECHNOLOGIES	- Logiciels Adobe CC sur PC : Photoshop, Illustrator, Flash, Animate, Dreamweaver, After Effects - ActionScript 2.0 et 3.0 (Flash) - InDesign 3D (Blender, Cinéma 4D) - Expérience en artéfact UX (persona, paper prototyping, prototypes interactifs, user story) - Logiciels de la suite Office - Outils de prototypage : Figma, XD, Axure - Outils de recherche et d'évaluation en ligne (ex : Optimal et Lookback) - Programmation HTML - Système de gestion de contenu

Domaine 8 : Architecture d'entreprise TI :

Profil	Responsabilités
Architecte d'entreprise	- S'assurer de l'alignement du secteur des technologies de l'information avec les stratégies et objectifs d'affaires de Loto-Québec. - Orienter les choix des équipes de projets en les supportant dans la mise en œuvre complexe des nouveaux systèmes. - Agir en tant qu'expert en permettant une croissance appropriée des portefeuilles applicatif et technologique. - Assurer et maintenir la performance recherchée, la stabilité et l'évolution des systèmes. - Apporter les modifications nécessaires afin de maintenir et actualiser les orientations définies. - Définir le cadre de pratique de l'architecture d'entreprise.
Architecte technologique	- Définir les orientations technologiques afin de répondre aux besoins de Loto-Québec tout en assurant un arrimage avec les principes et l'orientation d'architecture d'entreprise. - Définir, en collaboration avec les équipes de projet, les solutions permettant l'utilisation d'infrastructures technologiques (Interne, infonuagique) afin de soutenir les opérations, l'évolution ainsi que la transformation de l'entreprise. - Assurer la performance des solutions d'infrastructures et leurs intégrations au sein du parc informatique existant tout en contrôlant les coûts associés aux solutions proposées.

Profil	Responsabilités
	- Agir à titre d'expert auprès des gestionnaires TI et des autres architectes dans les dossiers d'architecture technologiques pour l'entreprise. - Agir à titre de personne ressource auprès des équipes techniques lors d'implantation et d'intégration de plateformes technologiques complexes en support aux initiatives d'affaires de Loto-Québec.
Architecte applicatif (logiciel, intégration)	- Définir les orientations d'architecture applicative permettant la mise en place de solutions selon les besoins et contraintes exprimés. - Modéliser les composantes fonctionnelles et guider leurs solutions d'intégration dans le cadre des projets et des évolutions majeures. - Appliquer sa connaissance de l'état et de l'évolution du marché pour recommander des solutions, outils et plateformes technologiques novatrices. - Planifier l'évolution d'architectures complexes au niveau applicatif et s'assurer de leur intégration avec les technologies déjà en place. - Agir à titre d'expert auprès des gestionnaires TI et des autres architectes dans les dossiers d'architecture applicative. - Agir à titre de personne ressource auprès des équipes de livraison et DevOps lors d'implantation et d'intégration de plateformes technologiques complexes.
Architecte Web et mobile	- Définir des stratégies, des orientations et des évolutions futures en matière de Frameworks (« maison » ou autre). - Bâtir des architectures pérennes, évolutives, indépendantes des fournisseurs d'API/Framework, génériques et abstraites. - Contribuer au développement des meilleures pratiques corporatives en matière de Web et mobilité. - Appliquer sa connaissance de l'état et de l'évolution du marché pour recommander des solutions, outils et plateformes technologiques novatrices. - Proposer et s'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques/façons de faire dans le but d'améliorer le fonctionnement, la performance et la disponibilité des solutions Web et mobiles en place.
Architecte de données	- Contribuer à l'évolution d'architectures complexes au niveau des données et s'assurer de leur intégration avec les technologies déjà en place. - Travailler étroitement avec les analystes des secteurs d'affaires afin d'identifier les ensembles et les structures de données nécessaires pour la mise en place de solutions qui répondent aux besoins exprimés. - Bien identifier les besoins en sources de données ainsi que les règles régissant leur cycle de vie. - Identifier et établir les liens unissant les différentes sources de données, en provenance tant de l'interne que de l'externe de Loto-Québec. - Contribuer au développement des meilleures pratiques corporatives en matière de gestion et gouvernance de données. - Appliquer sa connaissance de l'état et de l'évolution du marché des TI en termes de gestion des données pour recommander des solutions, outils et plateformes technologiques novatrices.
Analyste architecte Salesforce	- Responsable de l'intégrité, de la cohérence et de la maintenabilité des solutions déployées sur la plateforme Salesforce. - Agir en tant qu'aviseur de confiance auprès des parties prenantes, et en tant que mentor Salesforce pour les autres architectes et analystes de l'équipe.
TECHNOLOGIES	- Domain Driven Design - SOA - Microservices MSA

Profil	Responsabilités
	▪ Event Driven Architecture ▪ Clean Architecture ▪ Passerelle API ▪ Registre de service ▪ Plateforme de bus de messages (MOM) ▪ Spécifications API (ex : OAS, AsynAPI) ▪ Cloud Native Application ▪ Méthodologie 12 factor ▪ CI/CD ▪ Agile Software Development ▪ Tests automatisés et concepts comme TDD, BDD ▪ Livraison en mode conteneur (Kubernetes) ▪ Élaboration d'architecte Web s'appuyant sur une orientation service ▪ Standards W3C ainsi que des spécifications RFC décrivant le protocole HTTP ▪ Patron d'architecture PWA ▪ Méthodologie « Twelve-Factor App » ▪ Principes : SoC, SoD, SOLID, DRY et Bounded contexts ▪ Spécifications JWT / JWS et JWE ▪ Spécifications Oauth, SAML et OIDC ▪ Microservices ▪ Serverless Architectures ▪ Security Development Lifecycle ▪ Continuous Integration ▪ Restful, graphql, and SOAP Web Services ▪ Java, Python, javascript (ES6), PHP ▪ Spring Core, Spring Data, Spring Batch, Spring MVC, Spring Mobile ▪ Postgresql, MSSQL, Oracle, MySQL ▪ BD noSQ / newSql : Cassandra, MongoDB ▪ Boss, Websphere, Tomcat, Jetty ▪ Container Architectures (Kubernetes) : Openshift

Domaine 9 : Conformité et risques TI :

Profil	Responsabilités
Analyste en conformité	▪ Coordinateur principal des audits interne/externe et les services des TI lorsqu'un audit informatique est nécessaire. ▪ S'assurer de l'exactitude des observations avant l'émission du rapport d'audit final. ▪ Établir et suivre les plans d'action des équipes opérationnelles TI pour la mise en place et le maintien de la conformité ▪ Coordonner les audits de certification (ISO 27001 / PCI) ▪ Élaboration et maintien des différents indicateurs de performances liés à la conformité et contribuer à la réalisation du tableau de bord.

Profil	Responsabilités
	Réaliser les tests de conception et d'efficacité des contrôles critiques des TI
Analyste en gouvernance des risques TI	- Participer à la définition et au maintien de la mission du service de gouvernance des risques TI. - Maintenir une stratégie des risques des TI en lien avec les risques d'entreprise et le service de la sécurité. - Assurer la surveillance des risques, en concevant et en exploitant un processus global de gestion des risques pour les TI. - Coordonner la collecte d'évidences afin de recueillir les informations relatives aux indicateurs de risques. - Participer à l'identification et au suivi des risques. - Promouvoir une culture de sensibilisation aux risques des TI. - Communiquer les risques à la haute direction et créer des tableaux de bord. - Coordonner les audits interne/externe et les services des TI lorsqu'un audit informatique est nécessaire. - S'assurer de l'exactitude des observations avant les rapports d'audit final. - Établir et suivre les plans d'actions des équipes opérationnelles TI pour la mise en place et le maintien de la conformité - Réaliser tests des contrôles TI. - Formuler des recommandations générales sur l'amélioration de la conformité aux normes, politiques et procédures de sécurité connexes.
Conseiller stratégique risques et conformité TI	- Coordinateur principal des audits interne/externe et les services des TI lorsqu'un audit informatique est nécessaire. - Coordonner les audits de certification (ex: ISO 27001 / PCI) S'assurer de l'exactitude des observations avant les rapports d'audit final - Établir et suivre les plans d'actions des équipes opérationnelles TI pour la mise en place et le maintien de la conformité - Analyser avec les responsables des processus les contrôles manquants et contribuer à leur élaboration. - Maintenir le portfolio des contrôles des TI en fonction de l'évolution des différents cadres réglementaires (i.e. directives, lois et normes). - Réaliser aux tests de conception et efficacité des contrôles critiques des TI - Assister à l'équipe de la conformité dans l'élaboration et la réalisation des tests des contrôles TI basés sur les normes, cadre de contrôles reconnus, comme : Cobit, ISO 27001, PCI, etc. - Formuler des recommandations générales sur l'amélioration de la conformité aux normes, politiques et procédures de sécurité connexes. - Mettre en place et faire évoluer les processus du service de la conformité TI. - Analyser et établir des indicateurs de performances liés à la conformité et contribuer à l'évolution du service de la conformité TI. - Effectuer une vigie relativement aux lois et règlements.
TECHNOLOGIES	- ISO 27001 - PCI-DSS - COBIT 5 - ITSM - NIST - Certifications souhaitables CISA, CRISC, ISO27001, ITILv4, CISSP et COBIT - Outil GRC

Profil	Responsabilités
	▪ Windows AD ▪ Base de données ▪ Environnements d'exploitation Windows AD, Linux, etc.

Domaine 10 : Gouvernance fournisseur TI :

Profi	Responsabilités
Analyste en gouvernance fournisseurs TI	▪ Agir à titre de conseiller au besoin pour les Approvisionnements, collaborer à la rédaction d'appels d'offres, pour une saine gestion et contrôle de la livraison des services attendus. ▪ Établir et maintenir des relations de confiance avec les intervenants des différents secteurs afin de favoriser leur adhésion aux cibles et aux pratiques établies. ▪ Mettre en place, maintenir et effectuer des rencontres de gouvernances fournisseurs TI avec des points de suivis (mensuelle-trimestrielle-annuelle) pour assurer la vigie des contrats actifs qui lui sont assignés en maximisant les retombées pour l'entreprise et l'atteinte des objectifs corporatifs. ▪ Assurer le suivi du portefeuille de contrats sous sa responsabilité et être proactif dans l'identification d'actions à prendre pour en maximiser la valeur ou anticiper des risques. ▪ Définir et mettre en place des tableaux de bord équilibrés (mesures qualificatives et quantitatives) pour les fournisseurs stratégiques et critiques. ▪ Assurer la gestion de la performance et des risques des fournisseurs par l'utilisation d'un ensemble de méthodes et de mesures concertées qui requiert des suivis de performances fournisseurs (KPI, SLA, SLO, remise de volume annuelle, etc.) et une saine gestion des facturations mensuelles selon l'entente contractuelle. ▪ Planifier les besoins de collaboration avec les différents secteurs et agir en tant qu'expert(e) stratégique dans la gestion du cycle de vie des ententes.
TECHNOLOGIES	▪ ITIL V4

Annexe 2

**Présentation des directions de la Vice-présidence corporative
aux technologies de l'information**



■ Annexe 2

Présentation des directions de la Vice-présidence corporative de la transformation numérique et des technologies

Direction principale de la transformation numérique

Loto-Québec a initié une transformation numérique afin de se donner les moyens de répondre rapidement aux besoins évolutifs de ses clients. En s'outillant pour offrir une expérience optimale, elle souhaite accélérer la réalisation de ses ambitions pour lotoquebec.com. La direction principale assure la définition de l'architecture de référence, des recommandations stratégiques et finalement la réalisation des grands chantiers de l'organisation.

Direction principale sécurité de l'information, conformité et gouvernance TI

La direction principale accompagne les TI dans la réalisation de ses priorités stratégiques. Elle aide les TI à optimiser ses façons de faire pour s'assurer que les pratiques utilisées sont des plus performantes. Elle mesure les risques, propose et met en place des contrôles et des solutions pour assurer la sécurité informationnelle des actifs informatiques de l'entreprise. Elle fait évoluer et diffuse les pratiques en gestion de projet à l'ensemble des TI en misant sur la collaboration, la flexibilité, la standardisation et la création de valeur ajoutée. Elle assure la conformité au sein des appareils et des systèmes de jeux. Elle veille à ce que les contrôles clés soient évalués périodiquement, tout en redressant les problèmes de non-conformité aux directives et aux normes de l'organisation. Et finalement, elle assure le bon fonctionnement de la gestion des tiers.

Direction corporative de l'analytique d'entreprise

La direction a pour rôle de libérer le potentiel des données en offrant des solutions technologiques afin de développer les capacités analytiques d'aide à la décision. Notre but est de créer de la valeur en collaboration avec nos partenaires d'affaires (secteurs loteries, casinos, jeu en ligne, salons de jeux, établissements de jeux ou corporatif), afin de transformer des idées nouvelles en solutions novatrices et créatives à travers des entrepôts de données traditionnels et un lac de données.

Direction principale architecture d'entreprise

La direction d'architecture d'entreprise interface les affaires et les TI. Elle assure une adéquation entre les orientations et objectifs de l'organisation et les investissements en technologies de l'information. Elle aligne, oriente et accompagne les équipes afin d'acheminer

des solutions technologiques pérennes de manière fréquente et robuste tout en collaborant à l'évolution des pratiques de la VPCTNT.

Direction principale infrastructure et exploitation

La direction a pour mission de fournir des services d'exploitation et d'infrastructure informatique fiables et stables tout en supportant l'évolution des secteurs d'affaires et corporatifs, dans le respect des budgets, des ententes de niveau de service ainsi que des politiques et normes corporatives.

Direction de la livraison des systèmes de la SEJQ, de la SCQ et de Nter

La direction a pour rôle de développer ou acquérir, implanter/intégrer et assurer le support et l'évolution des systèmes de jeux qui soutiennent les objectifs des filiales de Loto-Québec. Elle accompagne les filiales dans la réalisation d'initiatives d'évolution et de transformation du jeu en ligne en vue d'offrir une expérience de divertissement exceptionnelle. Elle propose et livre des systèmes de gestion diversifiés pour la Société des casinos du Québec inc. (SCQ) et la Société des établissements de jeux du Québec inc. (SEJQ) ainsi que des solutions de collaboration pour l'ensemble de Loto-Québec.

Direction de la livraison des systèmes de jeux

La direction a pour principale mission d'intégrer, de concevoir et de développer des services de Loteries et de pari sportif permettant de soutenir les ambitions de nos partenaires d'affaires en termes d'offre de divertissement dans nos différents points de ventes et établissements.

Direction de la livraison des systèmes corporatifs et de loteries

Cette direction a pour rôle de maintenir et de faire évoluer les systèmes corporatifs et de loteries en collaboration avec nos partenaires d'affaires, tout en préservant l'intégrité, la fiabilité et la performance afin de contribuer aux objectifs de Loto-Québec. Elle a également pour mandat d'optimiser l'expérience utilisateur en créant des solutions numériques novatrices pour l'ensemble de Loto-Québec.

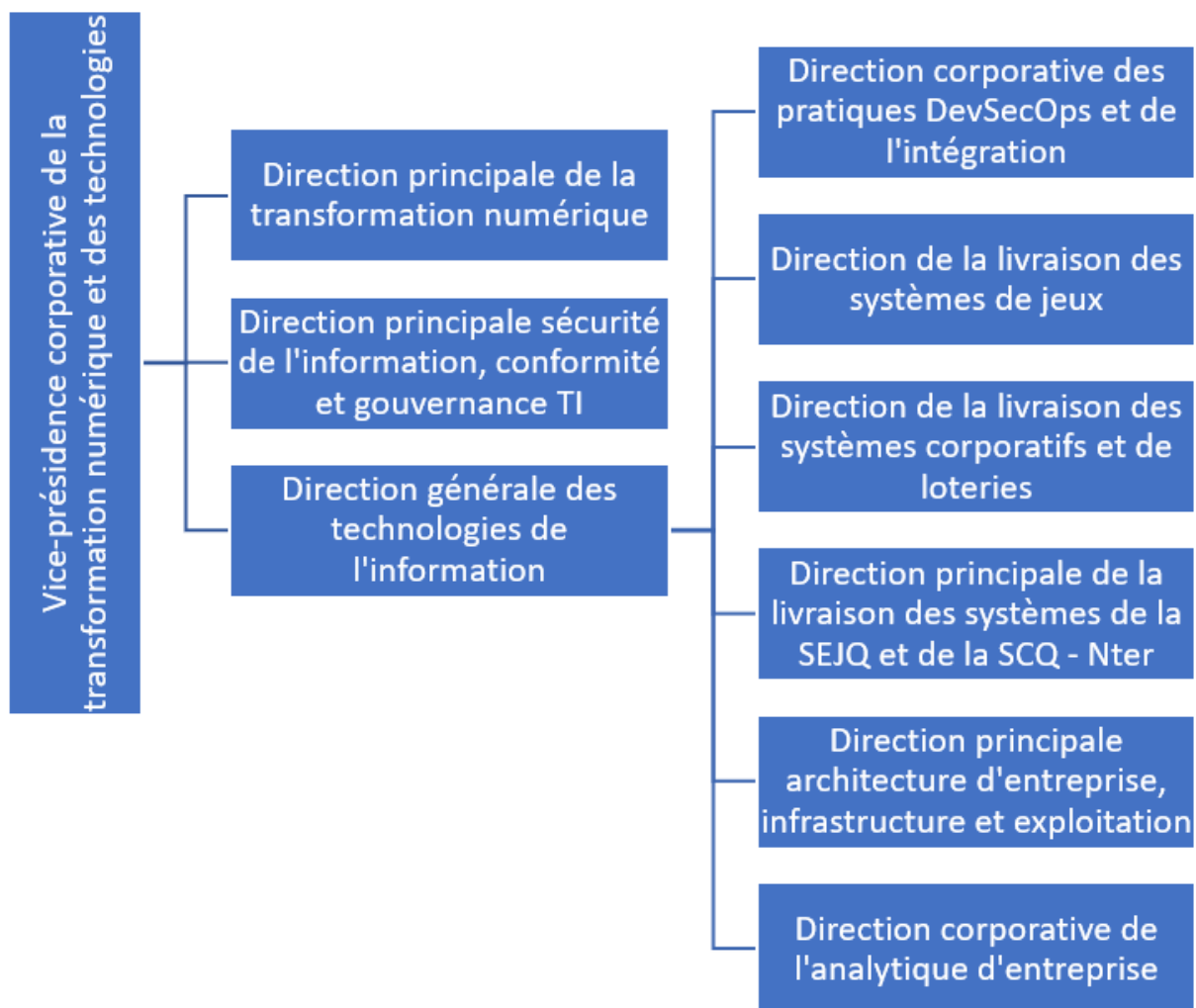
Direction corporative des pratiques DevSecOps et de l'intégration

La direction a pour mandat de mettre en place les pratiques DevSecOps et les pratiques en intégration afin de soutenir les équipes de livraison TI. La direction a comme destination d'accélérer l'utilisation des solutions innovantes de l'industrie des TI chez Loto-Québec.

Annexe 3

Organigramme de la Vice-présidence corporative
aux technologies de l'information





Annexe 4

Exigences de sécurité de l'information



Exigences de sécurité de l'information pour les adjudicataires

Chaque année, Loto-Québec doit démontrer aux auditeurs externes accrédités la mise en œuvre continue de tous les processus nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la norme WLA-SCS et la norme ISO/IEC 27001 (gestion de la sécurité de l'information). La conformité à ces normes atteste de la sécurité et de l'intégrité des processus opérationnels de Loto-Québec en lien avec les jeux de hasard et d'argent.

Les exigences relatives au programme de sécurité de l'adjudicataire, en date de l'entrée en vigueur, sont décrites ci-après. Les modalités peuvent être mises à jour de temps à autre sur approbation préalable des Parties. Toutefois, le niveau de sécurité ne doit jamais être réduit de manière significative pendant la durée du contrat.

1. Programme et normes de sécurité

L'adjudicataire doit tenir à jour un programme de sécurité de l'information par écrit approuvé par sa direction. Ce programme doit contenir des mesures de protection administratives, techniques et physiques appropriées pour protéger les données des clients. Il doit se conformer à toutes les normes sectorielles en matière de contrôles de sécurité, selon le tableau ci-dessous. Ces certifications, homologations ou preuves de conformité doivent être fournies sur demande écrite.

Portée du contrat	Certification/conformité requise				
	ISO 27017 ou MRP ¹ avec soit une certification CSA STAR Level 2, soit FedRAMP Impact Modéré	Annexe C (Contrôles S) de la norme WLA-SCS	ISO 27001 ou SOC2 Type II	Loi 25 du Québec, Règlement général sur la protection des données (RGPD), CCPA ² ou NYPA ³	PCI-DDS
Systèmes de jeu ⁴ hébergés dans un environnement infonuagique	x	x	x	x	
Systèmes de jeu non hébergés dans un environnement infonuagique		x	x	x	
Systèmes informatiques			x	x	
Produits et services infonuagiques			x	x	
Renseignements personnels identifiables (RPI)			x	x	
Renseignements sur la carte de crédit			x	x	x

¹ MRP = Matrice de responsabilité partagée

² California Consumer Privacy Act (CCPA)

³ New York Privacy Act (NYPA)

⁴ Selon la définition de la norme WLA-SCS : <https://www.world-lotteries.org/services/industry-standards/security-and-risk-management/security-standards>

2. Environnement de contrôle

Les employés de l'adjudicataire sont tenus de signer des conventions de confidentialité, par écrit, dans lesquelles ils s'engagent à ne pas divulguer de renseignements exclusifs ou confidentiels, y compris des renseignements sur les clients, à des parties non autorisées. Les employés de l'adjudicataire sont aussi tenus de signer une reconnaissance écrite attestant de leur compréhension du manuel de l'employé de l'adjudicataire et de leurs responsabilités en matière de respect des politiques et des procédures de l'adjudicataire.

3. Vérification de sécurité du personnel

L'adjudicataire vérifie les antécédents de tous les employés et entrepreneurs potentiels avant qu'ils ne soient embauchés par l'entreprise. Cette vérification comprend, au minimum, une vérification préalable à l'embauche des qualifications et des références, conformément aux lois, aux règlements et aux codes d'éthique applicables.

4. Formation et sensibilisation à la sécurité

L'adjudicataire offre un programme de sensibilisation à la sécurité dans lequel s'inscrit une formation de son personnel sur son programme de sécurité. La formation doit être offerte tous les ans.

5. Contrôles d'accès

L'adjudicataire a des procédures de restriction d'accès à ses systèmes et aux données de ses clients au seul personnel autorisé. Des processus et des procédures sont en place pour empêcher le personnel d'obtenir un accès qu'il ne devrait pas avoir, et pour supprimer tout accès en cas de changement de responsabilités ou de situation d'emploi. Les politiques de l'adjudicataire exigent que le personnel signale tout incident de sécurité connu à l'équipe de sécurité de l'adjudicataire à des fins d'enquête.

6. Sécurité du réseau

L'adjudicataire utilise des contrôles de sécurité pour protéger la confidentialité et la disponibilité des données des clients, y compris des systèmes d'enregistrement, de surveillance et d'alerte pour détecter et prévenir les attaques contre le réseau. Les données des clients doivent être chiffrées pendant leur transmission.

7. Sécurité des applications

L'adjudicataire suit les meilleures pratiques sectorielles lors de l'élaboration du code. Le cycle de développement logiciel (CDL) de l'adjudicataire comprend un système de gestion du code source contrôlé, une évaluation par les pairs et des tests contre les vulnérabilités courantes (par exemple, classement des 10 vulnérabilités les plus courantes de l'OWASP). L'adjudicataire s'appuie également sur une combinaison d'examen du code, de modélisation des menaces et de tests internes. De plus, l'adjudicataire doit conclure un contrat avec un tiers externe pour procéder à une intrusion externe chaque année, et met un résumé des résultats à la disposition du client, à la demande de ce dernier. Toute vulnérabilité décelée est corrigée dans les délais suivants.

Gravité de la vulnérabilité	Délai de correction	L'adjudicataire est le développeur et l'exploitant de son propre produit sur site
Critique (niveaux 9 et 10 du CVSS)	30 jours	120 jours
Élevée (niveaux 7 à 8.9 du CVSS)	90 jours	120 jours
Autres niveaux de gravité	Selon les délais standards du secteur	Selon les délais standards du secteur

8. Sécurité des postes de travail

Les postes de travail de l'adjudicataire sont sécurisés au moyen des outils technologiques standards et selon les normes de pratique du secteur, notamment par des pare-feu, le chiffrement de disque, des logiciels antivirus et le suivi des actifs.

9. Reprise sur sinistre et continuité des activités

L'adjudicataire dispose d'un plan de continuité des activités (PCA) qui définit les processus et les procédures à suivre par l'entreprise en cas de sinistre. Il examine et teste régulièrement le PCA pour s'assurer qu'il est capable de reprendre ses actifs et de poursuivre ses processus opérationnels clés dans les plus brefs délais.

10. Protection de la vie privée

L'adjudicataire se conforme aux exigences juridiques applicables en matière de protection de la vie privée et de la confidentialité des données et des communications, telles que la Loi 25 du Québec.

11. Sous-traitants et transfert de données

L'adjudicataire peut faire appel à des sous-traitants pour offrir certains services, pourvu que :

- i) l'adjudicataire ait conclu un contrat avec le sous-traitant portant notamment sur des normes de sécurité, de confidentialité et de protection de la vie privée équivalentes et reflétées dans la présente entente; et ii) l'adjudicataire demeure responsable de l'exécution des tâches définies dans le bon de commande. Une liste à jour des sous-traitants embauchés par l'adjudicataire est fournie sur demande écrite.

12. Retour ou destruction des données des clients

À la fin des services, l'adjudicataire mets les données du client à sa disposition pour récupération pour une période de 30 jours via sa plateforme. L'adjudicataire supprime toutes les copies des données du client en sa possession i) sur demande écrite du client et ii) dans les 90 jours suivant la date de fin des services. L'adjudicataire peut conserver certaines données du client si des lois l'exigent et uniquement pour la période imposée par les lois applicables.

13. Plan d'intervention en cas d'incident

L'adjudicataire tient à jour un plan d'intervention en cas d'incident et informe rapidement les clients de toute divulgation non autorisée de leurs données, conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée. Le plan d'intervention en cas d'incident informatique de l'adjudicataire indique les rôles et les responsabilités, les lignes directrices en matière de communication, l'audit et la criminalistique.

14. Sécurité du stockage et de la transmission

L'adjudicataire veille à ce que toutes les données du client soient chiffrées, y compris sur les ordinateurs portables. Toutes les données sont stockées au **Canada** et, si cette option n'est pas disponible, aux États-Unis si l'adjudicataire respecte les exigences juridiques applicables en matière de protection de la vie privée, des données et de la confidentialité des communications.

Annexe 5

Procédure de compression des fichiers

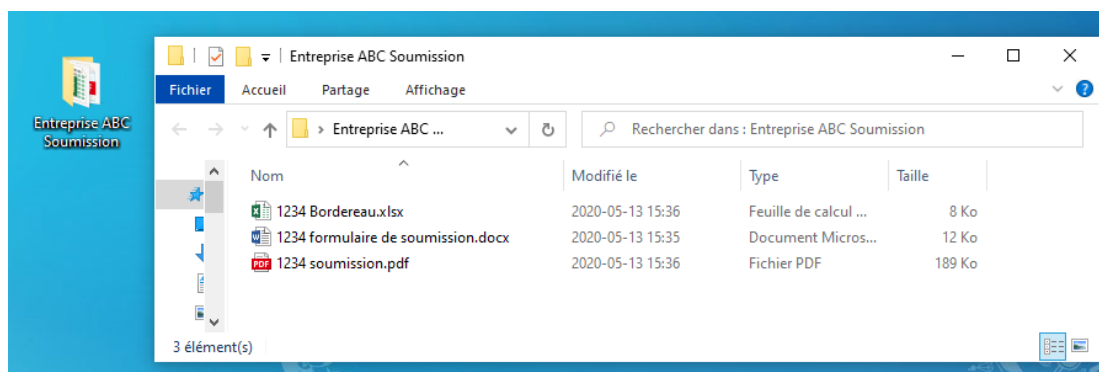


Procédure complète pour préparer un fichier compressé (avec mot de passe)

Pour contribuer au dépôt sécuritaire d'une soumission ou d'une proposition par courriel, vous trouverez ci-joint les étapes à suivre pour préparer un fichier compressé avant de nous faire parvenir vos documents.

Une fois vos documents de soumission complétés, veuillez sauvegarder tous les documents relatifs à votre soumission dans un seul fichier, tel que démontré dans l'exemple ci-dessous :

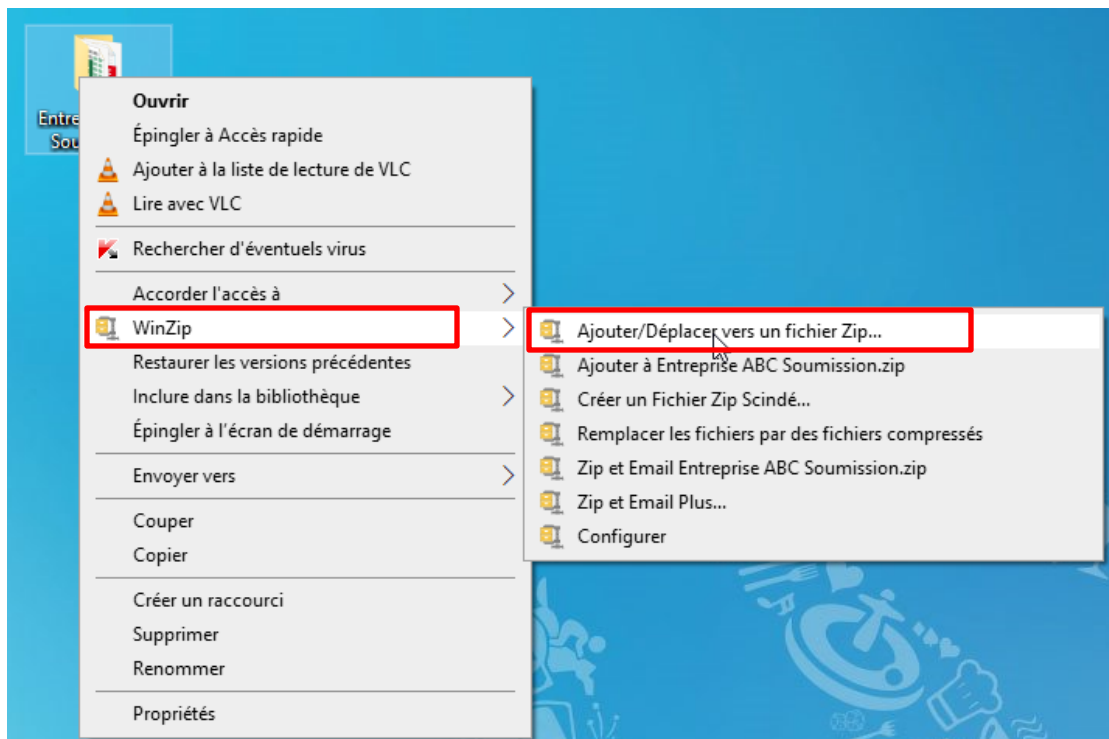
(Prenez note que vous pouvez y sauvegarder tout document de format Word, Excel et PDF.)



Une fois ledit dossier prêt, vous devez le transformer en format **WinZip**.

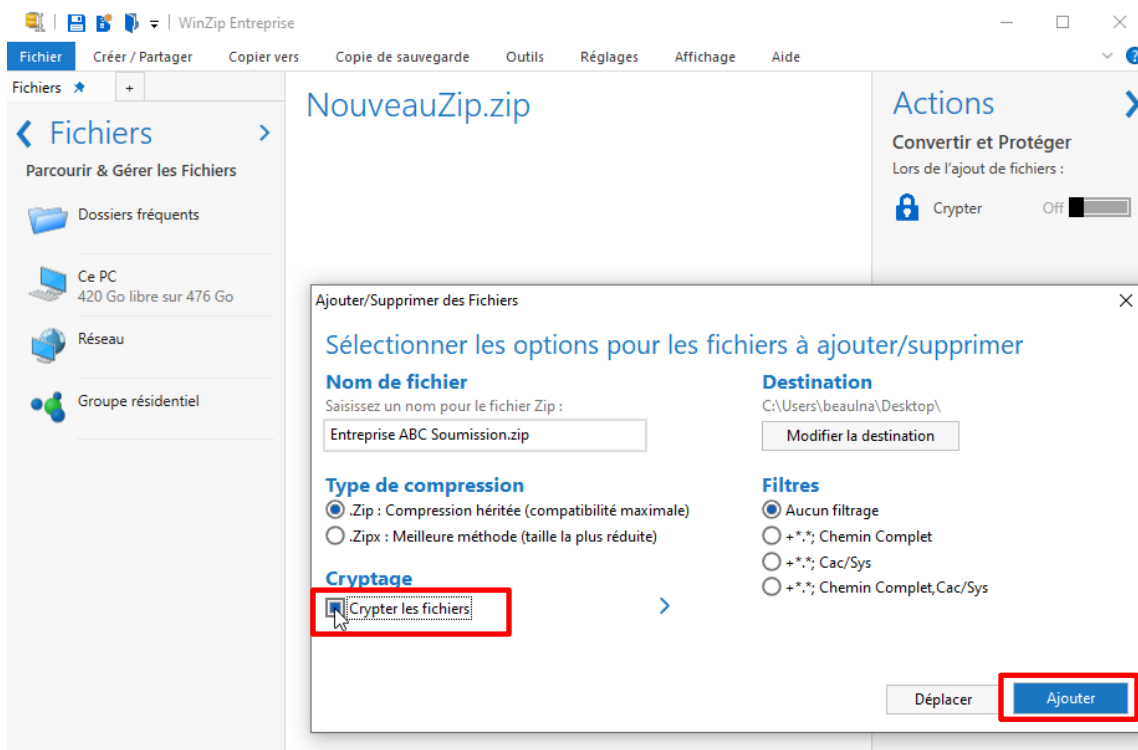
Le pointeur de votre souris sur votre document, cliquez sur le bouton droit de votre souris pour faire apparaître les options du document. Rendez-vous à **WinZip** (tel qu'encadré en rouge ci-dessous) pour faire apparaître le menu déroulant de celui-ci.

Sélectionnez **Ajouter/Déplacer vers un fichier Zip...**

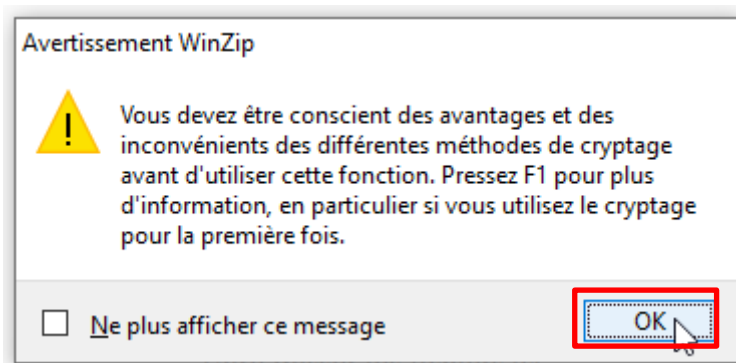


Deux (2) boîtes de dialogue apparaîtront à l'écran, tel que ci-dessous :

Veuillez cocher la case **Crypter les fichiers**, et ensuite cliquez sur **Ajouter**.



Une nouvelle boîte de dialogue apparaîtra, cliquez sur **OK** pour continuer.



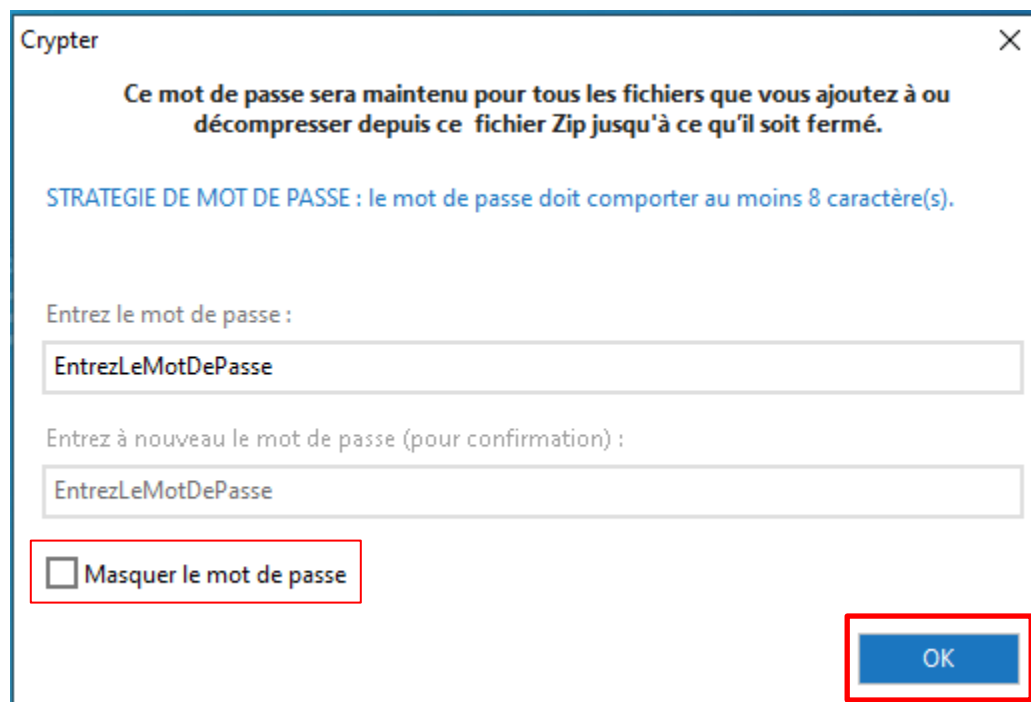
La boîte de dialogue suivante vous demande de saisir un mot de passe que vous aurez choisi au préalable.

STRATÉGIE DE MOT DE PASSE : le mot de passe doit comporter au moins 8 caractère(s).

Entrez à nouveau le mot pour confirmation. **N'oubliez pas de le prendre en note.**

(Pour vérifier que les deux (2) mots de passe que vous avez saisis concordent, désactivez la case **Masquer le mot de passe** pour faire apparaître ceux-ci.)

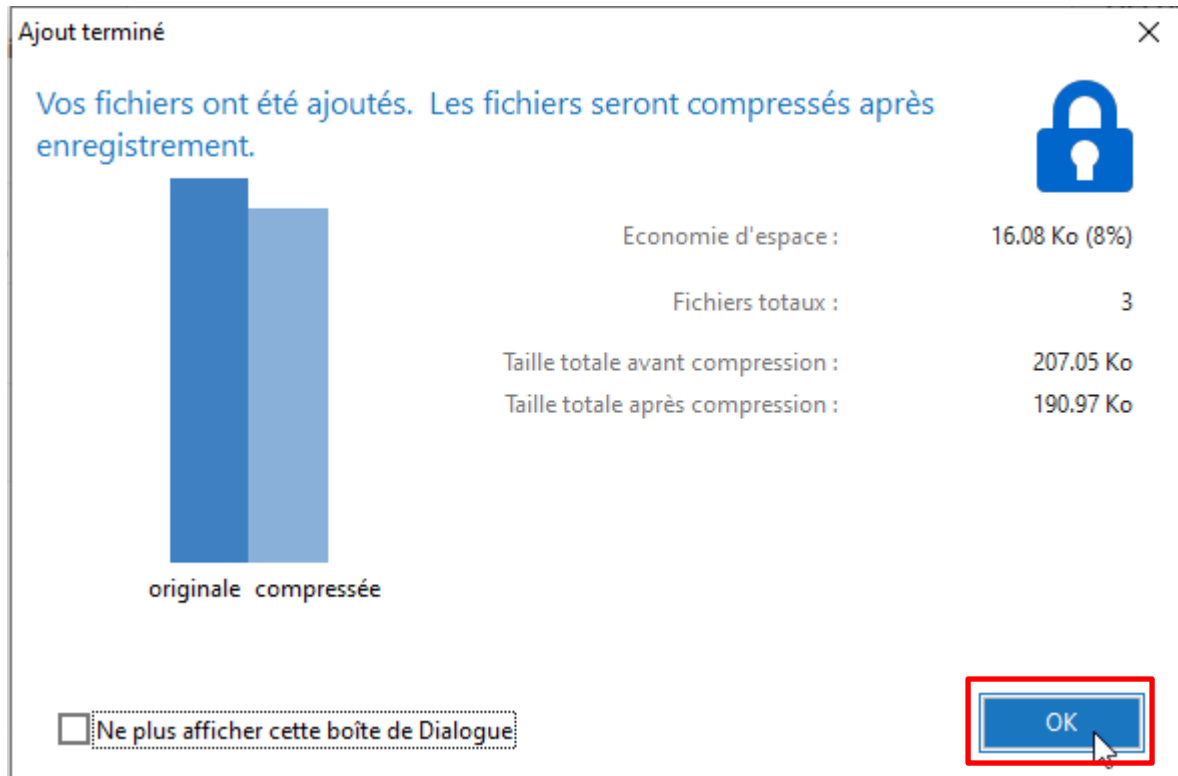
Cliquez sur **OK** pour continuer.



Vos fichiers ont été ajoutés à WinZip avec succès.

Cliquez sur **OK** pour continuer.

Veillez vous assurer de **vérifier la taille totale après compression**, afin de respecter la taille maximum permise de 20 Mo par courriel.



Au même emplacement que votre dossier original, un fichier .zip du même nom aura été créé, tel que ci-dessous à droite :



C'est le fichier .zip que vous devrez nous faire parvenir par courriel, puisqu'il est protégé avec un mot de passe.

Appels de propositions

Pour les appels de propositions, la procédure est la même, **à la seule différence que vous devrez créer un second fichier WinZip avec un mot de passe différent** pour la Partie B (coûts).

Les enveloppes physiques, dans lesquelles nous vous demandons d'insérer vos documents de soumission ou de proposition en version papier, sont ainsi remplacées par des enveloppes virtuelles.